

Brog
5
-

À Monsieur Merveux
Souscrit de l'auteur

Vaucholet

568
/

LA

GADELOUPE

SES

ENFANTS CÉLÈBRES





Le G^{al} Dugommier

B.92
VAU

LA

GUADELOUPE

SES

ENFANTS CÉLÈBRES

(DUGOMMIER)

PAR

VAUCHELET



MONTREUIL-SUR-MER

0212

IMPRIMERIE DE « LA MONTREUILLOISE », 29, GRANDE-RUE
Ch. DELAMBRE, directeur

1899

DUGOMMIER

DUGOMMIER

I

1738-1791

Naissance de Coquille Dugommier. — Sa famille. — Ses débuts dans la carrière militaire. — Son retour à la vie civile. — Sa nomination à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe. — Ses trois voyages à la Martinique. — Son départ pour la France.

Jacques Coquille Dugommier naquit dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 1^{er} août 1738¹. Il était fils légitime de messire Germain Coquille, conseiller du roi au Conseil supérieur de cette île², et de dame Claire Laurent.

¹ C'est à tort que ses biographes lui ont donné, généralement, les prénoms de Jean-François et l'ont fait naître aux Trois-Rivières, en 1736. (*Biographie ancienne et moderne*; — *les Antilles françaises*, par Boyer-Peyreleau; — *Biographie des contemporains*; — Bécherville; — Bouillé; — *Nouvelle biographie générale*; — *Histoire de la Guadeloupe*, par Lacour, etc., etc.) Voir à la fin du volume, pièce n° 1, la copie textuelle de son acte de baptême.

² Germain Coquille mourut à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 7 février 1774, à l'âge de soixante-quinze ans.

Sa famille était riche, considérée et nombreuse. Pour se distinguer entre eux et diviser leurs branches, plusieurs de ses membres ajoutèrent des surnoms à leur nom patronymique¹. C'est ainsi que Jacques Coquille prit le nom de Dugommier, tiré du lieu dans lequel il avait une fort belle habitation². Il possédait en outre une sucrerie (l'habitation Fromager) et une caféière dans la commune des Trois-Rivières, au quartier de la Grande-Anse, et une maison à la Pointe-à-Pitre.

Dugommier (nous ne devons plus l'appeler que du nom que l'histoire a consacré) embrassa fort jeune la carrière militaire³. Il n'avait que quinze ans et demi lorsqu'il entra, comme cadet, le 15 mars 1753, dans la compagnie des Cadets gentilshommes des colonies établie à Rochefort.

Il fut choisi, en 1755, pour discipliner les recrues en dépôt à la citadelle de Saint-Martin en Ré.

S'étant fait remarquer par son amour des armes, par toutes les qualités, en un mot, qui font le bon soldat, il fut nommé garçon major le 16 janvier 1757, et, quatre mois après (le 20 mai), officier sur les

¹ Ainsi il y avait : Coquille *Sainte-Croix*, conseiller ; Coquille *Champfleury*, greffier du conseil ; Coquille *de Chevigny* ; Coquille *Valoncourt*, etc.

² Le quartier du Gommier est situé dans les hauteurs de la Basse-Terre, Extra-Muros, aujourd'hui commune de Saint-Claude, à sept kilomètres environ de la ville, et à une altitude d'à peu près six cents mètres.

³ D'après la *Nouvelle biographie générale*, tom. XV, p. 91, et Boyer-Peyreleau, *Hommes marquants de la Guadeloupe*, 1^{er} volume, Dugommier serait entré au service à l'âge de treize ans. Selon Châteauneuf (*Histoire des grands capitaines de la France*, tom. I^{er}, p. 218), ce serait à seize ans. Et Lacour, dans son *Histoire de la Guadeloupe* (tom. II, chap. III, p. 40), nous dit à dix-sept ans. Dugommier avait réellement alors quinze ans, sept mois et quinze jours.

batteries de la marine. Pendant cette période, c'est-à-dire de 1756 à 1758, il servit, en qualité d'officier, sur les batteries de la Rochelle et de l'île de Ré, tant pour les établir que pour exercer les canonniers de la côte.

Le 26 août 1758, il obtint le grade d'enseigne d'une compagnie d'infanterie, et il fut chargé de conduire des recrues à la Martinique dans l'escadre de de Bompar.

En 1759, Dugommier se distingua à la Guadeloupe, lors du siège de cette colonie par les Anglais¹, et, deux ans plus tard, à celui de la Martinique. Après la prise de cette île, il fut le seul officier de la Guadeloupe qui suivit sa garnison en France.

Dugommier avait une belle taille, une figure ouverte et imposante, un front large et découvert, des yeux pénétrants et pleins de feu, un caractère vif, mais bon, un génie actif ; sa bravoure, son intelligence de la guerre lui auraient certainement valu les grades supérieurs ; mais, se croyant victime d'un passe-droit, il abandonna la carrière qu'il s'était ouverte si honorablement. Réformé, sur sa demande, en 1763, comme enseigne dans les compagnies franches détachées de la marine, après dix ans de bons et loyaux services, il se retira à la Guadeloupe, dans ses propriétés, pour y

¹ La flotte anglaise, ayant à sa tête le commodore Moore, fut signalée le 21 janvier 1759. Le 23, elle détruisit la ville de la Basse-Terre, et le jour même les Anglais débarquèrent à la rivière des Pères. Les Guadeloupéens résistèrent longtemps et firent des prodiges de valeur pendant toute la durée de ce siège. Mais, sans secours de la métropole ni de la colonie sœur de la Martinique, il fallut céder à la force, et l'île devint anglaise le 1^{er} mai 1759. La Guadeloupe fut rendue à la France le 4 juillet 1763.

jouir en paix de sa pension de réforme ; le guerrier devint agriculteur¹.

L'absence de renseignements certains nous empêche de faire connaître avec plus de détails les premières années que Dugommier passa sous les drapeaux et que nous appellerons sa première étape militaire.

Il semble qu'après les fatigues des camps, il lui fallût la vie paisible des champs. Il coulait, en effet, des jours tranquilles, aimé, considéré de tous. Dieu seul savait alors le secret des hautes destinées qui devaient inscrire le nom de Dugommier en caractères ineffaçables dans l'histoire de ce temps si fertile en grands hommes.

Le 12 février 1765, Dugommier épousa, dans la paroisse de Sainte-Anne (Grande-Terre, Guadeloupe), Marie-Dieudonnée Coudroy-Bottée, fille légitime de Pierre-Antoine Coudroy-Bottée, ancien capitaine aide-major de ce quartier, et de Marie-Dieudonnée Néron².

D'après Lacour³, la femme de Dugommier était d'un caractère difficile ; elle faisait au contraire le bonheur de son mari, d'après Châteauneuf, qui s'exprime ainsi⁴ : « Riche colon, heureux père, plus heureux époux, il partageait ses jours entre l'étude et l'agriculture. La

¹ D'après la *Nouvelle biographie générale*, il serait parvenu au grade de lieutenant-colonel. Sa biographie, publiée dans le n° 45 (21 avril 1857) du journal *La Guadeloupe*, le fait arriver jusqu'au grade de maréchal de camp. — Il est mort, comme nous le verrons plus tard, général de division, commandant d'armée.

² Le même jour, et en même temps, se mariait, dans la même paroisse, le frère de Dugommier, Robert-Germain Coquille, avec Renée-Désirée Coudroy-Bottée. Les deux frères épousaient les deux sœurs.

³ *Histoire de la Guadeloupe*, tom. II, chap. III, p. 43.

⁴ *Histoire des grands capitaines de la France pendant la guerre de la liberté*, tom. I^{er}, p. 218.

paix de son habitation s'évanouit lorsque la liberté apporta dans les colonies les orages des révolutions.» Il ajoute que Dugommier disait quelquefois avec douleur : « Avant la Révolution tous mes jours étaient sereins ; je n'avais point d'ennemis. »

Quoi qu'il en soit, Dugommier vécut tranquille sur ses propriétés, à la Guadeloupe, chéri des siens, aimé de ses esclaves qu'il traitait paternellement, jusqu'en 1789, époque à laquelle la colonie se ressentit des idées révolutionnaires de la mère patrie. Mais n'anticipons pas sur les événements.

A l'époque du rétablissement des milices, c'est-à-dire en 1765, Dugommier, dont les capacités militaires étaient bien connues, fut nommé provisoirement, par le gouverneur de la Guadeloupe, major du bataillon des milices du quartier de la Basse-Terre, le 4^{er} avril 1765, et confirmé dans ce grade le 10 décembre de la même année¹.

L'indépendance des États-Unis d'Amérique venait d'être proclamée et la France se trouvait en guerre avec l'Angleterre. Cette déclaration de la guerre fut apportée aux Antilles par la frégate *la Concorde*, le 17 août 1778, avec ordre du roi d'user de représailles envers les Anglais.

En décembre de la même année, Sainte-Lucie était prise par les Anglais presque sans coup férir, car l'île possédait à peine cent hommes de troupes régulières ; sa milice ne put donc tenir longtemps. Il fallut reconquérir cette colonie et son siège fut de suite décidé. Un vaisseau fut expédié à la Guadeloupe pour y cher-

¹ Ce grade, qui n'a jamais été assimilé à celui de major des troupes de ligne, fut supprimé par ordonnance du 4^{er} janvier 1787.

cher le régiment d'Armagnac. Le 14 décembre 1778, quatre mille hommes et douze à quinze cents volontaires créoles, tant de la Martinique que de la Guadeloupe, furent embarqués sur l'escadre du comte d'Estaing, qui appareilla, de la Martinique, à deux heures, et qui, le soir même, était en vue de Sainte-Lucie.

Après une journée d'attaques, par mer, d'Estaing et de Bouillé, gouverneur des îles du Vent, opérèrent, dès le 16 au matin, un débarquement de troupes auprès du Gros-Ilet dans l'anse du Choc.

Ce siège ne fut pas heureux. Malgré le courage de nos marins et l'intrépidité de nos soldats et de nos volontaires créoles, il fallut rembarquer les troupes, car on venait d'apprendre que les Anglais attendaient comme renfort l'escadre de Byron, qui arrivait de New-York. Notre armée navale regagna donc la Martinique, où elle arriva à Fort-Royal dans la nuit du 29 au 30.

Dugommier faisait partie de cette expédition, et l'on put remarquer sa bravoure.

Après tant de services rendus, Dugommier méritait une récompense. Le gouverneur, comte d'Arbaud, le proposa, mais vainement, au ministre de la marine et des colonies pour la croix de Saint-Louis.

La vie des champs n'était pas faite pour Dugommier, il le sentait bien. Aussi saisissait-il avidement toute occasion de faire ressortir ses qualités belliqueuses. Il voulait reprendre du service et il faisait tout pour y arriver. Il en fit la demande en ces termes ¹ :

¹ *Archives personnelles.*

Résumé écrit en marge du mémoire :

« Jacques Coquille Dugommier, écuyer, entré au service du roi au commencement de 1753, réformé, avec pension, à la paix, major du bataillon de la Basse-Terre depuis sa création en 1765, commandant d'un bataillon de volontaires depuis la guerre. »

Milices. — Guadeloupe. — Le 3 octobre 1779.
Bataillon de la Basse-Terre.

Il est entré le 15 mars 1753 dans la compagnie des Cadets gentilshommes établie alors au port de Rochefort. Il fut choisi en 1755 pour discipliner les recrues en dépôt à la citadelle de Saint-Martin en Ré.

En 1756, 1757 et 1758, il servit, en qualité d'officier, sur les batteries de la Rochelle et de l'île de Ré, tant pour les établir que pour exercer les canonnières de la côte. En 1759, il fut chargé de conduire des recrues à la Martinique dans l'escadre de M. de Bompar.

Il a continué à servir dans les troupes détachées de la marine. Il s'est trouvé aux sièges de la Guadeloupe et de la Martinique. Après la prise de cette île, il fut le seul officier de la Guadeloupe qui suivit sa garnison en France, où il a été réformé avec une pension dont il jouit encore.

Ayant sollicité inutilement de l'emploi dans le militaire et désirant d'être toujours utile à son prince, à la création des milices, il a accepté la majorité du bataillon de la Basse-Terre. Depuis la guerre, M. le général l'a honoré du commandement des volontaires de la Guadeloupe. Il s'est embarqué avec quinze volontaires pour aller à la défense de Sainte-Lucie, et, sensible aux témoignages de satisfaction que lui a donnés M. le comte d'Arbaud, il est prêt à donner de nouvelles preuves de son zèle pour mériter auprès de lui les grâces du roi.

Il les sollicite avec d'autant plus de confiance qu'il les a vu accorder à plusieurs cadets, ou à d'autres officiers qui, comme lui, ne peuvent pas prouver un aussi long service sans interruption.

COQUILLE DUGOMMIER.

En marge de cette supplique se trouvaient les apostilles suivantes :

1° Les lettres, ordres et commissions, dont il est fait mention dans le présent mémoire, m'ont été communiqués par M. Coquille Dugommier, major de mon bataillon, et je sollicite avec empressement et plaisir la protection de M. le général pour lui faire obtenir la récompense due à son mérite et au zèle dont il a si souvent donné des preuves depuis près de vingt-sept ans.

DUGUÉRY.

2° Cet officier est un de ceux qui, parmi les officiers de milices, montrent le plus de zèle et de bonne volonté; il en a donné une preuve à l'attaque de Sainte-Lucie, où il marcha avec quinze volontaires de la Guadeloupe dès qu'il apprit que cette île était attaquée. Je l'ai établi commandant d'un des bataillons de volontaires blancs qui doivent servir avec l'armée; ses services sont sans interruption depuis 1753 et ils sont plus recommandables que ceux de la plupart des officiers de milices: son zèle, sa volonté, et l'ardeur qu'il montra pour être de toutes les actions de guerre et l'ancienneté de ses services, sont des titres qui le rendent susceptible de la grâce qu'il sollicite, qui doivent même lui obtenir des préférences et qui justifient la demande que j'ai déjà faite à ma dernière inspection de la croix de Saint-Louis. Je renouvelle cette même demande et je supplie le ministre de la lui accorder à ma sollicitation.

Basse-Terre, 20 octobre 1779.

Le comte d'ARBAUD.

Dugommier joignit à cette pétition la copie ci-dessous d'une lettre qu'à la date du 2 juin 1770 le duc de Praslin lui écrivait :

M. le comte d'Ennery m'a informé, Monsieur, de votre zèle pour le service; j'en ai rendu compte au roi, et Sa Majesté, qui en a été satisfaite, m'a chargé de vous le témoigner de sa part.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DUK DE PRASLIN.

Satisfaction n'ayant pas été donnée à cette supplique, malgré les bons témoignages à l'appui, Dugommier la renouvela le 1^{er} septembre 1780. En marge de cette demande le gouverneur écrivit :

Les services utiles de M. Dugommier m'ont déterminé, dès il y a trois ans, à solliciter la grâce dont il renouvelle encore aujourd'hui la demande. Je l'ai crue dès lors méritée. Depuis cette époque, il a donné en toutes occasions des preuves d'un zèle soutenu et d'un empressement à se rendre utile qui justifient de plus en plus mes sollicitations en faveur de cet officier.

D'ARBAUD.

Le ministre n'avait pas attendu cette dernière pétition pour faire droit, en partie, à la demande du gouverneur, et, à la date du 16 avril 1780, Dugommier avait été fait chevalier de Saint-Louis. Il avait certes bien mérité cette distinction. Mais ses vœux n'étaient pas exaucés puisqu'il ne pouvait encore obtenir sa réintégration dans l'armée.

Dugommier nourrissait dans son cœur les sentiments d'un pur et franc républicain. Ce fut donc avec bonheur qu'il vit s'ouvrir dans son pays l'ère de la liberté. Aussi accueillit-il avec enthousiasme les idées nouvelles qui se développaient en France et dont la colonie devait se faire l'écho. Connu déjà par son libéralisme et son patriotisme, il ne tarda pas à devenir un drapeau pour tous ceux qui partageaient ses principes.

La Guadeloupe était tranquille ; elle avait arboré avec joie le drapeau tricolore : à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre toutes les classes de la population le saluèrent par des chants d'allégresse, des fêtes, des illuminations. Mais, comme un nuage après le beau

temps, la jalousie vint souffler la discorde entre les deux villes : la Pointe-à-Pitre se demanda pourquoi la Basse-Terre avait sur elle certaines prérogatives, entre autres celle d'être le siège du gouvernement ? Les esprits se montèrent à ce point que le gouverneur, le baron de Clugny, crut devoir convoquer extraordinairement l'Assemblée coloniale, le 19 octobre 1789, pour aviser avec elle aux moyens de les calmer. Mais elle déclina ses pouvoirs, déclarant qu'une Assemblée élue par le peuple pouvait seule y parvenir. On résolut donc de convoquer une autre Assemblée composée de quatre-vingt-seize membres¹. La Pointe-à-Pitre demanda aussitôt que ses séances eussent lieu dans son sein. La Basse-Terre réclama la même faveur. Alors, de part et d'autre, il y eut des attroupe-ments tumultueux, des affiches placardées, etc. L'ordonnateur, Petit de Viéville, dénonça ces faits au conseil supérieur, qui, à la date du 22 octobre, rendit l'arrêt suivant : « Que le peuple le plus doux et le plus généreux de l'univers sera averti par toutes les voies de prudence et d'usage que les attroupe-ments tumultueux, les placards, affiches et écrits séditieux et toute violence publique ou particulière sont des excès et des crimes, qui rendent les coupables indignes de cette liberté légitime et précieuse vers laquelle tendent tous les vœux et toutes les espérances ; et que les tribunaux, gardiens des lois qui assurent cette liberté, seraient dans l'obligation de punir suivant la rigueur de ces mêmes lois. La cour

¹ L'île était alors divisée en trente-deux paroisses. Chacune d'elles devait élire trois députés.

invite tous les citoyens à joindre au secours des lois le pouvoir du bon exemple. »

On tourna la difficulté en décidant que l'Assemblée, convoquée pour le 1^{er} décembre, se réunirait au Petit-Bourg. Mais ce bourg, alors un des plus considérables de la colonie, se trouvait néanmoins trop petit pour pouvoir loger convenablement les membres de l'Assemblée coloniale et les premières autorités du pays. Aussi la nécessité porta l'Assemblée à décider qu'elle tiendrait par la suite ses séances tantôt à la Basse-Terre, tantôt à la Pointe-à-Pitre.

Le premier soin de cette Assemblée, dont Dugommier faisait partie, fut de s'occuper d'un règlement de police intérieure. Une commission fut nommée à cet effet et Dugommier fut choisi pour être un des commissaires rédacteurs.

Nous croyons devoir extraire ce qui suit du procès-verbal de la séance du lendemain (2 décembre 1789) :

M. Dugommier dit : « Messieurs, voici un article que j'aurais désiré mettre sous vos yeux avant le discours de M. le général; il est question de convenir qu'il ne sera jamais parlé parmi nous de *scission*... » Au mot de *scission*, M. Blin, électeur de la Basse-Terre, secondé par MM. ses collègues, s'est écrié avec cet élan du cœur qui naît du moment : « Il n'y a point de scission !... Nous devons être et nous sommes tous frères. Oui, Messieurs, nous le sommes, et vous l'êtes comme nous ! »

Alors tous les électeurs de la Grande-Terre, emportés subitement par le mouvement du sentiment répandu dans tous les cœurs, ont répété le même cri : « Oui, nous sommes tous frères; plus de serment, plus de scission, embrassons-nous !... Un *Te Deum* ! Faisons serment d'être à jamais inséparables ! » Et chacun de courir dans les bras l'un de l'autre. Enfin, c'était à qui imaginerait un moyen nouveau d'exprimer son enthousiasme patriotique. M. le général

versait des larmes de joie. Plusieurs électeurs y mêlèrent les leurs ; tous étaient émus, attendris, et le désordre du plaisir n'a commencé à se calmer qu'après le *Te Deum*.

C'est alors que cette Assemblée, en signe d'union, prit le titre d'*Assemblée générale coloniale*.

Elle remplissait noblement la tâche qu'elle s'était promise : s'occupant sans relâche des institutions du pays ; transformation des anciennes milices en gardes nationales, organisation des municipalités et des assemblées administratives, etc. Ainsi tout allait pour le mieux.

Il n'en était malheureusement pas de même à la Martinique, où la guerre civile commençait à souffler. La ville de Saint-Pierre surtout semblait prise de vertige ; elle voulait recomposer sa milice ; elle refusait d'envoyer des députés à la nouvelle Assemblée¹ ; elle tenait en un mot à tout s'approprier.

Il ne fallait qu'un prétexte pour y faire éclater des troubles sérieux. Il s'en présenta un au théâtre, le dimanche 21 février 1790. Deux officiers du régiment de la Martinique, les capitaines de Malherbe et Duboulet, qui ne portaient pas la cocarde tricolore, et qui étaient accusés de l'avoir outragée, se trouvaient aux deuxièmes loges. Un jeune homme du parterre y monte et somme ces Messieurs de la prendre. Ils s'y refusent. Une altercation très vive s'ensuit ; on crie du parterre de les jeter à bas ; mais tout s'apaise grâce à l'intervention de M. de Laumoy, commandant en second, qui était présent, et qui ordonne à ces officiers d'arborer la cocarde ; ce qu'ils firent aussitôt.

¹ Ces Assemblées avaient été créées dans les colonies par ordonnance du 7 juin 1787 pour asseoir et répartir les impôts.

Le lendemain il y eut échange de cartels, et le lieu du combat fut choisi près des casernes. Mais l'affluence de la populace était telle que les troupes, craignant un conflit, prirent les armes. Alors les bourgeois se retirèrent et la foule, en s'enfuyant, répandit l'alarme dans toute la ville. On sonna le tocsin. Le maire, pour calmer la fureur du peuple, qui demandait à grands cris de Malherbe et Duboulet, se rendit auprès d'eux pour les décider à se retirer à la municipalité ; mais la présence du premier magistrat de la cité ne put empêcher la populace d'outrager ces deux officiers et de les mettre au cachot à la batterie d'Esnotz. Les troupes, craignant d'être assaillies dans leurs casernes, se retirèrent par le chemin de la Basse-Pointe, afin de gagner Fort-Royal¹, ce qui permit aux bourgeois de s'emparer de la garde des postes. Un coup de fusil ayant été tiré par une sentinelle, on crut que les troupes revenaient sur leurs pas pour délivrer leurs officiers. On sonna de nouveau le tocsin ; on courut au Fort, où l'on força le garde-magasin de remettre les clefs de la poudrière : on était dès lors maître de la ville.

Dès le lendemain on réorganisa la milice nationale ; on embarqua de Malherbe et Duboulet pour Fort-Royal, d'où ils partirent pour la France peu de jours après².

De ce moment il s'établit une scission complète entre les militaires de la colonie et les habitants de

¹ Il y a sept lieues de Saint-Pierre à Fort-Royal.

² Ils s'embarquèrent, le 4^{or} mars, sur la frégate *l'Active*, qui accompagnait un navire américain affrété pour porter en France cent cinquante soldats que l'on congédiait.

Saint-Pierre. Ceux-ci, craignant d'être assiégés, demandèrent immédiatement du secours, non seulement aux paroisses, mais encore aux îles voisines. De tous côtés on accourut à la défense de cette ville.

La Guadeloupe répondit à cet appel.

La Pointe-à-Pitre s'empressa d'envoyer quatre députés porteurs d'adresses patriotiques de son comité et de divers quartiers de la Grande-Terre offrant leurs généreux secours. Ils arrivèrent à Saint-Pierre le 2 mars au soir. Ils furent reçus avec enthousiasme.

Le même jour, à la Basse-Terre, et d'après un document de l'époque¹, « M. Coquille du Gommier a proposé de décréter une adresse à nos frères de Saint-Pierre-Martinique, dans laquelle il leur sera exprimé combien la colonie prend d'intérêt et de part aux troubles qui les affligent, avec offre de secours de tous les genres si les circonstances l'exigent.

« Les jeunes gens de la Basse-Terre, présents à l'Assemblée, enflammés par cette proposition vraiment fraternelle et patriotique, ont offert d'envoyer des députés choisis parmi eux pour porter cette adresse, en assurant qu'ils étaient tous disposés et prêts à voler au secours de leurs frères de Saint-Pierre.

« L'Assemblée a unanimement approuvé la proposition de M. du Gommier et accepté l'offre de députation des jeunes gens de la Basse-Terre.

« M. le Président a témoigné aux jeunes gens la satisfaction que l'Assemblée ressentait de leur offre, de leurs sentiments et du zèle actif qui les anime. Il

¹ Délibération de l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, séante à la Basse-Terre, le 2 mars 1790. (*Archives nationales.*)

les a invités à se nourrir constamment des vertus qui ont toujours distingué les âmes citoyennes et généreuses des colons de la Guadeloupe. »

Et la jeunesse basse-terrienne fit choix de Bouge, Léon Valeau, Barthez et Gillet aîné; et « pour suppléants, au cas de refus ou maladie, » Thierry fils, Coquille fils, Michineau et Vitalis cadet.

Cela n'était pas suffisant. La Basse-Terre envoya encore au secours des Pierrotins cent hommes du régiment de la Guadeloupe, accompagnés du gouverneur baron de Clugny et de Dugommier et Fleury de Ramsay, membres de l'Assemblée générale coloniale, élus par la jeunesse basse-terrienne. Cette Assemblée leur adjoignit, comme députés, quatre de ses membres: Bondoir, de Clair-Fontaine, de Bragelogne et Douillard.

A cette petite troupe basse-terrienne vinrent s'ajouter, successivement, les volontaires de divers quartiers de l'île, savoir : de la Pointe-à-Pitre, sous le commandement de Feydel, et accompagnés des députés Piron, Veyé et Saint-Gassie; du Moule, commandés par Boisson Montplaisir; de Sainte-Anne, commandés par Vilette; du Port-Louis et du Petit-Canal, par Kikens; de la Grande-Anse, par Hair; de Marie-Galante, le député Quentin; etc.

Lorsque l'on sut à Saint-Pierre l'arrivée de ces personnages, dont un, de Clugny, occupait de si hautes fonctions, et un autre, Dugommier, leur était bien connu par sa bravoure, la ville entière, ayant à sa tête le maire et les échevins, se porta à leur rencontre pour les féliciter. La milice sous les armes, musique en tête, avec deux pièces de campagne, les attendait sur le rivage : ils furent reçus, en un mot, avec les honneurs militaires.

Les autorités locales avaient essayé, mais vainement, de rétablir la concorde entre les troupes et les Pierrotins. De Clugny et Dugommier se rendirent, le 7 mars, à Fort-Royal, dans le même but. Ils furent plus heureux et en revinrent deux jours après porteurs de la paix. La joie fut extrême, et ils furent comblés de remerciements. Leur mission étant heureusement remplie, ils se rembarquèrent pour la Guadeloupe, le 13 mars, avec les honneurs militaires qu'on avait tenu de nouveau à leur rendre et au milieu des acclamations les plus chaleureuses de la ville entière¹.

La paix obtenue par le baron de Clugny et Dugommier fut de courte durée. Peu de jours après leur départ de l'île, les patriotes de Saint-Pierre se mirent en guerre ouverte avec l'autorité. Les planteurs, dirigés par Dubuc, prirent le parti du Gouvernement, et beaucoup d'hommes de couleur se joignirent à eux pour faire cause commune contre les Pierrotins. On se réunit à Fort-Royal.

La ville de Saint-Pierre s'adressa de nouveau et avec instance, le 5 avril 1790, à la Guadeloupe à l'effet de solliciter de sa part une nouvelle intervention. Le gouverneur résolut de retourner à la Martinique, et l'Assemblée générale coloniale ayant désigné quatre de ses membres pour l'accompagner, Dugommier s'offrit pour commander les volontaires qu'on devait y envoyer². Plein d'ardeur et désireux de contribuer

¹ Voir à l'Appendice, pièce n° II bis.

² Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*, etc., vol. II, chap. III, p. 363) s'exprime ainsi à cette occasion : « L'Assemblée de la Basse-Terre, à laquelle des députés de Saint-Pierre se présentèrent, nomma quatre de ses membres pour aller y ramener le calme. Une jeunesse

à rétablir une seconde fois la paix dans la colonie sœur, il monta sur un des bancs du cours Nolivos, à la Basse-Terre, et se mit à haranguer le peuple. Bientôt trois cents jeunes gens, enthousiasmés à sa voix, s'offrirent, et la petite troupe s'embarqua.

Lorsque les volontaires de la Guadeloupe arrivèrent à Saint-Pierre, ils trouvèrent les habitants de cette ville dans un tel état d'exaspération qu'ils parlaient déjà de marcher sur Fort-Royal, où s'était réuni le parti du Gouvernement. L'affluence considérable de tous les patriotes des îles voisines excitait encore l'ardeur de ceux de la cité. Les bruits les plus alarmants circulaient : on prétendait que les planteurs armaient leurs nègres et les poussaient à la révolte ; que les mulâtres, à la tête de ceux-ci, pillaient les propriétés de tous ceux qui partageaient l'ardeur patriotique ; que la ville elle-même était menacée. De Clugny accepta de se rendre à Fort-Royal, accompagné de vingt députés, pour y négocier une nouvelle paix.

Pendant qu'il y remplissait cette noble mission, l'exaltation était à son comble à Saint-Pierre. Un individu de la banlieue s'était rendu au conseil de ville en faisant voir sur son corps des blessures que lui avait faites une bande de mulâtres et de nègres pour le contraindre à leur livrer son argent. Il ajoutait que ces hommes avaient défendu à ses esclaves de travailler. Sans attendre le résultat de la démarche tentée par le baron de Clugny, on résolut de faire une sortie contre ces pillards. Le plan en fut arrêté et on en

ardente s'offrit pour les accompagner, et le brave Dugommier, que la Guadeloupe s'honore d'avoir vu naître, fut choisi pour les commander. » Il est à remarquer que cette jeunesse avait cinquante-quatre ans.

confia l'exécution à Lambert, officier de troupes, Dugommier et Vauchot, officiers de milices.

Ces deux derniers, avec cent quinze hommes, devaient se diriger sur le Morne-aux-Bœufs, en passant par le Carbet, pendant que Félix, capitaine de chasseurs, avec sa troupe et quatre-vingts volontaires de Saint-Pierre, aurait gagné les hauteurs de manière à les rejoindre et à prendre l'ennemi entre deux feux. Vauchot et Dugommier se rendirent au poste indiqué. Mais à peine y étaient-ils qu'ils furent assaillis par une bande de nègres et de mulâtres commandée par des blancs. Ils essayèrent leurs feux, d'ailleurs assez mal nourris, et y répondirent de leur mieux. L'ennemi, déjà supérieur en nombre, augmentait toujours ; aussi Vauchot et Dugommier s'inquiétèrent-ils de ne pas voir arriver Félix avec sa troupe. Enfin accourut un dragon leur annonçant que ce dernier avait été forcé de se replier sur le Carbet, et qu'il les y attendait. Mais l'estafette fut renvoyée à Félix avec prière de se rallier à eux pour opérer ensemble leur retraite.

Enfin, vers trois heures, apparut la troupe de Félix. Ce secours vivement attendu leur permit de se retirer avant la nuit, sans crainte d'être enveloppés par un ennemi dont le nombre allait toujours croissant. Ils battirent en retraite en se repliant sur le Carbet, où ils trouvèrent un renfort qui leur avait été envoyé de Saint-Pierre. Ils auraient pu passer la nuit dans ce bourg et recommencer l'attaque le lendemain avec plus de succès, mais Félix jugea plus prudent d'y laisser une compagnie de grenadiers pour protéger le quartier et de rentrer en ville, trop heureux de n'avoir eu dans cette sortie que quelques hommes blessés.

De Clugny, comme on devait s'y attendre, ne fut pas heureux dans sa démarche et revint à Saint-Pierre le 15 avril. En apprenant cet insuccès, les patriotes, et surtout les confédérés de la Guadeloupe, voulurent marcher sans délai sur Fort-Royal. Mais le baron de Clugny réussit, non sans peine, à calmer leur exaltation.

Les membres de l'Assemblée coloniale de Sainte-Lucie, débarqués ce jour-là même, se rendirent dès le lendemain à Fort-Royal pour faire une nouvelle tentative de rapprochement ; mais ils échouèrent comme le gouverneur de la Guadeloupe.

Découragé par cet insuccès, le baron de Clugny parlait déjà de se retirer avec ses volontaires, lorsqu'il apprit qu'une insurrection venait d'éclater à la Guadeloupe. Son devoir l'y appelant, il se rembarqua donc avec sa suite, laissant la ville de Saint-Pierre peu rassurée et pour ainsi dire livrée à elle-même, car bon nombre de volontaires retournèrent dans leurs foyers.

Un complot se tramait, en effet, à la Guadeloupe dans les ateliers d'esclaves des communes de la Capesterre, de la Goyave et du Petit-Bourg. Il fut étouffé par l'exécution des cinq principaux chefs ; et la tranquillité du pays fut rétablie.

Les jeunes gens de la Basse-Terre qui avaient accompagné le gouverneur et Dugommier à la Martinique, ne furent plus appelés que les *Volontaires de Dugommier*.

Si la Guadeloupe était redevenue tranquille, la Martinique ne l'était guère. Nous ne tarderons pas à voir le brave Dugommier, avec ses volontaires, y faire un troisième voyage, appelés toujours par les patriotes de Saint-Pierre.

Le 3 juin 1790, jour de la Fête-Dieu, la milice de Saint-Pierre voulut, pendant la procession, déployer le drapeau tricolore. Des blancs seuls furent convoqués pour l'escorter. Les hommes de couleur, dont la milice était également composée, réclamèrent. Il fut alors décidé, pour ne donner raison à aucun parti, que le drapeau ne sortirait pas.

Pendant cette même procession, des jeunes gens de la race blanche voulurent entrer au fort, malgré la défense de la sentinelle, homme de couleur, qui n'exécutait que sa consigne. On sonna le tocsin. De part et d'autre le sang coula. Le gouverneur, le comte de Vioménil, se rendit à Saint-Pierre avec des forces militaires afin de rétablir l'ordre. On fit des arrestations, et l'on conduisit les prisonniers à Fort-Royal. Mais la majeure partie de la troupe, qui était jusqu'alors pour les planteurs, se rangea du côté des patriotes, et le chef de la colonie fut contraint de s'enfermer dans le fort Saint-Louis, puisque déjà le fort Bourbon donnait le signal de la révolte en tirant sur la ville. Le gouverneur fut alors forcé de se retirer à la campagne, au Gros-Morne, accompagné de la seule compagnie de grenadiers restée fidèle, et de faire appel aux planteurs, qui, suivis d'un certain nombre d'hommes de couleur et d'esclaves armés, s'empresèrent d'entourer sa personne.

Dès que la ville de Saint-Pierre apprit les événements qui s'étaient passés à Fort-Royal, elle s'insurgea également. Deux camps ou partis se formèrent : les villes et la troupe d'une part, le gouverneur et la campagne de l'autre. La guerre civile fut déclarée.

Comme précédemment, Saint-Pierre fit appel aux autres villes des îles pour avoir du renfort. De tous

les côtés il en arriva, car partout on la croyait victime de l'autorité du gouverneur, des prétentions des planteurs et du pillage des esclaves.

A la Guadeloupe les esprits turbulents commençaient à s'agiter. Elle ne put cependant pas rester sourde à la voix de sa sœur et lui envoya encore du secours. Coquille Dugommier partit pour la troisième fois à la tête de ses trois cents volontaires fédérés et de deux cent cinquante militaires du régiment de la Guadeloupe, auxquels s'étaient joints douze artilleurs. Cette troupe, embarquée sur un brick américain, quitta la Basse-Terre le 6 septembre 1790 et arriva le lendemain à Saint-Pierre.

Fort-Royal comptait alors à peu près quatre mille deux cents hommes bien armés et bien approvisionnés.

Le jour même de leur débarquement, les patriotes de la Guadeloupe, s'adressant à ceux de la Martinique, leur disait dans une proclamation ¹ :

Chers concitoyens,

Les patriotes de la Guadeloupe, citoyens-militaires et militaires-citoyens, se sont réunis et sont descendus sur vos rivages ; fidèles à leur serment, ils viennent sur l'autel qui a reçu le gage de leur fraternité déposer au sein du Dieu de la Révolution le tribut de leurs actions de grâces et de leur reconnaissance pour l'événement à jamais mémorable qui va dans cette colonie rendre au patriotisme le même éclat dont il brille dans toutes les provinces de l'empire français. Nous venons donc, généreux frères, unir nos sentiments et nos forces aux vôtres, afin de protéger tous les colons de votre île contre tous les ennemis domestiques qui pourraient profiter d'une dissension funeste pour se livrer au

¹ *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 107 et suiv.

désordre ; nous venons avec la ferme résolution de faire rentrer dans le respect et la soumission qu'elle doit aux blancs une classe d'hommes dont les prétentions absurdes et choquantes, malheureusement soutenues par l'erreur de quelques-uns de nos frères, ont été la source la plus féconde des maux qui affligent cette colonie ; nous venons enfin inviter ceux de nos frères qui ne pensent pas comme nous à repousser tout projet de combat, dont le triomphe, quel qu'il soit, ne saurait causer une joie pure, et graverait sans doute des impressions douloureuses dans des cœurs qui doivent au même sang la vie et le sentiment. Chacun de retour dans ses foyers, tous invoqueront la raison et la sagesse pour prendre paisiblement le parti qu'elles leur dicteront, ou, si l'on craint encore la discorde par la différence des opinions, on attendra tranquillement de l'Assemblée nationale la médiation nécessaire pour concilier tous les intérêts.

Il est facile de voir par cette proclamation que les Pierrotins avaient induit en erreur les patriotes de la Guadeloupe, et que ceux-ci pensaient de bonne foi venir au secours des habitants des villes opprimés par ceux de la campagne, ayant à leur tête le chef même de la colonie. Ce qui le prouve encore, c'est la lettre suivante que Dugommier écrivait au gouverneur, le vicomte de Damas, et qu'il remettait aux députés porteurs des propositions de paix du chef de la colonie ¹ :

Monsieur le général,

Je suis dans cette colonie : je m'y suis porté avec trois cents volontaires confédérés et deux cent cinquante militaires de la Guadeloupe, auxquels se sont réunis douze artilleurs. Les troubles qui désolent et qui exposent une

¹ *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 429, et *Histoire de la Guadeloupe*, par A. Lacour, vol. II, chap. III, p. 36.

grande partie de l'île aux plus affreux malheurs, n'ont pu suspendre un seul moment notre zèle patriotique à venir offrir tous les secours possibles pour rétablir la paix et nous opposer aux désordres des esclaves, que pourrait favoriser la dissension qui existe parmi les blancs.

Je dois à ma conscience, mon général, et à l'intérêt que je dois prendre aux planteurs, de vous avertir, afin qu'ils le sachent par vous, que la plus grande effervescence règne dans cette armée. Les militaires ne se possèdent plus : ils montrent la plus grande animosité contre les mulâtres et paraissent décidés à venger les blancs, qu'ils ont humiliés. Je vous supplie donc, mon général, d'employer votre influence dans l'armée du Gros-Morne pour la porter à éviter une sortie, dont les effets ne pourraient être que très funestes et très déplorables pour tout le monde. En mon particulier, je fais non seulement des vœux pour le retour de l'harmonie entre nos frères, mais encore je ne cesserai de porter les esprits à la modération et au respect des propriétés.

Je suis, etc.

COQUILLE DUGOMMIER.

De Chabrol, qui joua un grand rôle dans tous ces événements, avait tenté une démarche de conciliation auprès du gouverneur, pour arriver à la nomination de quatre commissaires pris dans chaque camp, qui auraient arrêté les bases d'un traité de paix ; mais l'Assemblée coloniale avait repoussé cette proposition.

Deux jours après, le vicomte de Damas écrivait à de Chabrol pour lui fixer un rendez-vous ; la ville alors, par méfiance, posa d'abord des conditions ; ce qui devait nécessairement exciter le parti de la campagne. Le 21, le gouverneur envoyait à Fort-Royal une députation de trois habitants, pris en dehors du Directoire colonial, pour faire connaître ses intentions et pour écouter les propositions de la ville, qu'ils trouvèrent dans une grande effervescence et une vive

agitation. Le jour même, à la suite d'une fédération opérée entre les troupes et les volontaires des îles voisines et les troupes et les citoyens des deux villes, de Chabrol était proclamé, au fort Bourbon, commandant général des forces. C'est alors que se présentèrent les trois députés. On ne voulut pas les entendre. Ils furent forcés de se retirer en laissant les propositions écrites du général. C'est à l'un d'eux que Dugommier remit la lettre que nous venons de lire.

Les patriotes décidèrent qu'il fallait attaquer le camp du Gros-Morne, formé des planteurs ayant à leur tête le gouverneur. Le 22 septembre, Bacquié, négociant de Saint-Pierre, membre de l'Assemblée coloniale, qui avait épousé la cause de la ville, se dirigea du côté du quartier de Sainte-Marie avec cinq cents ou six cents hommes et prit poste au Pain-de-Sucre, à trois lieues environ du camp du Gros-Morne. Il devait attaquer de ce côté, en même temps que les troupes de Fort-Royal attaqueraient par le Lamentin.

L'armée du Gros-Morne¹ était de dix-huit cents hommes au plus ; elle manquait d'armes et de munitions ; mais elle avait l'avantage sur les habitants des

¹ D'après Sidney Daney (*Histoire de la Martinique*, vol. V, p. 132), voici la composition de cette armée : « Il y avait, au camp même du Gros-Morne, huit cents hommes ; deux cents étaient disséminés dans différents endroits des quartiers de Sainte-Marie et de la Trinité ; cent grenadiers, auxquels s'étaient joints des volontaires, occupaient le fort de ce dernier bourg ; quatre cents habitants et hommes de couleur tenaient différents postes au Lamentin et s'avançaient dans les environs de Fort-Royal, jusqu'à la vue du fort Bourbon. Le camp du Gros-Morne était lié au Lamentin par deux postes de cent hommes chacun, dont l'un était placé vers l'habitation Garnier et l'autre entre ce dernier point et le camp. C'était donc en tout un effectif d'environ dix-sept à dix-huit cents hommes assez mal armés, possédant trois milliers de poudre au plus. »

villes de connaître parfaitement les lieux qu'elle occupait, lieux boisés et très accidentés.

Les patriotes de Fort-Royal, de leur côté, ne pouvaient se mettre en campagne, parce qu'ils manquaient de moyens de transport pour les vivres, le bagage et l'artillerie. Ils résolurent donc de s'en procurer, et pour cela, le 24 septembre, un détachement d'une vingtaine de soldats, commandé par le pharmacien Labarthe, sortit de la ville pour parcourir la campagne environnante et s'emparer des nègres et des mulets dont ils avaient besoin. Mais, près de l'habitation Barthouille, il rencontra l'un des postes avancés des planteurs, composé en grande partie de mulâtres commandés par de Percin; la lutte s'engagea, et, vaincus par le nombre, les patriotes furent obligés de fuir et de rentrer en ville.

Cette défaite ne fit qu'exciter encore les patriotes contre les planteurs. Il fut décidé que dès le lendemain on ferait une sortie générale contre le camp du Gros-Morne.

Cette décision fut connue des planteurs, qui, sachant, par leurs espions, que les patriotes passeraient par le Lamentin pour se rendre au Gros-Morne, arrêtèrent immédiatement leur plan de défense. Il consistait à laisser l'ennemi s'engager dans la partie de la route comprise entre les habitations *la Trompeuse* et *l'Acajou*, partie très boisée, et à l'y envelopper. On eut soin d'y faire abattre des arbres, afin de rendre la route difficile, non seulement pour l'artillerie, mais pour les piétons; toutes les forces se concentrèrent à *l'Acajou*, pour se diviser ensuite en trois corps : celui commandé par Dugué père et Courville devait se tenir sur l'habitation *Le Vassor*, et, une fois la colonne des

patriotes engagée, l'arrêter par la tête. Alors de Percin, disséminant dans les bois sa troupe, viendrait l'attaquer par le flanc, et Dugué fils, avec le troisième corps, la prendre par derrière. Ce plan était bien conçu et devait réussir.

Le 25 au matin, les patriotes de Fort-Royal, au nombre de quatorze cents, se mirent en marche vers le Lamentin pour de là se porter sur le Gros-Morne, qui se trouverait cerné d'un côté par eux et de l'autre par les six cents hommes de Bacquié, venus de Saint-Pierre et campés au Pain-de-Sucre.

Il avait été décidé que les troupes, bien que divisées en deux colonnes, suivraient la même route ; mais, arrivées à la rivière Monsieur, les chefs changèrent d'avis : de Chabrol avec sa troupe prit un sentier par les hauteurs, et Dugommier, avec neuf cents hommes et quatre pièces d'artillerie, continua par le grand chemin du côté de la mer. Ils devaient se rejoindre sur l'habitation *l'Acajou*.

Les habitants, qui étaient prévenus de ce qui se passait par des éclaireurs, laissèrent Dugommier et sa troupe pénétrer bien avant dans le chemin qu'ils avaient embarrassé à dessein, et, lorsque son artillerie, qui occupait le centre de la colonne, fut bien engagée, les grenadiers qui marchaient en tête furent arrêtés, au moment où ils arrivaient sur l'habitation *l'Acajou*, par une décharge des troupes de Dugué père et de Courville. En même temps, la queue de la colonne, encore sur l'habitation *la Trompeuse*, était attaquée par Dugué fils et les mulâtres ; le centre était assailli vigoureusement par de Percin.

La lutte devint générale et acharnée. Assaillis sur trois points à la fois, les patriotes comprirent que

tous les avantages étaient du côté de l'ennemi, souvent invisible, puisqu'il se retranchait derrière les arbres du bois, et dont presque tous les coups étaient mortels. Ils résistèrent d'abord avec courage ; mais survint le désordre, et la confusion devint de plus en plus grande : il fallut prendre la fuite pour échapper au trépas.

Une moitié de la colonne patriote resta sur le terrain : de part et d'autre il y eut des prodiges de valeur.

De Chabrol, averti de la défaite de Dugommier, revint sur ses pas et put se retirer sans grande perte.

Le succès de cette journée, qui prit le nom de *Bataille de l'Acajou*, causa une grande joie au Gros-Morne. Dans leur enthousiasme, les planteurs allaient attaquer le Pain-de-Sucre, lorsque les troupes de Bacquié se replièrent sur Saint-Pierre.

Non seulement les patriotes furent vaincus à la bataille du 25, mais encore ils furent calomniés. Le parti opposé prétendit avoir trouvé dans leurs bagages des instruments de supplice et même du poison dont ils devaient se servir contre les habitants qu'ils feraient prisonniers. Le Directoire colonial et le gouverneur ordonnèrent une enquête et il en résulta que ce bruit était une infâme calomnie.

C'est à cette occasion, sans doute, que Châteauneuf dit¹ :

Les ennemis de Dugommier armèrent les noirs contre lui. Dans un des premiers combats qui firent couler le sang dans les villes, accouru pour sauver son détachement enveloppé par une armée de mulâtres, il vit six des siens mutilés, dix autres furent hachés par morceaux ; un capitaine de

¹ *Histoire des grands capitaines de la France*, vol. 1^{er}, p. 249.

mulâtres fit lier vingt-six prisonniers, et, fléchissant le genou, donna l'ordre de les fusiller, de sang-froid, et longtemps après le combat; d'autres furent plongés dans les cachots. Ces premières barbaries furent exercées par des blancs; ils croyaient sauver leurs biens et fermer leur île à la révolution.

Le même auteur ajoute :

Dugommier ne commandait que quatre mille hommes. Il eût pu égaler ses forces à l'armée ennemie, en armant les esclaves; mais il n'en eut jamais la coupable pensée. Les patriotes de la Martinique accusèrent les plus riches colons d'avoir commencé la révolte des nègres en leur donnant des armes, et de leur avoir enseigné à massacrer les blancs et eux-mêmes par ce funeste exemple. On força un riche propriétaire du parti de Dugommier de donner la liberté à ses esclaves, pour prix d'avoir porté les armes et *bien servi contre leurs maîtres*. « O vous, écrivait Dugommier à ses ennemis, qui avez approuvé l'armement des esclaves contre leurs maîtres, je vous dénonce comme les fléaux des Antilles! Une foule de noirs fugitifs vient de passer à Saint-Domingue; doutez-vous qu'ils ne soient à la tête des bataillons qui en ruinent les campagnes, qui exterminent les riches habitants? Ils ont appris, à la Martinique, à se servir de la torche et du fer : ils ont appris, avec impunité, à massacrer les blancs. Votre aveuglement, la fureur du pouvoir, vous ont fait relâcher le lien politique si nécessaire à vous-mêmes pour resserrer les chaînes que vous vous préparez. »

Le commandant du roi bombarde le Fort-Royal, et réduisit la ville et la garnison à la plus cruelle famine. Pour lever contre Saint-Pierre, retraite de Dugommier, une armée nombreuse et formidable, on permit aux nègres le pillage et le massacre des habitants; on donna le commandement de cette horrible troupe à un nègre esclave, nommé Fayance, échappé au dernier supplice. Dugommier résista pendant sept mois, quoiqu'il eût perdu par la famine plus d'un tiers de ses forces. Jamais l'amour de la liberté n'enfanta autant de prodiges de bravoure que dans ce petit coin du

Nouveau-Monde. S'il eût été un petit bourg de l'ancienne Grèce, il eût été immortalisé par ses historiens. Telle fut l'incroyable résistance de ces Français. Le commandant du roi les accusa d'avoir voulu livrer la colonie aux Anglais, tandis que Dugommier, qui les commandait, écrivait à M. Mathéus, gouverneur de la Grenade, « de ne point envoyer de secours à cet attroupement monstrueux de blancs, de noirs et d'esclaves, coupables de cruautés qui devaient soulever toutes les nations policées. » Il conjurait ce gouverneur anglais, au nom de l'humanité et de l'intérêt des puissances qui avaient des intérêts dans cet archipel, d'arrêter les effets *d'une si effrayante contagion* ; mais les Anglais avaient jeté dans cette île tous les ferments de la discorde, pour l'affaiblir et s'en rendre maîtres.

Mais reprenons notre récit. La défaite de *l'Acajou* laissa entre les mains des habitants du Gros-Morne bon nombre d'armes et de munitions, qu'ils distribuèrent à ceux qui en manquaient. Mais, ne se sentant pas assez forts pour poursuivre l'ennemi, ils restèrent maîtres de la campagne. Les patriotes, de leur côté, désillusionnés, car la victoire pour eux devait être certaine, ne songèrent plus à attaquer et se mirent sur la défensive. On divisa les forces : de Chabrol fut nommé commandant de Fort-Royal, et de Molerat commandant de Saint-Pierre. Malgré son désastre, Coquille Dugommier conserva la confiance des patriotes et fut nommé commandant de tous les volontaires confédérés.

Saint-Pierre fit encore appel aux îles voisines pour avoir du renfort. De tous les côtés il lui en vint. La Guadeloupe y envoya quatre cents hommes de son régiment.

Si les planteurs étaient maîtres de la campagne, les patriotes possédaient le littoral. Les deux partis enne-

mis souffraient de cette situation. Les premiers manquaient de toutes les denrées du commerce; aussi des ateliers de nègres dévastaient les habitations et descendaient jusque près des villes pour piller ceux qui en sortaient. Les patriotes, à leur tour, se répandaient dans les campagnes voisines pour les saccager : de part et d'autre il y avait du brigandage. Le gouverneur faisait tout pour éteindre la guerre civile. Dès le lendemain du désastre du 25, il avait proposé une amnistie aux soldats qui rentreraient dans le devoir ; mais presque tous les officiers avaient refusé. On essaya des pourparlers qui furent sans effet. Et même des députés venus des îles voisines tentèrent, mais vainement, de réconcilier les deux partis.

Telle était la situation de la Martinique lorsque, de France, arrivèrent un vaisseau et une frégate de l'État. Ils se déclarèrent pour le parti dit de la campagne. Le gouverneur fit alors une nouvelle proclamation pour tenter une réconciliation. En même temps arrivait le décret de l'Assemblée nationale, du 6 août 1790, sur le rétablissement de la discipline militaire. De Chabrol le lut aux soldats réunis au fort Bourbon ; ceux-ci ne voulurent rien entendre. Il donna alors sa démission et fut imité par plusieurs de ses officiers. Ils furent mis en état d'arrestation, soupçonnés qu'ils étaient de vouloir se retirer au Gros-Morne. A Saint-Pierre, la lecture de la proclamation et du décret produisit le même effet. Four et Crassous de Médeuil, à Fort-Royal, et Dugommier et Vauchot, à Saint-Pierre, furent alors accusés d'avoir empêché la réconciliation proposée par le gouverneur.

L'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, réunie à la Pointe-à-Pitre, le 28 octobre 1790, sous la prési-

dence de Saint-Jean, ajouta foi à la dénonciation portée contre les troupes et les volontaires, qu'elle avait envoyés à la Martinique, et principalement contre Dugommier, le chef des confédérés, que l'on accusait de vouloir bouleverser les îles afin de se faire proclamer dictateur ; elle rendit un décret pour rappeler tous les volontaires. Le gouverneur, en même temps, fut prié de faire revenir les troupes.

Cette dénonciation indigna les patriotes de la Guadeloupe, qui déclarèrent qu'ils ne sépareraient pas leur cause de celle de leur digne compatriote.

Les Basse-Terriens s'en émurent et prirent la délibération suivante ¹ :

L'an 1790, et le second jour du mois de novembre, les citoyens des deux paroisses de la ville Basse-Terre, réunis en la salle de la comédie, en vertu de la convocation faite par ordre de la municipalité, et au désir de la délibération de la paroisse du bourg Saint-François, en date d'hier, on a nommé au scrutin M. Patriat président, et M. de Bovis secrétaire.

Les citoyens se sont occupés sérieusement de la partie du compte rendu par les députés de la ville, concernant M. Coquille Dugommier ; on a manifesté l'intérêt pressant que l'on prend à sa personne, et on a rapporté l'extrait d'une lettre écrite de la Martinique par M. de la Corbière fils, conçu en ces termes :

« Cette nuit, je crois, M. Dugommier, qui jouit ici de toute la confiance qu'il mérite, fait sa seconde sortie contre les esclaves, qui, par essaims, fondent sur les habitations, pillent, ravagent et massacrent sans pitié.

« Je dois avoir l'honneur de l'accompagner ; ainsi, quoique les négociations soient entamées, comme je vous l'ai mandé,

¹ Extrait du registre des deux paroisses de la ville Basse-Terre, déposé à la municipalité. (*Archives nationales.*)

nous sommes toujours sur pied, et sans cesse sur le point d'être victimes du dérèglement de ces esclaves.

« Je vous écrirai à mon retour ; ce sera par le premier bâtiment, à moins d'accident, car ce n'est qu'une sortie. La première, qui a eu lieu dimanche, eût été funeste à ces monstres-là, si le canon eût pu arriver assez tôt ; ils ont perdu beaucoup de monde, et nous n'avons eu que trois blessés.

« Je n'y étais pas, j'y serai demain si l'on sort ; et comme dans ce cas l'artillerie nous précède, j'espère qu'avec moins de danger pour nous, nous aurons plus d'avantage.

« Nous sommes bien heureux d'avoir eu M. Dugommier et les patriotes de votre île ; c'est un héros qui en commande d'autres ; je le vénère infiniment, et l'intérêt dont il m'honore m'est bien précieux.

« Je finis ma lettre pour aller savoir l'heure du départ ; soyez tranquille, la victoire suit M. Dugommier, et le bonheur accompagne ceux qui servent son zèle. J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé : La Corbière fils, et en date du 19 octobre 1790, à Saint-Pierre. »

La conduite que M. Dugommier a tenue depuis le commencement de la Révolution, constante et inébranlable, malgré l'inimitié et la calomnie qui ont sans cesse lutté contre ses efforts, a excité le zèle de tous les citoyens ; en conséquence, les deux paroisses ont pris à l'unanimité l'arrêt suivant :

La ville de la Basse-Terre a appris, avec autant d'amertume que d'étonnement, que l'Assemblée générale coloniale avait accueilli une dénonciation faite par le prétendu Directeur de la Martinique, contre M. Coquille Dugommier. La ville de la Basse-Terre observe que M. Coquille Dugommier est parti avec toute la troupe volontaire de cette ville, et que c'est un effet de la confiance que ceux-ci ont eu en lui s'il se trouve à leur tête, qu'il est leur ouvrage, qu'ainsi il n'est pas plus digne de blâme qu'eux ; qu'au reste toutes ses démarches ont été mesurées et régulières, qu'elles ont été consacrées par l'Assemblée générale coloniale, qui a approuvé tout ce que son comité avait fait, que ses démarches ont été dictées par le patriotisme le plus pur.

La ville de la Basse-Terre expose qu'elle a vu avec douleur qu'au moment où l'Assemblée générale a confirmé la députation faite par son comité pour concilier les deux partis divisés de la Martinique, elle ait bien voulu accueillir la plainte d'un de ces partis, qui s'est même permis, dans divers écrits, de taxer de *brigands* tous les volontaires citoyens qui ont volé au secours de la ville de Saint-Pierre, menacée d'une horrible oppression.

La Basse-Terre déclare qu'elle attend avec respect le résultat d'une médiation aussi honorable que celle pour laquelle l'Assemblée générale coloniale et son comité ont envoyé des députés; mais quel qu'en soit l'événement, elle déclare qu'elle n'entend point séparer sa cause de celle de M. Coquille Dugommier et de tous ceux qui l'ont accompagné.

Qu'elle proteste contre tout ce que l'Assemblée générale coloniale entreprendrait à cet égard, se réservant d'exposer toute la conduite de cette affaire à l'auguste Assemblée nationale, à qui seule appartient le droit d'en connaître, se réservant particulièrement de se pourvoir tant contre les dénonciateurs que contre leurs adhérents.

Les deux paroisses arrêtent que l'arrêté qui vient d'être pris sera remis par leurs députés à l'Assemblée générale coloniale, sur l'équité de laquelle elles mettent la plus grande confiance.

Elles arrêtent en outre qu'expédition du même arrêté sera incessamment adressée à M. Coquille Dugommier, comme un hommage des sentiments qu'elles lui portent, et dont elles ne cesseront jamais d'être animées.

Que pareille expédition sera adressée à Messieurs les commissaires du Fort-Bourbon.

Et ont tous les citoyens signé avec le président et le secrétaire, au nombre de cent vingt.

Signé : Patriat, président ; Bovis, secrétaire.

Collationné conforme au registre déposé au greffe municipal.

Signé : G. Gaichard, maire ; Arthur-Regnault, secrétaire-greffier.

Cette dénonciation du Directoire martiniquais causa une émotion telle dans les îles voisines, que Sainte-Lucie et la Martinique elle-même crurent devoir protester contre une telle calomnie.

La ville de Saint-Pierre tout entière vota les éloges les plus pompeux à Dugommier¹. Dans son deuxième district, celui du Mouillage, un citoyen prononça, au milieu des plus chaleureux applaudissements, le discours suivant² :

Messieurs,

Je partage avec vous la douleur, l'indignation que vient de produire dans chacun de vous la lecture de la dénonciation qu'un criminel Directoire a osé prononcer contre le vertueux, le généreux, le brave Dugommier. Pénétrés des plus vifs sentiments que ses rares qualités ont fait naître en vous, nous avons frémi d'horreur au récit de la calomnie atroce que ces hommes pervers, nés pour le malheur de la Martinique, n'ont pas craint de consigner dans cet infâme écrit. Ce nouveau crime qui leur manquait, ce crime d'un genre inconnu, réservé à la scélératesse, a soulevé nos âmes ; elles sont encore émues de tous les transports d'une juste colère ; que dis-je ! elles sont indignées, courroucées, outragées... Oui, Messieurs, elles le sont de la manière la plus forte.

C'est le patriote si digne de toute notre affection, sur lequel le despotisme expirant vomit sa rage et son désespoir ; c'est le vertueux Dugommier que nous respectons, parce que la vertu nous en impose la douce loi ; le généreux Dugommier, qui trois fois a volé à notre secours, que

¹ Voir les délibérations des divers districts du Mouillage, à Saint-Pierre, la déclaration de MM. les officiers municipaux, etc., de Fort-Royal, et l'adresse des citoyens de la ville de Castries-Sainte-Lucie et du deuxième district du Fort-Saint-Pierre-Martinique. Pièces n^{os} II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX et X. (*Archives nationales.*)

² *Histoire de la Martinique*, par Sidney Danez, vol. V, p. 162 et suiv. Voir encore la délibération du 7 novembre 1790, pièce jointe, n^o III.

nous chérissons, parce que la reconnaissance nous en fait le devoir sacré ; le brave Dugommier, que nous admirons, parce que son patriotisme et sa bravoure nous forcent à l'admiration ; c'est ce ferme soutien de la régénération française dans les colonies, ce puissant appui de Saint-Pierre opprimé, ce valeureux commandant, la terreur des despotes, l'effroi de leurs satellites ; c'est l'immortel Guadeloupéen enfin que le Directoire de la Martinique cherche à nous enlever, parce qu'en lui, en lui seul réside le destin de cette ville infortunée, parce que son départ entraînerait celui des braves militaires et confédérés qui, l'ayant mis à leur tête, sont arrivés et ne peuvent repartir qu'avec lui.

Proclamé à la Basse-Terre, par l'unanimité la plus flatteuse, chef des militaires-citoyens et des citoyens-militaires qui devaient nous prêter leurs forces, M. Dugommier n'a obéi à cette propension naturelle qui le fait tout quitter pour voler au secours des malheureux que lorsqu'un décret du comité général colonial de la Guadeloupe, sanctionné par M. de Clugny, a consacré la légalité de cette glorieuse démarche. Il a donc marché, mais avec l'agrément des représentants de la colonie ; il n'est venu défendre nos foyers que lorsqu'il en a été requis par la loi : c'est donc la loi qui lui a confié les armes de la patrie. Il s'est joint à nos frères de Marie-Galante, de Sainte-Lucie, de Tabago, pour demander la paix ; mais, loin d'être écoutée, la médiation imposante de toutes nos Antilles, qui, en attestant nos maux, proclame la justice de notre cause, n'a fait que rendre plus furieux M. Damas et ses adhérents. A la paix que nous sollicitons encore en vain, nos ennemis ont préféré la guerre civile ; voyant s'approcher l'instant fatal où le patriotisme triomphant allait faire cesser le règne de la tyrannie, ils ont ordonné le signal affreux de l'insurrection des esclaves ; dans le délire de leurs criminelles prétentions, ils les ont armés contre nous, ils leur ont commandé la dévastation et le meurtre.

Mais nos cœurs sont déjà soulagés ; le noir affreux qui y régnait a disparu ; je n'ai fait qu'ébaucher l'éloge du héros des Antilles, et le sentiment qui nous déchirait a été dissipé comme la lumière dissipe l'obscurité ; il a fait place à un sentiment plus durable, c'est celui du mépris.

Oui, Messieurs, vouons au mépris le plus profond cette dénonciation, chef-d'œuvre de l'aristocratie, dernière ressource du despotisme aux abois : que la plus grande publicité la transmette à toutes les îles, à la France entière; que ses auteurs, qui ne peuvent échapper à la vengeance qui les attend, soient livrés d'avance à l'exécration publique; qu'elle soit une preuve irrévocable des atrocités dont ils sont capables; qu'elle atteste à nos derniers neveux que les ennemis de la nouvelle constitution, parvenus au comble des forfaits, en ont outrepassé la mesure, en se souillant du plus grand de tous.

Réunissons-nous, Messieurs que toutes nos voix n'en fassent qu'une pour dénoncer à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, par l'organe des commissaires réunis au fort Bourbon, les hommes perfides qui ont cherché à surprendre sa religion. Les malheureux ! Harpies dont parle l'antiquité, leurs mains impures ont tracé cet écrit sacrilège et en ont osé souiller la pureté de cette Assemblée ! Mais qu'elle se rappelle que la seule ressource du crime attaqué est de prêter ses affreux attributs au juste vengeur qui le poursuit; qu'elle sache que les auteurs de nos maux ne peuvent en prolonger le terme dans notre île qu'en les propageant dans la sienne; qu'elle les connaisse, et qu'elle recule d'horreur en apprenant qu'un de ses membres, celui que la Guadeloupe doit s'enorgueillir d'avoir vu naître, celui que nous portons dans nos cœurs, et pour la conservation duquel nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, n'en a pas été respecté; qu'elle juge cette tyrannique aristocratie, qui, voyant s'avancer la fin de ses vexations, exhale en vaines tentatives son venin décomposé; qu'elle prononce, et alors plus calme, n'écoutant que la sagesse dont la voix lui a dicté tant de beaux décrets, cette respectable Assemblée se joindra à nous, à tous les patriotes de cet archipel français, pour abandonner au mépris et à l'exécration publiques l'outrage hideux de la bassesse et de la calomnie.

Mais c'est assez vous entretenir du sujet qui nous a forcés à nous assembler : encore quelques mots, Messieurs, et ma voix, fidèle interprète des sentiments dont vous avez manifesté la forte énergie, rentrera dans le silence. Ces derniers

mots ne peuvent être employés à vous parler de l'hydre dont vous avez vu la dernière tête, qui, poursuivie par l'intrépide Dugommier, a essayé de traverser les mers pour se reproduire à la Guadeloupe. C'est du sein de notre assemblée, où il a pris naissance, qu'il lançait la discorde et la guerre. C'est aussi dans le sein des fidèles représentants de la tranquille Guadeloupe qu'il se flattait de fournir une nouvelle carrière de crimes, en y distillant son poison infect. Abandonnons le monstre consigné dans le Gros-Morne, cherchant un reste de vie dans le sang de nos infortunés patriotes. Un sujet plus noble va consacrer mes dernières paroles.

M. Coquille Dugommier vient de jurer, et les troupes de ligne et les volontaires confédérés ont juré après lui, de ne quitter nos rivages que lorsqu'ils les auront garantis du pillage, de la flamme et de la mort. Ces généreux frères ont juré, et nous nous reposons sur la foi de leur serment. Déjà la palme du patriotisme qui doit couronner leurs travaux croît et s'élève chaque jour.

Transportons-nous donc, Messieurs, au delà de ce temps trop long à notre impatience; franchissons la durée de nos calamités et arrivons à l'époque fortunée où, du sein de toutes les îles, sortira un concert de voix qui chanteront les louanges de notre libérateur. Qui, plus que les patriotes de la Martinique, qui lui devront la vie et un reste de propriétés, aura de plaisir à chanter Dugommier et ses vertus! Le jour qui éclairera ce beau jour ne verra parmi nous que les enfants de la régénération; le soleil qui luit en France, pour montrer dans tout son éclat la loi qui a vivifié ce bel empire, luira aussi pour nous. Alors nous nous joindrons à nos heureux frères de la métropole, pour lesquels nous aurons combattu et versé notre sang; nous confierons aux pinceaux de l'immortalité le tableau des deux vainqueurs du despotisme. Ce sera toujours avec les yeux de l'admiration et de la reconnaissance que nos générations présentes et futures y verront le Lafayette de la France, le Dugommier des îles du Vent.

Les troupes, sous les ordres de Dugommier, se réunirent et, après délibération, résolurent de rester à la

Martinique jusqu'au rétablissement de la paix. Une partie des volontaires fit de même, l'autre s'en retourna à la Guadeloupe.

On essaya encore, mais vainement, de réconcilier les deux partis belligérants. Les patriotes avaient eu à souffrir de la présence du vaisseau et de la frégate de l'État, qui s'emparèrent des navires qu'ils avaient à leur disposition. Ils perdirent, le 19 novembre, l'Ilet-à-Ramier, qui se rendit, faute d'eau, après quelques jours de siège. Dès le lendemain, l'ordre fut donné aux volontaires et aux troupes des îles voisines de quitter la Martinique dans un bref délai, et le commandant de la station signifia aux capitaines de navires marchands d'aller porter leurs cargaisons sur les autres points de l'île.

Toute la population de la ville s'émut à cette nouvelle. Il y eut des réunions, et, après décision, on fit connaître, par des adresses à de Rivière, que Saint-Pierre préférait périr que céder.

Peu de temps après, des bruits de guerre avec l'Angleterre circulaient dans l'île; et, comme il fallait sérieusement s'occuper de la défense de Fort-Royal, en cas d'une attaque étrangère, de Rivière demanda que ce port militaire fût rendu, à cet effet, au pouvoir du gouverneur. L'union des partis belligérants devenait indispensable; on lui répondit par des propositions de paix, et l'adresse suivante, signée de Molerat, Dert-Govello, Coquille Dugommier, de tous les chefs de districts, etc., fut envoyée au chef de la colonie¹ :

¹ *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, vol. V, p. 173.

Monsieur le général, les citoyens de Saint-Pierre et les auxiliaires qui veillent à sa défense s'empressent de vous témoigner les inquiétudes que leur donnent les nouvelles extérieures. Des forces étrangères s'assemblent et menacent les colonies françaises. Le grand intérêt de la mère patrie est le seul qui doive nous occuper dans une pareille circonstance; ce sentiment est gravé dans nos cœurs, et jamais nos intérêts particuliers n'y prévaudront. Nous vous invitons donc, monsieur le général, au nom de la nation, à suspendre de part et d'autre tout acte d'hostilité, à renvoyer par-devant son Assemblée la discussion de nos différends, et à nous entendre de bonne foi et de concert pour la conservation des colonies. Nous nous disons tous patriotes! Eh bien! prouvons-le par ce généreux effort, qui élève l'homme au-dessus de lui-même et lui fait sacrifier ce qu'il a de plus cher à l'avantage de sa patrie! Alors, un arrangement qui puisse obtenir la confiance réciproque vous donnera la facilité d'exécuter tout ce que vous croirez convenable à la défense de cette île; alors les auxiliaires retourneront dans leurs garnisons respectives, et les nouveaux citoyens français manifesteront partout à l'ennemi l'énergie que leur donne la régénération, et, si tous les colons en sont pénétrés, ils seront invincibles.

Mais les choses en restèrent là, et les hostilités continuèrent de part et d'autre.

Sur ces entrefaites, les colons de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie se concertèrent et résolurent de nommer des commissaires chargés de rédiger les vœux des colons sur leur constitution et leur administration, vœux que provoquait le décret de l'Assemblée nationale du 8 mars 1790. L'Assemblée coloniale de la Martinique rendit, le 8 décembre, un nouvel arrêté par lequel le gouverneur était prié d'arriver, par tous les moyens en son pouvoir, à toute importation de denrées coloniales dans Saint-Pierre et à tout transport de marchandises de cette ville dans

les quartiers, etc. Cette décision fut sanctionnée par le vicomte de Damas, mais repoussée énergiquement par les négociants et commissaires de Saint-Pierre, qui signifièrent leur opposition au gouverneur, au commandant de la station et à l'Assemblée coloniale.

Déplorant cette situation, Dugommier écrivit, de Saint-Pierre, à Barnave, le 13 du même mois¹ :

Monsieur,

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, mais j'ai le bonheur de jouir des fruits d'une régénération à laquelle vous avez contribué d'une manière si éclatante.

Permettez, Monsieur, que je vous adresse quelques réflexions qui vous prouveront que les instructions du 28 mars concernant nos colonies renferment une source de divisions et un véhicule assuré au despotisme ministériel. S'il en était temps encore, j'implore, en mon particulier, votre patriotisme pour y remédier. Le Roy en sa partie est le représentant de la nation. Peut-il y avoir un représentant du représentant? et y a-t-il entre le Roy et les provinces une personne qui le représente? Pourquoi donc donner aux colonies une organisation différente qui choque le plus grand nombre des citoyens, quoiqu'elle plaise à quelques-uns. J'ose vous assurer que ce sera une cause éternelle de troubles dans nos îles.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments que vous avez si bien acquis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant
serviteur,

COQUILLE DUGOMMIER,

Commandant des volontaires confédérés des îles du Vent.

Pendant ce temps, de fréquentes rencontres avaient

¹ *Archives nationales.*

lieu entre les détachements des deux partis, et celui de la campagne faisait tout pour empêcher les provisions d'arriver à Fort-Royal et à Saint-Pierre, afin de réduire ces villes par la famine.

Le 26 décembre 1790, les patriotes, au nombre d'environ six cents, fondirent sur les retranchements élevés du côté de la Case-Navire. Ils surprirent la garde avancée, qu'ils massacrèrent ; mais ils furent battus à leur tour par les habitants, qui leur prirent une pièce de canon. Ceci avait lieu dans les environs de Fort-Royal. Du côté de Saint-Pierre, on ne se battait pas moins. C'est ainsi que se termina l'année 1790.

Chaque parti avait rendu compte en France, à son point de vue, de l'état déplorable de la Martinique. Aussi, pour y faire cesser les troubles, l'Assemblée nationale, par décret du 29 novembre 1790, pria le roi d'envoyer aux Antilles quatre commissaires appelés à procéder provisoirement à leur organisation, etc. Cette nouvelle parvint à la Martinique en janvier 1791 par l'avis *le Ballon*, arrivé à la Trinité. La ville de Saint-Pierre s'empessa alors d'envoyer une députation auprès du gouverneur pour l'engager à cesser les hostilités, jusqu'à l'arrivée des commissaires de l'Assemblée nationale. Le vicomte de Damas répondit que les choses resteraient en l'état. De part et d'autre on s'accusait, on se reprochait le mal commis et l'on se menaçait réciproquement de la justice que feraient les commissaires à leur arrivée.

Le comte de Béhague, le nouveau gouverneur, et les quatre commissaires, Lacoste, Magnilot, Monde-noix et Linger, quittèrent la France à la fin de janvier 1791 et arrivèrent à la Martinique le 12 mars suivant.

Le parti des villes, qui s'était livré à la joie lorsque l'escadre fut signalée, ne tarda pas à voir qu'il fallait céder. Dès son arrivée, le comte de Béhague adressa aux soldats du régiment de la Martinique une proclamation sévère qui jeta l'étonnement et l'alarme dans le parti. Il ordonna aux troupes d'évacuer le fort Bourbon et désarma tous les soldats patriotes en leur annonçant qu'ils allaient retourner en France. Il défendit toute communication entre les troupes nouvelles et les anciennes. Il prescrivit aux volontaires des îles voisines de quitter de suite la colonie et de ne jamais y reparaitre en armes, sous peine d'être considérés comme traîtres à la patrie. Dugommier et ses volontaires furent donc forcés d'obéir, malgré le serment qu'ils avaient fait de n'abandonner la Martinique qu'après y avoir rétabli l'ordre, la paix et l'union.

Avant de quitter l'île, Dugommier adressa les adieux suivants aux citoyens de Saint-Pierre et aux patriotes présents dans cette ville¹ :

Chers et vertueux amis,

La loi l'ordonne, je pars. Cependant, il m'est impossible de le faire sans vous témoigner mes vifs regrets. Vous m'avez accoutumé à chérir mon séjour parmi vous, à ne point séparer mon existence de la vôtre ; et j'essayerais en vain de vous exprimer combien me coûte le sacrifice de mes sentiments à l'obéissance que tout bon citoyen doit à une loi légitime. Elle me console néanmoins en vous promettant dès à présent protection et sûreté. Reposez-vous donc entièrement sur elle, puisque vous avez combattu pour l'obtenir, et prenez confiance aux ministres choisis par la nation

¹ *Histoire de la Martinique*, par Sidney Daney, 5^e partie, vol. V, p. 427.

et le Roy pour son exécution. Leur intérêt le plus grand est votre bonheur, et ils y travailleront avec plaisir lorsqu'ils connaîtront vos vertus. Ils verront avec admiration que vous avez respecté dans votre enceinte les propriétés de vos ennemis; ils verront encore, avec une surprise honorable pour vous, que, pendant plus de six mois d'une guerre opiniâtre et cruelle, où la plus grande partie des militaires étaient abandonnés de leurs officiers, où la confiance en ceux qui conduisaient la chose publique était si souvent ébranlée, où l'ordre, par conséquent, devait souffrir fréquemment par les circonstances difficiles, vous avez tout surmonté pour conserver à la ville la gloire de ne craindre aucun reproche de l'humanité dans ces mouvements dangereux, où l'esprit de parti se livre si malheureusement aux impulsions de l'animosité. Vos sentiments, les sentiments de vos défenseurs ont repoussé loin de vous ces scènes d'horreur qui déchirent les cœurs honnêtes et sensibles; et, je peux l'affirmer, cette modération est la pierre de touche du vrai patriotisme. Je me félicite donc, braves amis, d'avoir partagé avec vous les dangers que nous avons courus pour étayer dans cette île infortunée la régénération française. Notre tâche est finie; remettons ce dépôt précieux entre les mains de la nation, dont les secours ont franchi les mers pour le soutenir et rétablir la paix en dissipant pour toujours les erreurs qui l'ont troublée. Je le désire ardemment et je dépose ici le témoignage des vœux que je n'ai cessé de faire pour vous en voir jouir plus tôt. Recevez de plus le tribut bien légitime, et que je paye avec ivresse, aux sentiments que vous m'avez toujours témoignés. La reconnaissance d'un mortel ne suffit pas; j'invoquerai donc dans la chaleur d'une âme entièrement à vous Celui qui peut tout pour votre félicité.

Le 23 mars, les dames de la ville, en récompense des services rendus à la colonie par Dugommier, lui offrirent une épée, un ceinturon brodé de leurs mains et un hausse-col. Et Linger, l'un des quatre commissaires envoyés par l'Assemblée nationale, le compli-

menta sur la conduite qu'il avait tenue pendant son séjour à la Martinique.

Le lendemain, toute la population de Saint-Pierre était sur pied ; chacun tenait à saluer une dernière fois le *Lafayette des îles du Vent*. Un *Te Deum* fut chanté dans l'église du Mouillage. Dugommier y assistait avec ses volontaires et les soldats du régiment de la Guadeloupe. La milice était sous les armes. La cérémonie terminée, le cortège et toute la population l'accompagnèrent sur la place du Mouillage, où il s'embarqua avec les siens aux cris cent fois répétés de : *Vive Dugommier !*

Cette démonstration de la part non seulement de la populace, mais encore de la société de Saint-Pierre, témoigne en faveur de Dugommier et donne un démenti aux accusations calomnieuses portées contre lui.

La guerre civile n'était malheureusement pas finie à la Martinique. Mais laissons là l'histoire de cette colonie et suivons Dugommier à la Guadeloupe, où il fut reçu, à la Basse-Terre, avec ses volontaires par les ovations de la municipalité et des patriotes.

Ces démonstrations patriotiques déplurent à une partie de la population, qui ne voyait dans Dugommier que le chef du parti révolutionnaire. On était persuadé qu'à la Martinique, les planteurs représentaient l'aristocratie et les citoyens la démocratie. Dugommier et ses trois cents volontaires étaient presque dans un état de suspicion. Ils portaient ombrage au gouvernement de la colonie ; on craignait, bien à tort, que, profitant de l'influence qu'il exerçait sur eux et sur les soldats de troupe qui l'avaient accompagné à la Martinique, et de l'enthousiasme qu'il inspirait aux patriotes, il ne se fit proclamer par eux chef de l'île.

Comme signe distinctif, les volontaires de Dugommier portaient à la boutonnière une médaille. Un arrêt de l'Assemblée coloniale leur en interdit le port. Mais la municipalité de la Basse-Terre non seulement se refusa à le promulguer, mais les autorisa à porter l'uniforme et à rester armés, et reconnut Dugommier pour leur chef¹.

Le dimanche 3 avril 1794, celui-ci se promenait dans la ville, se dirigeant du côté du fort Saint-Charles (aujourd'hui fort Richepance), accompagné d'un certain nombre de volontaires en uniforme et en armes, ainsi qu'ils en étaient autorisés par la municipalité, et criant : *Vive la nation ! vive Dugommier !* Les autorités s'en épouvantèrent, pensant sans doute que, de concert avec une partie des troupes, il allait s'emparer du fort et les pousser à la révolte, afin d'accomplir son vœu et de se faire proclamer chef de la colonie. Trois jours après (le 6 avril), onze sous-officiers ou soldats du régiment, sur de simples préventions, furent arrêtés, conduits à la Pointe-à-Pitre et embarqués pour la France.

Ces violences ne pouvaient qu'exciter les patriotes contre les autorités et exalter les esprits en faveur de Dugommier. Celui-ci, déjà brouillé avec une partie de sa famille à cause de ses opinions politiques, comprit que le parti le plus sage était de quitter son pays pour ne plus être en butte à de pareils soupçons. D'un autre côté, ses intérêts particuliers avaient beaucoup souffert pendant son séjour à la Martinique. Il fut même obligé de vendre la propriété dont il avait pris le nom. Les patriotes lui offrirent alors la mission

¹ Voir à l'appendice, pièces n^{os} XI et XII.

délicate d'aller en France plaider leur cause. Il accepta avec empressement. Il espérait ainsi, tout en remplissant son mandat, obtenir un emprunt qui lui permit de rétablir sa fortune gravement compromise.

Dugommier partit donc. Sa femme, qui dirigeait sa sucrerie des Trois-Rivières, la quitta pour aller demeurer à Sainte-Anne, auprès de sa mère, M^{me} Cou-droy-Bottée. Il laissa sa procuration à Larriveau et confia la gestion de sa propriété à Cauby, patriote d'un caractère très vif, dont il eut plus tard à se plaindre.

C'est dans ces conditions et plein d'incertitude que Dugommier quitta, en juillet 1791, sa famille et la Guadeloupe, son pays natal, qu'il ne devait plus revoir.



DUGOMMIER

II

1791 - 1794.

Arrivée de Dugommier en France. — Son séjour à Paris. — Il est nommé général de brigade. — Il passe à l'armée d'Italie. — Campagne d'Italie. — Siège de Toulon. — Campagne d'Espagne. — Sa mort.

Parti pour la France en juillet 1791, comme nous l'avons vu, Dugommier n'arriva à Marseille que le 5 novembre suivant. Le jour même, il s'empressa d'écrire à son mandataire, Larriveau, négociant à la Basse-Terre, la lettre suivante, qui fait connaître les bons sentiments dont il était animé¹ :

A Marseille, le 5 novembre 1791.

Mon cher Monsieur,

Je vous envoie ci-inclus un bulletin qui vous mettra au fait de mon départ, de ma traversée et de mon arrivée dans cette ville. Il est donc inutile que j'ajoute rien à cet égard. Je vous répéterai seulement que j'ai bien souffert de toutes

¹ Cette lettre n'a été reçue à la Guadeloupe que le 17 mars 1792. — *Archives personnelles.*

manières. Le retard de mon arrivée abrège la grande tournée que je me proposais de faire dans les différentes places de commerce. Je me rends tout de suite à Paris, où j'arriverai encore à temps pour les intérêts de ma mission. Je m'étais flatté de trouver de vos nouvelles en France, après le long séjour que j'ai fait en mer.

Les troubles de Saint-Domingue alarment tout notre commerce, et je ne suis pas sans inquiétude sur la Guadeloupe. Indépendamment du désordre général, je crains que la vivacité de mon gérant n'en ait occasionné de particuliers sur l'habitation. Rassurez-moi promptement là-dessus, je vous prie. Les lettres que j'emporte pour Paris me donnent les plus grandes espérances pour l'emprunt en question. Aussi je vous fais d'instantes prières pour tâcher d'allonger la courroie jusqu'à ce que j'aie vérifié mon espoir. Je vous écrirai aussitôt mon arrivée à Paris. Adressez-moi vos lettres sous le couvert de M. Kertzem, maître de l'hôtel des Milords, rue du Mail, à Paris.

Les denrées coloniales sont à un prix fou. Quelques années de cette faveur me mettraient bientôt au large, avec votre bonne administration. Combien de fois n'ai-je pas dissipé les inquiétudes de l'éloignement par la confiance que je vous dois ! Je vous prie donc de vouloir bien me continuer vos bons offices, malgré le dégoût que peut vous donner l'état malheureux de mes affaires. Je recommande à vos bontés mon atelier, et particulièrement la famille de Bibiane et la pauvre Luce, qui nous ont toujours donné les plus grands témoignages de fidélité et d'attachement.

Mandez-moi, je vous prie, la situation de ma chère sœur. Soulagez-la, en grâce, en tout ce qui dépendra de vous. Dans les rapports d'intérêts qui existent ou qui ont pu exister entre elle et moi, traitez-la comme je voudrais être traité, et surtout comme je l'aime.

Si mon frère n'est plus à la Guadeloupe, remettez, je vous prie, sa lettre à ma sœur. Adieu, mon cher Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que votre très estimable petite, et suis tout à vous.

COQUILLE DUGOMMIER.

Votre traite sur M. P^{re} Siau a été acceptée.

A cette même époque, M^{me} Dugommier, qui avait quitté sa mère à Sainte-Anne et qui était revenue sur son habitation des Trois-Rivières, se trouvait dans un tel état de dénûment qu'elle écrivait, le 15 décembre 1791, à Larriveau, le billet suivant ¹ :

Monsieur, je ne puis attendre que vous veniez à l'habitation pour me donner les deux moèdes et demiè ². Je suis sans souliers, sans chapeau, j'espère de les recevoir par le porteur. Je suis votre servante.

BOTTÉE DUGOMMIER.

Arrivé à Paris, Dugommier fit tout ce qu'il put, mais inutilement, pour obtenir un emprunt. Le moment n'était pas favorable. Il en avisa Larriveau, qui fit alors un appel, pour venir à son secours, à son frère aîné, Coquille, procureur général à la Guadeloupe. Ce dernier y adhéra par la lettre suivante, qui fait connaître son appréciation sur l'homme qui, peu de temps après, devait se rendre illustre et faire honneur à son pays ³ :

Sainte-Anne, ce 2 mars 1792.

Monsieur,

Ce que vous me marquez par votre lettre du 28 m'afflige sans m'étonner : je connais ce caractère, que la ruine de ses enfants peut porter à tous les excès, et je vois que l'on veut ruiner cette famille pour en punir le chef... Quelle sera la fin de tout cela ? Quel sera le dénouement du drame de la Révolution ? Je n'en sais rien ; mais il me semble que le roman de M. Dugommier y est assez particulièrement lié pour ne finir que là.

¹ *Archives personnelles.*

² La moède valait trente-cinq francs soixante-sept centimes.

³ *Histoire de la Guadeloupe*, par A. Lacour, tom. II, chap. III, p. 44.

Je ne vous répondrai que sur la conclusion de votre lettre. Elle ne m'étonne pas non plus : c'est la même tentative faite déjà, de concert avec vous, par M^{me} Dugommier auprès de sa mère : c'est une somme de *trente-trois mille livres* que vous voulez que je jette au fond d'un abîme... Je vous le demande, Monsieur, à combien de cent mille livres imposé-t-on tout mon bien pour contribuer à réparer toutes les fautes de M. Dugommier ? Je voudrais le savoir définitivement. Je vous ai parlé quelquefois de ma position. Elle est encore embarrassée. Je dois : je ne puis rien ôter de mon revenu, après mon nécessaire, sans le consentement de mes créanciers. Tel est le plan de conduite que je suis constamment depuis que j'ai fait les grosses acquisitions qui feront la fortune de mes enfants. La mienne est faite... Il me faut si peu de chose ! Par les arrangements que j'ai pris avec M. Angeron, et à cause des mandats qu'il a acceptés, tous mes créanciers sont réunis en sa personne ; toutes mes récoltes sont à lui. Je lui tiendrai parole ; rien ne m'y fera manquer. Il faut donc qu'il me permette d'aller au secours de M. Dugommier pour que je puisse le faire ; autrement, ne comptez pas sur moi. J'ai à l'étuve pour lui vingt-cinq à trente barriques de sucre, qui pourra être pilé et envoyé à la Basse-Terre sous quinze jours. Voyez donc M. Angeron. Dites à mon fils, de ma part, de se joindre à vous auprès de ce galant homme, dont, en vérité, j'abuse. Si cela ne peut réussir, écrivez ou faites écrire à Saint-Pierre, exposez le danger où se trouve l'homme qu'ils appellent leur ami, leur sauveur ; obtenez l'emprunt de cette somme de *trente-trois mille livres*, remboursable dans un an avec l'intérêt à 10 0/0 ; M^{me} Bottée et moi, nous nous rendrons cautions solidaires de ce remboursement à l'échéance. J'en contracte ici l'obligation formelle, et ma présente lettre *me lie* d'avance.

Je vous salue et suis bien sincèrement à vous.

COQUILLE.

Larriveau répondit de son mieux à la confiance que Dugommier avait mise en lui. Il avait fort à faire, car M^{me} Dugommier, d'un caractère difficile, lui cau-

sait quelquefois des embarras. On peut en juger par ce qui suit¹ :

M. du Castaing, établi, par l'acte du 28 du mois dernier, séquestre de l'habitation sucrerie de M. Coquille Dugommier, que je représente par procuration, peut consentir à ce que M^{me} Coquille Dugommier prenne sur l'habitation la négresse Andrèse, que son mari lui avait donnée depuis longtemps pour la servir, d'y joindre le jeune nègre Charles pour son domestique, et la petite capresse nommée Arsène, âgée de six ans, sous l'obligation néanmoins, de la part de M^{me} Dugommier, de répondre desdits esclaves et de les représenter quand justice l'ordonnera. De plus, ne consentira M. Castaing à lui livrer les deux derniers qu'autant que M^{me} Coquille Dugommier s'en retournera à Sainte-Anne, chez madame sa mère, et le jour de son départ seulement. Jusqu'alors, le petit nègre Charles restera attaché aux travaux de l'habitation. Je promets aussi toujours, en ma qualité de chargé de pouvoirs de M. Dugommier, de faire une pension de cinquante moèdes à M^{me} Dugommier, payables par quartier, sous la condition aussi qu'elle s'en retournera chez madame sa mère, et le premier quartier comptera du jour de son départ de l'habitation.

Fait à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 14 mars 1792.

LARRIVEAU.

Je déclare aussi que la pension de M^{me} Dugommier cessera si tous autres nègres de l'habitation que ceux ci-dessus désignés allaient joindre M^{me} Dugommier à Sainte-Anne, soit pour rester avec elle ou pour aller travailler à la journée pour son compte, comme cela est déjà arrivé de la part du nègre Anatole.

LARRIVEAU.

J'accepte les conditions ci-dessus. Je promets de m'y conformer.

BOTTÉE DUGOMMIER.

¹ Archives personnelles.

On voit que Larriveau se méfiait de M^{me} Dugommier tout en étant bon pour elle, et il avait raison, car, quatre mois après, c'est-à-dire le 14 juillet, Brindeau lui écrivait des Trois-Rivières¹ :

Monsieur,

J'ai toujours eu le désir d'obliger ; mais, dans cette circonstance, je ne puis me rendre à la demande de M^{me} Dugommier. C'est elle qui a causé le dérangement de mes nègres. Ceux qui sont aux galères l'ont dit à plusieurs personnes. Ils ont, de plus, avoué qu'elle leur a dit à eux-mêmes de ne pas se rendre. Il faut qu'elle me remette les esclaves qu'elle a chez elle et leurs journées jusqu'à la remise. Vous me devez aussi remettre le nègre Donon. On m'assure qu'il est à présent à Sainte-Anne. Si vous étiez à ma place, Monsieur, vous en feriez autant que moi. Il est bien cruel d'avoir acheté un bien horriblement cher et de ne pas jouir des nègres.

J'ai l'honneur-d'être, etc.

BRINDEAU.

Larriveau avait aussi à lutter contre les créanciers de son mandant, qui se montraient souvent fort exigeants, pensant punir ainsi le grand patriote créole. On le savait ; aussi les amis de Dugommier allaient vis-à-vis de ceux-là jusqu'à la menace. Le sieur Cauby, gérant de l'habitation des Trois-Rivières, au lieu d'y planter des cannes et d'y faire du sucre, y faisait de la politique et désorganisait tout. Il fallut le remplacer. Mais les choses en étaient à ce point que Larriveau fut forcé d'en arriver à un sacrifice : vendre cette propriété, afin de désintéresser les créanciers de Dugommier et faire une pension à sa femme. Et

¹ Archives personnelles.

pendant que sa fortune se démembrait, Dugommier s'occupait activement à Paris des intérêts des patriotes de la Guadeloupe et de la Martinique. Pour pouvoir mieux défendre la cause coloniale, il s'était même lié avec plusieurs montagnards, les plus avancés de la Révolution, entre autres avec Marat.

Député extraordinaire des îles du Vent auprès de l'Assemblée législative, à Paris, le 4 décembre 1791, Dugommier fit paraître, à cette époque, un mémoire intitulé : « *Ma profession de foi*¹. » Il y disait :

J'ai vécu cinquante ans sous le despotisme militaire. J'ai connu, à quatorze ans, la morgue et l'injustice de ceux qui commandent. J'ai trop souvent gémi d'avoir vu le caprice et la faveur l'emporter sur les ordonnances et l'équité. Réformé et rendu à l'état civil, j'ai cru pouvoir respirer librement dans mes foyers; mais ils étaient en Amérique, et j'ai trouvé tous les abus qui m'avaient révolté sous l'uniforme. Devenu *bourgeois*, j'étais isolé, sans autre protection que celle de la loi, et cette loi était presque toujours muette quand je la réclamais. J'ai dévoré cent fois un juste ressentiment : j'ai partagé, avec des millions de citoyens, la douleur de voir la plus grande portion du genre humain avilie par l'opinion de quelques êtres, que les préjugés seuls élevaient au-dessus des autres. J'ai eu toute ma vie un pareil système en horreur. Pendant cinquante ans, je n'ai pu que soupirer. Un moment inespéré, un moment plus heureux à tout changé; la Révolution nous a régénérés, et l'homme enfin est rétabli dans toute sa dignité. Qui peut me faire un crime de mon enthousiasme pour un nouvel ordre de choses selon mon cœur? Qui peut, sans crime, me reprocher de combattre pour le soutenir, quand il est applaudi par ma nation et par mon roi? Oui, j'approuve l'égalité, j'idolâtre la liberté et je déteste l'oppression. Appelé pour y résister, je

¹ Il ne m'a pas été possible d'en trouver le texte, même à la Bibliothèque nationale. J'emprunte cet extrait à Châteauneuf (*Histoire des grands capitaines de la France, etc.*, tom. I, p. 255).

volerai au bout de l'univers. Quels étaient les opprimés à la Martinique, où j'ai porté mon faible secours? N'étaient-ce pas mes amis arrachés de leur asile, plongés dans des cachots flottants, loin de la terre et de l'air? N'était-ce pas une ville entière privée de tous les droits que lui donne la Révolution et menacée de sa ruine par une armée de nègres et de mulâtres? Oui, je le jure, je dévoue le reste de ma vie à la liberté, à l'égalité et à la justice; partout où je verrai l'oppression, je me mêlerai aux braves qui voudront y résister. Si quelqu'un me prête d'autres vues, il me calomnie, et je le plains, car il est injuste. Eussé-je à parcourir une carrière aussi longue que celle qui est derrière moi, je la remplirais des preuves du sentiment qui me *transporte*. Le ressort qui me pousse ne m'est point étranger; il était dans mon cœur, il était comprimé, la Révolution le dégage, et je *mourrai patriote*.

Le 7 décembre 1791, Dugommier et A. Crassous, tous deux députés de la ville de Saint-Pierre (Martinique), se présentent à la barre de l'Assemblée nationale et, après lui avoir fait remise des pièces concernant les troubles de cette colonie, prononcent chacun un discours. A. Crassous expose longuement les faits que nous connaissons déjà, et termine en priant l'Assemblée de prendre en considération la situation vraiment déplorable de la ville de Saint-Pierre. Puis Coquille Dugommier s'exprime ainsi¹ :

Les droits de la justice et de la vérité sont imprescriptibles, comme les droits de l'homme. La Révolution en relevant ces derniers, les a fait triompher tous autour de vous; mais dans nos contrées, profitant de la distance immense qui nous sépare, des hommes pervers, accoutumés à voir sacrifier la justice en leur faveur, ont couvert depuis longtemps la vérité d'un voile funèbre qu'il faut déchirer... *ils ne*

¹ *Archives nationales* : Comité des colonies.

veulent la liberté que pour eux, ils abhorrent l'égalité! Voilà la source de tous les maux qui affligent nos colonies; envoyé vers vous par une très grande partie des colons planteurs et d'autres états, je demande à prouver que les amis de la constitution sont vexés, opprimés, détruits sur une terre où ils travaillaient à faire fructifier le nouvel arbre de vie.

La Martinique a donné la première le fatal exemple d'employer la force pour en couper les racines. Les événements lui ont été favorables; et dans ce moment, tous les cultivateurs du plus bel arbre du monde gémissent dans l'opprobre et dans la persécution; les citoyens qui l'ont pu se sont éloignés de la désolation. Après avoir donné à ces malheureux frères un long témoignage de mes sentiments, après avoir soutenu avec eux une lutte constante et courageuse; enfin, après avoir remis nos drapeaux et les intérêts de la régénération entre les mains des commissaires du roi, je me suis retiré dans mes foyers. Je ne les avais abandonnés qu'en cédant au désir des volontaires confédérés qui m'avaient choisi pour leur premier camarade; les secours donnés à nos frères avaient le sceau de la loi. Réquisition de la municipalité, approbation de l'Assemblée coloniale, représentée par son comité général, sanction du gouverneur, tout devait me promettre d'être à l'abri d'aucun reproche, tout devait m'assurer le repos dont j'avais besoin, après les fatigues d'une guerre pénible; mais les ennemis que j'avais combattus avaient porté dans mon pays le souffle empoisonné de leurs opinions: les sectateurs de leurs principes s'étaient coalisés pour les imiter. Je trouvai donc encore la guerre, et lorsque nos ennemis apprirent le criminel abus que le général Béhague avait fait des forces confiées à ses soins, lorsqu'ils apprirent qu'au mépris de l'impartialité que lui prescrivait sa mission, ce général s'était déclaré chef de parti, alors tout fut employé pour anéantir le patriotisme à la Guadeloupe comme à la Martinique.

Ils dirigèrent leurs premières menaces contre moi, le feu de leur animosité m'éclaira sur le parti que j'avais à prendre; tranquille dans ma conscience, indifférent sur mon sort, je voulais attendre l'événement et détourner

l'orage. Mais, instruits, à n'en pas douter, par des avis réitérés, qu'ils voulaient s'envelopper pour me porter leurs coups, les patriotes me pressèrent de mettre en sûreté ma liberté et de venir ici veiller à la leur. Mon départ fut décidé, et je le précipitai au moment où je reçus une adresse d'un grand nombre de citoyens victimes de l'oppression du général Béhague. Ils s'écriaient dans leur douleur profonde : *Portez, nous vous en prions ; portez à l'Assemblée nationale nos doléances et nos réclamations ; elle nous doit le soulagement à nos maux ; martyrs de sa constitution, nous avons droit à sa protection : dites-lui que nos souffrances, fussent-elles durer au delà de nos craintes, ne sauraient altérer notre amour pour une nouvelle religion.*

Par quelle fatalité, Messieurs, les secours demandés par les députés de Saint-Pierre ont-ils été tournés contre cette ville et ses adhérents ? Quel est le ressort secret qui les a dirigés ? Serait-ce le ministre, dont les instructions auraient réglé la marche du sieur Béhague ?

La confiance de la nation est trahie ; si le sieur Béhague est seul coupable, le ministre n'en est pas moins responsable. Il faut donc les confronter ; il faut punir la félonie, et donner enfin un exemple de responsabilité.

Après avoir écouté ces deux discours, le Président dit :

L'Assemblée nationale, décidée à approfondir la cause des troubles qui ont désolé la colonie, vous rend grâces des lumières que votre patriotisme lui apporte. Sa prudence et sa justice lui dicteront l'usage qu'elle en doit faire.

A la même époque, Dugommier, s'adressant encore à l'Assemblée nationale, lui écrivait¹ :

Véritable cause des troubles des îles du Vent.

Législateurs,

Liberté, Egalité..... Tant que ces deux principes furent

¹ Archives nationales : Comité des colonies.

respectés dans nos colonies, on y vit régner la paix autant qu'il était possible dans les mouvements inséparables d'une grande révolution. L'Assemblée coloniale de la Martinique porta la première atteinte aux principes, et donna un funeste exemple aux autres assemblées, qui les sacrifièrent bientôt au goût de la domination.

D'un autre côté, les instructions inconstitutionnelles du 28 mars, en exagérant les prérogatives des gouverneurs, leur donnèrent l'espoir de reconquérir en grande partie ce qu'ils avaient perdu. Ils rallièrent alors les mécontents et ceux qui avaient besoin de leur nouvelle faveur. Ils s'unirent tous pour établir une aristocratie révoltante. La résistance à ce système est la seule et véritable cause des troubles dont vous avez entendu le rapport.

Vous avez vu une Assemblée se continuer par la force à la Martinique, casser des municipalités élues librement par les citoyens, inspirer du mépris pour les habitants des villes et bourgs, et pour les planteurs, partisans de l'égalité, abuser de la faiblesse d'un chef pour faire marcher une armée contre la ville de Saint-Pierre, sous prétexte d'y rétablir l'ordre, et réellement pour satisfaire des animosités particulières, employer les moyens les plus odieux pour arriver à son but, et provoquer enfin par son despotisme la guerre civile.

Au milieu des horreurs qu'entraîne ce fléau, vous l'avez vue rejeter avec opiniâtreté toutes les propositions qui tendaient à rétablir le calme, éconduire même la députation générale des îles voisines, venue pour négocier une réconciliation; vous l'avez vue préférer à ce respectable projet les dévastations, les meurtres et la ruine du commerce de France; vous avez vu enfin cette Assemblée se coaliser avec le sieur Béhague, pour rétablir l'ancien régime dans tous ses excès, et préparer aux colonies la contre-révolution qu'ils attendaient de la fuite du roi. Vous avez vu ce général violer impudemment la loi, trahir la confiance de la nation et du roi, désespérer par son délire antirévolutionnaire deux commissaires du roi envoyés avec lui pour le rétablissement de l'ordre, et les forcer d'abandonner leurs fonctions pour venir dévoiler sa conduite criminelle. Rien ne peut suppléer le compte qu'ils en ont rendu au roi, et

que le ministre de la marine (M. Bertrand) aurait dû vous communiquer lorsqu'il s'agissait de nouvelles mesures pour nos colonies. Ils ont vu par eux-mêmes une ligue aristocratique poursuivre avec fureur les amis de l'égalité, une ligue de gouverneurs et d'administrateurs, ennemis déclarés de la Révolution, la seconder de leur pouvoir ; et puisque ces commissaires en ont été eux-mêmes victimes, ils peuvent indiquer les moyens d'extirper ces racines empoisonnées d'une terre où tant de bons citoyens ont juré de mourir plutôt que de renoncer aux bienfaits de la Révolution française.

Législateurs, ils attendent de vous l'époque heureuse qui les en fera jouir : mais vous ne réussirez jamais, tant que vous laisserez subsister des contradicteurs puissants. L'opinion, les sentiments des chefs, dans nos contrées éloignées, ont une influence terrible ; et des hommes régénérés y sont plus nécessaires que partout ailleurs, pour exercer l'autorité dans les circonstances présentes.

COQUILLE DUGOMMIER,

Député de la ville de Saint-Pierre et de tous les patriotes des îles du Vent.

Une autre fois, après la lecture de l'adresse des colons patriotes, Dugommier écrivit à la Convention nationale¹ :

Citoyens représentants,

Vous venez d'entendre l'expression du sentiment qui anime nos frères de la Guadeloupe. C'est aussi celui de tous les citoyens des îles du Vent, qui depuis le commencement de la Révolution y ont chéri la liberté et respecté l'égalité. Ce sont ceux-là mêmes qui ont toujours été persécutés par les Damas, les Clugny, les Béhague et leurs fauteurs. Ce sont ceux qui, après avoir gémi sous l'oppression du parti royaliste, ont pu enfin en triompher et rendre sa gloire au pavillon tricolore. Mais, citoyens représentants, toujours entourés de malveillants, ces bons citoyens ne doivent jus-

¹ *Archives nationales* : Comité des colonies, carton n° 401.

qu'à présent leur salut qu'à leur énergie et à la plus exacte surveillance. A la Martinique, ils viennent d'être attaqués au dedans et au dehors. Les royalistes avaient relevé l'étendard de la révolte dans la plupart des quartiers de l'île, tandis que les Anglais réunis aux émigrés y étaient descendus; les républicains, infiniment inférieurs en nombre, mais forts de leur nouvelle religion, eurent bientôt dissipé cette dernière horde de tyrans, forcés de se rembarquer précipitamment, de laisser étendue sur le rivage plus de la moitié de leurs bataillons. Les ennemis du dedans sont ensuite poussés dans leur dernier retranchement, dont la position avantageuse peut les protéger assez longtemps pour recevoir de nouveaux secours et recommencer une nouvelle lutte. Tandis que nos ennemis s'efforcent d'exécuter dans cette île leur projet liberticide, leurs complices à la Guadeloupe, trop comprimés pour se permettre à découvert aucune hostilité, travaillent sous le voile de la perfidie à y faire réussir aussi une attaque annoncée après la prétendue réduction de la Martinique. Ils exaltent l'esprit d'une foule d'individus qu'ils ont besoin d'égarer; caresses, argent, promesses, séductions, tout est employé pour les corrompre; enfin ils leur fournissent des armes pour massacrer les patriotes rassemblés dans la ville Basse-Terre, où ils se préparaient à repousser les ennemis de l'État; et c'était au moment que ces braves colons devaient signaler leur dévouement à la République qu'ils auraient été assaillis de tous les côtés et détruits avec leurs familles, si le dieu des patriotes n'en avait autrement ordonné. Une partie des gens dirigés contre eux s'indigne du rôle qui leur est assigné, ils s'assemblent, se concertent et cèdent trop brusquement à un premier mouvement que semblait autoriser l'équité naturelle. Ils tombent sur les traîtres qui les ont armés, et, après en avoir massacré une vingtaine, ils se rendent auprès des patriotes et leur découvrent l'abîme où l'on voulait les faire tomber; le complot une fois révélé, il fut facile d'en suivre tout le fil et d'établir selon les déclarations multipliées les moyens nécessaires à la sûreté générale. Les habitants chez qui l'on a trouvé des amas d'armes ou des correspondances avec les émigrés, ont été renfermés dans les forts de la République. Leur nombre est considé-

rablé, ce qui multiplie les dangers de la complicité par leurs relations dans la colonie et l'expose visiblement si les Anglais l'attaquent, comme ils le publient, après l'hivernage. Nous ne pouvons mieux, citoyens représentants, vous peindre la situation touchante de nos frères qu'en vous mettant sous les yeux les derniers traits du tableau qu'ils nous en font eux-mêmes.

« C'est dans l'attente cruelle, nous disent-ils, et dans l'anxiété la plus critique que nous trouvons tous les obstacles, pour faire parvenir notre voix pressante jusqu'à la mère patrie, nous avons fait tous les sacrifices et pris toutes les mesures qui peuvent nous conserver à la République : c'est le seul vœu qui nous anime et nous sommes résolus de mourir plutôt que d'y manquer ; mais nos moyens sont bornés, nos ressources sont épuisées, nos bras sont surchargés ; nos gardes nationales succombent à tant de fatigues ; les dangers se multiplieront dans cette courte succession de temps et il est impossible que notre courageux dévouement suffise, si la France ne nous envoie promptement des secours avec des commissaires. Notre adresse est le dernier cri d'une résolution désespérée. La France ne l'entendra pas sans sentir remuer ses entrailles pour des enfants aussi courageusement attachés et fidèles à la mère patrie et à leurs frères. »

Ce n'est donc plus, citoyens représentants, l'intérêt politique de conserver à la République des colonies précieuses, que nous rappelons à votre attention, nous n'avons cessé de remplir ce devoir et nos nombreuses pétitions, quoique infructueuses jusqu'aujourd'hui, le prouvent assez ; nous venons en ce moment, au nom de la fraternité que nous croyons gravée dans nos cœurs comme sur les murs de cette ville, vous demander un mot consolant pour des citoyens qui aiment autant que vous la République que vous avez fondée, et qui le prouvent par une constance à toute épreuve. Dites qu'ils ont bien mérité de la patrie et décrétez que votre Comité de salut public nous entendra dans ce jour pour examiner les mesures que nous avons à proposer pour sauver nos frères communs de la crise qui les menace, et que le consul exécutera sans délai toutes celles qui sont susceptibles de l'être.

DUGOMMIER.

Tout en remplissant son mandat, Dugommier sollicitait activement du gouvernement de l'emploi pour lui et pour ses fils, soit en France, soit dans les colonies.

Ainsi, le 12 avril 1792, il présentait au ministre de la marine un mémoire dans le but de faire placer ses trois fils. Par suite, le 30 du même mois, le ministre adressait deux lettres de recommandation : l'une à de Brissac, commandant général de la maison militaire du roi, en faveur du fils aîné de Dugommier, que celui-ci désirait voir admettre dans la garde à cheval de Sa Majesté, et l'autre au ministre de la guerre, en faveur des deux autres fils, que leur père demandait à faire placer dans les troupes de ligne. Le 17 juillet suivant, les mêmes démarches étaient renouvelées.

A l'aide de la réputation de vrai républicain qu'il s'était faite, de ses anciens services et de quelques amis dévoués et influents, Dugommier fut nommé, le 10 octobre 1792 (an I^{er} de la République), maréchal de camp (général de brigade), mais sans emploi. Il avait été élevé à ce grade en vue seule de lui procurer une pension de retraite plus forte.

Cependant, le 30 du même mois, il présenta au ministre de la marine et des colonies le mémoire suivant¹ :

Coquille Dugommier, maréchal de camp, sollicite de l'emploi dans les armées de la République. Il a l'honneur de représenter, au ministre de la marine, qu'il a contenu, à la Martinique, dix mille hommes, militaires et volontaires, dans le respect de la loi, et qu'il a préservé la ville de Saint-Pierre, place la plus importante pour notre com-

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

merce aux îles du Vent, de la ruine dont elle était menacée par les brigands qui l'ont assiégée pendant huit mois ; Coquille Dugommier connaît les localités des colonies, les inconvénients du climat, les moyens de leur échapper, l'esprit des habitants blancs et de couleur, celui des esclaves, et il se flatte de pouvoir être utile dans des circonstances où il faut, par le sentiment autant que par l'intérêt propre, commettre les uns et les autres à un médium raisonnable qui rétablisse la paix dans les colonies et rende l'activité au commerce national. Dugommier propose de présenter ses vues au pouvoir exécutif, qui jugera plus convenablement du poste qu'il voudra lui confier.

COQUILLE DUGOMMIER.

Il ne réussit qu'à obtenir du service pour deux de ses fils, qui étaient une de ses constantes préoccupations. Ils furent nommés sous-lieutenants d'infanterie : Chevigny, le 29 octobre 1792, et Dangemont, le 6 mars suivant.

Louis XVI était mort ; la France, en deuil et terrifiée, ne cessait de pleurer ses enfants ; la Convention nationale faisait tous ses efforts pour triompher de ses nombreux ennemis ; chacun devenait soldat, et les mots de patrie et de liberté étaient dans toutes les bouches, dans tous les cœurs. Et cette liberté, que Dugommier aimait tant et à la défense de laquelle il s'était voué, n'existait guère alors que dans l'armée : aussi plus que jamais sollicitait-il d'y rentrer. Il écrivait au ministre de la marine et des colonies, le 20 février 1793¹ :

Citoyen ministre,

J'ai sollicité auprès de vous de l'emploi dans les colonies. Mon civisme reconnu et les services essentiels que j'ai

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

rendus aux patriotes des îles du Vent et au commerce national dans la ville de Saint-Pierre de la Martinique, le rapport que vous aviez ordonné des pièces authentiques qui appuyaient ma demande et déposées dans vos bureaux, tout me faisait espérer un emploi qui pourrait me consoler des persécutions que j'éprouve depuis si longtemps avec ma famille de la part des colons contre-révolutionnaires et qui m'auront mis à même de continuer d'être utile à la République. Si mes démarches auprès de votre ministère n'ont pas eu le succès que j'avais lieu d'attendre, j'espère que vous voudrez bien me donner une forte recommandation pour mes enfants et pour moi au ministre de la guerre, afin de me mettre le plus tôt possible en activité. Vous ne pouvez refuser cet acte de justice à une famille qui s'est sacrifiée pour la Révolution et qui est au nombre de ceux que l'Assemblée nationale renvoie au pouvoir exécutif, afin d'en obtenir les secours qui dépendent de lui.

COQUILLE DUGOMMIER.

Dugommier, qui s'occupait sans relâche des intérêts coloniaux, avait fait un mémoire et l'avait remis au ministre de la marine et des colonies. Il lui écrivait le 24 février¹ :

Citoyen ministre,

Permettez-moi de vous rappeler que vous avez réclamé mon mémoire, il y a trois jours, pour examiner les apostilles de plusieurs députés qui l'appuient. Vous m'avez promis, après la connaissance que vous en aurez prise, de me recommander au ministre de la guerre, afin d'obtenir, pour mes enfants et pour moi, de l'emploi dans les armées ; puisque les circonstances ne vous ont point encore permis de me placer dans les colonies, vous êtes le protecteur né de tous ceux qui ont bien mérité de la patrie dans ces contrées, c'est à ce titre que je me réclame de vous. Veuillez bien, je vous prie, me renvoyer mon mémoire avec la lettre pour le ministre de la guerre.

DUGOMMIER.

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

Deux jours après, n'ayant pas reçu satisfaction, il réitéra sa demande au ministre. Enfin, le surlendemain (28 février), ayant été en personne réclamer son mémoire, on le lui rendit.

En attendant qu'on lui donnât un poste en France, il sollicitait toujours de servir dans les colonies. Il s'utilisait en cherchant tous les moyens possibles de les rendre prospères. Il s'occupait de leur organisation. A cet effet, il rédigea le mémoire suivant¹ :

Mémoire concernant les îles du Vent, présenté au Comité de salut public par Coquille Dugommier, maréchal de camp.

La République française, déclarée une et indivisible, s'est engagée dès lors à protéger toutes les parties qui lui appartiennent. Dès lors, l'attention du gouvernement doit se distribuer également et s'opposer au moindre dénombrement. Ainsi, les colonies ont le droit de la solliciter non seulement pour leurs intérêts particuliers, mais encore pour l'avantage général de la nation, au commerce de laquelle elles sont si nécessaires. En conséquence, un décret du souverain avait déjà ordonné les mesures les plus propres à leur conservation. La guerre avec l'Angleterre les suspendit et les réduisit enfin à l'envoi de deux frégates pour porter aux îles du Vent trois commissaires civils et quelques officiers d'administration. Une tempête les a ramenés dans nos ports et, dans ce moment, ces colonies paraissent abandonnées, malgré l'urgence des secours qu'elles réclament depuis si longtemps. Une députation de contre-révolutionnaires en a sollicité à la cour de Londres ; Béhague et ses fauteurs, de concert avec le commandant de la station française, ont enlevé tous les vaisseaux de l'État, qui augmenteront vraisemblablement les forces que le ministre anglais y a fait passer. Il est donc d'une nécessité reconnue et plus impérieuse que jamais de ne pas

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

différer l'exécution des nouvelles mesures qu'exigent les îles du Vent. Elles doivent être calculées sur leur besoin et d'après la situation politique de la République. Je ne dirai rien du premier envoi des deux frégates, mesure qui a compromis l'intérêt général, et il ne serait pas facile de le prouver : il vaut mieux s'attacher à démontrer qu'il est indispensable d'en prendre de plus efficace. Il en faut pour la mer et pour la terre.

Pour la mer, il convient d'avoir une station nationale au moins égale à celle de nos ennemis. Nous avons appris, par les nouvelles publiques, que les Anglais avaient envoyé deux vaisseaux et quatre frégates pour se réunir à leur station ordinaire, composée d'un vaisseau et trois frégates. Ils rallieront la *Ferme* et le *Calipso*, ce qui leur donnera, dans cet archipel, une force navale de quatre vaisseaux et de sept à huit frégates. Nous devons donc leur opposer la même force pour les vaincre ou du moins déjouer leurs projets contre notre commerce dans cette partie du monde.

Quant à la terre, il paraît qu'ils ont ajouté à leurs garnisons dans les petites Antilles deux régiments d'infanterie et quelque artillerie ; nos garnisons à nous y ont été dévastées par la félonie des anciens gouverneurs, qui ont constamment déporté tous les militaires fidèles à la République. Il convient donc de réparer ce désordre en faisant passer promptement dans nos îles, pour les protéger, trois mille hommes d'infanterie et d'artillerie ; enfin les munitions et autres approvisionnements convenables à l'expédition. Il y a, dans l'exécution de ces mesures, un choix et un détail que je ne peux développer ici et que je mettrai sous les yeux des chefs qui auront la confiance du gouvernement. Mes connaissances locales, mon expérience coloniale me donnent la facilité de les éclairer sur tous les objets qui peuvent concourir à leur succès, et je le ferai sans réserve, en bon républicain.

COQUILLE DUGOMMIER,
Général de brigade.

A Paris, ce 17 avril 1793, l'an 1^{er} de la République.

Le 22 mai 1793, grâce à quelques patriotes influents,

Dugommier fut enfin désigné pour servir à l'armée d'Italie, commandée par Dumerbion.

Le 30 du même mois, il remerciait en ces termes le ministre de la guerre ¹ :

Citoyen ministre,

Je viens de recevoir mes lettres de service. Je vous remercie de m'avoir mis à même d'être utile à la République, et c'est en bien méritant d'elle que je veux vous prouver ma reconnaissance.

Je vais donc accélérer les dispositions nécessaires à mon départ. Je vous prie de jeter un coup d'œil sur la réclamation ci-incluse. Je suis prêt à présenter toutes les pièces qui la constatent et j'espère que vous voudrez bien l'accueillir au nom de la justice nationale.

COQUILLE DUGOMMIER.

Mais, pour se mettre en campagne et se rendre en Corse, où il était appelé à servir, il fallait au général de l'argent et il n'en avait malheureusement pas. Il demanda donc, le 8 juin, une indemnité plus forte que celle réglementaire, sa gratification de campagne ne pouvant suffire pour lui et ses fils qu'il soutenait, car ils étaient dans les grades subalternes. Il ajoutait que depuis deux ans il remplissait gratuitement auprès de l'Assemblée nationale les fonctions de député des colons patriotes. Quatre jours après, il sollicita, dans son dénûment, tant du ministre de la guerre que de la Convention nationale, un secours qui lui permit de se rendre à son poste. Et, dans sa supplique au ministre, il ajoutait que sa dernière ressource était de le prier de lui faire payer mille écus à compte de ses appointements et traitements échus, promettant de partir dans trois jours. Il n'obtint rien.

¹ Archives du ministère de la guerre.

Précédemment à sa nomination de maréchal de camp, et sur ses instances, il avait été proposé pour le gouvernement de l'île de Tabago. Comme il préférerait servir aux colonies, il écrivit au ministre de la marine et des colonies, à cette occasion, le 22 juin 1793¹ :

Citoyen ministre,

J'ai appris que vous m'aviez proposé au Conseil exécutif pour gouverneur de Tabago. Comme je suis employé dans l'armée d'Italie et que j'ai ordre de partir incessamment pour l'île de Corse, je serais bien aise de connaître par vous-même vos dispositions à mon égard, afin que je puisse me décider pour l'une ou l'autre mission.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Il reçut du ministère, le 27 du même mois, la réponse suivante :

Le Comité de salut public ayant, citoyen, par son arrêté du 20 de ce mois, ajourné sa décision sur la proposition faite par le ministre de la marine de vous nommer au commandement de Tabago, c'est à vous à juger s'il vous convient d'attendre cette décision ou d'aller occuper l'emploi qui vous est destiné dans l'armée d'Italie.

Le lendemain du jour qu'il recevait cette réponse (le 28 juin), il écrivait au ministre de la guerre² :

Citoyen ministre,

J'ai vu, sur les registres du Conseil exécutif, que vous m'aviez proposé pour gouverneur de Tabago et qu'il avait approuvé votre choix ; depuis, nous avons appris la conquête de cette île par les Anglais. Le citoyen Corolleo, com-

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

² Archives du ministère de la guerre.

missaire civil aux îles du Vent, croit que cet événement ne peut pas nuire à ma nomination. Mais, citoyen ministre, je désirerais avoir la double fonction de commandant général des troupes destinées à la protection de nos colonies du Vent. Cette dernière couvrirait la nullité de la première et me donnerait encore les moyens de la mettre en activité. Je vous prie donc, citoyen ministre, de m'accorder cette nouvelle preuve de votre confiance. J'y répondrai avec zèle et les sentiments que j'ai voués à la République.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Dugommier avait été, en effet, proposé par le Conseil exécutif pour le commandement de Tabago ; mais le Comité de salut public ayant, par son arrêté du 20 du même mois, ajourné cette proposition, le ministre en avisa le général Dugommier, comme nous l'avons vu plus haut, en lui laissant l'option d'attendre que sa nomination au commandement de Tabago soit confirmée, ou d'aller occuper l'emploi qui lui était offert dans l'armée d'Italie.

Il est probable que Dugommier ne pouvait être nommé commandant des troupes destinées à faire rentrer Tabago au pouvoir de la République, tant qu'il n'y aurait pas eu d'armée chargée spécialement de cette expédition.

Le 12 juillet 1793, le ministre de la marine transmettait, en l'appuyant, à son collègue de la guerre un nouveau mémoire de Dugommier sollicitant pour ses deux fils des places d'adjudant dans l'état-major des colonies et particulièrement aux îles du Vent.

Mais, ne perdant pas son idée de vue, le 23 du même mois, Dugommier écrivait encore au ministre de la marine et des colonies¹ :

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

Citoyen ministre,

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier au sujet de l'organisation militaire concernant les colonies. Vous savez combien il est urgent de s'occuper de cet objet. Je vous prie donc de m'envoyer une lettre au président du Comité de marine, dans laquelle vous ferez sentir la nécessité de décider un plan qui vous mette à même de secourir les colonies, en disant ce que vous pensez de celui que je propose, ce qui servira à me faire entendre dans la séance de ce soir.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Dès le lendemain, la communication suivante était faite au président du Comité de marine¹ :

Le citoyen Coquille Dugommier, citoyen président, dont vous connaissez les lumières et le patriotisme, a proposé un plan d'organisation militaire pour les colonies. Cette mesure devient de jour en jour plus urgente; il est intéressant, pour la République et les colonies, d'arrêter le plan dont l'exécution peut assurer leur salut. Je vous prie, citoyen président, d'indiquer au citoyen Dugommier le jour auquel vous pourrez en conférer avec lui. Les développements qu'il vous en donnera vous feront sentir les avantages qui peuvent en résulter pour les colonies, et l'examen qui vous en sera soumis décidera des moyens d'exécution qu'il conviendra d'employer.

Trois jours après (le 29), Dugommier écrivait de nouveau au ministre de la marine et des colonies² :

Citoyen ministre,

Vous devez connaître tous les sacrifices que j'ai faits aux principes de la Révolution. C'est par leur effet que je me trouve à quinze cents lieues de mes propriétés, qui sont en

¹ Archives du ministère de la marine et des colonies.

² *Ibidem.*

proie à la malveillance des contre-révolutionnaires de nos colonies. Je désire y faire passer un de mes enfants pour sauver les débris de notre fortune. Ils sont au service de la République, et, désirant que celui que je destine à repasser les mers lui soit toujours utile, je vous prie de lui accorder une place dans l'administration de la Guadeloupe. J'espère, citoyen ministre, qu'enfin j'obtiendrai de votre ministère quelque consolation de toutes les contrariétés désespérantes que j'éprouve depuis que je me suis voué au parti qui vous a fait ministre.

DUGOMMIER,
Général de brigade.

Le ministre y donna son approbation le 7 août suivant. Dugommier avait donc la satisfaction de voir ses fils placés selon son désir. Et c'est l'esprit calme et le cœur content qu'il se préparait à partir pour l'armée d'Italie.

Mais Dugommier, qui, comme nous l'avons déjà vu, n'avait pas de ressources pécuniaires, sollicita de nouveau du ministre le paiement de son traitement depuis le 22 mai, date de ses lettres de service comme attaché à l'armée d'Italie, jusqu'à ce jour (17 août 1793), qu'il est resté à Paris. Il demanda trois mille livres, acompte sur ses appointements. Mais on pensa que cet officier général, n'ayant pas joint son poste, devait être considéré comme absent par congé, et, dans ce cas, payé sur le pied de paix, pendant cette période. C'est dans ce sens que le ministre accueillit la demande de Dugommier, et il lui fut notifié que, si, à dater de quinze jours d'ici, il n'était pas rendu à son poste, et que, si le ministre n'en recevait pas des nouvelles du général en chef de l'armée d'Italie, il le ferait remplacer.

Dugommier partit donc sur-le-champ.

J'emprunte au *Spectateur militaire* (cahier d'octobre 1844) le détail suivant : « Il (Dugommier) était en ce moment dans un tel état de dénûment qu'il fut obligé de solliciter auprès de la Convention nationale une avance de mille écus pour pouvoir faire ses équipages. « Il me pria, dit Marec, membre du Comité de « la marine et des colonies, d'appuyer sa demande, ce « que je fis avec autant de zèle que d'attendrissement. » On dit qu'il se rendit à pied à sa destination. »

Avant de quitter Paris, Dugommier, toujours soucieux de la cause coloniale qu'il défendait, écrivait (le 20 août) à ses compatriotes¹ :

Citoyens,

Le citoyen Cameau m'a trouvé encore à Paris que je quitte cette après-midi pour me rendre à l'armée d'Italie ; il vous dira la joie que j'ai eue d'apprendre que votre patriotisme et votre énergie ont sauvé la colonie. Je vous en félicite, et n'ai qu'un regret, c'est de ne point partager avec vous les travaux que nécessitent les circonstances. J'ai fait ici tout ce que j'ai pu : solliciter, solliciter des secours. Les différentes pièces que je vous envoie le prouvent², et je ne pars pas sans l'espoir bien fondé qu'enfin le gouvernement pourra exécuter les mesures que je lui ai constamment indiquées. Avant de me rendre à mon poste, j'ai mis la chose en bon train, et le citoyen Dupuch qui reviendra, sans doute, de Bordeaux, y mettra la dernière main. Je l'apprendrai avec cet intérêt que vous me connaissez pour mes frères ; et mes désirs seront tous satisfaits si je suis de la partie, comme on me le fait espérer ; en attendant, continuez vos soins avec constance et courage. Nous ne tarderons pas à vous aider. Adieu, citoyens, salut et fraternité : Vive la République !

DUGOMMIER.

¹ *Archives nationales* : Comité des colonies. — Lue en séance à la Pointe-à-Pitre, le 8 janvier 1794.

² Voir à l'appendice, pièce n° XIII.

Arrivé au quartier général de la Pape, près Lyon, Dugommier en donna avis à l'adjudant de la cinquième division au ministère de la guerre, le 27 août 1793, en ces termes ¹ :

Je viens de prendre les ordres du général Kellermann à son quartier général, et je pars dans l'instant pour l'armée d'Italie, où il a désigné ma brigade. Je vais donc être en mesure d'être utile à la République, et c'est vous, citoyen, qui m'en avez procuré les moyens. Permettez donc que je vous remercie et que j'entretienne l'intérêt que vous avez pris à ma situation par le zèle avec lequel je continuerai à servir ma patrie.

Le général de brigade employé à l'armée d'Italie,
DUGOMMIER.

Sur l'ordre de Dumerbion, général en chef de l'armée d'Italie, le 15 septembre 1793, le général Serrurier est remplacé à Utelle par Dugommier. De ce moment commence pour lui une série de hauts faits d'armes qui, tout à son honneur, feront la gloire de la France.

Le premier combat de Dugommier fut une victoire. Écoutons Châteauneuf² :

L'armée d'Italie, cantonnée sur les montagnes des Alpes, donnait l'exemple de la constance dans les maux : du haut des rochers, elle bravait l'hiver et défiait le nombre de ses ennemis. Dugommier se plaça aux avant-postes. Une belle taille, ses traits majestueux et doux, ses cheveux blanchis par le malheur, charmèrent la rudesse de ses soldats. Il campa sur une hauteur avec huit cents hommes. Une colonne de six mille ennemis s'avança : intrépide et

¹ Archives du ministère de la guerre.

² Histoire des grands capitaines de la France pendant la guerre de la liberté, 1792-1802, tom. I, p. 221.

favorisé par sa situation, il reçut la première décharge, et répondit par un feu terrible. Sa fierté imposa aux assaillants, ils n'osèrent gravir le rocher, où une poignée de Français parut inébranlable. Saisissant alors l'instant de la victoire, il fondit sur l'ennemi, et couvrit le champ de bataille de cadavres autrichiens et piémontais. Il rassemble les soldats des camps voisins, poursuit, à leur tête, les mêmes hommes qui ont osé l'attaquer, les taille en pièces ou les repousse jusque dans leurs montagnes; le grade de général de division fut la récompense de ces premiers exploits.

Les *Austro-Sardes*¹ voulaient passer le Var et pénétrer dans la Provence, où ils espéraient se joindre aux alliés réunis à Toulon. Dans ce but, le général de Wins, avec huit mille hommes, venait de descendre par la vallée de la Blure et s'emparer de Gillette et le Broc, afin d'y former, à Gillette surtout, des magasins, et d'en faire la base de ses opérations ultérieures. Ce plan était bien conçu, car, maître de ces deux positions, il pouvait passer le Var à volonté, se porter sur les derrières du corps français occupant le comté de Nice, pénétrer en France et couper ainsi les communications avec l'intérieur. Dès que Dugommier sut que Gillette était occupé par quatre mille Austro-Sardes et six pièces de canon, il envoya l'ordre au chef de bataillon Martin de se porter de Broc sur Gillette. Il confia ensuite la défense d'Utelle, son quartier général, à l'adjutant général Despinois, et, prenant avec lui trois cents chasseurs et grenadiers, il marcha sur l'ennemi, en recrutant les divers détachements qu'il avait pu trouver sur son passage. Après une course de sept lieues, pendant la nuit, il se trouva, le

¹ C'est-à-dire la réunion en une seule armée des Piémontais, des Croates et des Autrichiens.

19 octobre (22 vendémiaire an II), au point du jour, en présence des Austro-Sardes, qui le croyaient encore à Utelle. Malgré la fatigue et l'infériorité numérique de ses soldats, car ils étaient un contre quatre, il attaqua l'ennemi avec une telle vigueur que rien ne put résister au choc impétueux des Français, qui pourchassèrent de Gillette le corps d'armée du général de Wins, après lui avoir tué huit cents hommes, fait sept cents prisonniers et capturé son artillerie, ses tentes et ses munitions¹. De son côté, le chef de bataillon Martin fut assez heureux, en opérant son mouvement sur Gillette, pour chasser les Austro-Sardes du village de la Roque, qu'ils étaient en train de piller².

Gillette repris, Dugommier s'empressa de ramener ses troupes à Utelle, craignant, de ce côté, une attaque du gros de l'armée du général de Wins. Ses pressentiments ne le trompaient point. En effet, le surlendemain, les Piémontais, profitant d'un brouillard épais qui rendait la nuit encore plus obscure, surprirent les avant-postes français, dont les soldats, fatigués par une longue et pénible marche, étaient presque tous endormis. Ils furent égorgés avant d'avoir pu saisir leurs armes. Mais le bruit donna l'éveil à la grand-garde, qui n'eut que le temps de faire un feu de mousqueterie sur l'ennemi et de se retirer sur le village. Un seul poste, placé sur le pic très élevé de la Madone, n'avait pas été surpris par l'ennemi et tenait bon. Instruit de la situation, Dugommier prend immé-

¹ Ce combat, peint par Alphonse Rochu, en 1836, figure aux *Galerie* *historiques du palais de Versailles* (tableau n° DCXI).

² C'est sur la proposition chaleureuse de Dugommier que le chef de bataillon Martin a eu son brevet de général de division. Le ministre le constate lui-même.

diatement ses dispositions. Il donne ordre aux capitaines Partonneaux et Guyeux, à la tête de six cents grenadiers et chasseurs, de voler au secours du poste de la Madone, mais avec la recommandation de ne pas brûler une amorce et de repousser les assaillants à la baïonnette : ce qui se fit ponctuellement. Dugommier, en même temps, donne ordre d'éteindre tous les feux, de ne tirer aucun coup de fusil, et de demeurer dans le silence le plus absolu : il veut à son tour surprendre l'ennemi.

Pour arriver au camp français, l'ennemi est forcé de passer par des gorges profondes, couvertes de rochers. C'est là que Dugommier, avec six cents hommes, a résolu de l'exterminer. De son camp, il aperçoit les feux des bivouacs des Piémontais. Dès que parut le jour, il vit ceux-ci descendre des mornes pour venir l'attaquer, s'enfoncer dans les gorges où sont embusqués ses soldats. Dès que les colonnes ennemies s'y sont bien engagées, Dugommier ordonne de se démasquer et de commencer le feu. Les Piémontais, surpris, luttent quelque temps, mais ils sont bientôt forcés, au nombre de cinq mille, de battre en retraite, écrasés qu'ils sont par les Français, qui les repoussent bien loin avec de grandes pertes. Ce succès, remporté le 22 octobre 1793 (1^{er} brumaire), mettait l'armée dans une situation moins précaire et, tout en garantissant la Provence contre une invasion étrangère, rendait la sûreté aux Français dans le comté de Nice. Dugommier avait donc bien mérité de la patrie. Voici d'ailleurs en quels termes il rend compte au ministre de la guerre de ces journées des 18, 19 et 22 octobre¹ :

¹ *Archives du ministère de la guerre.*

A Utelle, le 22 octobre 1793, l'an II de la République
une et indivisible.

Citoyen ministre,

Je vous adresse une copie de la relation des journées des 18 et 19 octobre, que j'ai faite aux représentants près l'armée d'Italie. J'ai cru que ce détail pourrait vous intéresser et que c'était même un tribut que je vous devais, puisque vous m'aviez employé dans cette armée. Je vous dirai de plus qu'aujourd'hui 22 octobre, le poste d'Utelle, qui couvre Levinzo et Nice, a été attaqué, à une heure du matin, avec furie par cinq mille hommes que commandait le général Saint-André. Ils ont été repoussés avec perte, de notre côté, de sept à huit concitoyens et autant de blessés. L'ennemi a perdu plus de cent hommes trouvés près de nos postes et nous lui avons fait quinze prisonniers. Fort heureusement, je suis rentré à Utelle le lendemain de l'affaire de Gillette, ainsi que les forces que j'en avais tirées pour le secourir. L'ennemi ne s'attendait pas que nous eussions fait sept lieues par une marche forcée pour nous rendre à propos à notre poste naturel. Mais notre prévoyance a déjoué son projet, et il a eu encore la honte de se retirer avec une force très supérieure.

Citoyen ministre, permettez que je réclame auprès de vous la justice nationale envers les braves frères d'armes qui se sont le plus distingués dans les journées des 18 et 19. (Suivent toutes les propositions.)

DUGOMMIER.

Copie de sa lettre aux représentants du peuple près
l'armée d'Italie¹ :

A Utelle, le 21 octobre 1793.

Citoyens représentants,

Les journées des 18 et 19 ont été aussi funestes à nos ennemis que glorieuses pour les défenseurs de la République.

¹ Archives du ministère de la guerre.

Gillette renfermait six cents de nos frères enveloppés par quatre mille hommes, Autrichiens, Croates et Piémontais. Gillette, l'un des postes essentiels à l'armée d'Italie dans les Alpes-Maritimes, l'une des clefs de nos frontières, méritait bien les efforts de l'ennemi pour l'emporter. Ce village, vivement attaqué vers dix heures du matin, le 18, essuya jusqu'à six heures du soir le feu de ses canons et de ses colonnes; mais ce bruit n'en imposa pas à notre brave garnison : elle résista et, dans sa défense vigoureuse, trouva encore l'occasion de faire quatre-vingt-huit prisonniers.

J'étais accouru d'Utelle au Broc, au premier bruit de danger qui menaçait nos frères d'armes. N'ayant avec moi que deux cents hommes frais à opposer à cette multitude d'ennemis, je résolus d'attendre qu'un renfort de trois cents chasseurs, qui m'avaient rejoint par une marche forcée, fût en état de me seconder. Enfin, mon rassemblement n'ayant pu s'élever au delà de cinq cents hommes, je crus encore qu'il était imprudent de le mettre en mouvement en plein jour; j'employai donc la journée à observer la position de l'ennemi, ses mouvements et à établir mon plan d'attaque. Nous passâmes la nuit au bivouac, le feu révolutionnaire pour chauffage et le triomphe de la République pour méditation. A trois heures du matin, nous traversons le Var à gué et nous abordons les ennemis dans le plus grand silence; trois cents chasseurs gagnent les hauteurs qui dominant Gillette, et le reste de la colonne marche à mi-côte, toujours parallèlement à leur feu. Forçant bientôt les postes avancés, nous arrivons à une redoute, formidable par sa position et par l'artillerie qui la défend; son but est de nous arrêter; les citoyens Guillot, Parrat, Cazabonne et Gaspard à la tête des chasseurs, tous ceux qui peuvent les suivre s'élancent dans les retranchements, baïonnette au bout du fusil. Ce n'est plus un combat, c'est une lutte terrible; nous sommes un contre trois et nous sommes vainqueurs. La redoute est enlevée, l'ennemi fuit ou met bas les armes; enfin, à neuf heures du matin, Gillette est dégagé, nous y entrons victorieux, nous embrassons nos frères, et la montagne retentit du cri de : *Vive la République !* C'est bien sur la MONTAGNE que ce cri est sincère et dans toute son énergie !

L'ennemi a perdu, dans cette affaire, plus de quatre cents hommes restés sur le champ de bataille. Un corps de Croates, de Barbares, qui nous combattait pour la première fois, a été entièrement détruit. Le nombre de ses blessés égale au moins celui de ses morts. Nous lui avons fait sept cents prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers d'un grade supérieur et un prince napolitain. Nous lui avons pris deux pièces de canon, une partie de ses équipages, une immense quantité d'effets, et, si j'avais eu deux cents hommes de plus à diriger sur l'autre revers de la montagne qu'il occupait, le reste de son armée n'existerait plus. Ce succès présente un résultat d'autant plus heureux qu'il rassure entièrement nos concitoyens des frontières voisines et qu'il a garanti notre propre territoire de l'invasion dont il était menacé. Il me reste à remplir, citoyens représentants, un devoir bien cher à mon cœur en rendant justice à nos frères d'armes ; ils ont tous acquis plus que jamais, dans cette journée, le droit de se dire *républicains français*.

DUGOMMIER.

En rendant compte, le 1^{er} brumaire (22 octobre), des avantages remportés dans cette affaire par l'armée d'Italie (aile gauche), le chef de l'état-major de cette armée dit¹ :

Le général Dugommier, commandant l'aile gauche de l'armée, arrivé la veille avec du renfort, joint à ceux que le général en chef avait envoyés, jugeant par la manière dont Gillette était investi que le meilleur parti qu'il eût à prendre était d'attaquer l'ennemi le lendemain pour dégager ce poste, fit ses dispositions en conséquence : il divisa sa troupe en trois colonnes ; les chasseurs du 28^e et ceux du 50^e régiment, commandés par le capitaine Parral, formaient celle de droite ; les chasseurs du 91^e et ceux du 11^e, commandés par le capitaine Guillot, formaient celle du centre, et le citoyen Cazabonne, à la tête de la compagnie franche

¹ Archives du ministère de la guerre.

de Clairac, formait celle de gauche : cette troupe ne montait pas à plus de cinq cents hommes. Les colonnes s'étant mises en marche à quatre heures du matin, le 19, quoiqu'elles essayassent plusieurs décharges des ennemis, marchèrent toujours avec la plus grande intrépidité sans tirer un seul coup de fusil, conformément à l'ordre qu'elles avaient de ne faire feu que lorsqu'elles seraient à portée du pistolet de l'ennemi ; la compagnie franche de Clairac, parvenue à cette distance, ayant reçu alors l'ordre de tirer, fit un feu de file suivi de la charge, la baïonnette en avant ; il n'y eut, dans ce moment, à ce poste que deux Autrichiens tués, quelques blessés et quelques prisonniers ; de fait, le surplus des ennemis gagnaient la redoute à toutes jambes. Alors la colonne du centre, s'étant jointe avec celle de la gauche, les poursuivirent et sautèrent ensemble dans le retranchement, dans lequel tout succomba ou prit la fuite ; pendant ce temps, celle de droite entourait l'ennemi, qui, se trouvant investi en partie et poursuivi à grands coups de fusil jusqu'à la redoute où était le canon, mit bas les armes et se rendit ; toutes les redoutes étant prises, nos braves chasseurs, après avoir fourni une escorte suffisante pour emmener les prisonniers, au nombre de cinq cents, ayant été joints peu de temps après par la garnison de Gillette, poursuivirent l'ennemi à plus d'une lieue et demie dans les montagnes, en firent un grand carnage, qui ne se termina qu'avec la nuit, et le mirent dans une déroute complète.

Cette victoire est remarquable autant par le courage de nos braves républicains que par la grande disproportion des combattants, puisque près de quatre mille hommes, munis de six pièces de canon, retranchés sur des hauteurs avantageuses, ont été complètement battus et mis en déroute par cinq cents hommes, qui leur ont fait six cents prisonniers, y compris vingt-deux officiers, parmi lesquels se trouvait le prince de Marsico Nuovo, fils de l'envoyé de Naples à la cour de Turin ; le nombre de tués et blessés, dans ces affaires, est évalué à huit cents hommes. On leur a pris trois pièces de canon, un nombre considérable de fusils, cartouches et autres effets ; je dois à la vérité d'assurer que ce récit n'est pas exagéré, qu'il est au contraire très fidèle, et que nous n'avons eu que trente-cinq hommes

au plus tués ou blessés. On ne s'étendra pas sur l'éloge des chefs ni des braves républicains qu'ils ont conduits au combat : tous se sont conduits de manière à montrer aux despotes coalisés à quelle hauteur de courage l'amour de la liberté peut porter ceux qui combattent sous ses drapeaux...

Le 25 octobre, Dugommier écrivait d'Utelle au ministre de la guerre¹ :

Citoyen ministre,

Bien m'en a pris d'avoir fait rentrer subitement à Utelle les détachements que j'en avais tirés pour secourir Gillette. L'ennemi comptait sur notre absence lorsqu'il a attaqué mon quartier général, le 19; nous l'avons battu près Gillette, à dix lieues d'Utelle. Le 20, nous y étions rendus, et, dans la nuit du 21 au 22, l'ennemi a cru nous prendre en défaut; mais il s'est rudement trompé, et nous l'avons renvoyé avec la courte honte.

Vous trouverez ci-incluse, citoyen ministre, une copie de la dépêche que j'ai adressée aux représentants du peuple près de notre armée. Elle fera connaître les braves citoyens qui se sont le plus distingués dans la défense d'Utelle. J'espère que vous voudrez bien être favorable au désir que j'ai de voir récompenser ceux de nos frères d'armes qui se démontrent le mieux.

DUGOMMIER.

On voit qu'il avait à cœur de faire récompenser tous ceux qui le méritaient.

Peu de jours après le combat d'Utelle, Barère, au nom du Comité de salut public, disait à la Convention nationale² :

C'est à la Convention à nommer les généraux, sur la présentation de son Comité de salut public. Il vous présente

¹ Archives du ministère de la guerre.

² Séance du 13 brumaire 1793. Voir la *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* du 5 octobre 1793, n° 45.

Doppet pour l'armée des Pyrénées-Orientales, Dugommier pour celle de l'Italie, mais il sera spécialement chargé de diriger le siège de Toulon. Ce général a été choisi d'après l'observation qui vous a été faite par un représentant du peuple, arrivé cette nuit, qu'il fallait à la tête du siège de Toulon un homme d'un grand caractère et qui eût une réputation militaire. Cartaux commandera l'armée des Alpes.

La Convention confirme ces nominations.

Le 3 novembre 1793, Dugommier fut nommé général de division commandant en chef l'armée devant Toulon.

Dugommier laissa de bons souvenirs de son passage à Utelle. Il était aimé, estimé de tous et apprécié pour ses idées franchement démocratiques ou républicaines. Voici un trait qui le démontre. En écrivant du Broc, le 22 octobre 1793 (1^{er} brumaire), au citoyen Compagne, commandant militaire aux Ferres, Anouilt lui dit en post-scriptum ¹ :

P.-S. — Je t'annonce l'arrivée prochaine du général Dugommier ; c'est un bon enfant. Ta défense vigoureuse et ta réponse républicaine lui ont fait désirer te connaître. S'il vient, nous irons de ton côté. Dans ce cas, prépare de quoi faire quelques bons *toasts* avec du vin vieux. Il aime ça et moi aussi.

E. ANOULT, adjudant major.

Saliceti, représentant du peuple près l'armée dirigée contre Toulon, écrivait d'Ollioules au Comité de salut public, le 27 brumaire ² :

Le général Dugommier vient d'arriver et je pense que

¹ Archives du ministère de la guerre.

² Archives nationales.

Doppet se dispose à partir pour se rendre à l'armée des Pyrénées. La Convention nationale doit avoir reçu une pétition de Marseille pour conserver ce général à Toulon. Il lui a déclaré qu'il regardait le siège de Toulon comme au-dessus de ses connaissances militaires, et que si on le forçait à rester, ce ne serait que sous les ordres du général Dugommier.

Dans la séance du 3 frimaire (23 novembre 1793) de la Société des amis de la liberté et de l'égalité, siégeant aux Jacobins de Paris¹, un citoyen accuse Dugommier. Un autre le justifie des inculpations qui lui sont faites. Robespierre lui-même prend la défense de ce général, qui, dit-il, « compte en sa faveur les témoignages des patriotes et celui de ses propres actions. » Les brillants succès obtenus par Dugommier lui valurent donc le commandement de l'armée d'Italie, et, en cette qualité, il fut spécialement chargé de la direction du siège de Toulon. Il reçut l'ordre de remettre le commandement de l'armée du comté de Nice au général Dumberbion, et de se rendre de suite à son nouveau poste.

Avant de commencer le récit du siège de Toulon, il convient de rappeler ici quelques faits se rattachant à cette ville, qui, depuis le 26 août 1793, avait été livrée aux Anglais et aux Espagnols par les royalistes².

¹ *Moniteur universel* du 28 novembre 1793, n° 68.

² A Toulon, la force de nos ennemis est, pour l'armée navale, de 25 vaisseaux ou frégates, armés et équipés à demi, vu le débarquement des canonniers matelots mis à terre pour le service des forts : ils sont 200 environ.

La garnison est composée de soldats :

Anglais	2.000
Espagnols	2.000
Savoyards	1.500
Napolitains	5.000
Esclavons.	200

Total. 10.700 hommes environ de troupes réglées.

Dès le 7 septembre 1793, Carlaux, avec sept ou huit mille hommes, avait forcé les gorges d'Ollioules, fortifiées et défendues par les Anglais, et avait repoussé ceux-ci vers la ville, après avoir pris les montagnes de Faron et du cap Brun, positions importantes, qu'il ne tarda pas à perdre, n'ayant pas de forces suffisantes pour les conserver et encore moins pour affronter une attaque sérieuse : il tenait cependant l'ennemi en échec et lui faisait essayer des pertes. Le général Lapoype, avec quatre mille hommes, occupait le côté opposé, vers Sollies et Lavalette.

Les deux corps français ainsi placés, dit Thiers¹, l'un au couchant, l'autre au levant, étaient si éloignés qu'ils s'apercevaient à peine, et ne pouvaient se prêter aucun secours. Les assiégés, avec un peu plus d'activité, auraient pu les attaquer isolément, et les accabler l'un après l'autre. Heureusement, ils ne songèrent qu'à fortifier la place et à la garnir de troupes. Ils firent débarquer huit mille Espagnols, Napolitains et Piémontais, deux régiments anglais venus de Gibraltar, et portèrent la garnison à quatorze ou quinze mille hommes. Ils perfectionnèrent toutes les défenses, armèrent tous les forts, surtout ceux de la côte, qui protégeaient la rade où leurs escadres étaient au mouillage. Ils s'attachèrent particulièrement à rendre inaccessible le fort de l'Eguillette, placé à l'extrémité du promontoire qui ferme la rade intérieure ou petite rade. Ils en rendirent l'abord tellement difficile, qu'on l'appelait dans l'armée le *Petit Gibraltar*. Les Marseillais et tous les Provençaux qui

Mais l'ennemi attendait, assurait-on alors, un nouveau et dernier convoi de :

Portugais	6.000
Espagnols	6.000
Anglais	2.000

Total 14.000 Hommes; ce qui aurait porté la garnison de Toulon à 24.700 hommes. (*Archives du ministère de la guerre.*)

¹ *Histoire de la Révolution française*, tom. VI, p. 49.

s'étaient réfugiés dans Toulon, s'employèrent eux-mêmes aux ouvrages, et montrèrent le plus grand zèle.....

Les républicains ne pouvaient pas espérer, avec leurs moyens actuels, de prendre Toulon. Les représentants conseillèrent même de replier l'armée au delà de la Durance, et d'attendre la saison suivante. Cependant la prise de Lyon ayant permis de disposer de nouvelles forces, on achemina vers Toulon des troupes et du matériel. Le général Doppet, auquel on attribuait la prise de Lyon, fut chargé de remplacer Cartaux. Bientôt Doppet lui-même fut remplacé par Dugommier, qui était beaucoup plus expérimenté, et fort brave. Vingt-huit ou trente mille hommes furent réunis, et on donna l'ordre d'achever le siège avant la fin de la campagne.

Le général Dugommier vint prendre son poste le 16 novembre 1793. Il arriva le soir au camp d'Ollioules. Il avait pour aide de camp un de ses fils. Une réputation méritée l'y avait précédé. Robespierre jeune écrivait de Nice, le 22 brumaire, au Comité de salut public¹ :

Nous comptons au nombre des victoires l'éloignement du général Cartaux de l'armée sous Toulon. Le général Dugommier, qui l'a remplacé, est digne de la confiance des républicains. Il sait inspirer l'amour de la liberté, réchauffer les âmes tièdes. Un jour qu'on lui demandait comment il faisait pour se faire aimer des soldats, il fit cette réponse, qui vous peindra son âme, c'est que *je les aime*.

L'armée sous Toulon était composée d'un tiers de recrues. L'artillerie était assez nombreuse, mais il y avait disette de poudre. Dugommier se mit à l'œuvre sans perdre de temps. Aussi, dès le 20, c'est-à-dire quatre jours après son arrivée, le représentant du

¹ Archives du ministère de la guerre.

peuple Saliceti écrivait à ses collègues du Comité de salut public¹ :

Citoyens mes collègues,

Quoiqu'il ne soit arrivé que cinq bataillons des secours qui, depuis longtemps, nous étaient promis de Ville Affranchie et de l'armée des Alpes, le général Dugommier fait toutes ses dispositions pour attaquer l'ennemi sur différents points avant qu'il ait reçu les renforts qu'il attend tous les jours. On travaille à force à des nouvelles batteries contre Malbousquet et pour battre celle qui défend l'approche des forts de Balagnier et de l'Aiguillette : elles vont être achevées dans trois jours, et j'ai lieu de croire que, sous peu, j'aurai une action d'éclat à vous annoncer.

Le général Dugommier va bien : il répondra à votre attente et à celle de tous les patriotes. Je suis toujours seul ici ; Barras et Fréron n'arrivent pas.

Salut et fraternité.

SALICETI.

Le premier soin du général en chef fut de convoquer un conseil de guerre, devenu fameux (23 novembre 1793), à l'effet de discuter le plan d'attaque régulière rédigé par le comité des fortifications, et envoyé de Paris par le Comité de salut public. Ce plan, reconnu bon, ne fut pourtant pas suivi : on s'arrêta à un autre mieux conçu et plus convenable. Il consistait à commencer par attaquer la redoute anglaise située sur la montagne de Faron, à l'ouest de l'Eguillette, puis simultanément le fort Malbousquet et, à gauche, le cap Brun, et enfin le fameux fort l'Eguillette, surnommé le *Petit Gibraltar*. A ce conseil avait pris place, en l'absence du commandant de l'artillerie, le chef de bataillon Bonaparte. C'est lui qui fit voir, avec son admirable perspicacité, que la clef

¹ Archives du ministère de la guerre.

de la place était le fort l'Éguillette et qu'il fallait le prendre à tout prix pour se rendre maître de Toulon.

Dugommier avait partagé son armée en deux corps : le principal, dont il prit le commandement, était à l'ouest : il embrassait le front des défenses extérieures, de la place de Faubregas au *Ban de quatre heures*, c'est-à-dire depuis le fort Malbousquet jusque sur le promontoire qui ferme la petite rade ; le second, celui de l'est, était confié au général Lapoype, qui avait campé près du village de Lavalette : il s'étendait depuis la montagne de Faron, qui commande la ville au nord, jusqu'au cap Brun et au fort Lamalgue, qui défend l'entrée de la grande rade. Ce développement de troupes, comme on le voit, était considérable.

On commença par serrer la place. Puis Bonaparte, à la faveur de quelques oliviers qui cachaient ses artilleurs, put établir sur la hauteur des Arènes une batterie¹ de huit pièces de 24 et quatre mortiers, dirigée sur Malbousquet. Le 29 novembre, à quatre heures après midi, les républicains démasquèrent cette batterie et se mirent à tirer sur ce fort avec un feu bien nourri ; l'ennemi répondit avec vigueur.

L'occupation des Arènes par les républicains était trop préjudiciable aux assiégés pour qu'ils ne fissent pas tous leurs efforts pour s'emparer de cette position. De plus, les Français, en s'y installant, avaient eu le soin de détourner, en cet endroit, le courant d'eau qui se rendait à Toulon, de sorte que la ville était privée d'une partie de ses eaux. Une grande sortie fut donc décidée. Le 30 novembre, au point du jour, cinq ou six mille hommes de la garnison, pres-

¹ Les soldats avaient nommé ce retranchement *Redoute de la Convention*.

que tous Anglais, sortent de Toulon, se dirigeant partie directement sur la montagne des Arènes et partie dans le vallon des Piétaillas, pour s'emparer également des différents postes commandés par le général Garnier. Les Français sont surpris et abandonnent la batterie, dont les canons sont encloués par les Anglais. Ceux-ci, dans leur élan, poursuivent les républicains et menacent même de s'emparer de la grande route d'Ollioules. Mais Dugommier, aidé des commissaires de la Convention, réussit à rallier les bataillons rompus, harangue avec énergie ses troupes et, se mettant à leur tête, se précipite sur l'ennemi. Le choc est terrible. Les républicains, à leur tour, culbutent les Anglais, en reprenant la batterie des Arènes, et les obligent à se retirer en désordre, laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts et de blessés. Ils sont poursuivis jusque dans le chemin couvert de Malbousquet, et c'est là seulement que les feux de ce fort arrêtent l'élan des Français. Parmi leurs prisonniers anglais se trouve le général en chef O'Hara, qui venait d'être chargé de la défense de Toulon.

Au sujet du général O'Hara, j'emprunte au *Spectateur militaire* le fait suivant¹ :

Après l'action, quatre soldats du 4^e bataillon de l'Ardèche, étant de corvée pour enterrer les morts et enlever les blessés, trouvèrent un officier anglais blessé grièvement et qui ne voulait pas se rendre prisonnier; il cherchait à se détruire; c'était le général O'Hara, qui avait commandé la sortie. Les soldats se saisissent de lui par force, le mettent sur un brancard et prennent la route de l'ambulance. Un soldat

¹ Cahier d'octobre 1844. Notice historique sur le général en chef Dugommier, etc.

allobroge, qui les rencontre, veut tuer le général anglais; mais il en est empêché par deux volontaires de l'Isère et deux du 59^e. Lorsque le général O'Hara fut en convalescence, il destina 60 louis aux soldats qui lui avaient sauvé la vie et les fit remettre à Dugommier pour leur en faire la distribution. Les volontaires de l'Ardèche, désignés pour recevoir cette somme, se rendent au quartier général; l'or est mis sur une grande table. *Voici, mes camarades*, dit Dugommier, *ce que le général anglais me charge de vous offrir*. Les soldats reculent de quatre pas et, d'un ton martial, répondent : *Mon général, nous n'avons pas besoin d'or, mais de pain et de cartouches; nous sommes Français et savons notre devoir*. Dugommier les remercia au nom de la République et leur dit : *Ce trait sera gravé dans l'histoire; je vous offre un assignat de 500 livres au nom du gouvernement*. Les soldats l'acceptèrent, à la condition de le partager avec le bataillon. Cette scène intéressante eut lieu le 10 décembre. Dugommier renvoya le même jour au général anglais ses 60 louis... O'Hara serra la main de l'aide de camp qui lui rapporta son or et lui dit : « Dites à votre général qu'avec de pareils soldats il sera bientôt maître de Toulon. »

Dans cette affaire où les Français, leur premier moment d'effroi passé, déployèrent la plus grande bravoure, Dugommier reçut deux coups de feu. Le soir même, il rendait compte au ministre de cette journée en ces termes, et sa lettre a été lue à la Convention nationale par Barère, dans la séance du 16 frimaire¹:

Quartier général d'Ollioules, le 10 frimaire,
II^e année républicaine (30 novembre 1793).

Citoyen ministre,

Cette journée a été chaude, mais heureuse; depuis deux jours, une batterie essentielle à notre plan faisait feu sur Malbousquet et inquiétait beaucoup, vraisemblablement, ce

¹ Gazette nationale du 7 décembre 1793, n^o 77.

poste et ses environs. Ce matin, à cinq heures, l'ennemi a fait une sortie vigoureuse qui l'a rendu maître d'abord de tous nos avant-postes de la gauche et de cette batterie, à la première fusillade. Nous nous sommes transportés avec célérité à l'aile gauche : je trouvai presque toutes ses forces en déroute ; le général Garnier se plaignant de ce que ses troupes l'avaient abandonné, je lui ordonnai de les rallier et de se porter à la reprise de notre batterie ; je me mis à la tête du 3^e bataillon de l'Italie, pour me porter de même, par un autre chemin, à la même batterie. Nous avons eu le bonheur de réussir ; bientôt ce poste est repris ; les ennemis, vivement repoussés, replient de tous côtés, en laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés ; cette sortie enlève à leur armée plus de douze cents hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers ; parmi ces derniers, plusieurs officiers d'un grade supérieur, et enfin leur général en chef, M. O'Hara, blessé d'un coup de feu au bras droit. Les deux généraux devaient être touchés dans cette action, car j'ai reçu deux fortes contusions, dont une au bras droit et l'autre à l'épaule, mais sans danger. Après avoir renvoyé vivement l'ennemi d'où il revenait, nos républicains, par un élan courageux, mais désordonné, ont marché vers Malbousquet sous le feu vraiment formidable de ce fort ; ils ont enlevé les tentes d'un camp qu'ils avaient fait évacuer par leur intrépidité.

Cette action, citoyen ministre, qui est un vrai triomphe pour les armes de la République, est d'un excellent augure pour nos opérations ultérieures ; car, que ne devons-nous pas attendre d'une attaque concertée et bien mesurée, lorsque nous faisons bien à l'improviste ?

Je ne saurais trop louer la bonne conduite de tous ceux de nos frères d'armes qui ont voulu se battre ; parmi ceux qui se sont le plus distingués et qui m'ont le plus aidé à rallier et à pousser en avant, ce sont les citoyens Buonaparte, commandant l'artillerie[†] ; Aréna et Cervony, adjutants généraux.

[†] Bonaparte, à cette occasion, fut promu au grade de colonel. Voyez ses états de service dans l'ouvrage du colonel Jung : *Bonaparte et son temps*, II, p. 388 et suiv.

Salut et fraternité.

Le général en chef de l'armée d'Italie, chargé de
la conduite du siège de Toulon,

DUGOMMIER.

Ces premiers succès produisirent des effets différents : dans Toulon, la consternation ; dans l'armée française, la joie et l'espérance. Aussi les assiégés se fortifièrent-ils davantage à Malbousquet, à Missici, au cap Brun et sur les hauteurs en avant de l'Eguillette. Dugommier, de son côté, attendait, pour un assaut définitif, l'arrivée de quelques bataillons aguerris de l'armée du Var.

Le même jour (30 novembre, 10 frimaire), il écrivait du quartier général d'Ollioules, au ministre de la guerre¹ :

Citoyen ministre,

J'ai reconnu ce qu'il y avait de plus essentiel au succès de nos armes sur Toulon. Tu verras, par les différents mémoires que je t'envoie, un précis de notre situation, que je te prie de communiquer au Comité de salut public. J'y joins l'arrêté, par un conseil de guerre, des premières mesures contre l'ennemi.

J'attends la perfection de deux batteries qui doivent jouer un beau rôle dans cette journée. Je n'ai pas voulu compromettre notre secret par la poste ordinaire, et je t'ai dépêché, en conséquence, un courrier extraordinaire. Dans peu, j'espère t'apprendre quelque chose de nouveau et d'heureux. Depuis la tenue de notre conseil de guerre, il nous est arrivé quelques bataillons. Quoi qu'il en soit, pour la réussite d'une expédition chatouilleuse, je ne pourrai pas rassembler plus de huit mille hommes. Tu en verras l'état envoyé par les divers commandants. Tu sens donc la

¹ Archives du ministère de la guerre.

nécessité de diriger avec prudence le plan d'attaque et de ne mettre de l'audace que dans l'exécution. Citoyen ministre, tu es averti que nous sommes exposés à manquer de poudre si nous sommes forcés de faire le siège de Toulon. Tu es averti, de plus, que la force de l'armée est très insuffisante à cette nécessité, et que sa subsistance, en tout genre, mérite aussi la plus grande attention du gouvernement, pour peu que les choses traînent en longueur (j'espère que cela ne sera pas); je dois tout prévoir et tout dire. Ainsi donc, citoyen ministre, j'invoque ton ardent patriotisme : puise partout où tu pourras les ressources dont nous avons besoin. Je me suis décidé à appeler de l'armée d'Italie un léger renfort et quelques officiers. Tu m'as promis de prendre en considération les demandes que je t'ai faites. Elles sont fondées sur un mérite bien connu dans ceux dont je t'ai proposé l'avancement. Je les ai vus travailler, et ils ont bien mérité; je t'en envoie la liste, et je te prie d'y avoir égard. Sois sûr que je te présente de bons et braves républicains. Il convient à l'intérêt général de récompenser pour encourager : ce sera toujours le grand ressort du cœur humain. Il convient encore que tu m'adresses les divers brevets. Délivrés par moi, ils alimentent la confiance que des officiers doivent à un général, lorsqu'ils verront qu'il a soin de faire valoir les circonstances où ils se distinguent. Je te prie donc, citoyen ministre, d'avoir égard, par mon courrier, à mes justes réclamations. Je te remercierai, parce que je crois sincèrement que c'est justice.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Jé te prie de te souvenir, citoyen ministre, des braves frères d'armes que je t'ai recommandés. Leur récompense est une justice dont je te remercierai et qui tournera au profit de la République. Les citoyens Guyot et Gaspard ont été faits adjudants généraux ; tu as oublié le citoyen Parra, ancien capitaine au 28^e, et qui, dans l'affaire de Gillette, s'est aussi bien exécuté qu'eux. Je te demande donc pour lui un brevet d'adjudant général, chef de brigade. Je te demande encore un brevet de général de brigade pour le

citoyen Martin, chef de bataillon de la Haute-Garonne ; enfin un brevet de chef de bataillon pour le citoyen Pelletier... Je te promets de te donner avant peu des nouvelles agréables aux bons républicains. J'attends avec impatience la perfection de quelques mesures nécessaires à mon projet.

DUGOMMIER.

Le 4 décembre (14 frimaire an II), il écrivait encore au ministre de la guerre, du quartier général d'Ollioules¹ :

Rien de nouveau depuis le 40. L'ennemi travaille à l'entour de ses postes, et nous, nous perfectionnons les nôtres. Les batteries nécessaires à l'exécution du dernier plan d'attaque, que je t'ai envoyé par un courrier extraordinaire, sont presque entièrement achevées, et nous ne tarderons pas à ouvrir la scène. L'armée attend avec impatience ce jour ; elle s'est fortifiée de plusieurs bataillons depuis le dernier compte que je t'en ai rendu ; quelques autres me sont annoncés ; en attendant, je t'envoie notre situation actuelle ; tu verras que nous sommes pauvres en artilleurs ; je viens d'en demander à Dumerbion une ou deux compagnies, selon qu'il le pourra absolument ; je vais en mendier aussi quelques-unes à Cartaux : son armée n'en a pas un aussi urgent besoin que la nôtre ; vois, citoyen ministre, ce que tu pourras faire de ton côté ; je te remerciais bien si tu pouvais m'envoyer la compagnie de Richouf et les citoyens Pélardi et Lanvernier avec les compagnies auxquelles ils sont attachés ; ils doivent être aux environs de Brest ou de Lorient ; je connais ces officiers pour d'excellents républicains, et j'ai pu juger également de leurs talents en Amérique, où ils ont servi avec moi. J'ai encore demandé à Dumerbion le bataillon de la Haute-Garonne, celui du ci-devant 28^e, et la compagnie de chasseurs de Clérac ; j'ai fait cette demande le lendemain de la sortie que nous avons repoussée, parce qu'elle a dévoilé l'extrême besoin

¹ Archives du ministère de la guerre.

que j'en avais et qu'il était nécessaire de rassurer les divisions qui en demandaient.

Je me réfère à ce que je t'ai mandé dans ma dernière concernant la poudre; tu verras, par l'état que je t'envoie, combien il est urgent de songer très sérieusement à cette munition; fais-en, je t'en prie, affluer vers nous la plus grande quantité possible. Il est intéressant que tu donnes des ordres à toutes les fabriques de balles de n'en plus fondre qu'à 20 à la livre: il s'en trouve une grande quantité que refusent les trois quarts de nos fusils, ce qui contribue beaucoup à la dilapidation de la poudre, parce que le soldat jette la cartouche qui ne peut lui servir. Cet objet est très pressant pour l'intérêt de la République; il conviendrait même de faire passer à un crible approprié au calibre que je t'indique toutes les balles déjà fabriquées, pour refondre celles qui n'y seraient pas conformes.

Je te prie d'approuver l'appel que j'ai fait de mon second fils, officier au ci-devant 4^e régiment d'infanterie, en garnison à Brest; j'espère que tu ne me refuseras pas de m'envoyer pour lui une commission de capitaine adjoint à l'état-major de cette armée.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Tu verras, citoyen ministre, dans l'état ci-inclus que m'a fourni le commandant d'artillerie, que nous n'avons des poudres que pour les attaques des postes extérieurs de Toulon; encore la plus grande partie de cette poudre n'est pas tout à fait près de nous. Je vais donner les ordres nécessaires pour l'approcher. La journée du 10 nous a considérablement arriérés en cartouches d'infanterie; on en a usé (chose incroyable et pourtant vérifiée) cinq cent mille. Je te ferai passer un arrêté que j'ai sollicité des représentants du peuple pour réprimer le funeste abus de cette dilapidation. Tu verras encore, par un autre état de situation, la force de notre armée.

Je te prévien, citoyen ministre, que le citoyen Dugua, général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, a été appelé, par les représentants du peuple, dans celle que je commande et qu'il est chef de l'état-major.

A cette même époque (décembre 1793), Dugommier présenta sur le siège de Toulon des observations fort judicieuses. Nous les reproduisons à la fin de ce livre, pièce n° XIV.

Le 7 décembre (17 frimaire), Dugommier écrivait au ministre de la guerre¹ :

Citoyen ministre,

J'ai reçu ta lettre du 6 frimaire ; je n'ai aucune nouvelle des munitions et bouches à feu que tu m'annonces de Valence. Le représentant Ricord m'a communiqué les différents plans et projets relatifs au siège de Toulon ; la plupart sont calculés sur des moyens que je n'ai point. Tu dois avoir vu, par le courrier extraordinaire que je t'ai envoyé, celui dont les situations supérieures imposent la préférence et celui arrêté par le conseil de guerre. Tu peux les comparer tous ; il te sera facile de les juger d'après mon exposé et la carte topographique. L'ennemi continue toujours à tirer sur les postes que nous établissons ; mais notre besogne va son train et il nous fait peu de mal. J'espère que, dans très peu de jours, nous lui en ferons davantage ; j'ai bien vu le citoyen Menendrieu, mais non pas ses incendiaires ; je n'en connais pas de meilleurs que la bombe et le boulet rouge. Tout n'est pas dans une égale activité à Marseille. J'ai été obligé d'écrire au Comité de surveillance de cette ville pour seconder, par une assistance extraordinaire, le commandant d'artillerie de cette place dans les fabrications des cartouches d'infanterie et dans tout autre objet de son ministère, qui exige la plus grande célérité. Tu m'as fait grand plaisir en m'annonçant les six mille hommes de Toulouse, ils ne sauraient arriver trop tôt ; cependant, je ne les attendrai pas pour donner de nos nouvelles à l'ennemi : sois assuré que nous avons tous un désir bien sincère d'épouvanter, par l'exemple de Toulon, les rebelles qui voudraient à l'avenir troubler la République. Nous avons reçu les sans-culottes de Marseille ; cette troupe est assez

¹ Archives du ministère de la guerre.

mal composée, mais j'espère qu'elle se modèlera sur les bons bataillons de volontaires que nous avons ici. Tu dois avoir vu, par mon plan d'attaque proposé, que je resserre ma circonvallation, que je me rassemble le plus possible et que je me suis concentré avec la division de l'armée d'Italie, qui fait partie de celle-ci. L'ennemi ne connaîtra jamais mes projets que par leur exécution. Mes blessures m'ont retenu quelques jours ; elles vont bien ; je me suis fait porter hier pour observer de nouveau le flanc gauche de la redoute anglaise et de l'Aiguillette ; aujourd'hui, j'ai vu la droite ; c'est afin d'établir les mesures nécessaires à leur attaque, qui ne tardera pas. J'espère que j'aurai bientôt quelque chose d'agréable à te mander. Des déserteurs nous assurent que la perte des Anglais a été bien plus considérable que nous l'avions cru ; ils ont rentré une grande partie de leurs blessés dans Toulon.

Salut et fraternité.

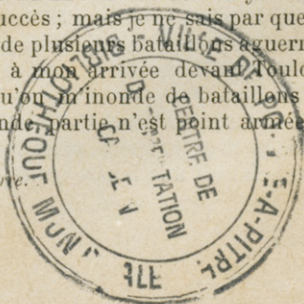
DUGOMMIER.

Dans une lettre du 19 frimaire, il disait encore au ministre de la guerre : « Tu m'annonces dans ta dernière lettre un renfort de six mille hommes. Il ne saurait arriver trop tôt ; plus notre masse sera forte, plus le coup sera terrible. »

Le lendemain, 10 décembre (20 frimaire), Dugommier écrivait de nouveau au ministre de la guerre¹ :

Chaque jour, notre position s'améliore par la perfection des batteries nécessaires à l'attaque des postes extérieurs qu'occupe l'ennemi et indiqués dans mon plan d'attaque ; je voudrais pouvoir t'en dire autant des autres moyens qui doivent contribuer à mon succès ; mais je ne sais par quelle combinaison au moins absurde plusieurs bataillons aguerris, qui m'avaient été annoncés à mon arrivée devant Toulon, restent en arrière, tandis qu'on m'inonde de bataillons de réquisition dont la plus grande partie n'est point armée et

¹ Archives du ministère de la guerre.



qui n'apportent ici d'autre aptitude que celle de consommer inutilement nos subsistances. Par l'état de situation que je t'envoie, tu verras que notre force apparente s'élève à trente-quatre mille neuf cent cinquante-deux hommes, tant dans la division de l'est, commandée par le général Lapoype, que dans celle de l'ouest ; mais la force réelle, c'est-à-dire celle qu'on peut employer avec quelque espoir, ne s'élève pas à vingt mille hommes ; en effet, soustraction faite des bataillons point armés, de ceux qui le sont depuis leur arrivée au camp, des recrues nombreuses qui existent dans les autres, de toute cette masse inerte et inhabile, plus propre à nuire qu'à servir, l'armée se réduit à peine à la moitié de ce qu'elle paraît dans l'état de situation. Il est donc non seulement intéressant et même urgent de donner des ordres positifs aux généraux de qui dépendent les troupes qui sont à Valence, à Grenoble, Moutier, Saint-Pierre-Dalbigni, etc., de les faire passer incontinent à cette armée ; c'est dans de pareilles garnisons qu'on devrait employer les bataillons de nouvelles levées, pour les y armer et les discipliner, et non devant une place qu'on assiège et qui a besoin des corps bien organisés. Je dois te faire part encore d'une autre inconséquence : tandis que j'écume cette armée d'étrangers qui nous emporte tous les jours le mot d'ordre, on m'envoie ici le bataillon de chasseurs des Alpes, composé tout entier de Piémontais, d'Italiens, d'Espagnols et d'Allemands ; n'est-ce pas les exposer visiblement à un retour qui peut nous être préjudiciable ?

Je passe à présent aux subsistances. Je t'ai mandé que, depuis quelque temps, le fourrage allait mal ; nous sommes menacés d'en manquer totalement ; alors, le service de l'artillerie et de quelque autre partie essentielle à l'armée est gravement compromis. Tu y porteras le remède qui dépend de toi ; la subsistance de l'homme demande également la plus grande attention, soit pour l'assurer elle-même, soit pour la transporter à propos. La poudre et les autres munitions de guerre exigent encore ta sollicitude : je t'ai mandé que nous étions bien loin de la quantité calculée raisonnablement et nécessaire à notre but. Prends donc, je te prie, les mesures convenables à notre situation ; il s'en faisait une fausse et énorme consommation dans les

camps ; pour arrêter cette funeste dilapidation, j'ai donné consigne sur consigne ; elles étaient peu respectées ; enfin j'ai provoqué des représentants du peuple l'arrêté ci-inclus. Il te prouvera que je n'ai rien négligé pour conserver une munition si précieuse. Il nous faudrait cinq à six mille fusils pour armer les bataillons ci-dessus et pour changer, au besoin, des armes qui se détériorent accidentellement, et qu'on doit remplacer subitement pour le bien du service.

En me chargeant de la direction de cette armée, j'ai dû l'organiser de façon à la rendre digne de sa véritable destination : il m'a fallu rappeler la plus grande partie de nos frères d'armes au respect des lois militaires ; beaucoup péchaient par ignorance. Il eût été presque injuste de les punir avant de les éclairer ; j'ai donc fait un extrait du Code pénal, que j'ai distribué dans toute l'armée ; nous en éprouvons déjà un bon effet, et j'ai lieu d'espérer que nos frères d'armes connaîtront à l'avenir le prix du bon ordre. Les corps qui étaient dans cette armée étaient disséminés dans une infinité de détachements épars et éloignés de leur principal noyau ; je les ai tous réunis, et chacun sert aujourd'hui dans son bataillon naturel ; l'avantage de cette mesure n'a pas besoin d'être développé. Je fais compléter les compagnies de grenadiers. J'en établis dans les bataillons qui n'en ont point ; je réunis aussi les chasseurs, dont j'augmente le nombre ; j'appelle dans ces deux armes les citoyens de bonne volonté qui peuvent se trouver dans les nouvelles levées et qui sont noyés dans la nullité de leurs corps. Une fois incorporés dans les grenadiers ou chasseurs, ce seront des hommes utiles ; enfin, citoyen ministre, je fais de mon mieux pour répondre à la confiance dont on m'a honoré et pour donner aux moyens que j'ai trouvés le ressort nécessaire au succès ; aide-moi de ton côté, car tu sais qu'un général, aujourd'hui, n'est pas maître de ses dispositions ; je l'ai éprouvé dernièrement dans l'appel que j'ai fait des détachements éloignés de leurs corps ; on les a retenus malgré moi. Il en est de même de tout autre sujet ; ce n'est plus une tête qui commande, toutes celles qui ont quelque autorité sont de la partie, et cependant, quand elle est perdue, la tête seule du pauvre général en répond.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Je te fais passer deux pièces, dont l'une fait honneur aux volontaires de cette armée et l'autre tranquillise sur le sort de nos frères prisonniers à Toulon. Le représentant du peuple Bauvais n'est point détruit, comme on l'avait dit ; il existe, nous n'en pouvons pas douter, et nous savons que son collègue Bell a péri par ses propres mains.

Trois jours après (23 frimaire), Dugommier écrivait au Comité de salut public¹ :

Citoyens représentants,

J'ai reçu l'ordre que vous m'avez donné de faire partir le général anglais, le colonel espagnol et autres officiers de marque. Il y a quelques capitaines hors d'état d'être transportés. Ils sont à l'hôpital de Marseille. Quant aux prisonniers, je les avais déjà, de concert avec les représentants, éloignés d'Ollioules, et ils étaient en route pour Valence, où ils doivent attendre ce que vous aurez décidé de leur sort. J'ai fait partir, sans perdre un moment, deux citoyens membres de la société populaire de Marseille, et revêtus de la confiance publique, pour les accompagner et les surveiller ; ils ont à leurs réquisitions les gendarmes nécessaires à cette mission, qu'ils vont remplir sans s'arrêter, comme vous le disiez, à aucune circonstance ; la blessure du général anglais était la seule qui pût mériter quelque délai ; mais je crois qu'il fait aujourd'hui beaucoup mieux. Quant aux deux miennes, elles me permettent en ce moment de vaquer à mes fonctions extérieures, quoique l'écarde au bras droit ne soit pas encore tombé ; celle de l'épaule gauche est en meilleur train ; j'ai trouvé, dans la lettre que vous m'avez adressée, de quoi en guérir bien d'autres ; mais je vous avouerai que j'ai été sensible au reproche d'avoir traité le général anglais avec trop de politesse. Je ne me rappelle pas les expressions d'une réponse qui peut-être vous a fait juger de ma conduite avec lui ; j'ai pu, sur le champ de bataille, ne pas donner assez d'attention à sa tournure lorsqu'elle fut provoquée ; le plaisir du

¹ *Archives du ministère de la guerre.*

succès, l'embarras du moment, mille bouches qui parlent à la fois doivent excuser quelques termes qui n'auraient pas le caractère de la circonstance ; quant au fond, quant aux procédés, pour le coup, toute l'armée (excepté un Allobroge qui a voulu tuer le général anglais quand on le conduisait ; il a été retenu par deux volontaires de l'Isère et deux du 59^e régiment : c'est ceux à qui étaient destinés les 60 *louis* du général) doit en partager le tort s'il y en a, surtout quand elle a su que nos frères d'armes piémontais étaient bien traités ; nous avons été humains, sans cesser, je vous le jure, d'être républicains, car nous n'avons pas épargné quelques traîtres qui se sont trouvés prisonniers et qui ont subi la rigueur de la loi, aussitôt qu'ils ont été reconnus ; ceux qui sont exposés aux représailles ont quelque intérêt à les rendre les moins dures possible. Quoi qu'il en soit, ce motif paraissant bien moins conduire mes frères d'armes que ce sentiment sublime qui a toujours distingué le Français victorieux et qui ne peut que s'exalter dans un cœur libre.

Je me suis plaint, dans ma dernière dépêche, au ministre de la quantité de bataillons de nouvelles levées, la plupart non armés, qu'on a envoyés devant Toulon, tandis que des bataillons exercés restent dans des garnisons intérieures, où ils ne sont d'aucune utilité saillante ; je lui ai fait part de notre embarras dans plusieurs parties de l'administration ; le fourrage manque depuis quelques jours ; la poudre invoque aussi la plus sérieuse attention, ainsi que des fusils ; l'armée, grossissant chaque jour, exige également un surcroît de subsistances en tout genre ; je vous conjure de pourvoir par tous les moyens possibles ; quant à l'habillement, la partie la plus essentielle, ce sont les souliers ; le climat est assez doux, et l'on supporte aisément les autres privations ; mais les souliers sont indispensables.

J'ai rassemblé hier, citoyens représentants, tous les officiers généraux et commandants de corps pour leur communiquer l'ordre général d'attaque que vous trouverez ci-inclus (voir cet ordre à la fin du livre, pièce n^o XV) ; je me dispose à l'exécuter après-demain, sauf quelques circonstances extraordinaires. J'aurais bien voulu me porter en même temps dans la presqu'île de la Croix-des-Signaux ; mais ma

courroie est trop courte, et j'ai à peine de quoi assurer raisonnablement le succès dans les points que nous attaquons.

Soyez persuadés que je vous parle avec franchise : la moitié de cette armée est nulle ; sans être connaisseurs, il ne faut que voir pour en être convaincus. Je vous jure que, le 10 frimaire, nous n'avons pas été plus de cinq à six cents hommes qui avons réparé le désordre de l'aile gauche, et elle avait plus de cinq mille hommes pour se défendre. Ce n'est pas qu'en général on ne soit brave ; mais il faut être conduit, il faut surtout être soutenu dans le danger par l'exemple, le ton des officiers, et malheureusement ils ne valent pas leurs subordonnés. Les trois quarts ne s'occupent que de leurs plaisirs et de la nouvelle existence dont ils jouissent ; je serai à même un jour de vous démontrer les abus et le désordre qui résultent d'une certaine organisation. L'ignorance est sur la même ligne que le talent ; pire que cela, le vice marche au niveau de la vertu, et souvent la balance est en sa faveur, parce que le vicieux est plus *ancien* que l'homme de mérite.

L'égalité en droits est un principe dont l'exacte observation est plus nécessaire au système militaire qu'à nul autre ; mais ce droit est essentiellement le mérite ; c'est à lui seul qu'on doit dispenser l'avancement avec la plus scrupuleuse impartialité pour le bien de la chose ; alors chacun a l'émulation d'acquérir le talent de bien mériter, et l'on trouve aussi les ressorts nécessaires à la machine.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Le jour suivant (14 décembre), le général en chef, accompagné des commandants Bonaparte et Marescot, et de quelques autres officiers, fit la reconnaissance de la grande redoute anglaise, poste formidable placé sur une hauteur, vis-à-vis le village de la Seine, et surnommé par l'armée française le *Petit Gibraltar*. Cette redoute anglaise, que les assiégés croyaient inaccessible par son escarpement, était de plus défendue par plusieurs rangs de fortifications,

des palissades multipliées, des fossés profonds et d'abatis d'arbres. Sa garnison était de quinze cents hommes et elle était garnie de trente-six bouches à feu. Inspection faite du terrain, Dugommier décida qu'une colonne devait menacer la route en face pendant qu'une autre, filant le long de la mer, escaladerait la sommité retranchée qui domine le fort de l'Éguillette. En même temps, l'artillerie devait doubler le feu de ses batteries, et les généraux Garnier et Mouret devaient avec leurs divisions se tenir devant les forts Saint-Antoine et Malbousquet, afin d'arrêter, au besoin, toute sortie ou diversion de l'ennemi sur ces points.

Les choses ainsi arrêtées, dès le 16 décembre, chacun était à son poste, malgré le mauvais temps, car la pluie ne cessait de tomber en abondance. Les soldats, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, attendaient impatiemment l'heure de l'assaut.

Le 17, à une heure du matin, le signal est donné. Pendant qu'à l'est le général Lapoype combat avec succès, les deux colonnes commandées par les généraux Labarre et Victor gravissent à l'envi l'une de l'autre la hauteur sur laquelle est assise la redoute anglaise. En ce moment éclate un orage épouvantable. Malgré la pluie, qui rend le sol glissant, les accidents de terrain, le feu des canons et de la mousqueterie ennemie, les républicains parviennent au pied de la redoute. Mais là ils sont arrêtés par un épaulement de six mètres d'élévation, défendu par des feux croisés et soutenus. La position paraît imprenable, mais les républicains ne reculent pas, bien qu'ils soient décimés; non seulement des pierriers vomissent sur eux une pluie de grenades, mais des pièces

plongeantes foudroient les premiers rangs, tandis que d'autres plus élevées atteignent l'extrémité des colonnes d'attaque. Alors, malgré ce carnage, les soldats, montant les uns sur les autres, à la courte échelle, finissent par arriver à la hauteur des embrasures de la redoute, et, profitant du moment de recul des pièces qui ont fait feu, pénètrent dans l'intérieur. Là, le combat s'engage corps à corps et les Anglais se défendent avec intrépidité. Deux fois les républicains sont culbutés, mais, par un troisième et dernier élan, ils s'établissent dans l'épaulement. La voix des chefs était couverte non par les cris des blessés, mais par l'éclat du tonnerre mêlé aux détonations du canon; cependant, les cris de victoire se font entendre, car toutes les traverses posées à l'intérieur par les Anglais pour se protéger sont abattues, et les Français, malgré l'obscurité de la nuit, enclouent les canons, massacrent les assiégés et demeurent maîtres de la forteresse.

Au jour, l'ennemi, retiré sur les hauteurs qui dominent les forts l'Eguillette et Balagnier, simule une attaque soutenue par le feu de ses vaisseaux et de ses pontons; mais les Français ne s'en émeuvent pas; Dugommier tenait à laisser ses hommes se reposer après une victoire si bien remportée. Son intention, d'ailleurs, était de profiter de la nuit suivante pour achever de chasser l'ennemi de tout le promontoire.

A l'est, le général Lapoype combattait avec non moins de succès.

Les républicains eurent, à ces différentes attaques, douze cents hommes tués ou blessés; la perte des alliés fut évaluée à deux mille hommes tués, blessés ou prisonniers.

Le 18, l'ennemi évacua successivement les forts des Pommets, de Saint-Antoine, de Saint-André, de Malbousquet et le camp Saint-Elme; et, le lendemain, il abandonna le dernier qui lui restait, le fort Lamalgue.

Laissons parler Dugommier lui-même. Du quartier général d'Ollioules, le 29 frimaire an II (19 décembre 1793), il rendait compte ainsi au ministre de la guerre de la prise de Toulon¹ :

Citoyen ministre,

Toulon est rendu à la République, et le succès de nos armes est complet. Le promontoire de l'Aiguillette devait décider le sort de la ville infâme, comme je te l'avais mandé. Les vaisseaux n'ont jamais attendu les bombes, et une position d'où ils peuvent les craindre devait nous amener à leur retraite. Le 26 frimaire, tous les moyens furent réunis pour la conquête de cette position. Le temps nous contraria et nous persécuta jusqu'à près d'une heure du matin; mais rien ne peut éteindre l'ardeur d'un homme libre qui combat des tyrans; aussi, malgré tous les obstacles du temps, nos frères s'élancent dans le chemin de la gloire aussitôt l'ordre donné. Les représentants du peuple Robespierre, Saliceti, Ricord et Fréron étaient avec nous. Ils donnaient à nos frères l'exemple du dévouement le plus signalé; cet ensemble fraternel et héroïque était bien fait pour mériter la victoire; aussi ne tarda-t-elle point à se déclarer pour nous et nous livra bientôt, par un prodige à citer dans l'histoire, la redoute anglaise, défendue par une double enceinte, un camp retranché, des buissons composés, des chevaux de frise, des abatis, des puits, treize pièces de canon du calibre de 36, 24, etc., cinq mortiers et deux mille hommes de troupes choisies; elle était soutenue, en outre, par les feux croisés de trois autres redoutes qui renfermaient trois mille hommes. L'impétuosité des républicains et l'enlèvement subit de cette terrible redoute, qui paraissait à ses hauteurs

¹ *Gazette nationale* du 6 nivôse an II (26 décembre 1793), n° 96.

un volcan inaccessible, épouvantèrent tellement l'ennemi qu'il nous abandonna bientôt le reste du promontoire et répandit dans Toulon une terreur panique, qui acquit son dernier degré lorsqu'on apprit que les escadres avaient résolu d'évacuer les rades. Je fis continuer, dans la même journée, les attaques de Malbousquet et autres postes ; alors Toulon perdit tout espoir, et la redoute rouge, celle des Pommettes, de Farron et plusieurs autres furent abandonnées dans la nuit suivante. Enfin Toulon fut aussi évacué à son tour ; mais l'ennemi, en se retirant, eut l'adresse de couvrir sa fuite, et nous ne pûmes le poursuivre. Il était garanti par les remparts de la ville, dont les portes, fermées avec le plus grand soin, rendirent impossible le moindre avis. Le feu qui parut à la tête du pont fut le seul indice de son départ ; nous nous approchâmes aussitôt de Toulon, et ce ne fut qu'après minuit que nous fûmes assurés qu'il était abandonné par de vils habitants et l'infâme coalition qui prétendait faiblement nous soumettre à son révoltant régime.

La précipitation avec laquelle l'évacuation générale a été faite nous a sauvé presque toutes nos propriétés ; la plus grande partie des vaisseaux a été préservée des flammes, l'arsenal, le magasin, la corderie, les provisions de toutes espèces, le trésor de l'ennemi ; enfin, à la réserve de quelques vaisseaux enlevés et brûlés, Toulon nous rend par la force tout ce que sa trahison nous avait ravi. Je vous enverrai incessamment l'état que je fais dresser de tous les objets qui méritent attention.

Tandis que la division de l'ouest de notre armée préparait ce grand événement, celle de l'est, commandée par le général Lapoype, s'était portée avec le citoyen Barras, représentant du peuple, sur la montagne de Pharaon et avait enlevé sa première redoute ; toutes les autres, ainsi que le fort Pharaon, furent évacuées par l'ennemi comme celle de l'ouest. Nous avons perdu soixante-quinze à quatre-vingt de nos frères, et le nombre des blessés est environ de deux cent cinquante. Il n'est guère possible de connaître la perte de l'ennemi que par ses blessés dans notre ambulance ; mais on peut assurer qu'en y ajoutant les morts et les prisonniers, nous lui avons enlevé, dans cette journée, plus de douze cents combattants.

Ainsi se termine, citoyen ministre, la contre-révolution du Midi ; nous le devons aux braves républicains formant cette armée, qui, tout entière, a bien mérité de la patrie et dont quelques individus doivent être distingués par la reconnaissance nationale. Je vous en envoie la liste et vous prie de bien accueillir ma demande. Elle vous fera connaître tous ceux qui ont été les plus saillants dans l'action, et j'attends avec confiance l'avancement que je sollicite pour eux.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Cette lettre a été lue à la Convention nationale, dans la séance du 5 nivôse, par Barère. Sa lecture a été interrompue par les plus vifs applaudissements et les cris plusieurs fois répétés de : *Vive la République !*

L'armée républicaine, en entrant dans Toulon, fut témoin du spectacle le plus douloureux, dont les Anglais étaient les auteurs.

Cette évacuation se fit même si vite, dit Thiers¹, que deux mille Espagnols, prévenus trop tard, restèrent hors des murs, et ne se sauvèrent que par miracle. Enfin on donna l'ordre d'incendier l'arsenal. Vingt vaisseaux ou frégates parurent tout à coup en flammes au milieu de la rade, et excitèrent le désespoir chez les malheureux habitants, et l'indignation chez les républicains, qui voyaient brûler l'escadre sans pouvoir la sauver. Aussitôt, plus de vingt mille individus, hommes, femmes, vieillards, enfants, portant ce qu'ils avaient de plus précieux, vinrent sur les quais, tendant les mains vers les escadres, et implorant un asile pour se soustraire à l'armée victorieuse. C'étaient toutes les familles provençales qui, à Aix, Marseille, Toulon, s'étaient compromises dans le mouvement sectionnaire. Pas une seule chaloupe ne se montrait à la mer pour secourir ces imprudents Français, qui avaient mis leur confiance dans l'étranger, et qui lui avaient livré le premier

¹ *Histoire de la Révolution française*, vol. VI, p. 50.

port de leur patrie. Cependant, l'amiral Langara, plus humain, ordonna de mettre les chaloupes à la mer, et de recevoir sur l'escadre espagnole tous les réfugiés qu'elle pourrait contenir. L'amiral Hood n'osa pas résister à cet exemple et aux imprécations qu'on vomissait contre lui. Il ordonna à son tour, mais fort tard, de recevoir les Toulonnais. Ces malheureux se précipitaient avec fureur dans les chaloupes. Dans cette confusion, quelques-uns tombaient à la mer, d'autres étaient séparés de leurs familles. On voyait des mères cherchant leurs enfants, des épouses, des filles cherchant leurs maris ou leurs pères, et errant sur ces quais aux lueurs de l'incendie. Dans ce moment terrible, des brigands, profitant du désordre pour piller, se jettent sur les malheureux accumulés le long des quais, et font feu en criant : *Voici les Républicains !* La terreur alors s'empare de cette multitude ; elle se précipite, se mêle, et, pressée de fuir, elle abandonne ses dépouilles aux brigands auteurs de ce stratagème.

Enfin les républicains entrèrent, et trouvèrent la ville à moitié déserte, et une grande partie du matériel de la marine détruit. Heureusement, les forçats avaient arrêté l'incendie et empêché qu'il se propageât. De cinquante-six vaisseaux ou frégates, il ne restait que sept vaisseaux et onze frégates ; le reste avait été pris ou brûlé par les Anglais¹. Bientôt, aux horreurs du siège et de l'évacuation,

¹ D'après les auteurs de l'ouvrage intitulé : *Victoires, conquêtes, désastres*, etc. : « De quarante et un vaisseaux ou frégates, douze seulement furent brûlés, huit emmenés, et vingt et un furent conservés. » Et d'après Jomini (*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*) : « Des trente et un vaisseaux de ligne et vingt-cinq frégates, seize vaisseaux et cinq frégates devinrent la proie des flammes ou en furent fortement endommagés, trois vaisseaux et six frégates tombèrent en partage aux Anglais, trois frégates aux Sardes, aux Espagnols et aux Napolitains, cinq vaisseaux furent envoyés en mission dans les ports français de l'Océan, sept vaisseaux et onze frégates restèrent intacts dans la Darse. » Enfin, d'après la *Correspondance de Napoléon I^{er}*, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III (vol. XXIX, p. 22), « il y avait trente et un vaisseaux de guerre à Toulon lors de la trahison ; quatre vaisseaux avaient été employés pour porter cinq mille matelots à Brest et à Rochefort ; les coalisés en brûlèrent neuf en rade, ils en laissèrent treize désarmés dans les bassins ; ils en emmenèrent quatre dont un fut brûlé à Livourne. » — *Note du Rédacteur.*

succédèrent celles de la vengeance révolutionnaire. Nous raconterons plus tard la suite des désastres de cette cité coupable et malheureuse. La prise de Toulon causa une joie extraordinaire et produisit autant d'impression que les victoires de Wattignies, la prise de Lyon et le déblocus de Landau. Dès lors on n'avait plus à craindre que les Anglais, s'appuyant sur Toulon, vinssent apporter dans le Midi le ravage et la révolte.

Aussi la Convention nationale décréta que l'armée de Toulon avait bien mérité de la patrie et qu'une fête nationale consacrerait cette importante victoire.

Afin de fixer l'opinion publique sur les événements de Toulon, Dugommier fit un mémoire sur cette reddition (on le trouvera à la fin de ce livre, pièce n° XVI). Le 8 nivôse, il l'envoyait, du quartier général de Toulon, au président de la Convention nationale, en lui disant¹ :

Je te prie, citoyen président, de communiquer à la Convention un court mémoire que j'ai cru convenable de publier pour redresser l'opinion publique, que de fausses relations pourraient induire en erreur sur la réduction de Toulon. Il est dicté par la plus scrupuleuse impartialité et par la vérité, que j'aime autant que la République. Nous aurions pu envoyer les drapeaux que nous avons trouvés en grand nombre dans les postes évacués; mais nos braves frères d'armes ne prirent que les drapeaux emportés sur la brèche ou arrachés des mains de l'ennemi. Ils auraient rougi d'une trivialité qui ne doit plus en imposer à personne. J'aurais pu également me donner quelque éclat personnel en prenant les devants pour annoncer un grand événement; mais Toulon était réduit; j'y avais contribué de toutes mes facultés. C'était assez pour moi : la gloire est entière à mes frères d'armes. Je cherche encore dans l'obscurité les braves

¹ *Archives du ministère de la guerre.*

soldats qui se sont le plus distingués, et je ne publierai les noms des officiers qu'après avoir fait connaître ceux qui les ont secondés.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Après le siège de Toulon, la Convention décréta la démolition de la ville, et l'érection d'une commission militaire qui devait juger tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Les commissaires de la Convention furent implacables dans leur vengeance et se montrèrent si sanguinaires que le brave et digne Dugommier, indigné, crut devoir se présenter devant eux et protester en ces termes¹ :

Citoyens, leur dit-il, sans doute il y eut dans cette ville des traîtres qui ont ouvert ses portes aux Anglais; mais les plus grands coupables ont fui. S'il est des hommes criminels qui aient osé attendre la vengeance nationale, le temps vous les fera connaître; lui seul peut éclairer votre justice et calmer les haines qu'enfantent les guerres civiles. Si vous punissez aujourd'hui, toutes les passions choisiront leurs victimes. Contemplez cette ville déserte et désolée. Eh! qui allez-vous faire périr? Des vieillards, des femmes, des enfants, des individus sans courage et sans énergie, qui n'ont pas même eu l'intention de porter les armes contre vous ou qui n'ont été qu'égarés.

Ces nobles paroles du général en chef ne produisirent aucun effet sur des hommes passionnés et agissant en pleine Terreur. Il n'obtint malheureusement d'eux que cette réponse, « qu'ils n'étaient pas

¹ *Victoires, conquêtes, désastres, révers et guerres civiles des Français*, par une société de militaires (1793-1794), vol. VIII, siège de Toulon, p. 157 et suiv.

venus seulement pour vaincre, mais pour terrifier¹. »

En effet, au moment de quitter Toulon pour se rendre en Corse, Saliceti écrivait, le 3 nivôse, au Comité de salut public² :

Citoyens, mes collègues, j'ai rempli la tâche que la Convention nationale m'avait imposée. Toulon est pris. La France est vengée, et par l'exemple terrible que nous allons faire sur cette ville infâme les mânes des patriotes morts pour la réduire seront apaisés ; et désormais aucune partie de la République ne sera tentée de l'imiter. Hier nous en avons fait fusiller plus de deux cents sur le champ de Mars, et cette cérémonie continuera jusques à l'entière destruction des rebelles.

Le rôle du général était terminé ; il ne pouvait rien contre la barbarie des commissaires de la Convention : tous les auteurs se sont fait un devoir de le constater, à la gloire du guerrier.

Il arracha à la mort, dit Châteauneuf³, plusieurs familles qui y étaient destinées. Il suffit de lire les lettres qu'il a laissées, pour se convaincre des efforts qu'il fit pour sauver d'autres infortunés ; mais ces efforts furent presque toujours malheureux.

Le 24 décembre, Dugommier rendait compte au ministre de la guerre qu'il faisait tout déblayer devant Toulon ; qu'il renvoyait des troupes aux divers corps qui les avaient versées ; que des bâtiments, ignorant la reddition de la ville, y apportaient des munitions

¹ *Nouvelle biographie générale*, par Firmin-Didot frères, tom. XV, 94, 92, 93.

² *Archives nationales*.

³ *Histoire des grands capitaines de la France*, tom. I, p. 254.

de guerre et de bouche, etc. Enfin, il demandait à être remplacé dans le commandement de l'armée d'Italie, ajoutant que de vive voix il lui expliquerait ses motifs, et il s'étendait sur les difficultés qu'il éprouvait à faire le bien, etc. Le jour même, il écrivait au Comité de salut public¹ :

Citoyens représentants,

Je travaille sans relâche aux mouvements convenables pour cantonner tous les bataillons qui ont servi à la réduction de Toulon ; je ne garderai ici que ceux qui sont nécessaires à sa conservation. Je renvoie à l'armée d'Italie les forces qu'elle avait fournies dès le commencement du siège. Je dispose toutes les autres à filer, quand vous l'ordonnerez, vers la même armée ou celle des Pyrénées-Orientales, ou celle des Alpes ; dans trois jours au plus tard, notre camp sera parfaitement déblayé et chacun sera en route ou rendu à sa destination. J'ai pris également les mesures qu'exigeaient l'artillerie, les batteries et forts nouvellement repris, l'arsenal, le port et ses magasins. Chaque jour, nous découvrons quelques nouveaux dépôts utiles à la République.

J'ai remis aux représentants du peuple la clé du trésor des coalisés, qu'ils n'ont pas eu le temps d'emporter : ce qui prouve que leur déroute a été complète. Une foule de cadavres, que la mer rend au rivage, attestent encore la précipitation avec laquelle ils ont fui les armes républicaines ; enfin, tout ce que nous découvrons de leur retraite porte le caractère de la terreur la plus panique ; permettez que je ne vous répète point quelques détails que vous trouverez dans ma dépêche au ministre de la guerre.

Citoyens représentants, j'ai demandé à la Convention un successeur à l'armée d'Italie ; je vous prie d'appuyer ma demande et de m'envoyer mon congé par premier courrier. Quand je serai près de vous, je vous exposerai les raisons qui m'y déterminent ; je ne cherche point le repos, mais j'aime mieux travailler dans une place où je n'aurai à répondre que de ma personne.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

¹ Archives du ministère de la guerre.

Le 26 décembre, le ministre de la guerre félicite Dugommier du triomphe complet obtenu sur Toulon, etc. Et, le lendemain, il informait les représentants du peuple, près l'armée d'expédition de cette ville, que Dugommier était destiné à remplacer le général Doppet, malade, dans le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

Et pendant que cet ordre arrivait à destination, Dugommier, qui l'ignorait encore, écrivait au ministre de la guerre, le 28 décembre, pour lui rendre compte de la distribution en cantonnement des troupes de l'armée de siège, et de la marche qu'il avait suivie dans cette opération, etc. Il terminait ainsi¹ :

J'ai demandé à la Convention un successeur à l'armée d'Italie ; en attendant, j'envoie au secours de Dumerbion le général Labarre et plusieurs officiers généraux ; quant à moi, je me dispose à me rendre incessamment à la Convention, où le suffrage de mes concitoyens m'a appelé. J'attends avec impatience ce moment où je pourrai te témoigner la reconnaissance que je te dois de m'avoir mis à même d'être utile à ma patrie.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Le vainqueur de Toulon (c'est ainsi que l'appelle Thiers²) se disposait à quitter le port de la Montagne (nom que portait alors Toulon) pour se rendre à la Convention nationale, où l'appelait le suffrage des patriotes de la Martinique, lorsque le Comité de salut public lui fit savoir que, pour le moment, la France

¹ *Archives du ministère de la guerre.*

² *Histoire de la Révolution française*, vol. VI, p. 285.

avait plus besoin de son bras que de sa parole¹. Il passa donc à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il en prit le commandement, par intérim, le 16 janvier 1794, pendant la maladie de Doppet. Il sollicita alors, mais en vain, la faveur d'emmener avec lui Bonaparte, dont il avait deviné le génie. Il se dirigea vers Perpignan avec une partie du matériel et des troupes qui lui avaient servi à prendre Toulon, après avoir passé par Montpellier et Seray. Il s'était arrêté aussi deux jours à Marseille pour se procurer des fusils et donner les ordres nécessaires à l'armée qu'il allait commander.

Dugommier fut reconnaissant des services que lui avait rendus Bonaparte pendant le siège de Toulon. Aussi, devinant dans le modeste commandant d'artillerie l'homme qui devait plus tard remplir le monde de sa gloire, il rendit loyalement justice à son mérite, et écrivit au Comité de salut public² : « Récompensez et avancez ce jeune homme, car, si on était ingrat envers lui, il s'avancerait tout seul. » Il demanda et obtint le grade de général de brigade pour Bonaparte, qui se rendit alors à l'armée d'Italie. « A l'armée des Pyrénées, dit la *Correspondance de Napoléon I^{er}* (vol. XXIX, p. 25), Dugommier parlait sans cesse de son commandant d'artillerie de Toulon, et en avait inculqué une haute opinion dans l'esprit des généraux et officiers qui, depuis, de l'armée d'Espagne, se ren-

¹ C'est sans doute ce qui induisit en erreur Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*, etc., vol. I, p. 298), qui prétend que Dugommier avait refusé d'être député de la Martinique à la Convention nationale. Comparez Jung, *Ouvrage cité*, II, p. 395.

² Challamel, *Histoire de Napoléon* (siège de Toulon), et *Correspondance de Napoléon*, tom. XXIX, p. 25.

dirent en Italie. De Perpignan, il lui envoyait des courriers à Nice lorsqu'il remportait des succès. » Napoléon, de son côté, n'oublia point par la suite l'homme qui l'avait si bien compris au début de sa carrière militaire. Il ne put rien pour Dugommier, puisque celui-ci mourut dès la fin de 1794, mais il laissa à ses héritiers, dans son testament, un souvenir digne du grand homme¹.

Le premier mot d'ordre donné par Bonaparte, nommé premier consul, dit le *Spectateur militaire*², fut *Frédéric II* et *Dugommier* ; le second fut l'inverse du premier, c'est-à-dire *Dugommier* et *Frédéric II*. Lors de l'expédition de Saint-Domingue, il donna des instructions spéciales au capitaine général Leclerc pour faire rentrer la famille Dugommier dans tous ses biens à la Guadeloupe.

C'est à partir de ce moment, la reprise de Toulon, que la France, par de hauts faits d'armes, dus à la vaillance de ses généraux et de ses soldats, acquit cette supériorité militaire qu'elle conserva pendant vingt ans.

Trente-cinq mille Français s'étendaient depuis Thuir

¹ En voici la copie :

« Ce 2½ avril 1821. Longwood.

« Ceci est un quatrième codicille à mon testament.

« Par les dispositions que nous avons faites précédemment, nous n'avons pas rempli toutes nos obligations, ce qui nous a décidé à faire ce quatrième codicille.

« 1° Nous léguons au fils, etc...

« 2° Nous léguons au fils ou petit-fils du général Dugommier, qui a commandé en chef l'armée de Toulon, la somme de cent mille francs ; nous avons sous ses ordres dirigé ce siège, commandé l'artillerie ; c'est un témoignage de souvenir pour les marques d'estime, d'affection et d'amitié que nous a données ce brave et intrépide général. » (*Correspondance de Napoléon I^{er}*, tom. XXXII, p. 592.)

² Cahiers d'octobre et novembre 1811.

et Toulouge jusqu'à Saint-Nazaire, couvrant Perpignan, c'est-à-dire qu'ils occupaient le pays compris entre l'embouchure du Rhône et la rive droite de la Garonne : ils formaient l'armée des Pyrénées-Orientales. Ils reculaient devant les Espagnols et leur avaient laissé prendre toutes les places de la frontière. Ceux-ci étaient maîtres de toute la partie des Pyrénées qu'arrose le Tech. Leur armée, de vingt-cinq mille hommes, était commandée par le marquis de Las Amarillas, qui, plus tard, fut remplacé par La Union. Le gros de cette armée se réunit dans la plaine du Boulou. Son général en chef s'enferma dans des lignes fortifiées et garnies d'artillerie. Deux redoutes, celles de Montesquiou et de la Trompette, construites avec le plus grand soin, couvraient le flanc droit du camp, le plus exposé aux attaques des Français. La gauche des Espagnols s'étendait depuis Céret jusqu'aux Oms, et leur droite s'appuyait sur Collioure et Port-Vendre.

Dugommier avait bien envie de se mesurer de suite avec les Espagnols, mais le mauvais état de son armée l'en empêcha. Aussi écrivait-il, le 1^{er} février (13 pluviôse an II), de son quartier général de Perpignan, aux députés de la Convention, membres du Comité de salut public¹ :

Citoyens représentants,

Malgré le désir que j'avais de rendre visite aux Espagnols aussitôt mon arrivée à l'armée dont on m'a confié le commandement, j'ai été forcé de me borner à reconnaître les positions respectives et nos moyens en tout genre. Autant j'ai eu de plaisir de rencontrer deux représentants du peuple bien décidés à laisser aux généraux l'exercice libre

¹ Archives du ministère de la guerre.

de leurs fonctions, se bornant à donner aux leurs toute l'activité dont elles sont susceptibles, et bien suffisantes pour les occuper, autant j'ai été vivement affecté de l'état de l'armée. J'ai trouvé les bataillons renouvelés presque en entier, les anciens volontaires détruits par le fer ou la maladie, la moitié sans armes ou avec de mauvaises, les sept huitièmes des fusils sans baïonnettes, la tenue du soldat très mauvaise, sa subsistance précaire, son vêtement de même.

J'ai trouvé l'artillerie nulle pour une armée dont l'importance ne peut être disputée, puisqu'elle défend notre territoire entamé par l'ennemi, qui jouit d'une superbe partie.

J'ai trouvé la cavalerie sur les dents, ainsi que les chevaux de charroi, faute de fourrage, et, tandis que l'imprévoyance des administrateurs laisse périr de faim les animaux dont l'armée a le plus urgent besoin, une négligence criminelle nous enlève, dans les hôpitaux, nos frères d'armes. Depuis le 1^{er} nivôse, plus de cinq cents y ont péri; la santé la plus robuste y serait ruinée en peu de jours; partout, la malpropreté la plus dégoûtante y propage la putridité dans l'air et dans les personnes.

Les représentants du peuple, à qui j'en ai rendu compte, ont pris les mesures les plus convenables pour sauver nos frères d'armes.

Les troupes qui nous viennent de Port-de-la-Montagne ne sont pas encore toutes arrivées. Je regretterai toujours d'avoir vu rayer du tableau que j'avais présenté quelques bataillons dont l'exemple et l'action auraient produit le meilleur effet dans cette armée qui, dans les circonstances présentes, mérite toute l'attention de la République. Un jour viendra, j'espère, qu'un général aura confiance entière et que l'on se défiera autant de l'égoïsme des autres que du sien.

D'après l'esquisse que je vous fais de notre situation, il est superflu de vous dire que je ne suis pas encore en état d'attaquer; je ne veux le faire que pour un coup décisif, et je répugnerai toujours à perdre des frères pour d'autres succès. Il faut toucher le but : il faut donc conserver et rassembler tous nos moyens pour réussir.

Élite dans les hommes que j'emploierai, subsistances et munitions de toutes espèces assurées, calcul exact et comparaison des moyens respectifs, l'approbation des bons officiers et généraux dans la préférence de l'attaque, voilà, citoyens représentants, ce qui m'occupe nuit et jour ; il ne faut avec cela qu'un heureux moment, et vive la République !

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Quinze jours après, c'est-à-dire le 17 février 1794 (29 pluviôse an II), Dugommier rend compte au ministre de la guerre qu'il a divisé son armée en trois lignes, et il lui en explique les motifs. Il se plaint aussi de fausses mesures qui compromettent l'intérêt général et de l'égoïsme qui règne presque partout. En remerciant le ministre d'un envoi de fusils, il lui fait connaître qu'ils sont arrivés en mauvais état, sans baïonnettes. Les briquets lui font défaut. Il lui annonce aussi la formation de quelques compagnies de traîneurs pour suppléer au travail des chevaux. Il lui demande en même temps que la brigade de génie qui sert dans son armée soit complétée, afin que les travaux dans les camps et aux chemins de communication prennent une nouvelle activité. Enfin il insiste pour qu'on lui envoie des bataillons aguerris, ajoutant que la maladie décime son armée et qu'il prend toutes les mesures possibles pour en arrêter les progrès : l'ennemi, paraît-il, est encore, sous ce rapport, plus maltraité que nous.

Tout en réorganisant son armée, Dugommier, toujours infatigable, ne perdait pas de vue la mission qui lui était confiée par ses compatriotes. Il signait, avec deux de ses collègues coloniaux, la pétition suivante¹ :

¹ Archives nationales.

*Pétition des députés des îles Guadeloupe et Martinique,
à la Convention nationale.*

Citoyens législateurs,

La régénération française a toujours conservé dans nos colonies des cœurs fidèles à ses principes.

Au milieu de leurs ennemis secondés constamment par les agents perfides d'un ministère royaliste, les patriotes ne pouvaient opposer à des forces supérieures qu'un caractère énergique et un sentiment invincible aux vexations de toute espèce, à la persécution la plus opiniâtre. Rien n'a pu les ébranler pendant quatre ans de souffrances ; et tandis que le parti qui les opprimait envoyait, pour s'étayer davantage, des députés au roi et à ses ministres, ces citoyens malheureux ne versaient leurs plaintes que dans le sein de l'Assemblée nationale, de laquelle seule ils réclamaient leur délivrance : contraste frappant, bien propre à manifester l'opinion des uns et des autres. L'Assemblée législative prit enfin des mesures pour secourir nos frères : elles ont été sans effet. Les forces de la nation ont été repoussées par les malveillants de la Martinique et de la Guadeloupe. Leur révolte est complète ; le pavillon blanc flotte en cet instant sur tous leurs rivages, et ça été le signal pour sacrifier de nouvelles victimes à leur rage contre-révolutionnaire. Plusieurs ont péri sous le fer qui les poursuivait ; un grand nombre jetés dans les cachots, après y avoir longtemps gémi, ont été inhumainement déportés à quinze cents lieues de leurs foyers ; tous ceux qui ont pu échapper par la fuite, se sont réfugiés dans les îles étrangères, abandonnant leurs propriétés, n'emportant avec eux que leur patriotisme. La plus grande partie a été accueillie à la Dominique. Après avoir mêlé leurs peines, ils ont cherché les moyens de se soulager. Celui qui leur a paru le plus efficace, a été d'envoyer vers vous. Instruits du décret de l'Assemblée nationale, qui fixe pour la Martinique et pour la Guadeloupe le nombre de leurs députés, nos frères expatriés de ces deux colonies ont cru avoir seuls le droit de s'y dire encore Français, et d'avoir des représentants dignes d'être assis avec vous. En conséquence, les blancs et

les gens de couleur, tous citoyens des deux îles, réunis par la même fortune, ont formé une assemblée primaire. Ils nous ont nommés d'après le vœu de la loi : le citoyen que vous voyez avec nous le prouve. Il est homme de couleur, il est notre collègue, et c'est le premier hommage que les blancs ont rendu aux vertus de cette caste jusqu'ici injustement oubliée. Nous sommes munis de tous les pouvoirs qu'une situation forcée et extraordinaire a pu permettre à nos électeurs. Nous vous demandons de les faire vérifier et de faire examiner une mesure qui, quoique nouvelle, réunit cependant tout ce qu'il faut pour être approuvée. Quelle que soit votre décision, citoyens législateurs, vous ne pourrez refuser à nos commettants la gloire de vivre ou de mourir pour la République. Nous le jurons ici pour eux et pour nous ; nous le jurons encore pour notre postérité.

COQUILLE DUGOMMIER,

JANVIER LITTÉE,

PIERRE-JOSEPH LION.

Pour eux et pour les députés absents.

26 février 1794, l'an II de la République.

Réflexions sur la pétition ci-dessus.

Lorsque les deux colonies de la Guadeloupe et de la Martinique, en état de rébellion notoire, ont envoyé à Londres des députés pour solliciter la protection du gouvernement anglais, sans doute elles n'ont pu priver les citoyens fidèles à la République du droit d'avoir des représentants à l'Assemblée nationale. Ce droit étant inhérent aux personnes et non au privilège du sol, les habitants de ces deux îles, que les contre-révolutionnaires ont forcé d'abandonner leurs foyers, pouvaient donc former une assemblée primaire dans leur asyle, quoique sur une terre étrangère : cette situation rend même plus urgente leur représentation à la Convention, puisqu'ils ont plus besoin que jamais de mandataires pour défendre leurs intérêts. L'admission de leurs députés sera une consolation pour eux. Elle est due, cette consolation, à ces vertueux citoyens, persécutés depuis quatre ans, et faisant sans cesse tous les sacrifices possibles au patriotisme. Ce motif suffirait sans doute pour décider

la Convention, quand bien même leur assemblée primaire ne présenterait pas le caractère qui la distingue. Mais elle s'est pénétrée de l'esprit de la loi ; elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire pour être légale. Le procès-verbal le prouve ; il est couvert de signatures de citoyens blancs et de citoyens de couleur, qui ont procédé aux élections selon les formes ordonnées. Il n'y manque que d'avoir été prononcées dans les lieux fixés par l'usage. Mais une force majeure s'est opposée à cette mesure. Il n'y avait alors pour les habitants patriotes de sûreté que dans la terre étrangère où ils ont été reçus et protégés. Quoi qu'il en soit, la loi veut l'esprit et non pas la lettre. Rien ne démontre mieux le respect que les votants ont eu pour l'égalité que la nomination du citoyen Littée, homme de couleur, que les blancs patriotes de la Martinique ont choisi pour un de leurs députés. On peut même prévoir que son admission à la Convention produira le meilleur effet, non seulement parmi les gens de couleur qui lui ont donné leurs suffrages, mais même parmi ceux que les contre-révolutionnaires ont égarés, et qui ne tarderont pas à les abandonner, lorsqu'ils apprendront le bon accueil d'un de leurs frères. Il n'en faut peut-être pas davantage pour rétablir ces deux colonies dans la dépendance légitime dont elles ont secoué le joug. Cette considération politique est sans doute un moyen pour appuyer la députation. Mais il en existe bien d'autres, fondés sur les raisonnements les plus solides. Parmi ceux qui s'offriront naturellement dans la discussion, le suivant peut mériter quelque attention. On suppose qu'une majorité criminelle établisse la contre-révolution dans un département... La minorité fidèle, qui aura été forcée de fuir, perdra-t-elle le droit d'avoir des mandataires dans l'Assemblée nationale ? Non certainement ; car la République étant une et indivisible, cette minorité fidèle représente essentiellement son département, en se réunissant à la masse de la nation ; et la majorité contre-révolutionnaire qui l'aurait persécutée, serait nulle pour la République. Le territoire de Longwy et de Verdun a été en contre-révolution ; cependant leurs citoyens avaient des représentants à l'Assemblée nationale ; c'est la même position des patriotes de la Guadeloupe et de la Martinique vis-à-vis des rebelles de ces deux villes. L'on

croit donc que la députation en question, considérée sous tous les rapports, mérite d'être accueillie.

Les députés ci-dessus.

Le 5 mars (15 ventôse), Dugommier fit un mémoire sur la situation de son armée. Le voici¹ :

En arrivant à l'armée des Pyrénées-Orientales, je parcourus nos positions et je fis les reconnaissances nécessaires de celles de l'ennemi. Il occupait deux points essentiels séparés par un assez long espace. J'examinai nos moyens en tout genre, et je tâchai, par l'espionnage, de connaître ceux que l'on pouvait leur opposer. Je me vis forcé d'attendre le rassemblement des nôtres et leur organisation, me promettant d'attaquer l'ennemi par les deux points essentiels, Saint-Elme et Bellegarde, si nos moyens, en s'accroissant, me le permettaient, ou partiellement, s'ils étaient bornés. Je n'ai pas manqué de faire connaître au gouvernement ce qu'il fallait pour l'attaque générale. J'ai eu la douleur de voir avorter les belles espérances que l'on me donnait.

A présent que la campagne va s'ouvrir, pour assurer le succès de nos armes, il convient, en établissant le plan qui doit la diriger, de jeter un coup d'œil sur l'armée ennemie, sur sa position, sur ses moyens, en même temps que nous examinerons les nôtres, en tout genre, avec autant d'attention. Selon tous les rapports que j'ai pu obtenir, soit des espions, soit des déserteurs, l'armée ennemie peut être forte d'environ trente mille hommes : vingt-quatre à vingt-cinq mille hommes d'infanterie et trois à quatre mille hommes de cavalerie. Elle est employée à la défense de toutes les parties enlevées à la République, depuis le Port-Vendre jusqu'à Bellegarde et Prats-de-Mollo, dans une étendue de plus de douze lieues sur la longueur et de deux ou trois lieues de largeur. On rencontre, dans tout cet espace, une quantité de postes plus ou moins forts, selon les localités

¹ Archives du ministère de la guerre.

ou le plus de consistance qu'ils ont reçue de l'art. Saint-Elme et Bellegarde sont les plus considérables et offrent le plus de difficultés. Bellegarde, surtout, est à l'abri de toute attaque brusque. Notre armée, à nous, nous présente vingt-sept mille hommes d'infanterie disponibles et neuf cents hommes de cavalerie; dans les vingt-sept mille hommes, il s'en trouve neuf mille de nouvelle levée qui ont besoin d'instruction, et dont la majeure partie n'est pas même encore armée; ainsi, cette dernière portion de notre force ne peut absolument être active sans compromettre le tout et ne peut être placée qu'en seconde ligne, où elle se formera et aura le temps de recevoir les fusils qui lui manquent. Il nous reste donc dix-huit mille hommes, dont il faut tirer le meilleur parti possible, dans la première ligne, où ils sont destinés. Ces dix-huit mille hommes sont composés des bataillons de grenadiers et de chasseurs, des bataillons ou partie des bataillons d'infanterie qui peuvent agir offensivement. D'après cet aperçu, il est impossible d'attaquer l'ennemi sur tous les points.

Il faut donc se borner à être sur la défensive d'un côté, tandis que, de l'autre, nous ferons tous nos efforts pour enlever un des deux points essentiels. J'avais d'abord donné la préférence à Bellegarde, espérant qu'après sa réduction, les autres parties tomberaient d'elles-mêmes, en les menaçant vivement et déployant une force formidable; mais le siège de Bellegarde pouvant trainer en longueur, la pénurie de nos fourrages, les inquiétudes que donnent les subsistances tirées toutes par terre par des charrois lents et souvent insuffisants, tout me détermine à attaquer, avant tout, Saint-Elme, pour ravoir le Port-Vendre et rétablir ainsi, en faveur de notre armée, la communication maritime qui nous facilitera l'arrivée de tout ce qui peut être utile. En conséquence, j'établis, vers le village de Fourques, la tête de la première ligne, en l'appuyant sur les montagnes voisines, et je la descends vers le Mas-Deo, en lui donnant la courbe nécessaire pour arriver à Ortaffa et en choisissant les positions les plus avantageuses à des batteries stationnaires qui protégeront les divers campements. Je les réduis en trois : un camp au-dessus du Mas-Deo, en allant vers Fourques, à la droite et un à la gauche, vers Ortaffa. Entre

le Mas-Deo et le camp d'Ortaffa, un ou deux postes intermédiaires bien fortifiés pour mettre, vers les côtés correspondants de Mas-Deo et d'Ortaffa, l'ennemi entre deux feux, s'il avait la fantaisie de passer par les intervalles.

Cette ligne bien établie et défendue par six batteries stationnaires placées le plus heureusement possible, je décide l'attaque de Saint-Elme. Pour l'enlever, ainsi que Collioure et Port-Vendre, je fais mouvoir, au même moment, douze mille hommes. Six mille hommes partiront d'Ortaffa et formeront dans leur marche une ligne perpendiculaire au point correspondant de la montagne opposée à Ortaffa, pour fermer le passage aux secours que l'ennemi pourrait envoyer de Céret et du Boulou vers Collioure, qui sera travaillé par six mille hommes partis d'Edme. Il nous resterait donc, depuis les postes intermédiaires jusqu'à Fourques, six mille hommes, le camp d'Ortaffa ayant fourni les six mille qui forment la ligne répressive au delà du Tech. Les neuf mille hommes, non armés ou non instruits, formeront la seconde ligne, à une distance convenable aux circonstances, qui pourront exiger de présenter à l'ennemi le spectacle d'une armée plus nombreuse et à l'intérêt de nos frères, en les plaçant de façon qu'ils ne puissent être que sur une bonne défensive, tant qu'ils ne seront pas en état d'entrer en première ligne.

D'après cette distribution de notre force disponible, nous attaquons l'ennemi, nous couvrons Perpignan ; toute la partie depuis Ortaffa jusqu'à Elme et jusqu'à la Lame est également couverte par l'armée offensive, et les douze mille hommes qui forment la ligne défensive sont distribués de façon à s'entre-secourir aisément et efficacement. Après avoir réduit la partie maritime envahie par l'ennemi, nous dirigeons nos vues au côté opposé et nous nous portons sur Bellegarde, en suivant les mesures que la convenance des localités nous suggérera pour la réussite.

Quartier général de Perpignan, le 15 ventôse de l'an II de la République française une et indivisible.

DUGOMMIER.

Dix jours après avoir écrit ce rapport, Dugommier, toujours infatigable, en fait un autre le 15 mars

(25 ventôse), sur la presqu'île de Leucate. Il en fait ressortir les avantages et il est d'avis qu'il faut en tirer parti, etc.

Dugommier employa donc la mauvaise saison à réorganiser son armée, afin de pouvoir prendre l'offensive au retour du beau temps.

Tout autre que Dugommier, dit Jomini¹, en prenant le commandement de cette armée, eût désespéré de lui donner une attitude imposante à l'ouverture de la campagne. L'insubordination, compagne inséparable des revers, avait gagné jusqu'à l'officier ; une nuée d'agents de toute espèce entravait les divers services ; c'était une armée à refondre entièrement.

Le premier soin du général en chef fut de presser l'embrigadement des bataillons de réquisition dans les anciens cadres, afin de placer sous la surveillance du peu d'officiers et de sous-officiers instruits cette masse d'hommes sans expérience, que l'apathie et l'ignorance de leurs chefs laissaient croupir dans le désœuvrement. Il partagea son armée en deux classes : les corps aguerris formèrent l'élite disponible ; ceux de récente création, la réserve, destinée à rester en seconde ligne jusqu'à sa parfaite instruction. Il institua ensuite dans chaque bataillon une compagnie d'hommes lestes, dispos et de bonne volonté, qu'il destina aux coups de main dans les montagnes, en les réunissant en bataillons à l'instar des grenadiers. Il remonta sa cavalerie, exerça son artillerie légère, épura son état-major, et, jetant successivement un regard de prévoyance et de sévérité sur les différents services administratifs, parvint à créer, comme par magie, des magasins, des ambulances et des moyens de transport.

Son armée réorganisée comme il l'entendait, Dugommier la répartit ensuite sur les points qu'il jugeait

¹ *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, tom. V, chap. xxxiv, p. 220.

les plus importants de défendre, c'est-à-dire le long du Tech et du Réart, Sainte-Colombe, Terrats, Lupia, Treuillas, Ponteilla, Saint-Cyprien, Elne, Ortaffa et Montescot. Les Espagnols, qui occupaient la rive droite du Tech depuis le camp du Boulou jusqu'à la mer, laissaient faire : ils attendaient un général en chef et des renforts.

Un plan d'opérations, conçu par Dagobert, fut envoyé à Dugommier par le Comité de salut public : il s'agissait de s'emparer de Gironne et de s'établir entre la Fluvia et le Ter. L'armée espagnole ainsi contournée pouvait être anéantie; mais ce plan offrait de sérieuses difficultés, eu égard surtout au délabrement d'une grande partie de l'armée. Aussi le général en chef n'hésita pas à en concevoir un autre, qui consistait à masser ses forces et à les diriger sur Collioure en même temps que l'on bombarderait Saint-Elme. Les Espagnols, adossés aux Pyrénées, pourraient être alors écrasés sur la route de Bellegarde et du col de Porteil. Le Comité adopta ce plan.

Le 27 mars 1794, l'armée se mit en mouvement. Le général Augereau, qui commandait la droite, vint prendre ses positions au Monestier, à Mas-d'Eu, à Pulla, à Fourques et à Villemalac. Le général Pérignon, qui formait le centre, ayant sa réserve sous les ordres du général Victor Perrin, auprès de Bayde, s'établit du Réart aux Brouillas. Et, à gauche, le général Sauret, installé à Ortaffa, se tenait prêt à passer le Tech au premier signal. En même temps, le général Dagobert, qui occupait Puycerda, se porta sur Monteilla avec six mille hommes, y battit le comte de Saint-Hilaire et le poussa jusqu'à Castel-Cuidad. N'osant pas, faute de canons, assiéger la citadelle de

Seu-de-Urgel, où s'était réfugiée la garnison, il imposa une contribution de cent mille francs à cette ville, et revint à Puycerda avec une charge de butin et sept pièces de canon¹. Malheureusement, peu de jours après, ce brave général y mourut d'une fièvre maligne. A la suite de cet échec, le marquis de Las Amarillas, après avoir abandonné la gauche du Tech et replié ses troupes dans la plaine du Boulou, se démit de ses fonctions. Il eut pour successeur La Union.

Le mois d'avril s'écoula sans rien de bien saillant de part et d'autre. Les vents contraires gênaient la flottille française dans ses mouvements. Cependant, bien que son armée manquât des choses les plus nécessaires, Dugommier gagnait toujours du terrain et fatiguait les Espagnols par des combats d'avant-postes. Pour leur donner le change, il les attaqua du côté d'Oms, le 28 avril, et il battit le comte de La Union. Le surlendemain, le feu s'ouvrit sur toute la ligne. Le général Pérignon, avec six mille fantassins et mille chevaux, passa le Tech à Saint-Jean-de-Pages et Banyuls-les-Asprès, s'empara des redoutes de la Trompette et de Montesquiou, et, coupant la droite des Espagnols, il empêcha la retraite des troupes du camp de Bellegarde. En même temps, la brigade du général Martin s'empara des Albères. Le combat dura jusqu'à la nuit et les Français restèrent maîtres de leurs positions. Le lendemain, 1^{er} mai, dès cinq heures du matin, les Français ouvrent de nouveau le feu sur les rives du Tech et attaquent le camp du

¹ Un tableau peint par Renoux, en 1837, représente le combat de Monteilla, qui s'est livré le 10 avril 1794. Il figure aux *Galerias historiques du palais de Versailles* (tom. III, n° DCXVII).

Boulou. Ils enlèvent deux redoutes et occupent les Albères et le chemin de Bellegarde. Ils sont enfin maîtres du camp du Boulou et la France compte une victoire de plus¹ ! Voici le récit qu'en fit Dugommier au représentant du peuple Beauchamp, de Bagnole, le 12 floréal an II (1^{er} mai)² :

Citoyen représentant,

Voici une esquisse de notre matinée, elle est aussi exacte que l'a pu tracer un aperçu rapide ; nous avons battu l'Espagnol à plate couture, et il est déjà relancé aux deux extrémités de toute sa conquête par le ci-devant Roussillon. Il nous a laissé deux cents pièces au moins de toute espèce d'artillerie, toutes leurs munitions, des magasins pleins de subsistances, près de deux mille prisonniers, parmi lesquels il se trouve un officier général, trois colonels et soixante-quinze officiers de tout grade : le nombre des morts et des blessés est en proportion des prisonniers ; toutes leurs tentes et effets de campement, d'immenses bagages, enfin tout ce qui caractérise une déroute complète. Je me porte ce soir sur Collioure et Port-Vendre, et j'espère vous en rendre bon compte. Castagnier est enfin arrivé hier au soir, mais trop tard pour me servir de lui dans l'attaque combinée de terre et de mer. La réduction des Albères avait si fort effrayé l'ennemi que l'ordre était déjà donné pour évacuer tous leurs postes, mais nous avons eu le bonheur de les prévenir et de profiter de leur terreur panique. Leur comte de Lunion a parfaitement donné dans le panneau ; il a cru que le chemin que j'avais fait tracer par la droite de l'armée était celui dont je devais me servir pour aller à lui ; il s'est empressé d'en interrompre la communication et il a eu la sottise de perdre son temps dans la montagne où je l'avais

¹ La prise du camp du Boulou a été reproduite sur la toile, en 1836, par Renoux, et ce tableau figure à Versailles (voir les *Galeries historiques*, etc., vol. III, n° DCXXI).

² *Archives du ministère de la guerre et Gazette nationale* du 18 floréal an II (7 mai 1794), n° 228.

attiré, et j'ai profité de son erreur pour attaquer vivement par notre centre ; rien ne put égaler l'ardeur avec laquelle nos frères d'armes ont tombé sur l'ennemi, et nous allons dès ce soir même le poursuivre dans ses derniers retranchements.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Dès que la nouvelle de cette victoire fut connue à Paris, la Convention s'empessa de décréter que Dugommier et son armée avaient bien mérité de la patrie¹.

Cette victoire, qui nous rendit le Tech et nous porta au delà des Pyrénées, ne coûta pas mille hommes aux Français. L'ennemi, en s'enfuyant en désordre, nous laissa quinze cents prisonniers, cent quarante pièces de canon, huit cents mulets chargés de leurs bagages, et des effets de campement pour vingt mille hommes. On compara, à l'époque, cette déroute à celle de Rosbach.

Dugommier ne se reposa pas sur ses lauriers². Sans

¹ Voici ce décret :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

« Article 3. — L'armée des Pyrénées-Orientales a bien mérité de la patrie dans la journée du 10 floréal.

« Art. 4. — Les dépêches officielles des armées d'Italie et des Pyrénées Orientales et Occidentales seront imprimées et envoyées sur-le-champ, par des courriers extraordinaires, aux armées de la République.

« Ce décret est adopté au milieu des plus vives acclamations et des cris de : Vive la République ! » (*Moniteur universel* du 7 mai 1794, 18 floréal.)

² Il était infatigable : quand il ne se battait pas, il écrivait. A cette même époque, 12 mai (23 floréal), il fit un mémoire sur la Catalogne. On le trouvera à la fin de ce livre, pièce n° XVII.

perdre de temps, il se mit en demeure de bloquer Bellegarde, Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme. Nous le verrons partout vainqueur¹.

Du quartier général d'Argèles, le 2 mai (13 floréal), Dugommier lança la sommation suivante au général commandant la place de Collioure² :

L'armée victorieuse est devant Collioure.

Je te somme au nom de la République de lui rendre cette partie de son territoire. Nous avons tous juré de mourir ou de la reprendre. Si tu refuses à la justice, à l'humanité de mettre bas les armes, tu répondras des victimes que tu vas sacrifier au délire d'une vaine résistance. Sois assuré que nul ne peut être inaccessible aux baïonnettes républicaines, et que vous y passerez tous si vous refusez la ressource que nous vous offrons. Réponse avant la nuit. Jette un coup d'œil sur les soldats qui te parlent par mon organe, ils brûlent d'impatience de connaître ta décision.

DUGOMMIER.

Les Espagnols tinrent bon, et la lutte continua.

Le lendemain, nous poursuivons l'ennemi. Le fort des Bains est à nous. Trois colonnes sont en marche : celle de droite sur Arles, Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-de-Cerdans ; celle du centre sur le col de Bagnols ; celle de gauche sur Collioure et Port-Vendre, qui sont serrés de près ainsi que Bellegarde. Sans

¹ A cette époque (mai 1794, prairial an II), l'armée républicaine se composait de soixante-huit mille hommes, répartis comme suit, d'après Jomini (*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, vol. VI, chap. XLI, p. 155) : « Treize mille étaient en Cerdagne sous Doppet ; dix mille répartis dans les places et postes de la côte ; vingt mille autour de Bellegarde et au camp de Cantalup ; vingt-deux mille en observation sous Augereau et Pérignon ; trois mille de cavalerie sous le général Dugua, cantonnés. »

² *Archives du ministère de la guerre.*

l'opiniâtreté des émigrés, les Espagnols se seraient même déjà rendus.

Empruntons ce qui suit au procès-verbal de la Convention nationale du 30 floréal an II :

Le citoyen Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, annonce, par sa lettre du 18 floréal, datée de la Montagne de Las-d'aine, qui maîtrise Collioure et Port-Vendre, que la flottille de Castagnière, retenue par les vents contraires, est arrivée devant ces ports cernée par nos troupes ; que l'ennemi commençait déjà leur évacuation, et qu'il a été chassé d'Arles, Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-la-Cedra. Ces nouvelles seront insérées au bulletin.

La Union avait rallié les débris de son centre au col de Porteil ; sa gauche s'était repliée sur Saint-Laurent-de-la-Mouga, et sa droite était restée intacte dans ses positions. Il espérait défendre le sommet des Pyrénées en s'établissant entre Bellegarde et Collioure ; mais que pouvait-il faire sans artillerie et avec des troupes ébranlées ? En effet, à l'approche des hussards républicains, ses soldats prirent en désordre le chemin de Figières.

Pendant que le général Chabert s'empare du col de Banyuls, Dugommier passe le Tech entre Elne et Ortaffa, et se rend maître d'Argèles. Par des chemins détrempés par la pluie et sous une température glaciale, les Français, obligés de traîner parfois à bras des pièces de gros calibre et des mortiers, parviennent, par des prodiges de valeur, à s'établir sur les hauteurs de Saint-Elme. De ce fort, qui commande Port-Vendre et Collioure, Dugommier pourra écraser l'ennemi de son artillerie, placée avec intelligence sur le sommet des montagnes voisines, et empêcher

sa retraite. L'entrain et la gaité règnent dans l'armée française. On bivouaque sur les montagnes. Le général en chef lui-même s'installe dans une misérable cabane construite par ses soldats. Tous, confiants dans leur chef, qui leur donne sans cesse l'exemple du courage et de la résignation, ne pensent qu'à vaincre pour la gloire de la France.

Dans la nuit du 16 mai, les Espagnols occupant Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme font, à l'improviste, une sortie combinée, et attaquent si vigoureusement les Français à Puy-de-las-Daynas, où commandait le général en chef, que celui-ci fut blessé et ne dut son salut qu'au courage et au dévouement des grenadiers d'un bataillon du 28^e régiment, qui se firent presque tous tuer à ses côtés en le défendant. Mais les Français restèrent maîtres du terrain et l'ennemi fut contraint de rentrer dans ses murailles. Le 18 mai, Dugommier fait sommation au commandant du fort Saint-Elme de se rendre. Celui-ci répond qu'il fera connaître ses intentions quand il en sera temps. Le lendemain, à son tour, il envoie un parlementaire demander à Dugommier une suspension d'armes. Alors, pour réponse, notre général en chef lui renvoie sa propre phrase de la veille. Le jour suivant, nouvelle demande du commandant du fort. Cette fois, Dugommier lui répond par des coups de canon. Bellegarde est toujours cerné par nos troupes, et les divers cols qui y conduisent sont occupés par la division du centre, dont le quartier général est à la Jonquière. Une attaque nocturne est faite dans le dessein de ruiner les camps occupés par l'ennemi entre Saint-Elme et Port-Vendre, et de tenter simultanément l'escalade de Saint-Elme. La première partie de l'exé-

cution de ce projet a eu un plein succès, mais trop de précipitation a nui à la seconde. L'échec du 16 mai surtout découragea les Espagnols. Aussi, le 23, ils demandèrent à capituler. Mais Dugommier leur imposa des conditions qu'ils trouvèrent trop dures et qu'ils repoussèrent. Les Français rouvrirent alors le feu avec une telle vigueur que l'ennemi fut forcé d'évacuer le fort Saint-Elme et Port-Vendre, déjà bloqué par la flottille française, et de se concentrer à Collioure. Il en fut également chassé par notre marine et par les feux du fort Saint-Elme, dont nous étions devenus maîtres. Cette fois, les Espagnols, ne pouvant plus fuir ni par terre ni par mer, furent forcés de capituler. Le 29 mai, Collioure fut rendu à la France, et sa garnison, forte de sept mille hommes, fut autorisée à rentrer en Espagne, sous la condition qu'il nous serait rendu un nombre égal de prisonniers français. Les Espagnols déposèrent les armes à Banyuls-la-Maizo et firent serment de ne plus combattre contre la France jusqu'à la conclusion de la paix. Voici le récit que, du quartier général de Port-Vendre, Dugommier en fit, le 28 mai 1794 (9 prairial), au Comité de salut public¹ :

Citoyens représentants,

Le 4 prairial, le général espagnol envoya un parlementaire pour demander une capitulation. La brèche du fort Saint-Elme était fort avancée et devait lui donner de justes inquiétudes. Je lui fis parvenir les propositions convenables aux circonstances. Après une longue discussion, l'officier chargé de les faire accepter se retira sans avoir terminé et les hostilités recommencèrent. Le feu de nos batteries se

¹ Archives du ministère de la guerre.

renouvela avec plus de succès que jamais, et il ne fallait plus que sept ou huit heures de leur service pour faire écrouler la partie supérieure de la plate-forme avec la garnison. Dans la nuit du 6 au 7, elle évacua, et celle de tous les forts de Port-Vendre la suivit dans Collioure. Nous en fûmes bientôt instruits, et, à la pointe du jour, Saint-Elme et les autres postes abandonnés par l'ennemi furent occupés par les troupes républicaines. Je jugeai que le moment était favorable pour sonder les dispositions du général espagnol, et je le trouvai disposé plus que jamais à entendre le conseil de la nécessité. Après une vigoureuse et longue résistance, il s'est donc rendu à la force de nos armes et nous a restitué toute la partie de la République qu'il avait envahie sur cette frontière. Sept mille hommes ont mis bas les armes et nous ont livré tous les magasins de munitions de guerre et de bouche, toute leur artillerie, enfin, ce qui caractérise un avantage complet qui est développé dans la capitulation dont je vous fais passer une copie conforme à l'original. Il ne nous reste plus que Bellegarde à reprendre, et je pars demain pour visiter la division du centre et celle de la gauche. Je laisse environ trois mille hommes pour conserver Collioure et Port-Vendre, et j'ordonne au reste des troupes de se rallier au centre et à notre droite, afin de réunir notre armée et présenter à l'ennemi un ensemble dont l'effet ne peut manquer d'être heureux. J'attends les instructions que je vous ai demandées.

Vive la République !

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

C'est après vingt-quatre jours de bivouac, que nos braves frères d'armes ont supporté sur les montagnes froides et humides avec un courage héroïque, qu'ils ont cueilli pour la République les doux fruits de la victoire.

Dès que la Convention nationale connut la nouvelle victoire remportée par Dugommier, elle décréta, le 15 prairial (3 juin), que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la patrie, et

que, sur la place du village de Banyuls, un obélisque de granit serait élevé avec cette inscription : *Ici sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains et rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison.*

Le 8 juin (20 prairial), Dugommier écrivait au Comité de salut public :

Bellegarde est toujours bloqué. Les troupes soustraites momentanément du centre y sont rentrées. La gauche, maintenant en cantonnement, sera demain rassemblée de nouveau. Sans notre extrême pénurie en poudre, nous serions partout en mesure d'agir, etc., etc. Il y a eu hier une affaire très chaude entre la division du centre et l'ennemi campé devant Liers.

Non seulement la poudre faisait défaut, mais nos braves soldats manquaient de tout, comme nous l'avons déjà vu. Et malgré cela ils faisaient des prodiges de valeur, luttant presque toujours contre la maladie et contre des troupes bien plus nombreuses, et gagnant toujours du terrain. Ainsi s'écoula tout l'été de 1794.

Outre les ennemis extérieurs, Dugommier avait encore à lutter, à l'intérieur, contre les fauteurs de désordre. Nous le verrons par la lettre ci-après qu'il adressait de Narbonne, son quartier général, le 6 thermidor, au Comité de salut public¹ :

Citoyens représentants,

Je dois vous rendre compte du désordre effréné qui règne aux environs de Montpellier et dans toute cette partie de la 9^e division. Les voyageurs sont pillés et assassinés. Les

¹ Archives nationales.

villages voisins du camp sont vexés, enfin la loi y est partout méprisée. Je fais partir sur-le-champ un adjudant général avec un détachement de cavalerie pour rechercher un groupe de scélérats qui viennent d'arrêter deux officiers, pendant la nuit du 3 au 4 thermidor, à un quart de lieue de Montpellier, parmi lesquels ils croyaient trouver un représentant du peuple, et après les avoir dépouillés et délibéré s'ils s'en déferaient par la mort, ils les ont congédiés en leur disant avec dérision : *Adieu, patriotes*. J'ai donné des ordres au général Massol pour employer de son côté les moyens qui sont en sa disposition, enjoint au commandant de la gendarmerie une surveillance plus exacte, en les menaçant lui et ses officiers de les faire destituer s'ils n'étaient pas plus fidèles à leurs devoirs ; enfin je ne négligerai rien pour réprimer à l'avenir les excès qui affligent dans cette division les voyageurs et les citoyens voisins du camp. Pour connaître l'état présent de ce camp, j'y ai envoyé un officier inspecteur qui m'a confirmé dans la proposition que j'ai faite aux représentants du peuple d'appeler près de Perpignan tout ce qui reste dans la division de citoyens sujets à la première réquisition. Le bien du service, l'intérêt public et l'intérêt même des individus, tout y gagnera. L'instruction sera plus étendue, plus facile à propager, plus à portée d'être surveillée, et les dépenses seront moindres par la réforme d'un état-major inutile ; et enfin mille autres avantages, que j'ai déjà développés aux représentants du peuple et que je remettrai sous vos yeux s'il est nécessaire, résulteront de l'abolition de ce camp trop éloigné de l'armée, dont l'établissement plus rapproché n'aura plus les mêmes inconvénients.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

A cette lettre, le Comité de salut public répondit, le 19 du même mois¹ :

Nous avons appris avec douleur les désordres affreux qui régnent aux environs de Montpellier et dans toute la partie

¹ Archives nationales.

de la 9^e division. Nous approuvons les dispositions que tu as faites pour les réprimer, et te chargeons de nous rendre compte de leur succès ; tu ne dois pas hésiter d'employer les moyens les plus sévères pour faire cesser ce brigandage.

CARNOT.

Les Espagnols manquèrent à leur parole. Non seulement La Union, sous prétexte que le général Navarro, qui opérait la capitulation de Collioure, avait outrepassé ses pouvoirs, refusa de nous rendre un nombre égal de prisonniers français, mais il incorpora de suite dans son armée les sept mille hommes qui avaient déposé les armes dans le village de Banyuls-la-Maizo. Alors, la Convention, indignée de la conduite de ce général en chef, comprit les Espagnols dans le décret d'extermination porté contre les troupes anglaises, et défendit aux troupes françaises dans les Pyrénées de faire aucun prisonnier espagnol. Mais nos soldats, pas plus que leur général en chef, ne voulurent se rendre complices d'une résolution aussi barbare[†].

Depuis la prise de Collioure, Dugommier employait un corps de quinze à vingt mille hommes à faire le siège de Bellegarde. Il voulait éviter à cette place française les suites d'un siège meurtrier et opiniâtre, et pour cela il l'avait fait bloquer étroitement, afin de forcer les Espagnols à se rendre par la famine. D'un autre côté, un renfort ayant porté l'armée espagnole à quarante-cinq mille combattants, La Union crut

† Le *Moniteur universel* a publié, à ce sujet, la correspondance échangée entre les deux généraux en chef. On la trouvera à la fin de ce livre (pièces n^{os} XVIII et XIX), ainsi que la copie du décret.

pouvoir hasarder une bataille pour dégager la place assiégée. Aussi, le 13 août, il massa vingt mille hommes à Saint-Laurent-de-la-Mouga et dirigea d'autres colonnes sur divers points, depuis Campredon jusqu'à la mer. Par une marche nocturne, afin de ne pas être aperçu des Français, le général Courten put arriver à la montagne de Terradas, la gravir et surprendre nos troupes. Le général Lemoine, pris à l'improviste, défendit énergiquement la rive droite de la Mouga, perdit et reprit sa position, et enfin, à la troisième attaque des Espagnols, fut forcé de leur abandonner le terrain. Le général Augereau, averti par la canonnade, fit tête à l'ennemi, et, après un vif combat, finit par le culbuter. Puis il se porta au secours des généraux Sauret et Lemoine, qui étaient aux prises avec les troupes espagnoles du général Courten. Alors, on se battit avec acharnement à la baïonnette. La lutte fut longue et indécise jusqu'à midi. A ce moment, le général Augereau, voyant faiblir la brigade du général espagnol Isquierdo, donna ordre au général Mirabel de se porter en toute hâte sur la hauteur de la fonderie de Terradas, afin d'attaquer le flanc de cette brigade, déjà ébranlée, et de lui couper la retraite. Cet ordre fut admirablement exécuté, et, au moment où nos soldats se précipitaient sur les Espagnols, le brave général Mirabel tomba frappé d'une balle à la tête. Les Français, pour venger leur chef, se battirent comme des enragés. Le chapeau du général Lemoine fut emporté par un boulet, le général Sauret fut blessé et le général Augereau fut frappé de deux balles. Les Espagnols, pris de tous côtés, se débandèrent, fuirent et laissèrent sur le terrain deux mille cinq cents hommes, dont un maréchal de camp et plusieurs

officiers supérieurs. Du côté de la mer, les Français sont non moins vainqueurs. Ils repoussent également les Espagnols qui attaquaient le col des Frères.

Voici le récit que fit Dugommier de ce combat et qui fut lu à la Convention nationale par Barère, dans la séance du 5 fructidor¹ :

Le général en chef de l'armée, aux représentants du peuple composant le Comité de salut public. — Au quartier général du Boulou, le 28 thermidor, l'an II^e de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants, l'armée des Pyrénées-Orientales vient de prouver que, si les Français sont terribles dans l'attaque, ils ne sont pas moins redoutables dans la défense. Depuis près de trois mois, le perfide *La Union* rassemblait toutes ses forces, tous ses moyens pour nous obliger à lever le blocus de Bellegarde, et pour ravitailler cette place : les signaux de détresse qu'elle ne cesse de répéter ont hâté l'exécution de ses desseins.

Le 26 thermidor, à deux heures du matin, l'armée espagnole, accrue des garnisons de l'intérieur, d'un ramas de paysans et étrangers, formant ensemble cinquante mille hommes, parut devant les postes principaux de notre armée. Au même instant, la droite et la gauche furent attaquées, ainsi que la partie littorale du col de Banyuls ; mais c'est à Saint-Laurent-de-la-Mouga, dont la possession lui aurait facilité l'approche du col de Porteil et le ravitaillement de Bellegarde, c'est à notre droite, qu'elle voulait enfoncer pour couper notre ligne et nos communications ultérieures, que s'attacha particulièrement cette multitude d'ennemis : vingt mille hommes se jetèrent, à la faveur de la nuit, sur le camp de Terrade, occupé par la brigade de Lemoine, et sur deux bataillons de chasseurs défendant la droite de Saint-Laurent. La surprise, la confusion, suites inséparables de l'obscurité, firent d'abord céder à la supériorité du nombre quelques-unes de nos positions ; l'ennemi

¹ Gazette nationale du 7 fructidor an II (24 août 1794), n° 337.

même s'était emparé de nos batteries avancées. Les approches du jour changèrent la face du combat, l'un des plus longs et des plus terribles qui se soit livré depuis la guerre de la liberté contre la tyrannie.

L'Espagnol, déjà enorgueilli de quelques avantages, s'est vu arracher des mains la victoire toujours fidèle à nos frères d'armes. Il était cependant midi que l'ennemi tenait encore : on se battait corps à corps ; la baïonnette, le sabre, les quartiers de roche lancés du haut des montagnes faisaient justice des violateurs de la capitulation de Collioure, et lavaient dans leur sang les outrages faits à la République. Le général Augereau ordonne un mouvement décisif : la brigade de Mirabel doit forcer à la baïonnette la ligne de l'Espagnol sur les hauteurs de la fonderie ; elle se réunit à trois bataillons du général Lemoine, dans la gorge qui sépare la Mougua du village de Terrade ; elle marche sur ce village pour couper l'ennemi ; le reste de la division s'ébranle : le cri de : *guerre à mort !* qui déjà s'est fait entendre, retentit dans tous les rangs. L'Espagnol fuit, il est arrêté dans sa retraite par les troupes du brave Mirabel, qui, furieuses d'avoir perdu leur chef, ne font plus de quartier : il est pris en flanc par les chasseurs, en tête par la réserve de la Mougua ; il est battu, il est poursuivi de toutes parts. Les soldats vêtus de rouge sont des Anglais aux yeux des républicains, ils sont taillés en pièces. La lassitude et la nuit mettent seules un terme aux succès de nos armes, et l'Espagnol ne remporte encore une fois, de ses efforts, que la honte, la terreur et la défaite.

D'après le rapport du général Augereau, deux mille cinq cents ennemis, dont un maréchal de camp et plusieurs officiers de marque, sont restés sur le champ de bataille qu'ils avaient un moment usurpé. Cent hommes seulement, la plupart étrangers, ont obtenu la vie de quelques-uns de nos tirailleurs, dont ils sont parvenus à émouvoir la pitié. Nous avons eu de notre côté environ six cents blessés, et nous avons perdu cent quatre-vingt-sept frères d'armes, parmi lesquels nous avons tous à regretter le général Mirabel, tué à la tête de sa brigade qu'il avait toujours conduite à la victoire.

Tels sont les glorieux événements qui ont signalé la

droite de l'armée ; c'était aux vainqueurs de la Mouga à la bien défendre : la même énergie, la même intrépidité qu'ils avaient montrées le 30 floréal, ils les ont déployées le 26 thermidor.

La division de gauche a suivi leur exemple : elle a poussé l'ennemi devant elle ; elle l'a forcé de se retirer en désordre, et ses tirailleurs lui ont enlevé une pièce de canon. Nous n'avons pas été moins heureux au col des Frères, devant Banyuls. Le premier bataillon du Tarn et les grenadiers des Bouches-du-Rhône, pressés par des forces supérieures, ont repoussé à coups de baïonnette un débarquement soutenu par des chaloupes canonnières, et mis également en fuite une colonne d'ennemis qui les attaquait par les hauteurs.

Je ne vous citerai point encore les actions d'éclat, les traits de valeur et d'héroïsme qui ont caractérisé mes frères d'armes dans cette journée à jamais mémorable. J'attends des détails ; je suis occupé à les recueillir et je remplirai mon devoir en offrant incessamment à la Convention les noms des guerriers qui ont acquis le plus de droits à la reconnaissance nationale. Ce que je puis vous assurer, en rendant hommage à la vérité, c'est qu'il y a eu émulation d'efforts, de courage et de dévouement entre les généraux, les officiers et les soldats républicains, et que tous ont bien mérité de la patrie.

Les généraux de division Sauret et Augereau ont été blessés en partageant les périls de leurs frères d'armes ; mais heureusement leurs blessures sont légères.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

A la suite de ces divers combats, la Convention nationale décréta que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la patrie, et que le nom du général Mirabel serait inscrit sur la colonne du Panthéon¹.

C'est un mois après ces brillants faits d'armes,

¹ *Gazette nationale* du 7 fructidor an II, n° 337 (24 août 1794).

c'est-à-dire le 17 septembre 1794, que, réduit par la famine, Bellegarde se rendit après un blocus de cent trente-quatre jours¹.

Dans la séance de la Convention nationale du 8 vendémiaire an III, Fourcroy, au nom du Comité de salut public, s'exprime ainsi² :

La France n'a plus d'ennemis sur son territoire, Bellegarde est rendu à la République (*vifs applaudissements*).

Voici les lettres :

Au quartier général de Bellegarde, le 11^e jour sans-culotide, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants,

L'armée des Pyrénées-Orientales vient de mettre le sceau aux triomphes de la République sur son territoire, entièrement purgé de ses ennemis ; Bellegarde est à nous ; c'est le fruit d'un blocus opiniâtre et sévère, qui a forcé la garnison de se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française.

Bellegarde est intact, et dans cet état d'intégrité notre frontière se trouve toute protégée aux frais des Espagnols. Cette place nous donne plus de soixante bouches à feu et quarante milliers de poudre.

Salut et fraternité.

Le général en chef,

DUGOMMIER.

Les représentants du peuple, près l'armée des Pyrénées-Orientales, à la Convention nationale.

Au fort de Bellegarde, la 11^e sans-culottide, l'an II de la République française une et indivisible.

Bellegarde vient d'être restitué à la République ; tout s'est

¹ La reprise de Bellegarde, peinte par Renoux, en 1837, figure à Versailles (voir *Galerie historique du palais de Versailles*, n° DCXXXIII).

² *Gazette nationale* du 27 septembre 1794 (4 vendémiaire an III), n° 6.

rendu à discrétion. Ces hordes espagnoles, campées non loin de nous, peuvent voir le drapeau tricolore flotter sur cette forteresse.

La reddition de Bellegarde est le fruit de la constance de l'armée des Pyrénées-Orientales, et surtout de la valeur qu'elle a déployée dans la journée du 26 thermidor. C'est à vous, citoyens collègues, qu'il appartient d'exprimer à son égard la reconnaissance nationale.

Vous avez donné à la place de Condé le nom de Nord-Libre, nous donnons provisoirement à celle-ci le nom de Midi-Libre, en attendant que vous ayez définitivement vous-mêmes statué sur cette nouvelle dénomination.

Le général en chef doit vous faire parvenir copie des articles qui lui furent proposés hier par le commandant de la place, copie de la réponse par lui faite¹, et copie de la lettre par laquelle le commandant de la place s'est rendu à discrétion².

Il a été trouvé soixante-huit bouches à feu sur les remparts, et dans les magasins quarante milliers de poudre et beaucoup de fusils ; nous vous enverrons les détails au premier jour.

La garnison était encore composée de mille hommes ; ils n'avaient point de drapeaux, mais nous vous en ferons passer au premier jour vingt-cinq ou trente, qui ont été pris à Collioure, Saint-Elme, Port-Vendre et à l'affaire du Boulou.

Salut et fraternité.

DELBRET,
Représentant du peuple.

¹ Au général espagnol :

« Au quartier général de Bellegarde, le 11^e jour des sans-culottides, l'an II de la République.

« Je ne peux accepter aucune de tes propositions. La garnison se rendra à discrétion ; elle attendra son sort de la générosité française.

« Signé : DUGOMMIER. »

² Réponse :

« Bellegarde, le 18 septembre 1794.

« A la réplique que tu me fais, je répons être d'accord avec ce que tu proposes et ce que tu offres.

« Signé : le marquis de VALLESANTORO,

« Commandant espagnol de la place de Bellegarde. »

La lecture de ces lettres, ajoute le *Moniteur universel*, a souvent excité les plus vifs applaudissements. Fourcroy propose le projet de décret suivant, qui est adopté :

La Convention nationale décrète :

Article 1^{er}. — L'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie.

Article 2. — Le fort de Bellegarde prendra désormais le nom de *Sud-Libre*.

Article 3. — L'évacuation entière du territoire de la République sera célébrée par une fête décadi prochain ; le Comité d'instruction publique est chargé de régler le mode d'exécution de cette fête.

Article 4. — La nouvelle de la reddition de Bellegarde sera envoyée à toutes les armées ; le télégraphe la transmettra sur-le-champ à l'armée du Nord.

Le même jour que Dugommier annonçait, en toute hâte, au Comité de salut public la reprise de Bellegarde, il lui écrivait du quartier général de Bellegarde (18 septembre)⁴ :

Citoyens représentants,

J'arrête, une seconde fois, votre attention sur la mesure suspensive que j'ai cru devoir prendre à l'égard de la garnison ennemie de Bellegarde ; je ne serai tranquille que quand vous l'aurez approuvée, et que vous aurez provoqué en confirmation la générosité de la Convention nationale, qui peut, seule, pardonner aux Espagnols. Ma conduite envers eux a été fondée sur l'urgence de notre situation qui devenait, de jour en jour, plus critique ; par conséquent, sur la nécessité de présenter un appât à nos ennemis, et de sacrifier, un moment, notre ressentiment à l'intérêt public ; sur la joie universelle du peuple français, en voyant

⁴ Archives du ministère de la guerre.

sortir de son territoire le dernier esclave qui le souillait, et enfin sur le devoir d'écarter de nos frères d'armes, détenus en Espagne, toute occasion de représailles. Le décret de la Convention qui nous ordonne de ne plus faire de prisonniers, si la capitulation de Collioure demeure sans exécution, convient sans doute à un champ de bataille; mais, s'il m'est permis d'émettre ici mon opinion, je pense qu'il est susceptible de modification à l'égard des places auxquelles il faut pouvoir offrir des conditions pour les obtenir; car il arrivera souvent que les commandants et les garnisons même réduites au désespoir, par la perspective d'une perte assurée, préféreront se faire sauter, et s'enterrer ainsi sous les ruines, plutôt que de se rendre; nous avons choisi, pour le restituer à la République, le seul moyen qui pût accélérer sa réduction; je le suis encore, davantage, par le décret de la Convention qui frappe de mort tous les Espagnols; c'est donc à vous de me relever de cette double obligation, et de prononcer, définitivement, sur le sort des officiers et des soldats ennemis de la garnison de Bellegarde.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Le représentant Delbret vous annonçait, dans sa lettre, que nous avions trouvé des émigrés dans Bellegarde. Mais, vérification faite, ce sont des paysans catalans qui étaient employés par les Espagnols aux travaux du fort, et qui sont compris dans la garnison. Une seule famille originaire de Céret nous a paru justement suspecte, et j'ordonne qu'elle soit traduite au tribunal de l'arrondissement. On vient de découvrir dans le fort un Allemand déserteur des drapeaux de la République; il va être fusillé.

On voit, par cette lettre, combien il répugnait à Dugommier de faire exécuter un décret inique. Il savait qu'en résistant aux ordres de la Convention, il jouait sa position de général et même sa tête; mais son noble cœur se révoltait: il voulait avant tout être humain, l'histoire lui rend cette justice. Il fut cepen-

dant forcé de céder devant la loi, et, le 11 vendémiaire an III (2 octobre), il prit l'ordre du jour suivant¹ :

A l'avenir, il ne sera plus fait de prisonniers espagnols ; leurs prêtres et leurs nobles seront pris en otages, le général espagnol n'ayant pas exécuté la convention de Collioure. — Toutes les personnes attachées à l'armée qui louent ou occupent des appartements dans la commune de Perpignan les mettront, pendant leur absence, à la disposition de leurs frères d'armes malades, etc.

Quelques jours après la reprise de Bellegarde, Dugommier écrivait au Comité de salut public la lettre suivante² :

Au quartier général de Lagullana, le 2 vendémiaire, l'an III^e de la République française une et indivisible.

Citoyens représentants,

La Union a voulu s'approcher de Bellegarde lorsqu'il n'était plus temps. Le cinquième jour des sans-culottides, il fit avancer sept mille hommes sur notre avant-garde ; il porta également, sur notre gauche, de gros détachements d'infanterie et de cavalerie, et à la pointe du jour il nous attaqua, pour s'emparer d'une position intermédiaire qu'il croyait avantageuse à son armée ; il trouva, pour son malheur, quelques bataillons de nos chasseurs qui justifièrent bien leur dénomination, et qui, après quelques heures d'engagement très chaud, mirent en déroute tout ce gibier espagnol.

Les détachements de notre centre et de notre gauche eurent le même succès vis-à-vis des colonnes qu'ils combattirent. Nos chasseurs ont pris à l'ennemi quatre pièces de canon et quelques autres effets ; et partout il a été repoussé dans ses retranchements jusque sous le feu de nos

¹ Archives du ministère de la guerre.

² Gazette nationale du 5 octobre 1794, n° 14.

batteries. Sa perte, en général, est évaluée à six cents hommes laissés sur le champ de bataille ; nous avons eu cinquante blessés et quelques morts à proportion.

Je ne dois pas vous laisser ignorer un trait qui fait honneur à l'humanité et que je n'ai pas manqué de récompenser au nom de la République ; un garde-valonne, Liégeois de naissance, déserte au milieu du combat, passe à côté d'un de ses frères blessés. Viens, lui dit-il, camarade, avec moi ; ils te tueront si tu restes ici. Il le charge aussitôt sur ses épaules et le porte pendant plus d'une heure, pour gagner l'ambulance. Ce vertueux Liégeois est bien digne de la liberté que nous avons donnée à sa patrie ! Tous les déserteurs qui nous arrivent en très grand nombre démontrent, d'une manière bien touchante, le plaisir qu'ils ont de se trouver avec des hommes libres ; je crois qu'il ne resterait pas un soldat au tyran de Madrid, s'ils voyaient tous l'accueil que nous faisons à leurs camarades.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Peu de jours après, Delmas, au nom du Comité de salut public, donna lecture à la Convention nationale, dans sa séance du 6 brumaire, de la lettre suivante de Dugommier, datée du quartier général de Lagullana, le 21 vendémiaire, l'an III^e de la République française¹ :

Citoyens représentants, d'après le rapport de tous les déserteurs, il paraissait que l'on cachait à l'armée ennemie la reddition de Bellegarde ; je crois qu'aujourd'hui personne n'en ignore. J'ai fait faire un immense pavillon tricolore que nous venons d'inaugurer avec éclat. Vingt-cinq coups de canon, tirés en salut, au moment où il s'élevait, pour attester le triomphe des républicains, ont dû réveiller l'attention des Espagnols, et porter leurs regards sur cette forteresse qui n'est et ne sera jamais souillée par l'escla-

¹ *Gazette nationale* du 29 octobre 1794, n° 38.

vage. Au sortir du Sud-Libre, nous nous sommes rendus, avec le représentant du peuple Delbret, au centre de l'armée. Un local convenable était préparé pour lui présenter le drapeau par excellence. Chaque bataillon, chaque armée avait ses députés. Les deux braves frères d'armes, chargés de nous transmettre ce gage de la reconnaissance nationale, sont entrés aussitôt dans le cercle, et se sont approchés de l'autel destiné à l'offrande. Ils le présentent au représentant du peuple, qui nous développe l'intention et les sentiments de la Convention, lorsqu'elle décréta l'envoi d'un drapeau à chaque armée. *Voilà celui des Pyrénées-Orientales; voilà le vôtre.* Il est interrompu par une explosion patriotique qui sortait du fond des cœurs; le silence renaît, et il remet le drapeau au général en chef. « Camarades, s'écrie-t-il, voici le plus beau jour de l'armée des Pyrénées-Orientales; si la victoire est douce, la reconnaissance de la patrie l'est bien davantage. Vous l'éprouvez en ce moment; nous l'éprouvons tous, en voyant ce témoignage glorieux et sacré de la Convention nationale. C'est le fruit de votre courage, de votre confiance, de tous les travaux que vous avez si généreusement fournis pendant cette campagne. Nous n'avons pas besoin de jurer de la défendre; jurons de verser le reste de notre sang pour augmenter son triomphe. *Vive la Convention! Vive la République!* » Ces cris cent fois répétés avec l'enthousiasme de la liberté, d'une joie bien pure, bien unanime, mêlés de fanfares analogues, ont accompagné le drapeau de l'armée dans tous les rangs, pour y recevoir l'hommage de tous les cœurs. Citoyens représentants, cette journée sera complètement agréable pour vous, si vous pouvez vous acquitter envers les deux braves citoyens qui y ont contribué avec tant de zèle et de fraternité. Nous vous prions de prendre en considération l'intérêt si bien mérité que nous devons à leur sort.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

A cette même époque, la Société populaire de la commune de Cahors, enthousiasmée des triomphes

de nos troupes, s'adressant à ses frères d'armes des Pyrénées-Orientales, leur dit, à la date du 21 vendémiaire (12 octobre 1794)¹ :

Soldats de la liberté,

Ce n'était pas assez pour vous d'avoir rabaissé l'orgueil du gouvernement britannique, en chassant de Toulon les bandes de brigands que la perfidie et la trahison y avaient appelés ; ce n'était pas assez pour vous de rendre ce port maritime à la République, et ses habitants à la liberté ; il vous fallait de nouveaux triomphes, et le Sénat français vous montra l'Espagnol maître de quelques cités de nos contrées méridionales. Vous accourez, précédés du char de la Victoire, la confiance renaît dans ces contrées malheureuses, la malveillance y est comprimée, les complots de nos ennemis déjoués, et de beaux jours vont luire sur l'horizon de cette frontière. Le Boulou, Céret, Saint-Elme, Collioure, Port-Vendre et autres postes importants tombent devant les enfants de la liberté, et ces succès leur en préparent de plus éclatants.

L'insolent *La Union* combattait par des rodomontades ; selon lui, Bellegarde devait res'ter la propriété du monarque capétien et servir de monument à l'héroïsme et à la valeur de ses satellites. Mais les républicains de l'armée des Pyrénées-Orientales avaient juré de rendre ce fort à la République, et ce serment n'a pas été vain ; il était celui d'hommes libres. Privations de toute espèce, combats journaliers, bivouac, intempéries du temps, dénûment de vêtements, tout est surmonté, et le boulevard de la République (Bellegarde) est arraché des mains du tyran de Madrid, et les automates qui le défendaient passent sous le joug des républicains.

Gloire vous soit rendue, armée de héros ; continuez à défendre de vos corps la liberté de notre patrie, à la sceller de votre sang, continuez à fixer les destinées d'une nation qui s'enorgueillit de vous avoir confié le droit de la dé-

¹ Archives du ministère de la guerre.

fendre, et nous répéterons avec les représentants : L'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de mériter de la patrie.

Signé : VERGNAC, président, etc.

Nos soldats, en effet, faisaient dans cette armée des prodiges de valeur, et pourtant ils manquaient du nécessaire. Les fourrages surtout faisaient défaut et paralysaient l'emploi des chevaux. Aussi Dugommier, du quartier général du Boulou, à la date du 8 brumaire (29 octobre), écrivait aux représentants du peuple près son armée¹ :

Citoyens représentants,

Vous verrez, par le procès-verbal ci-inclus et la copie de la lettre du général de la cavalerie, que la détresse des fourrages compromet toujours l'existence des chevaux et l'intérêt de nos armes comme celui de la République. Je vais être forcé de renvoyer toute la cavalerie pour ne pas avoir la douleur de voir périr les chevaux. Quant à moi, il est bien juste de me décharger d'une responsabilité effrayante, lorsque les moyens ne suffisent pas à l'exécution de mes dispositions. Je suis arrêté aujourd'hui au Boulou par le mauvais ordre qui règne dans l'administration, car il n'est pas possible que le général en chef, qui doit mettre tout en mouvement et que l'urgence des circonstances peut exiger qu'il y soit lui-même, ne trouve pas les secours nécessaires à son activité, qui, lorsqu'elle est entravée, peut compromettre la chose générale. Je vous prie donc d'ordonner que dorénavant chez le distributeur le général en chef ne trouve point le refus qu'il a éprouvé aujourd'hui, lorsqu'il n'exige que ce qui lui est accordé par la loi et que des circonstances impérieuses pour le bien du service l'exigent avec lui.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Je viens de recevoir une lettre de Simonin,

¹ Archives du ministère de la guerre.

payeur français en Espagne. Il me fait espérer la rentrée de nos frères prisonniers, et, d'après ses expressions, ils ne peuvent pas tarder. Voilà donc la capitulation de Collioure en bon train. Le reste suivra bientôt.

Malgré tout, Dugommier continuait à combattre l'Espagnol, et souvent le Comité de salut public enregistrait une victoire de plus. De son quartier général de Lagullana, le 12 brumaire (2 novembre), notre général en chef lui écrivait¹ :

Citoyens représentants,

Nos avant-postes se sont essayés hier avec l'ennemi ; ils se sont conduits bravement ; mais cependant l'affaire n'a rien eu de remarquable.

L'ennemi venait, depuis quelques jours, harceler nos bivouacs, au revers de la Montagne-Noire. Ses dispositions militaires donnaient même lieu de croire que son projet était de les cerner. Nous avons journellement quelques volontaires blessés.

Le général divisionnaire Augereau, dans l'intention de mettre fin à ces escarmouches journalières, et d'en dégoûter l'ennemi pour jamais, fit embusquer, le 10 au soir, six cents chasseurs, sous les ordres du chef de bataillon Papin. A la pointe du jour, nos avant-postes furent attaqués, comme à l'ordinaire. Les Espagnols étaient en assez grand nombre. Lorsqu'ils ont été assez avancés, nos républicains sont partis des broussailles où ils étaient cachés, et sont tombés sur eux la baïonnette dans les reins.

D'après les rapports particuliers, ils ont laissé un nombre considérable de morts et de blessés sur le champ de bataille. Cependant leur perte ne peut être estimée au juste. Nous n'avons eu que six hommes légèrement blessés et un jeune tambour, âgé de dix ans, tué par un éclat d'obus.

L'ennemi a été obligé de se retirer en déroute ; il a été poursuivi dans ses retranchements. L'artillerie légère a

¹ Archives du ministère de la guerre et *Moniteur universel*.

beaucoup contribué à jeter l'épouvante dans ses rangs. Je ne saurais trop faire l'éloge de cette troupe, dont, malheureusement, je ne peux employer qu'une compagnie, par la pénurie excessive de subsistances et de fourrages où se trouve cette armée, ce qui me force à laisser les deux autres compagnies, ainsi que la cavalerie, sur les derrières. Je vous ai déjà rendu compte de notre détresse dans la lettre que je vous ai écrite hier, et j'entrerais encore dans des détails plus étendus.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

P.-S. — Je reçois à l'instant des nouvelles de la 5^e division. Elle vient d'avoir quelque succès. L'adjudant général Gilly me marque qu'il vient de faire une reconnaissance très avancée. Il s'est (par ordre du général Charlet) porté successivement, avec les grenadiers et chasseurs, sur Tores et Dory, de là ils ont poussé jusqu'à Castella qu'ils ont enlevé de vive force. La prise de Castella est remarquable. Les Espagnols avaient sept retranchements, les uns derrière les autres, formés par des lignes de rochers que la nature semblait avoir arrangés pour sa défense. La résistance de ses habitants avait toujours été si opiniâtre qu'elle leur avait mérité, de la part de leur tyran, un drapeau blanc portant les armoiries d'Espagne. Cette prise a malheureusement coûté la vie à un brave républicain. Neuf autres ont été blessés. L'on a trouvé dans Castella des caisses de munitions, et du blé que l'on n'a pu emporter. L'on y a mis le feu. Leur camp, leurs bagages, leurs maisons crénelées, tout a été détruit et renversé. Huit Suisses ont quitté l'ennemi aux cris de : Vive la République ! Le décret de guerre à mort a été exécuté sur tous les Espagnols que l'on a pu atteindre.

DUGOMMIER.

Le lendemain, Dugommier, pour maintenir l'ordre dans son armée et dégager sa responsabilité, se voyait forcé de signaler des abus au Comité de salut public. Il lui écrivait de Lagullana, son quartier général¹ :

¹ Archives nationales.

Il est particulièrement du devoir d'un général en chef de révéler au Comité de salut public tous les abus qui peuvent résulter de l'inobservation de la hiérarchie militaire, de peur qu'en se multipliant ils n'amènent, à la fin, le renversement de tout ordre et de toute discipline.

Vous verrez, citoyens représentants, par les deux pièces dont je joins ici copie, que le citoyen Favre, adjudant général chef de brigade, a quitté la division de Puycerda où il était attaché, sans m'en prévenir, et sans me donner aucune connaissance de son départ. Il s'est rendu à Montpellier, en s'autorisant d'une commission des représentants du peuple Milhaud et Soubrani, qui le chargeait de ramener les déserteurs et qui se trouvait datée d'un mois avant son départ.

- Vers le même temps, et sur de semblables commissions, le général Peyron, que vous avez jugé à propos de destituer, l'adjudant général Boissier et le citoyen Frégier, chef d'escadron du 15^e régiment de dragons, quittaient également la division de Puycerda, et je n'en étais pas informé.

Ce n'est pas encore la seule faute qu'ait commise l'adjudant général Favre. Il a fait étendre sa commission à ses deux adjoints qui l'ont suivi à Montpellier, comme s'ils n'étaient pas destinés à représenter leur adjudant général dans son absence et à lui suppléer dans ses fonctions.

Des abus énormes résultent d'une conduite pareille. Vous le sentez aisément. Je ne sais plus sur qui compter, lorsque j'ai des ordres à transmettre et à faire exécuter; et cependant la responsabilité pèse sur ma tête.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que ces sortes de commissions pour ramener les déserteurs sont aussi abusives qu'infructueuses. Elles ne servent proprement qu'à éluder la loi, qui défend d'accorder aucun congé, sous quelque prétexte que ce soit; et, depuis que je suis dans cette armée, je n'ai point vu quatre déserteurs revenus par les soins des officiers envoyés à cet effet.

Tous les jours, des officiers pusillanimes arrachent des représentants du peuple, moitié par complaisance, moitié par importunité, des commissions inutiles qui ne servent qu'à les éloigner de l'armée, et lorsqu'une fois ils les ont obtenues, ils se croient dispensés de m'informer de ce qu'ils

deviennent et d'après quelle autorisation ils abandonnent leur poste. S'il arrive, par hasard, que des circonstances impérieuses nécessitent l'envoi d'un officier intelligent dans une partie de l'armée, n'est-ce pas à moi à juger de ces circonstances, et, dans ce cas, ne suis-je pas le premier qui doit être informé du départ d'un officier ?

Voilà, citoyens représentants, des abus que je vous dénonce et sur lesquels j'appelle toute votre attention et toute votre vigilance. Je crois remplir les vues de la Convention en vous demandant, à ce sujet, des mesures sévères et capables de réprimer un pareil désordre.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Il est bon de vous faire observer que les officiers ci-dessus dénommés étaient passés à la division de Mont-Libre avec le général Doppet, et que cette division, qui offre pendant l'hiver un service plus rude qu'ailleurs, les a tous effrayés. Je vous ai déjà fait passer la lettre du général Doppet, par laquelle il exposait que ses forces physiques ne lui permettaient plus l'activité de ses fonctions. Il attend votre réponse à Montpellier.

Copie de la commission donnée par les représentants du peuple Milhaud et Soubrani à l'adjudant général chef de brigade Favre, parti le 1^{er} brumaire avec ses deux adjoints pour le département du Montblanc, afin de faire rejoindre un grand nombre des soldats de ce département qui ont été dénoncés par leurs camarades, pour avoir lâchement abandonné les bataillons où ils avaient été incorporés, et qui sont dans l'armée des Pyrénées-Orientales.

Considérant que le citoyen Favre, dont le patriotisme avait été connu, et qui est d'ailleurs de ce même département, remplirait avec intelligence la mission qui lui est confiée. Il s'entendra avec les districts et municipalités pour connaître les fuyards qu'il fera réunir à un certain nombre qu'il fera conduire par la gendarmerie, s'il le croit nécessaire. Il pourra rester dans ce département jusqu'à ce que la mission dont il est chargé soit remplie : il rendra compte de ses opérations aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales qui nous succéderont. Que

le citoyen Favre et ses deux adjoints seront payés de leur solde conformément à la loi du 2 thermidor de l'an II de la République. Ils jouiront des rations de fourrage que cette même loi leur accorde. Ordonnons à toutes les autorités civiles et militaires de les laisser librement passer et repasser, et de leur prêter secours en cas de besoin. Perpignan, le 28 fructidor, II^e année républicaine.

Signé : MILHAUD et SOUBRANI.

Du 10 brumaire l'an III^e.

Le citoyen Favre nous a déclaré avoir avec lui deux adjoints, qui se nomment : Belgevry et Duboul, tous deux capitaines.

Il a été adjoint à la commission du citoyen Favre, le citoyen Frégier, chef d'escadron du 15^e régiment de dragons : sa commission est également signée du 28 fructidor pour partir le 1^{er} brumaire, par Milhaud et Soubrani.

Cette copie est conforme à l'original. Les membres du Comité révolutionnaire de Montpellier, le 11 brumaire, l'an III^e de la République française une et indivisible.

Signé : ESPRIT, BRUGUIÈRE fils aîné, secrétaire, et SERANNE, neveu, ex-secrétaire.

Copie de la lettre écrite au général en chef Dugommier, par les membres du Comité de surveillance révolutionnaire du district de Montpellier, le 11 brumaire, l'an III^e de la République une et indivisible.

Citoyen général,

D'après l'avis que tu nous as fait communiquer par le citoyen Labarrière, chef de brigade de ton armée, nous avons porté la plus grande surveillance sur les personnes que tu nous as fait désigner, et, aidés de l'activité du citoyen Autesserre, commandant de la place, nous sommes parvenus à découvrir le citoyen Favre, adjudant général chef de brigade, accompagné de ses deux adjoints, Belgevry et Duboul, tous deux capitaines ; il y a enjoint à sa commission le citoyen Frégier, chef d'escadron au 15^e régiment de dragons. Ils sont arrivés le 9 à l'auberge du Petit-Paris, et ont comparu devant le Comité le 10, sur la

prière qui leur avait été faite de s'y rendre ; après divers interrogatoires, ils nous ont soumis leurs commissions dont ci-joint copie, et, interpellés pourquoi ils avaient quitté l'armée sans un ordre exprès du général en chef, ils ont répondu que, dès que le représentant du peuple avait signé, il était inutile de la signature du général en chef : le Comité n'a pas cru devoir prendre d'autres mesures vis-à-vis de ces citoyens, d'après les pièces qu'ils ont exhibées, et l'avis communiqué dans une de tes lettres par Labarrière de nous borner à surveiller.

Sois persuadé que le Comité révolutionnaire sera toujours debout pour concourir à la tranquillité et sûreté publique.

Salut et fraternité.

Signé : ESPRIT, président, BRUGUIÈRE et SERANNE,
secrétaires.

Le même jour (3 novembre) que Dagommier se plaignait d'abus dans son armée, il écrivait encore au Comité de salut public¹ :

J'ai à vous rendre compte d'une tournée que je viens de faire sur la droite de cette armée. Je me suis rendu d'abord au Prats-de-Mollo ; j'en ai visité le fort et les différentes positions. De là, je me suis porté à Saint-Laurent-de-Cerda et ensuite sur Coustonges qui n'en est éloigné que d'une demi-lieue et qui se trouve en avant, sur la gauche. Les redoutes que j'avais ordonnées, pour protéger cette partie intéressante de la frontière, étaient entièrement achevées. J'ai trouvé tout dans le meilleur ordre ; partout, j'ai vu les armes briller et les troupes animées du même esprit et du même zèle pour la défense de la patrie.

La position de Saint-Laurent-de-Cerda m'a paru exiger la plus sérieuse attention et un état de défense formidable. Cette commune se trouve située jusqu'au pied des montagnes, dans une gorge qui se rétrécit considérablement du côté de l'Espagne, et qui s'élargit en entrant sur notre territoire.

¹ *Archives du ministère de la guerre.*

J'ai donc jugé convenable et même urgent, pour établir avec avantage la sûreté de Saint-Laurent-de-Cerda et de toute cette partie de la frontière, de faire tracer une redoute à double enceinte, dans une position si heureuse que, si mon avis pouvait être de quelque poids auprès de vous, je demanderais qu'elle fût destinée, à la paix, et même plutôt, si l'on pouvait en avoir les facilités, à l'établissement d'un fort capable de protéger cette partie. Un pareil ouvrage, à qui l'on donnerait tous les moyens de défense que l'art peut procurer et qui serait encore protégé par la nature, offrirait un point de défense imprenable, et la République pourrait alors se flatter d'avoir, dans cette partie, un nouveau fort de Bellegarde. Je tiens d'autant plus à cet avis que, si l'ennemi pouvait avoir un instant l'idée d'entreprendre quelque tentative sur les derrières de cette armée, et par conséquent de la tourner, je crois que ce serait le seul endroit par où il pourrait le faire avec quelque succès.

J'ai jugé en outre à propos de faire élargir de dix et douze pieds les chemins qui conduisent d'Arles à Saint-Laurent-de-Cerda et à Prats-de-Mollo. C'est toute la largeur dont ils puissent être susceptibles. Cette mesure est nécessaire pour faciliter les transports en tout genre, d'artillerie, de vivres, de munitions, de fourrages et de blessés, en cas d'attaque. En vain objecterait-on que ce chemin peut être préjudiciable et servir un jour contre nous. Ce chemin est latéral aux montagnes et est bordé dans toute sa longueur de positions et de précipices qui en rendent la défense extrêmement facile, et, indépendamment des avantages qui doivent en résulter pour cette armée pendant la guerre, les habitants de cette contrée y trouveront encore dès à présent, et à la paix plus particulièrement, une nouvelle voie qui rapprochera leurs communications, étendra leurs commerces, vivifiera enfin toute cette partie.

J'ai été ensuite faire l'inspection de l'artillerie volante à Saint-Laurent-de-la-Solongne, où je suis forcé de la laisser, par la disette excessive de fourrages où se trouve cette armée. Cette troupe est parfaitement tenue. J'ai été enchanté de la position et de la régularité de ses manœuvres. Je n'ai que des éloges à faire des officiers qui sont à la tête, et des regrets à avoir de ne pouvoir l'employer pour le moment.

Pour donner ensuite à mon voyage toute l'utilité que je m'en proposais et, en même temps, pour satisfaire mon cœur, j'ai été visiter tous les hôpitaux. J'ai été consoler mes braves frères d'armes que des blessures honorables éloignent de l'armée, et je les ai tous assurés de la reconnaissance et du souvenir que la République conserverait de leurs services et de leurs belles actions. J'ai eu lieu d'être parfaitement satisfait de toutes ces visites, partout j'ai vu les hôpitaux bien tenus, bien aérés, les malades bien soignés et la plus grande propreté observée. J'ai dû être d'autant plus attendri de ce spectacle qu'à mon arrivée dans cette armée, ils étaient dans le plus grand désordre et que je les regardais tous comme des tombeaux.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Comme on le voit, le général en chef ne cessait de se multiplier. Il allait partout, veillait à tout, et que n'aurait-il pas fait avec de pareils soldats, si son armée n'avait pas été dans la pénurie la plus complète, malgré ses incessantes réclamations ?

C'est encore du quartier général de Lagullana que, le 18 brumaire (8 novembre 1794), Dugommier écrivait au citoyen Félix, à Paris ¹ :

J'ai reçu, citoyen, avec bien de l'intérêt ta lettre du 23 vendémiaire. Je m'empresse d'y répondre et de te remercier de ce que tu veux bien m'y dire d'obligeant. J'étais déjà instruit des malheurs qui vous ont affligés dans les colonies et j'en ai gémi. Plus d'une fois j'ai souhaité pouvoir vous presser contre mon cœur, et sollicité auprès de la Convention et du gouvernement les secours que vous avez droit d'attendre de la sollicitude et de la bienfaisance de la nation. Je ne me suis cependant pas borné à des vœux, et

¹ Félix avait été officier d'artillerie à la Guadeloupe. Il y avait joué un rôle politique. Il avait été déporté par suite de la conquête de l'île faite par les Anglais. Nous l'avons vu aussi à l'œuvre lors des troubles de la Martinique.

déjà, à la première nouvelle de votre arrivée, j'avais écrit au Comité de salut public pour qu'il fit cesser vos malheurs en faisant connaître à la Convention et votre constance et vos sacrifices à la patrie. Mes collègues de leur côté ont travaillé efficacement, et vous jouissez maintenant de la liberté.

Il eût été bien doux pour moi, citoyen, de pouvoir t'appeler à l'armée que je commande ; mais je ne le puis. La loi me défend de donner aucun brevet. Les représentants du peuple près des armées n'en ont plus eux-mêmes la faculté. Les décrets de la Convention nationale l'ont attribué au Comité de salut public seul. J'approuve le parti que tu vas prendre de demander de l'emploi à la Guadeloupe. Je désire bien sincèrement que tu puisses réussir. Le gouvernement ne pourra faire un meilleur choix.

Salut et fraternité.

DUGOMMIER.

Comme on le voit encore par cette lettre, même au milieu de ses nombreuses occupations de général en chef d'une armée, Dugommier travaillait pour le bonheur de son pays natal et de ses compatriotes. Quelques jours encore, et le *Libérateur du Midi* aura cessé de vivre. Suivons-le dans ses derniers exploits.

Après la reddition de Bellegarde, La Union, avec cinquante mille hommes de troupes, avait pris position depuis Saint-Laurent-de-la-Mouga jusqu'à la mer. Tous les points culminants de cette ligne étaient fortement défendus et paraissaient imprenables.

Dugommier, qui avait à peine vingt-cinq mille hommes, manquant de pain et dépourvus de tout, dut diviser ses forces pour combattre l'ennemi dans ses retranchements formidables. Il donna ordre au général Augereau d'attaquer la gauche de l'armée espagnole et au général Pérignon la droite. En même temps, le général Sauret devait faire de fausses attaques du côté de la Jonquière. Le général en chef

gardait, comme réserve, la cavalerie sous les ordres des généraux Dugua et Quesnel, et l'artillerie légère commandée par le général Guillaume.

Voulant prévenir l'ennemi disposé à attaquer, Dugommier, dès le 11 novembre, ordonne au chef d'état-major de faire réunir à la Jonquière les fourrages nécessaires pour y nourrir, pendant quatre jours, dix-huit cents chevaux, qu'il est dans l'intention de rassembler pour l'expédition qu'il médite. Le 16 novembre au soir, le général Augereau passe la Mouga, et, marchant toute la nuit, arrive avant le jour sur les derrières des Espagnols, par le revers méridional de la montagne de la Madeleine. La brigade du général Davin se joint à lui. Le général en chef, accompagné du conventionnel Delbret, passe une partie de la nuit dans une grotte. A quatre heures du matin, ils se rendent sur le sommet de la Montagne-Noire, d'où ils peuvent tout voir et tout diriger. Le 17, à six heures du matin, l'attaque fut générale sur toute la ligne. Le général Augereau attaque les Espagnols sur le revers septentrional de la montagne de la Madeleine : il se trouve en face du corps commandé par le général Courten et composé d'Espagnols et d'émigrés français. Le combat s'engage énergiquement de part et d'autre. Les républicains, pleins d'ardeur, chargent à la baïonnette : les Espagnols battent en retraite, les émigrés tiennent bon, mais ils sont forcés aussi de fuir, et Augereau, après une lutte acharnée, reste maître de toutes les positions sur la rive droite de la Mouga jusqu'à Escaulas¹. Le général Sauret fut moins

¹ Ce combat prit le nom de *Bataille de la Mouga*. Grenier, en 1836, l'a reproduit sur la toile. Ce tableau est à Versailles (voir *Galeriet historiques du Palais de Versailles*, tom. III, DCXXXVIII).

heureux : il avait d'ailleurs des forces trop faibles pour lutter contre les vingt-cinq mille Espagnols commandés par les généraux Belvis et Tarranco. Aussi fut-il repoussé avec perte; mais il se battit toute la journée.

Le lendemain, 18 novembre, dès six heures du matin, les Français recommencent l'attaque sur tous les points. On se bat avec acharnement jusqu'au soir sans que la victoire se prononce d'un côté ou de l'autre. Mais cette journée était la dernière pour le général en chef de notre armée, qui mourait de la mort des braves. Laissons parler des auteurs plus autorisés que nous¹ : « Augereau, après avoir rassemblé toutes ses troupes, marche de nouveau sur la gauche des Espagnols, que Courten avait ralliée. En même temps, les autres divisions se portaient courageusement en avant. Dans ce moment, un obus, lancé par les Espagnols, éclate sur la tête du général en chef, Dugommier, qui, stationnaire au centre de son armée, n'avait point quitté la Montagne-Noire. Ce général est renversé, sa tête est fracassée, son sang rejaillit sur ceux qui l'entourent. Ses officiers et deux de ses fils qui se trouvaient à ses côtés le relèvent; un reste de vie l'animait encore, et, général prudent jusque dans les bras de la mort, il dit aux officiers qui l'entouraient : « Faites en sorte de cacher ma « mort à nos soldats, afin qu'ils achèvent de rem- « porter la victoire, seule consolation de mes derniers « moments². » Il expire en prononçant ces mots. Le

¹ *Victoires et conquêtes*, vol. III, 1^{re} coalition. Bataille de la Montagne-Noire.

² Ce même fait est rapporté par de Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, vol. VII, liv. LVI.

commissaire conventionnel Delbret, témoin de ce funeste événement, ordonne sur-le-champ au général Pérignon de prendre le commandement de l'armée¹. » Il était huit heures du matin, le combat continuait toujours. Les Français n'avaient pu entamer ni le centre, ni la gauche de l'ennemi, lorsque la nuit força les deux armées de prendre quelque repos.

Le lendemain, le nouveau général en chef, ignorant en partie le plan de son illustre prédécesseur, n'osa pas reprendre l'offensive. Les Espagnols, de leur côté, avaient besoin de repos ; la lutte ne recommença donc que le surlendemain, et la victoire fut pour nous. Et, ce jour-là, ils perdirent également leur général en chef, La Union, au combat de Notre-Dame-del-Rour et Liers. Sa mort fut également cachée à ses soldats pendant toute la durée de l'action. Outre cette perte et celle de deux autres généraux, ils laissèrent encore dix mille hommes sur le champ de bataille, huit mille prisonniers, trente pièces de canon, deux drapeaux et tous leurs bagages.

Dugommier, dont l'âme était si patriotique, n'était malheureusement plus là pour jouir d'un tel triomphe. Sa mort jeta le deuil dans l'armée ; les soldats, qui

¹ Le 19 novembre 1794, parut l'ordre du jour dont j'extrai ceci (*Archives du ministère de la guerre*) :

« Ordre du jour.

« L'armée et la République entière vient de perdre un de ses plus braves défenseurs dans la personne du général en chef Dugommier, tué d'un éclat d'obus à la batterie de la Montagne-Noire. Ses frères d'armes ont à regretter en lui un ami, un général, toujours victorieux, un soldat, que toutes ses vertus rendaient digne de la cause pour laquelle il est mort. Le général de division Pérignon lui succède provisoirement dans le commandement de l'armée, etc.

« Signé : DELBRET, représentant du peuple. »

l'idôlatraient, le pleurèrent comme un père. L'armée, recueillie, assista à ses funérailles. On l'enterra à Bellegarde, dans la forteresse de Saint-Sébastien, au pied de l'arbre de la liberté¹. « Nul ne prononça d'oraison funèbre, dit Châteauneuf², mais on entendit les sanglots de ses officiers, et les larmes de ses soldats coulèrent sur sa tombe. »

C'est ainsi que finit, de la mort des braves, l'illustre Dugommier, surnommé, à la Martinique, le *Lafayette des îles du Vent*, et, en France, le *Libérateur du Midi* !

¹ Voir l'acte dressé à cette occasion, à la fin de ce livre, pièce n° XX.

² *Histoire des grands capitaines de la France*, tom. 1, p. 240.



DUGOMMIER

III

*Réflexions. — La veuve de Dugommier. — Ses enfants.
— Appréciations de divers auteurs.*

Dugommier mourut après avoir chassé l'ennemi du territoire français; mais que sa joie eût été grande s'il avait pu voir s'achever la fameuse bataille d'Escola, qui ne dura pas moins de cinq jours et qui fut si glorieuse pour la France ! Cette victoire fut célébrée dans toute la République par les fêtes les plus brillantes. Mais, au milieu d'elles, la mort de Dugommier excitait des regrets unanimes, car on perdait en lui une de nos illustrations.

La mort du général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales fut annoncée à la Convention nationale, dans la séance du 5 frimaire (25 novembre 1794), par une lettre du représentant du peuple Delbret, datée de Lagullana, le 28 brumaire, qui se terminait ainsi¹ :

¹ *Gazette nationale* du 9 frimaire an III (29 novembre 1794), n° 69.

Nous avons à regretter la mort du général en chef Dugommier; nous étions sur la montagne Noire, où il était monté pour être mieux à même de voir et diriger les opérations; les ennemis jetaient sur cette montagne une quantité considérable d'obus; un de ces obus tomba sur la tête du général, qui mourut sur le coup. Je l'ai fait enterrer sur le fort de Sud-Libre; je laisse à la Convention nationale le soin d'honorer sa mémoire et de secourir ses enfants.

J'extrais du procès-verbal de cette même séance ce qui suit :

Porcher fait lecture de la lettre suivante, adressée à la Convention nationale par un adjudant général de l'armée de Dugommier et son ami particulier :

L'adjudant général Boyer jeune, au président de la Convention nationale. — Lagullana, le 28 brumaire, l'an III de la République.

Citoyen président, pénétré comme je le suis des bonnes dispositions de la Convention nationale à l'égard des enfants qui ont perdu leur père, en défendant honorablement la cause de la République; pénétré de la reconnaissance qu'elle conserve à leur souvenir et de la certitude qu'elle s'empressera d'accorder à une famille malheureuse toutes les consolations que réclame sa déplorable situation, je viens fixer un instant votre attention sur celle du brave général Dugommier, mort au milieu de ses triomphes et au comble de sa gloire. Ayant été honoré plus particulièrement de sa confiance, et ayant connu, pendant sa vie, les ressources et les facultés qu'il pouvait avoir, je vais vous donner des renseignements exacts, et que personne ne pourrait vous donner avec plus de vérité.

Le général Dugommier jouissait en Amérique, avant la Révolution, de deux millions de biens; à cette époque, il fut un des premiers à embrasser avec enthousiasme la cause de la liberté. Son patriotisme hautement prononcé le fit nommer colonel des gardes nationales à la Martinique; la défense vigoureuse du fort Saint-Pierre, qu'il soutint à leur tête contre les troupes rebelles du traître Béhague, est

connue de tout le monde. Les patriotes des colonies étant alors réduits à un petit nombre, et gémissant dans la plus grande oppression, il fut envoyé en France par ses concitoyens, pour y solliciter des secours contre les ennemis de la Révolution.

Il vint donc en France en 1792, et fit alors, auprès des ministres, tout ce qu'il put pour délivrer ces contrées éloignées de l'état d'oppression qui les accablait. Les communications ayant été interrompues, il prit le parti de rester en France, et de se vouer de nouveau à la défense de la patrie.

Il fut employé comme général de brigade à l'armée d'Italie; il eut ensuite le commandement du siège mémorable de Toulon, et fut enfin nommé général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. C'est à ses sages dispositions que l'on a dû les fameuses journées des 11 et 12 floral, la prise de Saint-Elme, Collioure, Port-Vendre et Bellegarde, tous les succès, enfin, de cette armée, et l'évacuation totale du territoire de la République par les Espagnols.

Toutes ses victoires lui avaient mérité, à juste titre, le nom de Libérateur du Midi; mais, enfin, il était parvenu au plus haut point de gloire, et il ne manquait plus à ses triomphes que de mourir les armes à la main, comme il est mort hier 27, en donnant ses ordres pour le nouveau succès qui a couronné cette journée.

En mourant, il laisse deux fils, tous deux adjudants généraux dans cette armée, dignes héritiers des vertus républicaines de leur père : c'est le seul héritage qu'il leur a transmis, et ils n'ont absolument d'autres ressources que leurs appointements; et une fille qu'il adorait, et qui, dans ce moment, est à Marseille, et se trouve sans aucun moyen d'existence. Sa femme, qui est restée dans les colonies auprès de sa mère, se voit, à l'âge de cinquante-six ans, dans la plus affreuse détresse, ayant vu tous ses biens devenir la proie des rebelles, et les Anglais étant, pour cet instant, maîtres de la patrie qu'elle habite.

Un autre de ses fils s'était embarqué sur la flotte destinée à porter des secours aux îles du Vent; le vaisseau qu'il montait fut séparé des autres par une bourrasque, et on n'a aucune connaissance de son sort.

Voilà, en peu de mots, la triste situation de la famille du brave général Dugommier, qui n'a d'autre ressource que dans la bienfaisance et la reconnaissance nationales.

Outre les quatre enfants dont je viens de parler, le général Dugommier avait aussi un fils et une fille naturels ; il prenait soin de leur enfance, et avait placé l'un dans une maison d'éducation à Belleville, près Paris, et l'autre auprès de sa fille à Marseille. Ces deux enfants se trouvent aujourd'hui seuls et étrangers dans le monde, sans aucune espèce de fortune, leurs mères étant deux personnes de couleur. Ne pensez-vous pas comme moi, citoyen président, que la Convention nationale se fera un plaisir, et même un devoir, d'assurer l'existence et l'éducation de ces deux infortunés ?

Voilà, citoyen président, les réflexions que mon cœur m'a dictées ; en vous les communiquant, c'est un tribut que je paye à l'amitié et à la mémoire d'un homme auquel nous devons tous la plus grande estime, et qui va exciter les regrets de la République entière.

Salut et fraternité.

BOYER jeune.

Cette lettre est renvoyée au Comité de salut public pour donner des renseignements sur la famille du général Dugommier.

La Convention ordonne en outre l'insertion au Bulletin.

Marec. — « Je me sens pressé de rappeler à l'Assemblée un fait qui honore encore le brave général que nous venons de perdre, et qui retrace cette honorable pauvreté dans laquelle vivaient les premiers généraux de la République romaine : c'est ici un trait digne des Camille et des Fabricius, et des beaux temps de Rome.

« Dugommier avait perdu une immense fortune dans les colonies, en s'y dévouant à la défense de la République. Lorsqu'il fut nommé à Paris général de brigade, au mois de septembre 1793, il y vivait dans un tel état de dénuelement qu'il fut obligé de solliciter auprès de la Convention nationale une avance de mille écus pour pouvoir faire ses équipages. J'étais alors membre du Comité de la marine et des colonies, et Dugommier se donna la peine de venir chez moi pour me prier d'appuyer sa demande ; ce que je fis avec autant de zèle que d'attendrissement.

« Sans ce léger secours, Dugommier ne serait peut-être pas parti; et c'est peut-être aussi à cette cause, si minime en apparence, qu'ont tenu les immortelles victoires de Toulon, de Collioure, de Saint-Elme et Bellegarde, etc., qui placent Dugommier sur la ligne des plus célèbres généraux de l'antiquité. » (On applaudit.)

La Convention ordonne l'insertion de ces faits au Bulletin.

Et, par un décret du même jour (5 frimaire an III), elle ordonna d'inscrire le nom du général Dugommier sur la colonne élevée au Panthéon à la mémoire des défenseurs de la patrie¹.

Trois jours plus tard, l'éloge de Dugommier fut lu à la tribune nationale : il avait, en effet, bien mérité de la patrie, puisqu'il avait versé tout son sang pour elle ! Lisons le procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 8 frimaire an III² :

Le général Despinoy, introduit à la barre, prononce le discours suivant :

« Citoyens représentants, le vainqueur de Gillette, de Toulon, de Collioure, le vainqueur du Midi, Dugommier, n'est plus ; il est tombé sur ses lauriers ; et déjà, habiles à les compter, vous avez consacré son nom : mais sa cendre est à Bellegarde ; la cendre, pressée par ses compagnons d'armes, attend dans ces murailles les honneurs du tombeau. Vous ne permettrez pas qu'une vile poussière souille les restes sacrés d'un héros ; vous ne souffrirez point que la terre le dévore en préférence des guerriers qu'il inspira, et des ennemis qu'il a toujours vaincus. Achevez donc votre ouvrage.

« Ami de Dugommier, j'ose élever ma voix jusqu'à vous, législateurs. Couvrez d'un mausolée la dépouille mortelle de

¹ *Bulletin des lois*, 2^e trimestre, an III, n^o 472.

² *Moniteur universel* du 1^{er} décembre 1794, n^o 74.

l'un de vos plus dignes collègues, d'un soldat philosophe, d'un sage. Ordonnez que dans le fort de Sud-Libre s'élève un monument qui retrace à la fois la carrière qu'il a parcourue, et la fin glorieuse dont il a scellé ses travaux. Eh ! quel Panthéon plus fait pour sa cendre que cette même enceinte, qu'il vient de rendre à la liberté, que ces superbes monts d'où sa valeur et son génie précipitèrent l'orgueilleux Espagnol ? Avec quel saint respect s'approcheront ses frères d'armes de la tombe qui renferme leur chef et leur ami ! Avec quel sentiment profond ils iront jurer sur son urne de l'imiter, de le venger ! Si l'on vit jadis au tombeau de Maurice des soldats aiguïser leurs sabres, et dès lors se croire invincibles, combien de guerriers républicains seront-ils plus doucement émus, à l'aspect des restes de Dugommier, que la reconnaissance publique aura recueillis par vos mains ! C'est ici, diront-ils, que repose un représentant du peuple, un général, l'effroi des tyrans, l'ami des hommes et des vertus. Ici son ombre illustre plane encore sur nous ; du haut de ces remparts elle enflamme nos courages et sourit à nos nouveaux triomphes. » (On applaudit.)

Milhaud. — « Plus sages que les Romains, vous n'avez pas voulu décréter les honneurs du triomphe aux généraux pendant leur vie ; mais il est beau de voir les défenseurs de la patrie réclamer des récompenses pour leur chef qui a péri à son service.

« Vous avez déjà décrété que les noms de plusieurs généraux seraient inscrits sur la colonne du Panthéon ; mais Dampierre, couvert de blessures, mais vaincu, a obtenu les honneurs décernés aux grands hommes : et n'en devons-nous pas à la cendre de Dugommier, de cet homme qui enchaîna toujours la victoire, qui n'est connu que par les services qu'il rendit à son pays ? Je ne demande pas pour lui ceux du Panthéon ; je sais qu'il faut attendre que la postérité ait prononcé ; mais j'appuie la demande qui vous est faite par son ami. Qu'on lui élève un tombeau dans l'enceinte de Sud-Libre : son ombre planera sur la montagne voisine de cette place ; elle excitera nos soldats à ne jamais rétrograder. Ils se souviendront que le dessein de leur chef était de porter son camp, cet hiver, sous les murs

de Barcelone. Une seule bombe jetée dans les immenses magasins de cette place l'eût fait rendre aussitôt, et rien n'eût plus arrêté la marche sur Madrid.

« Je demande qu'il soit élevé un tombeau à Dugommier. »
Renvoyé au Comité d'instruction publique.

Dans sa séance du 24 frimaire, et sur la proposition d'un membre du Comité des décrets, « la Convention nationale, après avoir entendu le Comité des décrets, procès-verbaux et archives, déclare que le citoyen Fourniol, nommé suppléant de la députation de la Martinique, le 28 septembre 1792, est admis dans son sein aux lieu et place du citoyen Dugommier, mort honorablement pour la défense de la patrie¹. »

Et pendant que Dugommier illustrait les armes de la France et qu'il payait de sa vie sa dette à la patrie, que se passait-il à la Guadeloupe, son pays natal, où il avait laissé une partie de sa famille ? Reportons-nous-y, et nous verrons que² « la veuve du brave général, jetée dans un cachot de la geôle de la Basse-Terre, alors sous la domination britannique, ne pouvait communiquer avec les personnes du dehors que sur un ordre de l'administrateur général. Le sieur Larriveau, mandataire de son mari, pour pénétrer jusqu'à elle, eut besoin du *laisser-passer* suivant :

Je prie M. le prévôt de laisser communiquer M. Larriveau avec M^{me} Dugommier, détenue dans la geôle.

Basse-Terre, le 30 avril 1794.

L'administrateur général,

CLAIRFONTAINE. »

¹ *Archives nationales* : Procès-verbaux des séances de la Convention nationale, vol. LI, p. 201.

² *Histoire de la Guadeloupe*, par A. Lacour, vol. II, p. 47.

La famille Coquille Dugommier, autrefois dans l'opulence, se trouva dans la misère. Et tout fut sourd au récit de son infortune ! On ne tint même pas compte de ce qui avait été promis ou accordé ! Voire même le décret de la Convention nationale du 24 août 1795.

En effet, dans sa séance du 1^{er} fructidor an III (18 août 1795)¹, « un membre demande qu'il soit fait un rapport sur les ressources à accorder à la famille du général Dugommier. Cette proposition est ainsi décrétée :

« La Convention nationale décrète que le Comité de salut public lui fera, dans le délai de trois jours, le rapport sur les secours à accorder à la famille du général Dugommier. »

Et, une semaine après, dans la séance du 7 fructidor (24 août), « un membre, au nom du Comité de salut public, fait un rapport, et présente un projet de décret, qui est adopté en ces termes :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète :

« Article 1^{er}. — A dater du jour de la mort du général Dugommier, il est accordé à la citoyenne Dugommier, sa veuve, une pension annuelle de 3,000 livres, qui lui sera payée de six en six mois par la trésorerie nationale, sur la simple présentation de son certificat de vie et du brevet de pension qui lui sera expédié, à cet effet, par les commissions des armées, et confirmé par le Conseil exécutif.

« Art. 2. — Le Comité de salut public est chargé de prendre tous les moyens d'opérer, sans délai, l'échange du fils aîné du général Dugommier, actuellement prisonnier en Angle-

¹ *Archives nationales* : Procès-verbaux de la Convention nationale, tom. LXVIII, pp. 18 et 139.

terre, ainsi que de pourvoir à son avancement militaire et à celui de ses deux frères, présentement au service de la République.

« Art. 3. — A dater du jour de la mort du général Dugommier, il est accordé une pension annuelle de 1,500 livres, payable de six en six mois, à chacun de ses enfants dénommés ci-après, savoir : à la citoyenne Justine Dugommier ; à la citoyenne Augustine Dugommier ; au citoyen Adonis Dugommier. Le brevet leur en sera expédié par la commission des secours, et confirmé par le Conseil exécutif.

« Art. 4. — Le Comité de salut public est chargé de pourvoir aux moyens et aux frais nécessaires pour la traversée du citoyen Dugommier, chef de bataillon, jusqu'à la Guadeloupe, où sa mère, veuve du général Dugommier, est réfugiée. »

L'an IX de la République, Bonaparte accordait à la veuve du vainqueur de Toulon une pension de trois mille francs. Je n'ai pu savoir si elle en avait joui. Cette infortunée, veuve de l'illustre Dugommier, mourut à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 13 avril 1810.

Malgré bien des recherches, tant aux ministères de la marine, des colonies, qu'à celui de la guerre, et le bienveillant concours qui m'a été prêté par le personnel de ces trois départements, il ne m'a pas été possible d'arriver à avoir des renseignements positifs sur les enfants du général Dugommier. Voici les seuls qui me paraissent certains. Ils concernent :

1° Claire-Antoinette, dite Justine, née à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 12 juillet 1766. — Elle épousa en premières noces le colonel Pierre Dumoutier, qui mourut à Saint-Pierre (Martinique), le 10 octobre 1819; et, en secondes noces, Étienne Collet, capitaine-adjutant du parc d'artillerie, à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 28 décembre 1820.

2° Jacques-François-Germain, dit Dangementont, né à Sainte-Anne (Guadeloupe), en août 1767. — Il a embrassé la carrière des armes. Il était auprès de son père, en qualité de chef de bataillon adjudant général provisoire, quand celui-ci fut frappé de l'éclat d'obus qui l'a tué. Nommé adjudant général chef de brigade, il a cessé ses fonctions en pluviôse an VIII.

3° Jacques-Germain-François, dit Chevrigny, né à la Basse-Terre (Guadeloupe), le 10 juin 1773. — Il a également embrassé la carrière des armes et se trouvait aussi auprès de son père lorsque celui-ci mourut. Il était alors adjudant général, chef de bataillon. Il se maria en Hollande, à Delahaye, le 25 décembre 1803, avec Anne-Marie-Antoinette-Louise Zecca. Il mourut en Russie (Moscou), où il avait été fait prisonnier de guerre dans la campagne de 1812. Sa veuve a eu une pension viagère de 600 francs.

4° Désiré, appelé aussi Adonis, né à la Guadeloupe, le 31 août 1787. — Il entra également au service comme élève de marine, le 11 avril 1801. Congédié le 26 septembre 1814. Rentré au service comme voltigeur de la garde, le 15 avril 1815. Retraité, comme capitaine d'infanterie, le 26 juin 1838. Chevalier de Saint-Louis, le 17 août 1822, et de la Légion d'honneur, le 9 juin 1831.

Dugommier aurait eu encore un fils, qui serait né à la Guadeloupe, le 29 septembre 1774. Il aurait également pris du service, se serait embarqué et aurait disparu avec le vaisseau qui le portait. D'après la *Notice historique sur le général en chef Dugommier, etc.*¹, et la lettre de l'adjudant général Boyer jeune que

¹ Extrait du *Spectateur militaire*, cahiers d'octobre et novembre 1844.

nous avons lue précédemment, il aurait eu aussi deux enfants naturels (un fils et une fille), qu'il a fait élever. Les enfants tenaient de leur père : ils payèrent noblement leur dette à la patrie.

Nous trouvons, en juin et juillet 1800, un adjudant général du nom de Dugommier, servant, dans la cavalerie, sous les ordres du général de division Laboissière et des généraux de brigade Beaumont et Rivaud, dans l'armée d'Italie, commandée par Masséna. Mais rien ne nous prouve que ce soit un fils de l'illustre Dugommier.

Dépouillé, dans les colonies, de 200,000 livres de rentes par les Anglais, dit Châteauneuf¹, il (Dugommier) ne laissa pas de quoi payer ses funérailles. Il avait connu l'indigence, et il savait compatir. Devenu général, son mépris pour les richesses fut tel qu'on put lui appliquer avec justice ces mots d'un historien sur Épaminondas, mort comme lui victorieux sur le champ de bataille : « Paupertatem adeo facile perpessus est, ut de republica nihil præter gloriam ceperit : Il supporta si facilement la pauvreté que, de tous les biens de la République, il ne prit pour son partage que la gloire. » L'adversité vint, une seconde fois, accabler sa famille et une jeune fille qu'il avait chérie entre tous ses enfants. M^{me} Dugommier fut mise aux fers par les Anglais, lorsqu'ils s'emparèrent de la Guadeloupe ; elle supporta avec la fermeté d'une Lacédémonienne les rigueurs que l'ennemi se plut à faire éprouver à la femme d'un général français et victorieux. Des officiers prisonniers avec elle m'ont attesté que, couchée sur le plancher, et manquant de nourriture, elle ne descendit jamais à la moindre prière pour obtenir sa liberté ; elle inspira à ces officiers, par sa constance et ses sentiments élevés, la plus grande vénération. Elle écrivait alors à sa fille : « Ce qui doit me consoler, s'il est possible, de la mort de ton père, c'est qu'il

¹ *Histoire des grands capitaines de la France*, vol. I^{er}, p. 152.

a péri glorieusement, en défendant sa patrie ; » et quelque temps après : « Tous mes biens sont séquestrés. Quoique je sois dans la plus affreuse misère, mon courage ne m'abandonne pas : suis mon exemple, fille adorée ! »

La Convention avait décrété que le nom du général Dugommier serait gravé sur la colonne du Panthéon, et qu'une pension de 10,000 francs serait payée à sa famille. Le Directoire négligea ce premier devoir de la nation envers un général qui l'avait sauvée de l'invasion de l'ennemi; il n'adoucit jamais la profonde misère de ses enfants; il oublia un de ses fils dans les prisons de l'Angleterre, où le désespoir termina sa vie. Des secours inhumainement refusés, l'abaissement de l'infortune, l'éloignement ou l'insensibilité des amis du père, tel était le funeste héritage de la fille de Dugommier. De tous ceux qui avaient reçu des bienfaits ou des honneurs de ce général, nul ne la soulagea : un officier (le colonel Dumoutier), presque aussi pauvre qu'elle, fut le seul qui se montra fidèle au souvenir de l'amitié. « Si je succombe au champ d'honneur, lui avait écrit le général Dugommier, et que tu me survives, prends soin de ma malheureuse épouse et de mes enfants. » Ce brave officier, réformé, pour prix de ses services, ne recevait, depuis deux ans, que 9 francs par mois. Malgré son indigence et ses blessures, il fit deux cents lieues à pied pour consoler la fille de son ami. Son cœur fut déchiré lorsqu'il la vit abandonnée, pâle et desséchée de tristesse et de faim. La pauvreté la lui rendit plus chère; il l'épousa. L'espoir les rappelait de Marseille à Paris; ils sollicitèrent des secours pour ce long voyage. La fille de l'immortel Dugommier n'obtint qu'une feuille de route, comme la fille d'un simple soldat.

L'éloge funèbre de Dugommier fut prononcé, le décadi 30 frimaire (20 décembre 1794), à la Société populaire régénérée de la commune d'Aix, par le citoyen Antoine Esprit-Gibelin, peintre d'histoire, et président de ladite Société. Nous reproduisons ce discours curieux et plein du cachet de l'époque à la fin de ce livre, pièce n° XXI.

Dugommier a aussi inspiré un poète guadeloupéen d'un dithyrambe que l'on trouvera à la fin de ce livre, pièce n° XXII. Les vers n'en sont malheureusement guère beaux.

Il nous reste à faire connaître les appréciations de divers auteurs, qui ont eu à parler de Dugommier. Les voici :

Lacour, dans son *Histoire de la Guadeloupe*, aurait pu s'étendre sur notre illustre compatriote. Voici ce qu'il se contente d'en dire¹ :

Dugommier était né à la Guadeloupe, dans le quartier des Trois-Rivières, en l'année 1736². Ainsi c'est à cinquante-cinq ans, à l'âge où d'ordinaire les hommes se retirent de la scène du monde, qu'il commença à s'y produire. Toutefois, ce n'était pas contre les planteurs de la Martinique qu'il faisait ses premières armes. Bien jeune, à dix-sept ans, il était entré au service dans la compagnie des Cadets de Rochefort. Officier dans l'une des compagnies franches de la marine, en 1759, au siège de la Guadeloupe, et deux ans après, à celui de la Martinique, il s'était fait distinguer par sa bravoure et son intelligence de la guerre. Des grades dans la milice et une croix de Saint-Louis avaient été sa récompense avant que la Révolution éclatât.

Le colonel Boyer-Peyreleau, dans son ouvrage *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe*, s'exprime ainsi³ :

¹ Vol. II, chap. III, p. 140.

² Lacour se trompe. Dugommier est né, comme nous l'avons vu au début de ce livre, à la Basse-Terre, le 1^{er} août 1738. Boyer-Peyreleau (*Les Antilles françaises*) l'aura induit en erreur, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

³ Vol. I, chap. XVII, p. 298.

La paroisse des Trois-Rivières se glorifie d'avoir donné naissance, en 1736, au général en chef Coquille Dugommier (Jean-François-Camille), qui y avait de grandes propriétés.

Entré au service à l'âge de treize ans, il obtint la croix de Saint-Louis, et le quitta avant la Révolution, pour se retirer sur ses biens à la Guadeloupe, à cause d'un passe-droit qui lui fut fait. Nommé, en 1790, commandant de la garde nationale à la Basse-Terre, il se rendit, à trois reprises différentes, à la Martinique, alors désolée par la guerre civile, pour lui porter des secours, et la ville de Saint-Pierre lui dut sa conservation. De retour à la Guadeloupe, et en butte aux persécutions du parti des oligarques, qu'il avait refusé d'embrasser, il partit, en 1792, pour venir se réfugier à Paris, et c'est à cette circonstance que la France est redevable des trophées dont s'honora ce guerrier. Ayant refusé d'être député de la colonie à la Convention, il fut employé, en septembre 1793, en qualité de général de brigade, à l'armée d'Italie, où il obtint divers succès. Appelé au commandement des troupes destinées à faire le siège de Toulon, il eut occasion d'y apprécier les talents de l'officier d'artillerie qui devait présider avec tant d'éclat, pendant quatorze années, aux destinées de la France. Après avoir arraché cette ville infortunée des mains des Anglais, Dugommier partit pour aller commander en chef l'armée des Pyrénées-Orientales. Il y remporta plusieurs victoires éclatantes, et mourut de la mort des braves, le 18 novembre 1794, sur le champ de bataille d'Ascola, en Catalogne, après avoir mis les ennemis en déroute.

Sa biographie, publiée dans le journal *La Guadeloupe*, se termine ainsi¹ :

Dugommier avait à sa mort cinquante-huit ans. Il y avait trois ans et douze jours qu'il était arrivé en France. Quand on vient à considérer les services immenses qu'il a rendus à son pays et les succès nombreux et éclatants qu'il a obtenus à la guerre, on se demande avec surprise comment

¹ N° 16, du 24 avril 1857.

de si grandes choses ont pu être accomplies en si peu de temps par un homme parvenu déjà à un âge avancé, et qui avait passé presque toute sa vie aux colonies. Mais l'étonnement cesse bientôt quand on se rappelle le jugement si décisif qu'a porté sur l'illustre général le plus grand homme des temps modernes. Après l'avoir lu, on comprend que le patriotisme et l'intelligence d'un Dugommier aient pu opérer de tels miracles.

« Dugommier, a dit Napoléon dans les mémoires dictés à Gourgaud et à Montholon, Dugommier avait toutes les qualités d'un grand général. Il était extrêmement brave de sa personne, il aimait les braves et en était aimé. Il était bon quoique vif, actif et juste; il avait le coup d'œil militaire, le sang-froid et l'opiniâtreté dans le combat. »

Qu'ajouter à un pareil éloge ? Rien, sinon que la Guadeloupe doit être fière et glorieuse d'avoir produit un pareil homme, et qu'elle s'honorerait en lui élevant une statue sur l'une de ses places publiques.

L'historien martiniquais lui-même s'exprime ainsi¹ :

L'impartialité de l'histoire doit faire connaître que Dugommier, tenant à une des notables familles de la Guadeloupe, se porta, dès les premiers moments, au devant des changements révolutionnaires; s'il y fut poussé, en partie, par des dispositions naturelles, des circonstances particulières tenant à l'état de délabrement de sa fortune durent l'y entraîner aussi. Il s'était aliéné les grands planteurs de son pays, et lorsqu'il se mit sur les rangs pour être élu député à l'Assemblée nationale, il dut à cet éloignement des notables de la Guadeloupe de ne pas réussir dans sa tentative. Ce créole de la Guadeloupe fut assez mal accueilli à son retour, et exposé à des tracasseries. Il se rendit en France, où, placé sur un plus vaste théâtre, il déploya les capacités militaires que la nature lui avait départies et qu'il semblait avoir compromises dans les mornes de la Martinique, et devint l'un des premiers généraux de la République. »

¹ Sidney Daney, *Histoire de la Martinique*, vol. V, chap. xxviii, p. 233.

Tel est le jugement que Sidney Daney porte sur Dugommier.

La biographie de Dugommier, publiée par Firmin Didot frères, se termine ainsi¹ :

Dugommier avait dans sa physionomie de la douceur et de la fermeté. Sa taille élevée et ses cheveux blanchis avant l'âge inspiraient le respect. Il était intègre, valeureux, humain et l'idole de ses troupes. Avare de leur sang, il s'exposait lui-même avec la plus rare intrépidité; la voix publique l'avait salué du nom de *Libérateur du Midi*.

Napoléon s'est ainsi exprimé sur Dugommier : « Il avait toutes les qualités d'un vieux militaire : extrêmement brave de sa personne, il aimait les braves et en était aimé ; il était bon quoique très vif, très actif, juste ; avait le coup d'œil militaire, du sang-froid et de l'opiniâtreté dans le combat. »

La correspondance de Napoléon I^{er}, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III (vol. XXIX, p. 43), rapporte les mêmes expressions.

Châteauneuf, dans son *Histoire des grands capitaines de la France* (vol. I, p. 250), dit de Dugommier :

Ce général a réuni plusieurs des talents et quelques-unes des vertus que nous admirons dans les grands hommes de l'antiquité. Il avait la bonté et la prudence de ce Fabius qui sauva sa patrie du joug des Carthaginois. Il fut rusé dans les combats comme Annibal. On vit régner dans ses armées la même discipline et le même désintéressement que dans les camps de Paul Emile. Il fut toujours vainqueur. Au siège de Toulon, il n'avait que trente-cinq mille hommes contre vingt-cinq mille assiégés. L'armée espagnole fut toujours plus nombreuse que celle qu'il commanda. Ses proclamations et ses discours à ses armées sont pleins de

¹ *Nouvelle biographie générale*, vol. XV, p. 93.

cette éloquence qui élève le courage. Quelques écrits qu'il a laissés sont d'un style pur, élégant et animé; il eût pu, comme un très petit nombre de guerriers, être un excellent historien de ses exploits.

Ce qui le distingua toujours fut l'humanité : avare du sang de ses soldats, il s'exposait lui-même avec intrépidité; aussi leur dévouement fut sans bornes. Près de Belver, des volontaires, fatigués d'une longue marche et d'un combat, manquaient encore de souliers ; on leur annonce que l'ennemi s'avance, qu'il faut marcher à sa rencontre. D'un mouvement soudain, ils coupent leurs sacs de peau, en font des semelles, courent, et font mordre la poussière à six cents Espagnols. Il était adoré des soldats. Quand il fut blessé, ils furent inquiets de son absence ; ils furent inconsolables de sa mort, et longtemps après leurs cœurs se serraient au seul nom de celui qu'ils aimaient comme leur père.

Sa popularité n'affaiblit jamais la discipline. Nul supérieur ne fut plus respecté : en voici un exemple qui eût trouvé sa place dans l'histoire des beaux jours de la discipline romaine. De jeunes militaires avaient commis une faute légère, ils se reconnurent coupables avant que Dugommier eût prononcé. A quelques jours de là, le général disposait tout pour livrer un combat. Le bruit des armes retentit jusque dans la prison. Ces jeunes gens s'agitent et menacent d'en briser les portes. Les gardes effrayés viennent dire au général que les prisonniers se révoltent ; il accourt. Il voit des soldats qui frémissent d'être oisifs : ils demandent des armes pour combattre avec lui. Dugommier, attendri, les délivre ; ils le suivent au champ de bataille. Après la victoire, ils se dérobent au pardon de leur général, et rentrent dans la prison, pour donner à l'armée un exemple unique de leur soumission et de leur repentir.

Dugommier devina le génie naissant de Bonaparte. On m'a rapporté que, l'accompagnant un jour au Comité de la guerre, il dit : « Je vous présente un jeune officier du plus grand mérite ; il ira loin. Représentants, que ce jeune homme fixe votre attention ; car, ajouta-t-il avec sa franchise militaire, si vous ne l'avancez pas, je vous répons qu'il saura bien s'élever de lui-même. »

Et, parlant de la guerre d'Espagne, le même auteur dit plus haut :

Cette guerre avec l'Espagne fut souillée par des brigandages et des actes de férocité, qu'on n'avait guère vus dans celles de nation à nation, depuis cent cinquante ans, excepté dans les guerres du czar Pierre I^{er} et de Charles XII, roi de Suède.... Si quelques Français devinrent barbares, par droit de représailles, des Espagnols leur donnèrent le spectacle horrible d'un cadavre à la broche. « C'est une calomnie indigne, dit Dugommier dans sa correspondance avec le général espagnol, d'avoir dit que nous traînions nos prisonniers à la suite de notre armée, comme un premier rempart contre le feu de votre artillerie ; il a toujours suffi à nos baïonnettes pour couvrir une retraite. »

Ces crimes doivent être regardés comme l'ouvrage de quelques hommes, que leur cruauté rendit puissants et redoutables dans les deux armées ; ils ne doivent jamais servir à caractériser deux grandes nations comme l'Espagne et la France.

Dans l'ouvrage intitulé : *Victoires, conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français*, et écrit par une société de militaires, il est dit :

Dugommier avait cinquante-huit ans quand la mort vint le frapper sur le champ de bataille. Il était l'idole des troupes, qui avaient pour lui un dévouement sans bornes. Avare de leur sang, on le vit souvent s'exposer lui-même avec la plus rare intrépidité. Souvent il visitait les camps, et se plaisait à converser avec les soldats, qui se pressaient autour de lui pour recueillir ses paroles de bonté, d'encouragement ou d'espérance. A la première nouvelle de sa mort, un cri unanime se fit entendre dans tous les rangs, comme autrefois dans l'armée de Turenne : « Nous avons perdu notre père ! »

Roy (J.-J.-E.), dans son *Histoire des colonies françaises*, dit :

Parmi les hommes distingués qui sont nés à la Guadeloupe, nous citerons l'illustre Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées sous la République, mort glorieusement sur le champ de bataille de la Montagne-Noire, en chassant les Espagnols du territoire national. Dugommier sut reconnaître et apprécier le génie du jeune Bonaparte lorsqu'il fut envoyé comme commandant d'artillerie au siège de Toulon. Napoléon, devenu empereur, se plaisait à raconter que c'était à Dugommier, qui l'avait souvent signalé dans ses rapports, qu'il devait son avancement et la brillante fortune à laquelle il était parvenu.

J'extraits de la *Notice historique sur le général en chef Dugommier, sur le siège de Toulon en 1793, et sur la campagne de 1794 aux Pyrénées-Orientales*, les passages suivants¹ :

Bien que le général Dugommier n'ait été que peu de temps à la tête des armées, le caractère qu'il a montré, les services qu'il a rendus par la prise de Toulon et l'expulsion des Espagnols du territoire de la République, lui ont acquis une illustration qui le place sur la ligne des généraux les plus marquants de la Révolution.

Le général Dugommier fut universellement regretté. Tous ceux qui l'ont connu se sont plu à faire son éloge. Ses qualités partaient du cœur. Il ne prodiguait point le sang du soldat ; il veillait à ce qu'il fût bien traité dans les hôpitaux ; ce fut une des parties de l'administration sur lesquelles il porta le plus son attention en prenant le commandement. Il avait l'art de se faire obéir et de se faire respecter sans avoir besoin d'être sévère. Sans arrogance, sans présomption, dans toutes les occasions où il avait à maintenir les hommes de son grade, la gloire et les intérêts de la République, il savait déployer une grande dignité. Quelquefois il se laissait emporter par un caractère bouillant ; mais la haine profonde et les longs ressentiments étaient étrangers

¹ Cahiers d'octobre et novembre 1844 du *Spectateur militaire*.

à son cœur. Il était généreux, bienfaisant; ses qualités essentielles étaient sa loyauté et sa fidélité à remplir ses engagements. Il ne se figurait pas comment un homme de bien et surtout un militaire pouvait violer la parole et la foi des traités. Cette délicatesse naturelle ne le rendit que plus sensible à l'inexécution de la capitulation de Collioure. (Note du représentant Delbret.)

.

La France a immortalisé le nom de Dugommier en faisant graver sur les tables de Versailles l'inscription suivante : « Jean-François Coquille Dugommier, tué à la redoute de la Montagne-Noire (Pyrénées-Orientales), le 17 novembre 1794, à l'âge de cinquante-six ans. » Le nom du général Dugommier est également inscrit sur le côté sud-ouest de l'arc de triomphe de l'Etoile. Il existe à Marseille une promenade qui porte le nom de *Boulevard Dugommier*. Une rue de l'ancien Paris s'appelle rue *Dugommier*. Par un décret récent, ce nom vient d'être donné à une nouvelle rue de Toulon. Plusieurs villes de France ont légué ce nom à un monument, à une place, à une rue..... A la Guadeloupe, son pays natal, une seule rue, à la Pointe-à-Pitre, par décret du 11 avril 1884, a pris le nom de *Dugommier*¹!

Espérons que la colonie, moins ingrate et déjà encouragée par une dépêche ministérielle², lui élèvera une statue. Si sa situation financière ne le lui permet pas, qu'une souscription publique s'ouvre, elle sera

¹ C'est l'ancienne rue de l' Arsenal.

² Voir cette dépêche à l'Appendice, pièce n° XXIII. Elle fait connaître les sentiments de l'impératrice Eugénie à l'égard des colonies françaises.

vite couverte, nous n'en pouvons douter, et la Guadeloupe aura payé sa dette de reconnaissance au général Coquille Dugommier ! C'est le vœu le plus cher de notre cœur.



APPENDICE

APPENDICE

I

Baptême de Jacques Coquille.

Paroisse du Mont-Carmel, Basse-Terre (Guadeloupe).

Aujourd'hui onze août mil sept cent trente-huit, a été baptisé Jacques, fils légitime de messire Germain Coquille, conseiller du Roy au Conseil supérieur de cette isle, et dame Claire Laurent, ses père et mère; le parrain a été messire Jacques Marin, conseiller du Roy en ses Conseils supérieurs des isles françaises de l'Amérique, subdélégué à l'Intendance des dites isles, la marraine demoiselle Marie-Anne Férière; l'enfant est né le premier du mois; en foy de quoy ont signé: Marin, Coquille, Marie-Anne Férière, Saint-André Corfin de Saint-Marc, Révérend Carme.

(Archives du ministère des colonies.)

II

Délibération du premier district du Mouillage, à Saint-Pierre-Martinique, relativement aux plaintes portées par le Directoire de la Martinique, à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, contre M. Coquille Dugommier.

L'an 1790, le 6 novembre, le premier district du Mouillage, assemblé chez M. Turrier, à l'invitation du conseil de ville, afin de délibérer sur les faits contenus dans une lettre du Directoire de la Martinique à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, en date du 14 octobre dernier, sur

laquelle a été prise une délibération par la dite Assemblée le 28 du même mois.

Lecture faite des dites lettre et délibération, et de l'extrait de la délibération prise par le conseil de ville de Saint-Pierre le 4 de ce mois ;

Le district ayant ouï, avec la plus vive douleur, la lecture des écrits calomnieux et des fausses inculpations contre M. Coquille Dugommier, a unanimement délibéré que la conduite honorable et patriotique de ce citoyen recommandable, loin de mériter aucun reproche, exige la reconnaissance et l'estime de toutes les personnes dont il a si généreusement embrassé la cause ;

Qu'il est fâcheux pour cet homme vertueux et humain d'être accusé d'avoir voulu subjuguier la Martinique, et avec les mêmes forces faire subir à la Guadeloupe la loi qu'il lui plairait dicter, lorsqu'il est notoire que son départ de la Guadeloupe a été légalement autorisé par la municipalité, adopté par le comité permanent, et sanctionné par M. le général ;

Qu'arrivé dans cette colonie, M. Coquille Dugommier s'est rangé, ainsi que tous les chefs des corps, sous les ordres du commandant nommé au Fort-Royal par les troupes et citoyens ; et que sa marche, dans la journée du 25 septembre, ne peut être réputée criminelle, pas plus que celle de tous les officiers des troupes et du reste de l'armée, justement indignée des traitements cruels exercés sur des chasseurs de la Martinique dans la journée du 24.

Le premier district du Mouillage, en son particulier, adresse à M. Coquille Dugommier un témoignage authentique de son affection et de sa reconnaissance, et demeure convaincu que l'Assemblée générale de la Guadeloupe lui rendra toute la justice qui lui est due.

Signé : E. Girard, Fatin, Victor Vigoureux, Vion, Limouzin, J. Hugon, A. Meyer, P. Jastram, F. Pupin, J. Cases, Moreau, Marincam, Courrias, Benoit, Durbec, Chalve, Allègre aîné, Allègre cadet, Gibert aîné, Goiby-Jeanville, J. Lacombe, Vital-Velat, Framery, Chalbaud, Brunot, Languedoc, Petra, J.-B. Reboul cadet, J.-P. Velat, Faure, P. Le Dentu.

(Archives nationales.)

II (*bis.*)

Procès-verbal de la commune et de la municipalité de Saint-Pierre.

L'an 1790, et le samedi 13 mars, la commune et la municipalité de Saint-Pierre, étant assemblées en l'Hôtel de ville, MM. Feydel, Coquille du Gommier, Boisson et Villette, commandants des citoyens volontaires de la Pointe-à-Pitre, de la Basse-Terre, du Moule et de Sainte-Anne-Guadeloupe, ont annoncé leur retour dans le sein de leurs familles. Ils ont saisi cette occasion de développer, avec énergie, les sentiments du patriotisme le plus pur, d'exprimer leurs vœux pour que le repos du citoyen ne fût plus troublé; leurs résolutions de les soutenir constamment, et d'opposer la force à l'oppression. Les officiers municipaux et les membres de la commune se sont efforcés à l'envi de témoigner à ces généreux amis la reconnaissance du peuple et la réciprocité de ses sentiments; les dispositions pour leur départ ont été faites avec tout le soin que la précipitation a permis d'y donner.

M. le Maire s'était assuré des bâtiments du Roi, que M. de Pontevès-Gien avait accordés avec le plus grand zèle, savoir: du Bricq *le Lutin*, et des goëlettes *la Gentille* et *la Laure*. On a complété et approvisionné le nombre de bâtiments nécessaires pour le transport.

A deux heures après-midi, toute la milice citoyenne s'est mise sous les armes; elle était renforcée des volontaires de la Souffrière-Sainte-Lucie, du Port-Louis, du Petit-Canal et de la Trinité-Martinique, qui séjournaient encore dans cette ville. Le drapeau national flottait à la tête de chaque compagnie. Ce cortège nombreux ayant à sa tête la municipalité et la commune, au son d'une musique militaire, a escorté, depuis l'Hôtel de ville jusqu'à la place du Mouillage, les compagnies de la Pointe-à-Pitre, de la Basse-Terre, du Moule et de Sainte-Anne, qui étaient aussi sous les armes et le drapeau déployé.

Là, dans l'effusion des sentiments, la municipalité a dit :

« Le zèle avec lequel vous avez abandonné tout pour nous secourir, la fermeté qui a signalé votre séjour au milieu de nous ; vos sentiments patriotiques, votre amitié, l'exemple sublime que vous avez donné dans ces îles, tout ce que vous avez fait, tout ce que vous avez inspiré, ne laisse en nos âmes que des sentiments délicieux ! Vous avez assuré le triomphe de citoyens ; vous avez avancé la régénération qui marchait à pas lents dans nos colonies ; vous avez préparé les jours de bonheur que nous devons attendre de la réunion des esprits, de la confédération qui ne doit former dans tout notre archipel qu'une famille de frères : quel tribut de reconnaissance peut être proportionné à ce bienfait ? Rempportez dans vos familles le souvenir des amis que vous laissez à Saint-Pierre. Dites-leur que nos bras seront armés en toute occasion pour leur rendre ce que nous avons reçu de vous. Pardonnez à ces moments de troubles, si, malgré tous nos soins, il était échappé quelque faute vis-à-vis quelques-uns de nos frères ; et soyez certains qu'un seul but, un seul objet nous anime : la gloire et la prospérité du nom Français. »

Les paquets de la municipalité pour le comité et tous les citoyens des différents quartiers de l'île Guadeloupe ont été remis à chaque commandant ; et M. Coquille du Gommier, s'élevant avec cette vigueur patriotique qui anime toutes ses actions : « C'est un contrat de mariage, a-t-il dit, que je tiens à la main ; c'est le gage d'une union sacrée entre les colonies. » Les embrassements de l'amitié, l'enthousiasme de tous les cœurs, ont mis le sceau à ce pacte de famille. Les quatre compagnies se sont embarquées aux salves multipliées de la mousqueterie, les batteries ont salué de vingt et un coups de canon.

La commune et la municipalité étant rentrées en l'Hôtel de ville, le présent procès-verbal a été dressé.

Fait et arrêté les jour et an que dessus.

Signé : Martin, secrétaire de la commune. Collationné : Crassous de Médeuil.

(Archives nationales.)

III

Délibération du second district du Mouillage, à Saint-Pierre-Martinique, relativement aux plaintes portées par le Directoire de la Martinique, à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, contre M. Coquille Dugommier.

L'an 1790 et le 7 novembre du matin, le second district du Mouillage, convoqué par l'ordre de M. Mary, capitaine, s'est assemblé en la maison du dit sieur Mary, où étant, lecture a été faite des pièces suivantes, adressées par Messieurs du conseil de ville, savoir :

1^o Extrait du paragraphe inséré dans la lettre du Directoire de l'île Martinique à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, datée du Gros-Morne du 14 octobre 1790, portant un tissu de mensonges et d'injures pour colorer une dénonciation formelle contre M. Coquille Dugommier ;

2^o Extrait de la délibération prise par l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, dans sa séance du 28 octobre 1790, disant qu'elle prend dans la plus grande considération la dénonciation formelle que lui fait le Directoire de la Martinique contre M. Coquille Dugommier ;

3^o Extrait de la délibération du conseil de ville de Saint-Pierre, en date du 4 du présent mois, laquelle dit : que copies des dites deux pièces seront communiquées aux districts, aux troupes de ligne et aux volontaires confédérés des colonies voisines.

L'assemblée a marqué l'indignation la plus forte contre la dénonciation faite par le Directoire ; alors un citoyen s'est levé et a dit :

« Messieurs,

« Je partage avec vous la douleur, etc.
(voir ce discours déjà reproduit page 40.) »

L'assemblée a donné à ce discours les plus vifs applaudissements, et l'adoptant dans tous ses principes, la matière mise en délibération, il a été arrêté à l'unanimité qu'il sera transmis en entier dans la délibération de ce jour ; que

trois copies en seront faites, pour être adressées, la première à MM. du conseil de ville de Saint-Pierre, la deuxième à MM. les commissaires réunis au Fort-Bourbon, et la troisième à M. Coquille Dugommier, commandant des troupes confédérées et auxiliaires, comme le témoignage public de la reconnaissance que nous devons à toutes leurs vertus patriotiques.

Signé : Joseph Tholozan, Dom. Armaingaud, E. Lafon, Sabès neveu, Grillon, Clément, Garcin, J.-B. Laidain, P.-D. Albony, G. Arnavon, Tardieu, Carpentier, J.-B. Teste cadet, Dolobaille, Courreges, Jacou, N. Guibert fils, Ricard, Labrettonnière, Lucat, Pierre Nicot, B.-H. Mary, P. Pujot, B. Lafont, J. Guichard, Meizeng, Mieussens aîné, Albony, P. Labatut, Dancla cadet, André Labatut, Hubon fils, Cantrelle, Jacou cadet, Picarel, Martin Lépine, Enée, Filorque, Nicot neveu, G. Avon, Chapon, B. Grandcoïn, Courreges père, Maurin, Lacombe, Lassares, J. Nicot, Montet, Teste aîné, Teste cadet, J.-B. Lavielle, Castellan, Lamotte, Vernet, J. Prévôt, Hubert, Baile père, J. Maunier, Richard, Bronde, Guillaumier, Pierre Collat, Delande, Costet.

(Archives nationales.)

IV

Délibération du troisième district du Mouillage, à Saint-Pierre-Martinique, relativement aux plaintes portées par le Directoire de la Martinique, à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, contre M. Coquille Dugommier.

Aujourd'hui, 6 novembre 1790, huit heures du matin, en conséquence de l'arrêté du conseil de ville du 4 de ce mois, nous citoyens composant le troisième district du Mouillage, aux ordres de M. Grisot, nous sommes assemblés dans la maison de la dame veuve Wandas, à l'effet de prendre communication de l'extrait d'une lettre en date du 14 du mois dernier, écrite du Gros-Morne et adressée par le Directoire de cette île à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, séante à la Pointe-à-Pitre, concernant M. Coquille Dugommier, ensemble de la délibération prise par cette

Assemblée le 28 du même mois. Lecture en ayant été faite ;

Nous déclarons n'avoir pu soutenir la lecture de cette lettre, sans une surprise mêlée de la plus vive indignation contre les dénonciateurs. Nous ne nous sommes consolés que par la pensée que c'est le propre du mérite et de la vertu d'armer la calomnie et d'exciter l'envie. Pour nous, qui avons été à même d'apprécier M. Coquille Dugommier, le seul sentiment qui nous anime tous, c'est le regret que nous avons de ne pouvoir lui témoigner d'une manière satisfaisante toute la reconnaissance que nous lui devons. Activité, désintéressement, générosité, zèle du bien public, amour de l'ordre et de la paix, ce sont des vertus innées chez lui, que le plus pur patriotisme a mises dans tout leur jour. Nous ne parlons point de son courage ; sa réputation à cet égard est au-dessus de tous nos éloges ; son éloquence mâle et vigoureuse, nourrie des meilleurs principes, entraîne tous les suffrages à lui, attache tous les vrais amis de la nation qu'il fait respecter, de la loi dont il veut l'exécution, et du roi qu'il veut être obéi.

C'est à ses soins que nous devons le salut de la ville, surtout depuis qu'elle est infestée et menacée par une horde nombreuse de mulâtres armés et d'esclaves révoltés, qui exercent partout le pillage, les meurtres et les ravages.

Si le Directoire eût voulu la paix, il aurait trouvé le cœur de M. Coquille Dugommier disposé à l'accepter. Il en a fait les propositions conjointement avec MM. les volontaires confédérés des îles voisines. Le Directoire a voulu la guerre ; il a vu en lui avec chagrin un homme actif et entreprenant, expérimenté dans ce métier, qui a fait échouer leurs projets désastreux. Il est inouï qu'un patriote aussi vertueux ait pu être compté au nombre des coupables, et regardé comme digne des supplices, par des personnes aussi criminelles que le sont les membres de ce même Directoire.

Les braves volontaires et les troupes de ligne qui l'ont unanimement choisi pour leur chef, le regardent avec raison comme leur père ; nous leur devons également la plus vive reconnaissance.

Nous sommes persuadés que, lorsque l'Assemblée générale de la Guadeloupe aura reçu les informations ultérieures qu'elle a arrêté de prendre sur le compte de M. Coquille

Dugommier, elle ne balancera pas à le mettre au nombre de ses citoyens les plus vertueux, et à lui rendre authentiquement toute la justice qui lui est due ; pour nous, nous ne pouvons assez le répéter, sa mémoire sera éternellement gravée dans nos cœurs.

Signé : Roujol, commissaire du troisième district, Devilliers, Grisot, Beaudu, C. Aquard, major du bataillon du Mouillage, Rouvier, P. Jaquemie, Duc aîné, Bressieux frères, E. Jaquemie, Lacroix, F. Enfanton, Garcin cadet, Duruthy, E. Genty, Boyer, G. Martin, Layet jeune, Vielhe, Doussan, Corneille aîné, Corneille cadet, Jaquemie, J. Gaubert, Figon, J. Samazan, Philippe Celles, Carre fils, Layet, A. Castaing, Viau, J. Giraud, Mathias Bassy, Conte, Auger, C. Lalande, J. Poitevin, J. Laurent Pascal, Joly fils, P. Peyre, Ferry cadet, Roujol fils, Duchâteau, F. Tholozan, François Bassy. (Archives nationales.)

V

Délibération du quatrième district du Mouillage, à Saint-Pierre-Martinique, relativement aux plaintes portées par le Directoire de la Martinique, à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, contre M. Coquille Dugommier.

L'an 1790, le 6^e jour du mois de novembre, le quatrième district assemblé dans le magasin de MM. Martin et Bilouin, à la réquisition du conseil de ville, pour y prendre communication d'une dénonciation calomnieuse, faite par le Directoire de cette île à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, de la personne de M. Coquille Dugommier, datée du Gros-Morne le 14 octobre 1790 ;

Lecture faite du paragraphe inséré dans la lettre du Directoire, et la matière mise en délibération ;

Le district considérant que la calomnie la plus manifeste, pouvant cependant nuire à l'homme vertueux qui en est l'objet, arrête que le conseil de ville sera prié de faire une adresse à l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, pour lui faire connaître la fausseté des inculpations que le Directoire de la Martinique s'est permises contre M. Coquille

Dugommier, ainsi que tous les tributs de reconnaissance que nous devons tous à ce digne citoyen pour les généreux secours qu'il nous porte contre les crimes incroyables dont le Directoire ne cesse de se souiller ; arrête, de plus, que le tableau de toutes les horreurs qui nous environnent sera mis sous les yeux de cette respectable Assemblée, afin qu'elle jette un regard attendri sur la situation déplorable où nous plongeant les crimes accumulés d'une douzaine d'hommes pervers, qui se sont emparés et qui disposent, avec un despotisme indicible, de tous les pouvoirs qui constituent le gouvernement, qui ont soulevé contre nous nos esclaves, se sont mis à leur tête pour nous assaillir de toutes parts ; que l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe considère la triste situation de la ville de Saint-Pierre, dans le sein de laquelle se sont réfugiées deux cents familles d'habitants, attaqués, pillés, volés, dévastés dans leurs possessions et miraculeusement échappés par la fuite aux fers de leurs esclaves, soulevés par nos tyrans. Ce sont des Français, bons et généreux, amis de la patrie, et en cela seul coupables aux yeux de ces monstres, qui sont ainsi traités. Qu'elle juge, d'après ce tableau, si l'homme sensible qu'on lui dénonce est criminel, en secourant des frères malheureux et en leur faisant le sacrifice de ses talents, de ses veilles, enfin de sa vie et de celles de nos généreux amis qui l'ont suivi dans nos foyers, et sans le secours desquels quatre mille Français seraient égorgés, le commerce de la métropole ruiné, et toutes les colonies perdues, par le dangereux exemple d'un soulèvement d'esclaves dont on n'entrevoit pas encore les moyens d'arrêter les progrès. Que nos chers concitoyens de la Guadeloupe, qui par la députation la plus honorable ont tâché de ramener la paix parmi les infortunés habitants de notre colonie, convaincus des efforts que nous n'avons cessé de faire pour atteindre ce bonheur tant désiré, se réunissent à nous pour offrir à M. Coquille Dugommier, aux généreux volontaires, à la tête desquels il est venu nous secourir, au brave régiment de la Guadeloupe, enfin à tous ceux que le patriotisme a fait voler à notre secours, le tribut sincère et éternel de la plus vive reconnaissance.

Arrêté la présente délibération les jour et an que dessus.

Signé : Duperron aîné, Toraille, capitaine, Jos. Hugoung, sous-lieutenant, Virginy, Bondi, A. Trabaud, Guieu, A. Lagrange, Duperron cadet, Bernard fils, Billouin, Rapault, Bernard, D. Leblanc, Villate, Gaubert père, J. Ville-neuve, Couradin, Clerc, Saint-Hilaire Salles, J. Clauzel aîné, D. Bretonnière, Clément de Caton.

(Archives nationales.)

VI

Délibération du sixième district du Mouillage, à Saint-Pierre-Martinique, relativement aux plaintes portées par le Directoire de la Martinique, à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, contre M. Coquille Dugommier.

L'an 1790, et le 6 novembre, le sixième district du Mouillage, commandé par M. Arnoux, assemblé,

Il a été donné communication : 1^o d'une dénonciation du Directoire de la Martinique à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe contre M. Coquille Dugommier ; 2^o de l'arrêté pris par cette Assemblée relativement à la dénonciation ; 3^o de la délibération du conseil de ville sur ces deux pièces.

Après une mûre délibération sur le contenu des pièces communiquées,

Le district considérant que les chefs d'accusation articulés dans la dénonciation, dénués de preuves et portant sur des assertions vagues et illusoires, que le Directoire appuie sur des motifs faux et calomnieux, décelant sa haine et son animosité contre un citoyen respectable, contre un chef avoué par ses concitoyens, par les braves volontaires qu'il commande, et qui ont en lui une confiance qu'on ne saurait lui refuser sans la plus haute injustice ;

Considérant que M. Coquille Dugommier, loin d'avoir troublé l'ordre public depuis le commencement de la Révolution, comme le Directoire ose l'en assurer, n'a cessé au contraire de travailler sans relâche et avec un zèle infatigable au rétablissement de l'ordre et au maintien de la tranquillité publique ; que, loin d'avoir amené à la Martinique des gens armés pour sa destruction, ainsi qu'il en

est faussement accusé, il y est bien plutôt venu défendre cette colonie, déjà et trop longtemps déchirée de troubles intestins, contre les entreprises des gens mal intentionnés qui en ont résolu la ruine, et juré l'anéantissement de la ville de Saint-Pierre dont il est le plus ferme appui ; que, loin d'y être venu *sans titre, sans mission*, selon l'assertion calomnieuse du Directoire, il s'y est présenté avec l'autorisation du Comité général colonial et du gouverneur de la Guadeloupe, sur la réquisition de la municipalité de la Basse-Terre, dans le dessein d'arrêter, avec les forces réunies des volontaires et du détachement du régiment de la Guadeloupe légalement requis, les progrès rapides d'une insurrection qui menace toutes les Antilles, et dont le système politique des colonies conseille impérieusement de détourner les funestes effets ;

Considérant que ce n'est ni les citoyens de la Martinique, qu'il est au contraire venu défendre et protéger, ni le représentant du roi, qu'il n'a jamais cessé de respecter, que M. Dugommier est allé attaquer, suivant l'insinuation perfide du Directoire, dans la journée du 25 septembre, mais des mulâtres armés, des esclaves révoltés, de vils assassins, qui, la veille, avaient massacré trois chasseurs du régiment de la Martinique, mutilé leurs cadavres auxquels ils firent essuyer des outrages à faire frémir les âmes les plus atroces ; que M. Dugommier, cédant au juste ressentiment de leurs camarades, fut forcé de seconder les désirs de vengeance et de punition qui les animaient, et en partagea tous les périls ; que ce sont là les vrais motifs d'une attaque qualifiée d'attentat par le Directoire ;

Le district, considérant enfin qu'il est de toute justice de manifester hautement les sentiments de reconnaissance dont tous les citoyens doivent être pénétrés pour le zèle et le patriotisme avec lesquels M. Coquille Dugommier maintient l'ordre et la tranquillité parmi nous, pourvoit par ses soins, sa vigilance et son activité à la défense et à la sûreté de cette ville menacée d'une crise effrayante, dont sa prudence, sa bonne conduite peuvent seules la garantir, arrête :

Qu'approuvant aux motifs de la délibération du conseil de ville, il sera adressé à M. Coquille Dugommier une expédition de la présente, comme un hommage rendu à ses

sentiments et à ses vertus civiques, pour lui témoigner et la juste indignation du district contre la dénonciation du Directoire, et sa douleur sur l'arrêté de l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, dont il est sensiblement affecté, parce qu'il paraît, quoiqu'insignifiant, être l'effet de la prévention sur une Assemblée dont la religion a été surprise, et qui, mieux informée, s'empressera sans doute de repousser la calomnie et de rendre à un de ses plus précieux membres la justice qui lui est due.

Fait et délibéré en assemblée de district les mêmes jour et an que dessus.

Signé : J.-J. Arnoux, capitaine, C. Mougénot, Gaillard, Etienne Duhamel, Pupier cadet, Loustrieres, B. Pitard, J.-B. Ponsard, Ponsard fils, Thore, Thevenin, Beliard, Fortier, Pupier, Fortin, Delarue, Garros, Carrière, Cochinard, Lucat, J. Descamps, Villechaise, P. Villas, Toulon, Delarue oncle, Mougénot, Catelin, Pallu, Duman, Aubineau, Brunel, Faye cadet, Delamartinière, Charles Low, Vermond, F. Duhamel, Duhamel, Poncy, J. Boutin, L. Videloup, Ravel, Artaud, Corot, Blancard, Noyé cadet, Pélissier.

(Archives nationales.)

VII

Délibération du septième district du Mouillage, à Saint-Pierre-Martinique, relativement aux plaintes portées par le Directoire de la Martinique, à l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, contre M. Coquille Dugommier.

L'an 1790, et le 6 du mois de novembre après-midi, le septième district s'étant assemblé, le sieur Baptiste Salles, capitaine de ce district, a fait lecture d'un extrait du paragraphe inséré dans la lettre du Directoire de la Martinique à l'Assemblée générale de la Guadeloupe, datée du Gros-Morne du 14 octobre 1790, contenant une dénonciation formelle contre M. Coquille Dugommier, commandant des volontaires confédérés de la Guadeloupe; d'un extrait des registres de l'Assemblée générale coloniale de la même île, séante à la Pointe-à-Pitre le 28 octobre 1790; et de l'extrait

des registres du conseil de ville de Saint-Pierre-Martinique, dans sa séance du 4 novembre 1790, pour prendre en considération les deux pièces concernant M. Coquille Dugommier : sur quoi la matière mise en délibération, il aurait été considéré qu'il n'est pas surprenant que le Directoire de la Martinique, qui depuis longtemps a juré la perte de Saint-Pierre, et qui n'a pas même rougi de publier ses prophéties fatales sur son avenir, comme un prestige assuré de sa ruine et de celle de son commerce, se tourmente de mille manières pour déconcerter les défenseurs généreux à qui cette ville doit son salut, en aiguisant contre eux les traits empoisonnés de la plus noire calomnie, et en les dirigeant surtout sur ceux qu'il croit avoir le plus à redouter ; que tout annonce qu'en peignant M. Coquille Dugommier comme le fléau des Antilles, comme un homme qui est venu avec des volontaires confédérés pour subjuguier rapidement la Martinique, afin d'ajouter ensuite à cette conquête celle de la Guadeloupe, son but est de chercher à former, des débris de l'aristocratie expirante à la Guadeloupe, une cabale contre ce brave citoyen, ennemi du despotisme, et de répandre dans cette colonie tranquille le désordre qui pourrait seconder la dernière explosion de haine et de vengeance par laquelle on voudrait porter le coup fatal aux habitants de Saint-Pierre et aux partisans de la régénération à la Martinique.

Que l'inculpation infâme faite contre M. Coquille Dugommier semble supposer qu'il a conduit dans les campagnes de la Martinique des gens armés pour la destruction de ses colons, tandis qu'il n'a fait que marcher contre des légions de mulâtres et de nègres armés et dispersés de tous côtés par ce même Directoire avec des blancs à leur tête, pour dépouiller et massacrer tous ceux qu'on soupçonnait de ne pas penser comme le Directoire et ses perfides sectateurs ; que la mission honorable de M. Coquille Dugommier et de ses volontaires, qui porte avec l'empreinte du vœu unanime de ses compatriotes, encadré dans une sanction légale, peut d'autant moins être entachée de la plus légère inculpation, que, depuis l'époque de l'arrivée de M. Dugommier dans cette colonie, il n'a cessé d'y manifester les plus saines intentions, le zèle le plus infatigable, un courage plein de

noblesse, et que c'est à sa vigilance que la ville de Saint-Pierre doit son salut ; que, s'il a été commis des attentats à la Martinique, c'est sans doute par les ministres sanguinaires des fureurs du Directoire, qui tuent et massacrent sans pitié, sous l'acception familière de brigands, tous les patriotes qu'on accuse d'aimer la liberté et qu'on croit disposés à la défendre ; qu'il n'est pas possible que l'Assemblée générale, séante à la Pointe-à-Pitre, puisse persister dans ses réserves prises dans la délibération du 28 octobre dernier, lorsqu'on aura pu parvenir à mettre sous ses yeux le tableau effrayant des malheurs inouïs qui dévorent la Martinique, et qu'on l'aura mise à même de connaître ses véritables auteurs ; qu'il est à présumer que, lorsqu'elle aura été parfaitement instruite et qu'elle ne doutera plus que des régiments de mulâtres libres et de nègres armés aient été déjà mis en marche par le Directoire, étayé des ordres d'un général presque enchainé par la crainte, avant même l'arrivée des patriotes confédérés de la Guadeloupe et des autres îles à la Martinique, elle verra s'évanouir d'elle-même la fatale prévention que le Directoire a cherché à répandre contre un brave citoyen qui fait honneur à sa patrie, et que le funeste exemple de ceux qui travaillent à élever, avec le secours des mulâtres libres et des nègres esclaves, un colosse monstrueux d'une puissance infâme et dangereuse, lui servira de leçon pour étouffer à la Guadeloupe la plus petite étincelle du système destructeur, dont la colonie de Saint-Domingue a su prévenir à temps les funestes effets, et duquel la Martinique seule se trouve jusqu'à ce jour la malheureuse victime.

En conséquence, il a été arrêté que copie de la présente délibération serait envoyée à l'Assemblée séante à la Pointe-à-Pitre, pour éclairer sa religion, afin qu'en lui faisant connaître la nature des événements qui agitent la Martinique et leur véritable cause, bien loin de tomber dans le piège que la plus affreuse calomnie n'a pas craint de tendre à sa sagesse, elle daigne concourir de tous ses moyens à rétablir, dans une colonie qui pourrait entraîner dans sa perte toutes les colonies voisines, la paix qu'on s'acharne à refuser à ceux qui ont tout fait pour en accélérer l'époque et pour en assurer la durée.

Signé : J.-B. Salles, S. Rabier, Raphel, Aucane, F. Fabry, N. Decasse, Tessier fils, J. Audebert, Delgrés, Vatable, Partrier, Doffez, F. Desfontaines, Hiac, Baugin, Pouget, Ant. Lalung, Lafon, Jubelin, Delapierre, Jean Mestayer, L. Gaudissard, Albert, Testier, Sargenton, Aug. Gaschet, Sainte-Hélène Gaschet, Jean Gaschet, Dom. Barthès, Dupont, Desfontaines Saint-Hubert, de Salvigny, Louis Martin, Borély, Cartier, Joseph Samson, Beuzelin, Alexis Donandi, J.-B. Samson, Hellyez.

(Archives nationales.)

VIII

Déclaration de MM. les officiers municipaux adjoints à la municipalité du Fort-Royal-Martinique, les commissaires réunis de quatorze paroisses de cette île, le commandant et les officiers de la garde nationale du Fort-Royal, concernant M. Coquille Dugommier.

Nous, officiers municipaux adjoints à la municipalité du Fort-Royal, commissaires réunis de quatorze paroisses de cette île, commandant et officiers de la garde nationale du Fort-Royal, voulant rendre à M. Coquille Dugommier, commandant des volontaires confédérés de l'île Guadeloupe, l'hommage authentique qui est dû à ses vertus, à son ardent patriotisme, à son zèle toujours renaissant pour le triomphe de la Révolution ; bien certains que les calomnies atroces inventées contre lui par les ennemis du bien public, ne peuvent en imposer à aucun homme juste, mais désirant les confondre hautement par des faits,

Déclarons à tous les Français que M. Coquille Dugommier, qui, dans la fatale journée du 25 septembre dernier, commandait une partie de l'armée blanche patriotique, y était sous les ordres de M. Chabrol, colonel du régiment de la Martinique, qui avait librement accepté le commandement général de nos forces.

Que ce qui précipita la sortie de cette armée, fut le spectacle affreux qu'eurent nos troupes, le 24, de trois soldats tués, mutilés, déchirés par les mulâtres, et dont les cada-

vres exposés sur le chemin demandaient vengeance au ciel et à la terre.

Que le but unique de l'armée étant de forcer les oppresseurs de la colonie à abjurer leur système de vexations, et à se soumettre franchement aux décrets de l'Assemblée nationale, elle eut le plus grand respect pour les propriétés, et que la loi expresse lui en fut faite par la police qui fut lue, et à laquelle elle se soumit avant de partir.

Que M. Coquille Dugommier, intrépide dans l'action, ferme et inébranlable dans le revers, donna encore à la suite de cette journée l'exemple du plus parfait dévouement à la chose publique, lorsqu'il s'élança, avec un courage héroïque, au milieu de ceux qui, entraînés par une fureur aveugle, brisaient quelques maisons de la ville, et qu'il parvint, malgré les dangers, à leur rendre le calme et la raison.

Depuis cette époque, il s'est attaché, avec les braves confédérés qu'il commande, à la défense de la ville de Saint-Pierre. Il a multiplié ses efforts, comme il l'avait fait avant, pour parvenir à la conciliation, et chaque jour il acquiert de nouveaux droits à la reconnaissance des patriotes : puissent tant de travaux être couronnés par le succès qui leur est dû, par l'établissement invariable de la Constitution dans cette infortunée colonie ! puisse la nation voir dans ce respectable citoyen, le véritable défenseur de ses droits, l'homme sans lequel nous serions peut-être retombés sous le fer des ennemis de la nation !

Au Fort-Royal, le 3 décembre 1790.

Signé : Grandmaison, officier municipal adjoint ; Delisle, officier municipal adjoint ; Nicolle Lonairie, officier municipal adjoint ; Portier, officier municipal adjoint ; Micoulin, commissaire de Saint-Pierre ; M. Deveaux, commissaire de Sainte-Marie ; A. Crassous, président des commissaires réunis ; Villegégu, planteur et commissaire du Prêcheur ; Roux, commissaire du Carbet ; Fanchon, commissaire de Sainte-Marie ; Grapard, commissaire du Marin ; Coulon fils, commissaire du Gros-Morne ; Gouraud-Fauvel, commissaire du Fort-Royal ; Drouin, commissaire du Carbet ; P. Fleury, commissaire de la Grand'Anse ; Rollin, commissaire du La-

mentin ; Moreau, commissaire du Marin et secrétaire de l'assemblée ; Chabrignac, commissaire du Lamentin ; Joyeux, commissaire du Fort-Royal ; J. Lafargue, commissaire de Saint-Pierre ; Emmanuel Lasserre, commissaire des Anses-d'Arlets ; J. Charron, commissaire de Saint-Pierre ; Gayot, commissaire du Fort-Royal ; Lavau, commissaire de Saint-Pierre ; D. Fleury fils, commissaire du Diamant ; Maurice, commissaire de Saint-Pierre et secrétaire de l'assemblée ; Carle, commandant de la milice citoyenne du Fort-Royal ; Gouraud cadet, capitaine du premier district ; Bernard, capitaine du deuxième district ; Berdery, commissaire du Fort-Royal ; Blanchard, capitaine du troisième district ; Gendre, capitaine du quatrième district ; Lahoussaye fils, commissaire du Gros-Morne ; Mazière, commissaire des Anses-d'Arlets.

(Archives nationales.)

IX

Adresse des citoyens de la ville de Castries-Sainte-Lucie, à M. Coquille Dugommier, commandant des troupes citoyennes de Saint-Pierre-Martinique.

Les citoyens-patriotes de la ville de Castries n'ont pas vu sans admiration la conduite que vous avez tenue, soit comme membre de l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, soit comme militaire-citoyen dans la même île ; nous avons remarqué le vif empressement avec lequel vous vous êtes porté au secours d'une ville qui renferme dans son sein une grande population de citoyens honnêtes et vertueux, qui méritent le titre de défenseurs des intérêts de la mère patrie, qui, au milieu des orages, ont, par leur constance et leur fermeté, conservé le germe du commerce de la métropole dans cet archipel, et par qui les principes de notre heureuse régénération ont été respectés dans toute leur étendue.

La réduction de la ville de Saint-Pierre, de cette cité infortunée dont vous partagez les sollicitudes et les dangers, eût été le signal fatal de celle du Fort-Royal, et eût préparé indubitablement à toutes les colonies le sort le plus funeste.

C'est au milieu des calamités, et environné de toutes les horreurs d'une guerre civile, que vous vous êtes, Monsieur, montré le généreux défenseur de tant de victimes sacrifiées au plus étrange aveuglement, et dont vous avez soutenu et défendu la vie et les intérêts avec autant de sagesse que de courage.

Aussi n'avons-nous pas vu sans attendrissement ce témoignage de reconnaissance si mérité, dans le récit de l'accueil gracieux et distingué que M^{lle} Dugommier a reçu des patriotes de la Basse-Terre, à son retour d'Europe. Nous ne sommes pas à portée, Monsieur, d'offrir à votre cœur paternel un hommage qui, pour être indirect, n'en est pas moins vrai ni moins sincère; et quoique nous venions les derniers vous manifester tous les sentiments que votre patriotisme, votre courage et votre fermeté au milieu des persécutions, vous ont mérités, nous nous flattons que cet hommage, que nous rendons aux vertus dont vous êtes doué, sera reçu comme un tribut de reconnaissance qui vous est dû, qui ne peut être exprimé autant qu'il est senti; et nous désirons que les ennemis du bien public, qui se sont acharnés à calomnier vos intentions et votre conduite, soient forcés d'avouer en silence que c'est moins un hommage flatteur que nous vous rendons, que la justice qui vous est due. Recevez donc, Monsieur, cette expression de nos cœurs avec autant de satisfaction que nous en éprouvons nous-mêmes à vous la transmettre.

Signé : Boisson, J.-B. Lamarque, Gez, Landais, A. Dubon, Lardy, d'Auvergne, Jacquin, Deville, G. Germain, Roustagnenq, Hann, Raulin, Saurin, F.-J. Lequoi, Alpheran, Georges Verrier, Pousat, Boisson fils, Bélorgey, Bresson, Landais fils, Garcin, Leveneur, Morain, Girault, Taillasson, Fourcade, Barthe, Imbert, de Grandmon, Cassiel, Gannochaud, Mage, Dufauré, Harger, Legendre, Héraud, Naverres, Fleury, Drouilhet.

Le corps municipal ayant pris connaissance de l'adresse ci-dessus et des autres parts, faite à M. Coquille Dugommier, l'a approuvée en tout son contenu.

Signé : Laugier, Bourgade, Monié, Quétier, procureur-syndic, Laforce, secrétaire-greffier.

(Archives nationales.)

X

Adresse du second district du Fort-Saint-Pierre-Martinique, à M. Coquille Dugommier, chevalier de Saint-Louis, commandant les volontaires de l'île Guadeloupe, venus au secours de la ville de Saint-Pierre.

Monsieur,

Le second district du Fort-Saint-Pierre-Martinique a vu avec indignation que le Directoire de cette île, non content d'avoir suscité la guerre civile entre les habitants de la campagne et ceux de cette ville, et, pour parvenir à ses fins destructives et incendiaires, d'avoir fait armer non seulement les mulâtres et d'autres gens de couleur esclaves, mais encore ceux attachés à la culture des terres, qui ont commis des déprédations et des atrocités de toutes espèces, jusqu'à commettre plusieurs assassinats pour parvenir à la destruction de cette ville qui leur fait ombrage, destruction projetée depuis longtemps par les menées secrètes de quelques individus nés pour le malheur de cette colonie, démontre plus fortement encore ses principes par son paragraphe en date du 14 octobre dernier, adressé à la respectable Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe, à laquelle il voudrait faire adopter son dangereux système, en lui dénonçant sous des couleurs calomnieuses un brave, généreux et vertueux citoyen, leur digne compatriote, M. Coquille Dugommier, pour l'arracher de nos mains, lui et tous les braves et fidèles Français, zélés patriotes qui l'ont suivi pour être notre égide et nos plus zélés défenseurs contre les attentats perfides et sanguinaires d'un tribunal abusif que nous méconnaissons.

Nous présumons trop de la sagesse et de la prudence de MM. de l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, pour ne pas croire qu'ils rejettent avec mépris ces assertions dictées par des esprits atrabilaires, imprégnés d'une indigne et basse vengeance, dont les motifs (sans aucun fondement) doivent être complètement démontrés, et qu'ils rendront à M. Dugommier la même justice que nous lui rendons à

juste titre; dans tous les cas, il nous sera toujours cher, et il emportera dans tous les temps et dans tous les lieux notre vénération, notre amitié et notre reconnaissance. Ce sont les sentiments dans lesquels le second district du Fort sera toujours.

Signé : Huault-Pelletier, Bruneau, Jorret, Lieutaud, Rous-
sel. Boyer, Dufleau, Baylac, Olivier Laurent, Philippe fils,
Louis Briol, Borelly, Merceron, Loriol, P. Martin, J. Lavolé
ainé, Savart, Pierre Lord, M. Philippe, Duloriez aîné, Louis
Castel, Gouzalle-Moléon, M. Béraud, Vitré, Roger, Beau-
mont, J. Vasselin, F. Vasselin, Chartrand père et fils, Savart
fils, G. Savart, Waillat, Lafargue, Ferrière-Lamy, J.-B. La-
fargue, Escoffey, capitaine.

XI

*Extrait des archives du Comité de sûreté générale et
révolutionnaire, séant en la ville Pointe-à-Pitre.*

Pétition de cent trente-neuf habitants de différentes
paroisses, en dénonciation contre le sieur Dugommier,
commandant général des volontaires patriotes à la Marti-
nique, contre les médailles et les drapeaux tricolores reve-
nus de Saint-Pierre.

Lu à l'assemblée, le 30 mars 1794.

Aujourd'hui, 29 mars 1794, les citoyens des différents
quartiers de la colonie réunis en la ville Pointe-à-Pitre,
pour se joindre aux bons citoyens de cette intéressante cité,
qui désirent se tenir en garde contre les menées sourdes,
les déclarations incendiaires et les harangues séductrices
du sieur Dugommier qu'on annonce devoir arriver inces-
samment avec un cortège nombreux pour appuyer sa pré-
tendue justification, ont nommé et député vers l'Assemblée
générale coloniale :

- M. Céloron, Pointe-à-Pitre ;
- M. Rousseau, Goyave ;
- M. Papin, Sainte-Anne ;
- M. Lavielle fils, Saint-François ;
- M. cheval. Briol, Morne-à-l'eau ;

M. Dubusquet, Capesterre ;
M. Longueville, Baie Mahault ;
M. Bragelogne (bar.), Petit-Bourg ;
M. Mardière, Abymes ;
M. Douillard, Anse Bertrand ;
M. Belaistre, Moule ;
M. Duburon, Petit-Canal ;
M. Houdin fils, Gosier ;

Et leur donnent plein pouvoir de demander à l'Assemblée qu'il soit fait justice de l'infraction du sieur Dugommier, à ce qu'il devait à la Nation, à la Loi et au Roi, en désobéissant aux décrets de l'Assemblée coloniale, sanctionnés par le représentant du Roi : portant injonction aux troupes volontaires de quitter la Martinique pour revenir ici ; ce qui dépendait évidemment de lui, puisqu'il s'instituait leur commandant général.

2° Demander que les médailles et autres décorations que quelques particuliers portent depuis quelques jours, qui ne sont autorisées par aucune loi, soient interdites et supprimées, pour éviter les discussions particulières qu'elles pourraient occasionner.

3° Enfin demander que le drapeau revenu de Saint-Pierre, *teint du sang de nos frères, soit ôté de la municipalité*¹.

Suivent les signatures :

Messieurs :

Lemercier Maisoncelles,
Picard,
René de Bragelogne,
Bragelogne de Norville,
Le baron de Longueville,
Rousseau du Sauloy,
Desmerliers de Longueville fils,
Courdemanche Boisnarmand,
J.-B. Lavielle fils,

Messieurs :

Desmerliers de Longueville,
Le baron de Bragelogne,
Rousseau fils,
F. Budan,
Saint-Germain fils,
Duboulaine,
Boubers Montolue,
Dupré de l'Île,
J.-L. Leprince,

¹ Sur l'original, sont ces mots raturés, mais lisibles : *changé*, brûlé, auxquels ont été substitués ceux : *ôté de la municipalité*, écrits de la main de.....

Messieurs :

Mamiel,
Vernon de Bonnenil,
N. Rimbaud fils,
Benoist fils,
Amédée Picou,
cheval. de Briol,
Poyen Rochemont,
Cicéron,
Dupré,
De Bellaistre fils,
H. Collin,
Ganteaume,
J.-B. Pauvert,
Faugas,
Bruny de Chateaubrun,
Dothemare Joubert,
Talbot Frontal,
Dufour,
Auffray,
Néron Surgis,
Lebrun,
Papin fils,
Dothemare,
Le baron d'Yvès,
Castor,
Castor jeune,
Filassier de Saint-Vallier,
Desalle,
A. Bénard,
Dufresne,
Boyteaud,
Rousseau,
Budan,
Budan de Belvue,
Celleron,
cheval. Lemercier,
Fontémoin,
Faydel,
Vaultier Moyencourt,

Messieurs :

Lalanne Delagrance,
Douillard,
Lestortières,
Céloron,
Faydel cadet,
Nielly,
Longuerue,
Dupeyré,
Faydel second,
Cazalin,
L. Lebrère,
Merlande fils,
Samaran,
Ruiller,
Laujol,
Rabouin Descombes,
R. Bidaux,
Gautier (chev.),
Baugé,
P. Dothemare Joubert,
Dumoulin,
Dubierin,
Ant. Jary,
Sallenave fils,
Vanskalkwick,
Filassier de Saint-Germain,
Dubois d'Estrelan,
Pandellé,
Estudié fils,
Dothemare Mardière,
Praisac,
Pécoul,
Segond,
G. Robert,
J. Subercaseau,
Garnié,
Desmoulins,
Levilain,
A. Dubergier,

Messieurs :

Le cheval. d'Hatentot,
Devenois d'Hatentot,
Ezemard jeune,
Carrère,
Roujol,
Pierre Durand,
Baimbridge fils,
Etienne Dupeyré,
Lerossignol,
Houdin fils,
Sabatié,
Chevreuse,
Gudin,
Delamorinière,
Chollet de Saint-Albert,
Gaury,
F. Roujol,
Mascon fils,
Rucapel,
Goux,
Saint-Etienne Douillard,
Lemerle Beaufond,
Illy,

Messieurs :

Bouquet,
Casassus Dumont,
Pip,
Larue,
Le cheval. Dubois de Lassosay,
Lasalle,
Miquel,
Pasturin,
H. Larue,
Ouvrière,
Audebert,
Mosneron fils,
Caverot, citoyen de la Basse-
Terre,
De Kermadec,
Dubusquet,
Deblaine,
Ferré Duburon,
Gaugy,
Jacques Picou,
Courdemanche,
Richebois fils,
Bourdon fils.

(Archives nationales : Comité des colonies, carton 112.)

XII

Observations présentées à l'Assemblée nationale par les membres de la municipalité de la Basse-Terre-Guadeloupe, et par les citoyens de la même ville, pour démontrer l'iniquité, l'incompétence et la nullité de divers arrêtés de l'Assemblée coloniale de l'île Guadeloupe.

.....
Le troisième considérant, *Accuse la commune de la Basse-Terre de s'être environnée, pour autoriser ses attentats, d'un corps de citoyens armés, créé par elle, et à qui*

elle a reconnu pour commandant M. Coquille Dugommier, dénoncé par la colonie entière, comme rebelle à la Nation, à la Loi et au Roi.

Réponse. — Le comble de l'absurdité n'est-il pas de prétendre qu'un corps municipal accusé d'attentats ait pris, pour instrument de ses crimes, un corps de citoyens, transformés, par l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe, en suppôts de l'anarchie et de l'oppression ? Des citoyens furent-ils jamais les sbires de la tyrannie, dont ils deviennent constamment les premières et les principales victimes ?

La municipalité de la Basse-Terre a de plus reconnu pour commandant des prétendus satellites de ses forfaits, M. Coquille Dugommier, dénoncé par la colonie entière comme rebelle à la Nation, à la Loi et au Roi. Mais, on le répète encore, où est donc l'acte justificatif de la ratification reprochée de cette nomination ? Quoi ! toujours des accusations dénuées de preuves ! et des accusations invraisemblables, par les contradictions mêmes qu'elles renferment ! Car s'il est vrai que ce soient les citoyens armés de la ville de la Basse-Terre qui ont pris pour commandant M. Coquille Dugommier, il en résulte qu'il est faux que la colonie entière ait signé la dénonciation faite contre lui ; dénonciation machinée uniquement par le parti contre-révolutionnaire, qui voulait le punir d'avoir secouru et défendu avec tant de courage les patriotes opprimés de la Martinique.

Au surplus, la municipalité de la Basse-Terre dénie formellement la nomination de cet officier en qualité de commandant d'un corps armé de citoyens ; comme aussi elle dénie la création partielle et particulière à son service d'aucun corps armé. Celui dont il est question dans ce *considérant*, n'est autre chose que la garde citoyenne et nationale de la Basse-Terre ; institution décrétée par l'Assemblée constituante, arrêtée par l'Assemblée coloniale et organisée comme celle de France.

Dans les premiers jours de la dernière émission des secours de la Guadeloupe pour la Martinique, les citoyens de la ville de la Basse-Terre se firent un devoir de monter

personnellement la garde. Bientôt ce service soutenu et continu se trouva contrarier et gêner les occupations particulières. Alors plusieurs personnes demandèrent à en être dispensées ; d'autres offrirent de s'en charger seuls, et ceux-ci formèrent un corps en activité continuelle, sous la dénomination constitutionnelle de *garde nationale*, et conformément d'ailleurs à l'arrêté sur l'armement général de la colonie, par lequel l'Assemblée coloniale avait autorisé chaque paroisse à former sa garde nationale, selon ses convenances locales, sa population et sa situation.

C'est là pourtant ce que l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe appelle la création d'un corps de citoyens armés pour autoriser les attentats de la municipalité de la Basse-Terre ! Et dans le vrai, quels sont ces attentats ? C'est d'avoir persisté, dans les temps les plus orageux, à maintenir le règne de la loi qu'on voulait anéantir ; c'est d'avoir, par des mesures sages et utiles, déconcerté et déjoué les trames ourdies contre l'ordre public ; c'est d'avoir, par une contenance ferme et imposante, enchaîné la malveillance des contre-révolutionnaires, lorsque M. Malvault, commandant de *la Calypso*, et son équipage, étaient descendus pour répandre la terreur et le trouble à la Basse-Terre, et y maltraiter les bons citoyens.

C'est aussi pourquoi, lorsque le gouverneur de la Guadeloupe est venu, peu de jours après, renouveler la même scène dans cette malheureuse cité, il exigea, comme article de capitulation, le désarmement de cette garde nationale. Et la municipalité, accusée de l'avoir créée pour le soutien de ses prétendus forfaits ; cette municipalité qui, en laissant détruire la seule force publique tenant à la loi, se vouait à toutes les persécutions du despotisme ; cette municipalité a elle-même engagé cette garde nationale, prescrite par la Constitution, à suspendre son service, afin de cimenter la paix offerte à ce prix par M. de Clugny. Et cette municipalité avait obtenu de ses concitoyens un tel sacrifice, quand l'Assemblée coloniale a l'impudeur de lui reprocher leur armement !

(Archives nationales : Comité des colonies, carton 111A.)

XIII

Mémoire sur les îles du Vent pour le Comité de salut public.

Les dernières nouvelles apportées des îles du Vent par le bateau l'*Union* commandé par les citoyens Marie et Cameau, et dépêché par le gouvernement, nous apprennent que la Martinique a été attaquée par les Anglais qui en ont été repoussés ; mais la guerre est toujours dans l'intérieur, entre les républicains et les royalistes. A la Guadeloupe, un grand complot contre les patriotes a été déjoué ; mais les dangers se renouvellent, et la pénurie de tout moyen de défense expose visiblement les bons citoyens. Il est donc plus urgent que jamais de les secourir, non seulement pour conserver à la République une partie précieuse, mais pour sauver des frères de la fureur des royalistes qui ont juré leur perte. Les ennemis coalisés ont une escadre de cinq vaisseaux de ligne et de quelques frégates ; ils n'ont de troupes de débarquement que ce qui composait les garnisons ordinaires de leurs colonies, et cette force n'est pas considérable ; ainsi l'on peut espérer un succès complet aux îles du Vent, en y faisant passer six vaisseaux, quelques frégates, quatre ou cinq mille hommes. Non seulement cette force protégera nos îles ; mais elle est suffisante pour reprendre Tabago et la Dominique qui intercepte la communication entre la Martinique et la Guadeloupe ; nous pourrions même rétablir nos droits sur l'intéressante colonie de la Grenade que le malheur des temps nous a fait perdre. Quoi qu'il en soit, il est indispensable d'envoyer un secours quelconque d'ici au mois d'octobre, afin de prévenir les projets dont nos ennemis ont remis l'exécution à cette époque. Il faut dépêcher, dans la quinzaine, sur un aviso à ses ordres et choisi par lui, le citoyen Cameau, investi de la confiance des patriotes qui lui ont confié leurs paquets essentiels. Il est prouvé, par différentes pièces qu'ils renferment, que le gouverneur Collot ne peut plus faire le bien de la chose publique à la Guadeloupe ; il n'a plus la

confiance des bons citoyens dont il compromet l'existence en protégeant, par une faiblesse criminelle, celle de leurs cruels ennemis. Il s'est formellement refusé aux réquisitions des corps constitués, et a paralysé leurs mesures de sûreté : il convient donc de rappeler ce général. Le Comité de salut public en sera convaincu en jetant les yeux sur l'extrait des minutes de la Commission générale de la Guadeloupe qui nous est parvenu. Les exemples constamment successifs de despotisme donnés dans nos colonies, même depuis la Révolution, par ceux à qui le gouvernement avait confié l'exécution de la loi, démontrent bien évidemment la nécessité de circonscrire l'autorité des nouveaux agents ; rien de plus funeste qu'un pouvoir illimité dans leurs mains. A quinze cents lieues, leur responsabilité est illusoire, et la distance est trop grande pour que la plainte puisse remédier assez tôt au mal qu'ils pourraient faire. Il est donc de l'intérêt général qu'on retire les pouvoirs exprimés dans un sens que le caprice ou la mauvaise volonté peut expliquer et étendre à son gré, ils doivent être renfermés dans les bornes des lois en activité dans la République. Toutes celles qui conviennent en France à ses citoyens, conviennent à nos frères des colonies. Le Comité de salut public est donc invité par les colons qui sont en France à se faire représenter par les commissaires civils destinés aux îles du Vent, les pouvoirs qui leur ont été donnés, pour les modifier, s'ils en sont susceptibles. Les colons représentent encore au Comité de salut public qu'il existe, dans leurs îles, d'excellents administrateurs qui méritent d'être continués ou avancés dans leurs fonctions, et ils voient avec douleur des étrangers destinés à y passer pour leur enlever le fruit des sacrifices qu'ils ont faits à la patrie, en essayant avec courage les persécutions les plus opiniâtres ; il est donc de la justice du gouvernement d'employer de préférence les colons qui l'ont déjà servi et qui le servent encore dans les colonies.

Signé : DUGOMMIER.

(Archives nationales : Comité des colonies.)

XIV

Observations sur le siège de Toulon.

Le succès d'une entreprise quelconque dépend du calcul exact des moyens que l'on y emploie, de leurs justes proportions et de leurs rapports respectifs. Nous avons une place forte à réduire. Elle est défendue par ses remparts, par une marine formidable, par des postes extérieurs et enfin par vingt-cinq mille hommes environ. Voilà tout ce qui provoque nos mesures d'attaque. Voyons d'abord celles qui conviennent; nous examinerons ensuite les moyens qu'elles exigent.

D'après le tableau que nous présente l'ennemi dans sa position, nous ne pouvons aller à lui victorieusement que de deux manières : l'une en suivant les règles que l'art prescrit pour réduire les places fortes, l'autre en profitant d'un incident extraordinaire que les hasards de la guerre font naître, et dont l'adressé profite pour abrégér. Cela posé et reconnu, il faut enlever la totalité ou une grande partie des postes extérieurs de l'ennemi, pour nous faciliter l'approche de la place. Tout en exécutant cette mesure, nous aurons l'œil ouvert pour saisir une chance heureuse qui nous mènerait plus rapidement au but; si cette chance ne se présente pas, nous nous serons toujours avancés dans la ligne que nous avons à parcourir, et nous n'aurons pas perdu de temps. Maintenant, faut-il attaquer l'ennemi dans tous ses postes extérieurs ou se borner à ceux qui nous offrent le plus d'avantage? Cette question nous mène naturellement à l'examen de nos moyens. Lorsqu'ils seront connus, il sera facile de répondre à la question. Le premier moyen est l'armée, le second la subsistance, le troisième l'artillerie et les munitions de guerre.

L'armée doit être au moins double de celle de l'ennemi. Encore sera-t-on au-dessous des règles communes des sièges; celle que nous avons à combattre est de vingt-cinq mille hommes au moins. La nôtre devrait donc s'élever à cinquante mille hommes, et, dans ce moment, nous n'en

avons qu'environ trente mille. Encore, dans ces trente mille, en trouve-t-on dix mille point armés ou peu exercés. Ainsi, la force vraiment effective se réduit jusqu'à présent à vingt mille.

Nous n'avons donc pas une force suffisante pour entreprendre le siège de la place ; nous n'avons pas, à beaucoup près, le complet de l'artillerie en armes et en munitions qu'il exigerait. Nous voilà donc forcément réduits à exécuter, en attendant les grands moyens, les mesures provisoires qui nous avanceront d'autant vers notre but et nous mettront plus à même de profiter de quelque événement ruineux pour l'ennemi. Ainsi, notre situation actuelle ne nous permet même qu'une marche successive ou un choix dans les postes que nous attaquerons. On peut déterminer ce choix par quelques raisonnements sur les localités. Les vaisseaux sont les rémparts maritimes de la ville de Toulon. Si nous les forçons de s'éloigner, elle perd son principal appui, et nous sommes assurés d'y répandre la consternation. Parmi les différentes positions qu'occupe l'ennemi et qui conviennent à cette vue, que peuvent seconder nos moyens présents, la redoute anglaise doit attirer d'abord notre attention, parce qu'elle nous ouvre le chemin de l'Aiguillette et de Balaguier, d'où l'on peut découvrir les escadres combinées. Les hauteurs de Cap-Brun deviennent aussi, à l'opposé, une bonne correspondance. La jouissance de ces deux positions va désoler la marine ennemie et lui ordonner une station critique dans la saison où nous sommes. Il faut donc, avant tout, nous placer à l'Aiguillette et sur les hauteurs de Cap-Brun. Nous avons les moyens nécessaires à l'exécution de ce projet, et, tandis que nous les réunissons pour la réussite, on stimulera partout ailleurs des attaques afin de distraire l'ennemi. Il n'y a que l'attaque de Malbousquet qui pourrait devenir sérieuse, car, à l'aide des batteries qu'on dirige contre ce poste, pour peu que leur jeu fût heureux, je ne serais pas surpris de le voir enlever dans l'enthousiasme de nos premiers succès ou très peu de temps après.

Si la fortune nous donne encore Malbousquet, nous y prendrons racine, parce que ce poste formera au centre une ligne de feu que les bombes peuvent prolonger jusque dans

Toulon, parce que ce poste, loin de nous dévier de notre projet en nous éparpillant mal à propos, resserre notre centre et, par conséquent, le fortifie, enfin parce que ce poste nous facilite singulièrement les approches de la ville ; maîtres de ces trois positions, nous y prendrons la contenance la plus respectable possible et la plus funeste aux vaisseaux. Cependant, de nouveaux travaux vers la place se perfectionneront, le complément des munitions arrivera, l'armée deviendra plus nombreuse, et nous serons en état et en mesure de frapper le dernier coup avec un succès assuré.

Par le plan d'attaque que je propose, on doit apercevoir que je laisse l'ennemi disséminé dans beaucoup de postes et qu'au contraire, nous bornant à lui en enlever deux ou trois seulement, mais nécessaires à nos vues, nous les entourons d'une force suffisante pour les conserver. L'attitude de l'ennemi après l'événement, celle de notre armée, enfin les circonstances qu'il faut toujours consulter à la guerre régleront notre conduite ultérieure.

Plan d'attaque qui doit suivre les observations sur le siège de Toulon.

D'après des renseignements sûrs, l'ennemi est fort dans la redoute anglaise et aux environs de quatre mille hommes. Il faut l'attaquer avec une masse de six mille, qui seront distribués selon le meilleur ordre possible et choisis dans les divisions de l'ouest ; celle de l'est fournira le contingent nécessaire à l'opération sur les hauteurs de Cap-Brun. Le reste de cette division se bornera à surveiller l'ennemi et à soutenir l'opération.

La partie gauche des divisions de l'ouest, commandée par le général Garnier, se bornera à soutenir la batterie de la Convention, qui fera feu sur Malbousquet. Il placera, entre cette batterie et celles que l'ennemi occupe au bas de Faron, des détachements assez forts pour repousser ceux qui viendraient inquiéter le travail de la Convention, et il cherchera, sans se compromettre nullement, à inquiéter l'ennemi lui-même dans ses postes.

Le général Mouret, au centre, prendra également les po-

sitions les plus abritées et les plus heureuses pour veiller les démarches de l'ennemi vers sa partie, tandis que les batteries de la poudrière frapperont de toutes leurs forces Malbousquet. Il ne permettra absolument aucun mouvement sans un ordre ultérieur du général en chef. De demi-heure en demi-heure, il lui rendra compte, ainsi que le général Garnier, de ce qui se passera autour d'eux, et, s'il y a quelque chose d'urgent, dans la réussite même, le général aura soin d'indiquer le lieu où on le trouvera.

Par des signaux convenus, le général commandant la division de l'est fera connaître sa situation et, de même, il connaîtra la nôtre. C'est de la droite des divisions de l'armée que partiront les six mille hommes contre la redoute anglaise. Ils y seront pris en plus grande partie et seront complétés, si la nécessité l'exige, par les autres divisions. On établira, dans le voisinage, un dépôt de subsistances et de munitions de guerre. Quand les batteries qui doivent jouer un rôle dans cette journée seront perfectionnées, quand le dépôt sera pourvu, les républicains se lèveront et jureront de ne plus s'asseoir qu'à la place de leurs ennemis.

Tandis qu'ils porteront dans les postes attaqués une épouvante fondée sur une réalité terrible, nos frères qui ne pourront être de la fête feront feu sur toutes nos positions qui peuvent atteindre la vile coalition : ainsi nous l'occuperons de toutes parts. Ainsi se préparera le premier succès de l'armée, succès qui attisera dans tous les cœurs le feu révolutionnaire.

D'après le plan d'attaque que j'ai proposé au conseil assemblé, on voit que je n'ai eu en vue d'abord que les vaisseaux. Enfin, sentant la nécessité de rassembler nos faibles moyens, j'ai cru devoir les diriger de manière à priver l'ennemi de son principal appui. C'était donc en m'approchant des points d'où l'on peut inquiéter les vaisseaux et les forcer d'abandonner la petite rade, l'Aiguillette et Balagnier servent ce dessein, et les batteries de mortier établies aux maisons de Cap-Brun les auraient également molestés dans la grande rade, où ils doivent se réfugier sortant de la petite rade. Maître de ces deux positions et fort par l'exécution de cette mesure, j'avais ensuite travaillé l'ennemi sur Faron et sur Malbousquet, dans les supposi-

tions que ce dernier poste aurait résisté; cependant, notre armée se serait renforcée, les grands moyens nous seraient arrivés, et nous nous serions avancés tout à fait vers la place; mais le conseil, en présence des représentants, a décidé que l'attaque serait fausse et que la véritable se porterait sur Faron; je ne disconviens pas de l'importance de cette position, et c'est par là même que j'aurais voulu m'y porter avec des moyens plus rassemblés; mais le général Lapoype, qui commande la division destinée à cette opération, a rassuré le conseil en exposant qu'il avait assez de forces pour ce succès : ainsi soit.

DUGOMMIER,

Général en chef de l'armée d'Italie
et chargé du siège de Toulon.

(Archives du ministère de la guerre.)

XV

Ordre général que doit suivre la division de l'ouest, de l'armée de la République, devant Toulon, le jour fixé pour l'attaque des postes extérieurs.

Il se fera, à la droite de la division de l'ouest, un rassemblement de sept mille hommes le jour indiqué pour l'attaque des postes extérieurs, quatre mille seront choisis dans les bataillons les plus aguerris de cette partie de l'armée, les trois mille autres seront fournis par le centre et la gauche de la division ou complétés par les grenadiers et chasseurs qui vont être réunis; les sept mille hommes seront divisés en trois colonnes : l'une, de deux mille volontaires, commandés par le citoyen Victor, se dirigera vers le flanc droit de la redoute anglaise et du promontoire de l'Aiguillette; la seconde, commandée par le citoyen Brulé, se dirigera sur le flanc gauche de la même redoute et du même promontoire.

La troisième se tiendra en observation pour se porter rapidement au secours de l'une ou de l'autre, selon les circonstances.

Ces trois colonnes exécuteront avec exactitude des instructions qui leur seront données à chacune dans leurs attaques respectives et qui doivent varier selon les localités.

Il sera établi, le plus près possible du point de départ des colonnes, un lieu commode et sûr pour y tenir les rafraîchissements nécessaires aux combattants et tous les secours convenables à la chose.

Le commandant de l'artillerie aura également à sa portée un dépôt de toutes les munitions et approvisionnements relatifs à sa partie, soit pour le jour de l'attaque, soit pour l'exécution rapide des mesures provoquées par le succès de l'action et dirigées tout de suite sur les vaisseaux; ainsi il veillera à pourvoir son dépôt de tous les moyens qu'exige la prompte confection des batteries à mortier et à boulets rouges, qu'exige aussi le plan d'attaque.

Le corps du génie se partagera : le commandant avec la plus grande partie se tiendra à la droite de la division, et les autres au centre.

Tous les bataillons non armés seront rassemblés, et on y réunira les citoyens qui se vouent aux travaux. Le commandant du génie et celui de l'artillerie en disposeront selon qu'ils le jugeront à propos, soit à porter des fascines, soit des échelles, approcher des munitions, ou enfin à coopérer à la confection des batteries et retranchements nécessaires. En attaquant le promontoire de l'Aiguillette, nous devons prévoir trois hypothèses. La première, de l'enlever tout entier dans notre brusque attaque; devenus libres possesseurs, nous courons deux chances : l'une en pouvant, dans la nuit même, établir contre les vaisseaux nos batteries projetées, et nous le ferons, si leur feu nous le permet, sans un grand sacrifice d'hommes; mais si ce feu très violent nous empêche de nous abriter dans une nuit, les colonnes se retireront hors de sa portée, mais toujours assez près pour toucher sur l'ennemi qui tenterait une descente; nous tiendrions cette position jusqu'à la perfection de nos batteries, qui s'élèveraient dans les nuits suivantes.

La seconde hypothèse nous rend maîtres seulement de la redoute anglaise. Alors nous nous y installons et nous prenons nos mesures pour détruire successivement les postes inférieurs.

La troisième hypothèse est d'être entièrement repoussés. Alors nous rentrons chez nous avec le plus d'ordre possible, chacun dans son poste respectif.

Nous fortifions notre défensive, et nous préparerons une nouvelle attaque avec de plus grands moyens; tandis que nous attaquerons le promontoire de l'Aiguillette, le centre et la gauche de la division de l'ouest resteront debout, leurs batteries feront le feu le plus vif possible; elles seront soutenues par la surveillance de toutes les troupes, constamment sous les armes pendant la nuit.

Les troupes du centre et de la gauche seront immobiles, à moins qu'elles ne soient attaquées; alors elles se borneront à repousser l'ennemi de nos lignes, et les commandants attendront l'ordre du général en chef; ils correspondront avec lui, par des ordonnances à cheval, de demi-heure en demi-heure, et, si la circonstance l'exige, dans la minute même. Le général aura soin d'indiquer le lieu où il se trouvera.

Il y aura aussi, au centre de la gauche, deux dépôts de rafraîchissements pour les troupes qui les défendront, ainsi que les secours analogues à la circonstance.

Si l'attaque du promontoire est parfaitement heureuse, une partie des forces qui l'auront enlevé se ralliera promptement au centre pour le précipiter sur Malbousquet, pour peu que ce poste promette à l'entreprise.

Les commandants soutiendront avec le plus grand soin tous leurs subordonnés dans le silence et dans le calme nécessaire pour bien surveiller, et dans le respect de l'ordre, sans lequel rien ne réussit.

La division de l'est exécutera, de son côté, les mesures arrêtées par le conseil de guerre, qui a réglé le plan d'attaque général.

Le général qui la commande portera donc sur Faron les forces convenables au succès et dirigera sur Cap-Brun celles qui doivent en simuler l'attaque; il pourvoira, de son côté, aux besoins respectifs des colonnes qui seront en mouvement. Il sera averti du jour fixé.

Le commandant du génie fera passer à sa division le nombre d'ingénieurs qu'il croira nécessaire.

Fait au quartier général d'Ollioules, le 23 frimaire, l'an II de la République.

Le général en chef de l'armée d'Italie et de celle dirigée contre Toulon,

DUGOMMIER.

(Archives du ministère de la guerre.)

XVI

Mémoire sur la prise de Toulon.

Je ne me suis pas empressé de donner les détails les plus essentiels de la reddition de Toulon, parce que je devais croire que beaucoup d'autres pouvaient se livrer à ce doux loisir et satisfaire la juste curiosité du public sans préjudicier à de plus importantes occupations.

Toulon est pris ! Ces trois mots suffisaient aux quatre coins de la République, au moment où l'armée républicaine eut la gloire d'entrer dans les murs de la ville rebelle. Les détails, pour être exacts, ne pouvaient venir qu'après la collection et la connaissance des faits ; surtout lorsqu'ils se passaient dans des positions opposées et éloignées. J'ai vu quelques relations imprimées qui blessent la dignité républicaine. Elles s'écartent de la vérité. Elles présentent à la nation de petits intérêts et dégradent (je le dis à regret) le mérite de nos braves frères d'armes, en publiant qu'ils n'ont trouvé en entrant à Toulon que de vils troupes. Hâtons-nous d'effacer une impression défavorable qu'un récit infidèle dicté par la précipitation (si ce n'est par un autre motif moins excusable) a pu laisser dans l'opinion publique.

Il n'est personne qui, connaissant Toulon et ses défenses, ne vit que son côté faible était celui dont on pouvait approcher les escadres combinées et diriger sur elles des bombes et des boulets rouges. Il n'est personne qui, connaissant la marine, ne sache que jamais vaisseau ne les attendit. La position qui nous donnait plus facilement avantage sur l'ennemi était sans contredit le promontoire de l'Eguillette. Les autres étaient trop couvertes par Lamalgue et ses forti-

fications environnantes. Maîtres de l'Eguillette, nous ordonnions impérativement aux ennemis d'évacuer le port et la rade.

Cette évacuation forcée répandait la consternation dans la ville. La consternation nous la livrait et tout ce qui est arrivé a été parfaitement conforme à ce raisonnement déposé au Comité de salut public, il y a plus d'un mois. Cette mesure fut donc arrêtée par un conseil de guerre tenu à Ollioules, qui décida qu'on attaquerait la redoute anglaise comme la clé du promontoire ; qu'en même temps on se porterait sur Pharon et que dans tous les autres postes de la République on simulerait à la fois des attaques qui présenteraient le plan d'une attaque générale. Il fallut en conséquence rassembler et établir les moyens convenables au succès du plan. L'affaire du 10 frimaire, où l'on fit prisonnier le général anglais, retarda nos mesures, surtout concernant les cartouches d'infanterie, dont on fit, dans cette journée, une incroyable consommation. Enfin, le 26 du même mois, nous crûmes être en état d'attaquer. L'ordre fut donné, et le feu de nos batteries, dirigé par le plus grand talent, annonça à l'ennemi sa destinée. Tandis que nous faisons entendre nos dernières raisons, les colonnes offensives s'organisaient et attendaient la nuit pour se mettre en marche. La journée fut affreuse ; une pluie continuelle et toutes les contrariétés qu'entraîne le mauvais temps pouvaient attiédir l'ardeur de nos guerriers, mais tous ceux qui avaient juré sincèrement le triomphe de la République ne démontraient que l'impatience d'entendre battu la charge. Ce moment arriva à une heure après minuit. Une colonne eut ordre de marcher sur l'extrémité inférieure du promontoire pour couper la double communication du camp ennemi avec la mer et avec la redoute anglaise. Une autre était réservée à attaquer par l'extrémité supérieure le front de ladite redoute qui, pendant la journée, avait été maltraitée par nos batteries. Ces deux mesures rendaient nul le feu intermédiaire de la redoute anglaise, de la double enceinte et des autres redoutes dont elle est flanquée. Elles furent négligées, ces mesures, par ces circonstances forcées si extraordinaires à la guerre et surtout dans un temps où il est assez difficile de faire exécuter tout ce qui est un peu

combiné. Les deux colonnes, ou, pour mieux dire, une faible partie de ces colonnes, se porta tout entière sur la redoute anglaise. Pendant près de deux heures, ce fut un volcan inaccessible. Tout ce que l'audace dans l'attaque, l'opiniâtreté dans la défense peut offrir en spectacle fut épuisé de part et d'autre ; mais enfin, l'opiniâtreté céda à l'audace et les républicains entrèrent triomphants dans la redoute. Elle était défendue par une force majeure en hommes et en armes, par vingt-huit canons de tout calibre et quatre mortiers. Elle était défendue par une double enceinte, un camp retranché, des chevaux de frise, des puits, des buissons épineux et par le feu croisé de trois autres redoutes. Enfin, on peut dire avec vérité que c'était un chef-d'œuvre de l'art, qui prouvait combien l'ennemi savait apprécier la position dont elle défendait l'entrée. Cette redoute, dominant tout le promontoire, nous en assurait la conquête, et, comme nous allions y mettre la dernière main, l'ennemi simula une résistance sérieuse et couvrit adroitement sa retraite. Il égorga dans ses postes ses chevaux et ses mulets ; il abandonna une immense quantité de munitions de toute espèce et plus de cent bouches à feu, mortiers et canons épars sur le promontoire. Près de cinq cents prisonniers, des tas de cadavres, une foule de blessés, enfin l'Eguillette en notre possession, rendirent cette action décisive, comme on l'avait prévu... Les vaisseaux se retirèrent au large et Toulon trembla. Ses redoutes rouge, blanche, Pomet et Malbousquet furent successivement évacuées. Les hauteurs de Pharon avaient été aussi enlevées par notre division de l'est dans l'attaque combinée, et le double succès fit évacuer de ce côté les forts Pharon, Artigues, Saint-Antoine et la redoute du Cap-Brun. Ces différentes positions furent aussitôt occupées par les troupes de la République. Voilà le tableau exact de la journée du 28. Il n'y manque qu'un trait que je réservais pour l'embellir et le rendre plus cher au peuple. Qu'il y voie donc ses représentants donnant l'exemple du dévouement. Salicetti, Robespierre, Ricort et Fréron étaient sur le promontoire de l'Eguillette, et Barras sur la montagne de Pharon. Nous étions tous volontaires ! Cet ensemble fraternel et héroïque était bien fait pour mériter la victoire. Elle était à nous complète. Nous l'ignorions encore, parce

que la ville était toujours protégée par Lamalgue, par ses remparts soigneusement fermés et par la ligne des vaisseaux qui faisaient bonne contenance. Cependant, ils attendaient tous avec une douloureuse impatience la nuit pour fuir nos bombes et nos échelles. Nous n'en fûmes avertis que par le feu mis à la tête du port et à quelques magasins. Nous nous approchâmes aussitôt. Lamalgue tenait toujours et nous avertissait que l'évacuation n'était pas encore achevée.

Enfin, les portes de la ville s'ouvrirent et quelques habitants se disant républicains nous invitèrent à y entrer. Notre première attention se porta sur l'arsenal et les vaisseaux, qu'il fallait préserver des flammes. On prit également les précautions qu'exigeaient les poudreries. Nous ne pouvions craindre de voir sauter la ville, comme on l'a écrit. Absurdité pour ceux qui la connaissent, erreur pour les autres. Nos ennemis, saisis d'une terreur panique, s'étaient précipités dans toutes sortes d'embarcations et trouvaient en grande partie la mort où ils croyaient trouver leur salut. Les autres se réfugièrent aux îles d'Hyères avec leurs vaisseaux.

Ce jour mémorable, qui a rendu à la République son plus beau port, qui a vengé la volonté générale d'une volonté partielle et gangrenée, dont le délire a causé les plus grands maux, ce jour a réellement éclairé plus tôt qu'on ne s'y attendait, et le triomphe des Français républicains et la honte de la vile coalition qu'ils ont combattue. Son trésor délaissé, un butin immense en subsistances, en munitions de guerre, en mille objets précieux, rachètent au centuple quelques vaisseaux brûlés ou enlevés, quelques magasins incendiés. Enfin, l'égalité, la liberté relevées pour toujours dans le midi de la France par ce grand événement. Voilà ce qu'il fallait présenter à l'histoire, et non des gémissements qu'on n'a point entendus, des risques qu'on n'a point courus, des troupes qu'on n'a point vues, et enfin de petits détails qui ont encore le malheur d'être la plupart controuvés. Quelques faits particuliers compléteront cette esquisse tracée par la plus scrupuleuse exactitude et j'ose dire par une sincère impartialité. J'en appelle à mes frères d'armes qui ont vu de près le fond du canevas.

Après avoir établi dans la ville la force nécessaire à sa sûreté, un commandant temporaire et des officiers pour y surveiller ; après avoir reçu de mes frères d'armes le serment unanime de respecter les soussignés¹, je me retirai au quartier général, où s'étaient rendus les représentants, et je m'occupai des divers ordres qu'exigeait l'armée. Je reçus, dans la journée, des personnes que j'avais commises à cet effet, les détails suivans, que je transmets au public.

État des vaisseaux et autres bâtimens existant dans le port de Toulon.

13 vaisseaux de ligne, dont un de 120 canons,
3 de 80 et 9 de 74.
1 sur le chantier.

Total 14 vaisseaux.

5 frégates.
2 sur le chantier.

Total 7 frégates.

Vaisseaux et frégates brûlés.

9 vaisseaux.
3 frégates.
1 ponton de carène.

Total 13

Vaisseaux emmenés par l'ennemi.

3 vaisseaux.
5 frégates.
2 corvettes.
3 gabares.
1 brick.

¹ Le chef de bataillon Marescot, commandant le génie, qui fait aussi son rapport en même temps que celui de Dugommier.

Magasins incendiés.

Magasin général.

Magasin de la grande mâtüre.

Magasin du hangar des futailles.

Le grand hangar n'a pas été touché ; il y reste beaucoup de bois.

Le magasin aux câbles est plein de grains, ainsi que celui qui est au-dessus du grand hangar. On estime qu'il y a 40,000 charges de blé.

La corderie est pleine de chanvre. Le bâtiment n'a pas été touché.

Le 28 au matin, a sauté la poudrerie du fort Pomets et celle de Cap-Brun, vers les 10 ou 11 heures.

La nuit du 28 au 29, a sauté la frégate *Iris*, mouillée près de la Grosse-Tour. Vers les deux heures du matin, a sauté le *Thémistocle*. C'est ce que nous entendimes, étant devant les portes de Toulon.

Il n'y a point eu de poudrerie en pierres de sauté.

DUGOMMIER,

Général en chef de l'armée d'Italie et chargé
du siège de Toulon.

(Archives du ministère de la guerre.)

XVII

Mémoire de Dugommier sur la Catalogne.

23 floréal an II (12 mai 1794).

Une partie de l'armée des Pyrénées-Orientales a déjà le pied en Espagne, et bientôt toute l'armée sera disposée à marcher de front dans ce royaume. Quel sera le but du gouvernement et l'ordre qu'il donnera pour y arriver ? J'ignore : quoi qu'il en soit, je crois devoir communiquer mes réflexions sur la Catalogne. L'armée y entrera-t-elle comme un torrent, dont le débordement dévaste tant et ne laisse, après son passage, que l'aridité, la désolation et le

long témoignage de tout ce qu'il a détruit ? Il a beau entraîner, dans son lit, les effets les plus précieux, il ne l'emportera jamais dans l'opinion sur ces fleuves bienfaisants qui fertilisent et font désirer leur voisinage, et qui présentent à l'armée une marche plus digne de nos principes. La Catalogne est une superbe et riche province, par ses moissons de toute espèce et ses manufactures ; elle est recommandable par ses mines et ses ports sur la Méditerranée ; mais ce qui doit surtout décider à ménager les Catalans en entrant sur leur territoire, c'est la certitude d'établir entre l'Espagne et la France un nouveau boulevard plus assuré que les Pyrénées : c'est l'avantage que présente la Catalogne réunie à notre République. Le Catalan est brave, actif, laborieux, ennemi de l'Espagnol. Il a toujours aimé la liberté, et lorsqu'il lui verrait adjoindre l'égalité, cette reine du peuple, il serait bientôt à ceux qui combattent pour ses principes ; surtout s'il trouve encore la fraternité : c'est elle qui doit régler la conduite de notre avant-garde ; elle aura à sa tête le drapeau de la fraternité. Partout où il sera respecté, elle fera passer à l'armée le mot d'ordre ; ce mot sera Protection, et les Catalans, bientôt francisés, j'ose le prédire, nous faciliteront tous nos projets ultérieurs sur l'Espagne. Nous respecterons donc, en Catalogne, les propriétés des particuliers, le clergé séculier et les paroisses : ce clergé est en opposition ouverte avec les moines ; ces derniers, ainsi que leurs couvents, tomberont sous la faux de la raison. Les ecclésiastiques en seront enchantés et nous préconiseront, parce qu'ils se croiront relevés de l'abaissement où une sottise préférence les tient à l'égard des moines. Nous saisirons tout ce qui peut appartenir au gouvernement. Il y aura sûrement en Catalogne, comme ailleurs, des émigrés qui ne voudront pas du système démocratique ; leur dépouille, celle du gouvernement, celle des moines, qu'il n'est pas difficile de justifier aux yeux du peuple, suffiront bien au delà aux dépenses de l'armée. En conservant les propriétés des hommes de bonne volonté, en même temps que nous élevons ceux qui n'ont rien, par notre système, on peut prévoir comme un événement certain que nous n'aurons pas fait vingt lieues en Catalogne, avec cette mesure politique,

que le reste de la province se lèvera pour venir à nous ; alors, on établira, d'une manière solide, la prise de possession ; on achèvera de fraterniser, par un commerce franc et loyal, et ce sera de ses limites que l'armée française partira, comme de ses foyers, pour mettre le reste de l'Espagne entre sa force et celle des Pyrénées-Orientales.

DUGOMMIER, général en chef.

(Archives du ministère de la guerre.)

XVIII

Séance de la Convention nationale du 24 thermidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de salut public, décrète :

ARTICLE IV.

Il sera fait mention honorable, dans le procès-verbal, des dons patriotiques envoyés par les républicains composant l'armée des Pyrénées-Orientales.

Le tableau de ces dons patriotiques sera inséré dans le bulletin de la Convention.

ARTICLE V.

A défaut, par le général en chef de l'armée espagnole, d'exécuter sur-le-champ la capitulation de Collioure en restituant les prisonniers français, la Convention nationale décrète qu'il ne sera plus fait de prisonniers espagnols, et que les prêtres et les nobles espagnols seront pris en otage dans tous les lieux où se porteront les armées des Pyrénées orientales et occidentales.

ARTICLE VI.

La Convention nationale dénonce à tous les peuples le général espagnol, comme violateur du droit des gens et de la foi des traités.

La Convention nationale décrète l'impression du rapport, des adresses, des lettres officielles, et de la correspondance de Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, avec le général espagnol, l'envoi aux armées et la traduction en langue espagnole.

(Archives nationales : vol. CXXIV.)

XIX

Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 24 thermidor.

SUITE DES LETTRES LUES PAR BARÈRE.

Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales à leurs collègues, membres du Comité de salut public. — Au quartier général du Boulou, le 15 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible.

Vengeance, citoyens collègues! Vengeance au nom de la République méconnue et du Peuple français outragé! L'insolence et la perfidie espagnole, la mauvaise foi d'un gouvernement saturé de crimes et couvert d'opprobres, sont à leur comble. Depuis longtemps les lenteurs apportées à l'exécution de la capitulation de Collioure nous donnaient de justes défiances et des soupçons que l'expérience vient de confirmer. Les lettres remises hier au soir au général de la République par un officier espagnol, et dont nous vous adressons copie, mettent bien à découvert l'insigne fausseté des rois et l'insolente bassesse de leurs esclaves. Vous en jugerez par le style de La Union, d'un général chez qui la fourberie tient lieu de tactique militaire, qui croit par les injures suppléer au courage, et dont les brillants talents se réduisent à prendre la fuite dans toutes les occasions.

Indignés de l'impudence et de la mauvaise foi d'un gouvernement dont les vils satellites tremblent devant les héros de la liberté, et dont les alliés fuient de toutes parts devant les phalanges républicaines, notre premier mouvement fut d'ordonner que les otages seraient conduits sur le chemin de Figuières, et là, fusillés dans l'intervalle qui sépare les deux camps, en présence des automates de l'imbécile tyran

de Madrid ; mais nous avons pensé que cet acte de vengeance devait être compris dans un décret bien plus terrible, qu'il appartient à la Convention nationale de prononcer et que vous pèserez dans votre sagesse.

Lorsque vous transmettez à la Convention ce nouveau trait d'atrocité, inconnu même dans les nations les moins policées, dites-lui que les vainqueurs des Pyrénées-Orientales sont à leur poste, que l'armée qui a commandé la capitulation de Collioure est là pour venger son infraction..... Les barbares ! ils violent les engagements les plus sacrés pour retenir des Français qu'ils ne cessent de torturer et d'abreuver d'humiliations. Les baïonnettes républicaines nous frayeront un chemin jusqu'à ces malheureuses victimes du parjure le plus odieux ; c'est à travers des monceaux d'esclaves expirant sous nos coups, au milieu de leurs villes en proie aux flammes dévorantes, que nous irons chercher nos frères ; c'est dans les flots du sang impur des Castillans que nous effacerons les caractères tracés par la main de l'infâme La Union : que l'Espagne entière, changée en un vaste désert, apprenne à l'univers qu'on ne viole jamais impunément la parole donnée à la République française. L'horreur et le mépris de nos frères d'armes pour tous ces instruments du fanatisme monacal et royal semblaient être à leur comble ; ce dernier forfait du plus lâche comme du plus stupide des gouvernements a porté ces sentiments à un degré d'exaltation que nous entreprendrions vainement d'exprimer, mais dont vous jugerez bien mieux par les effets.

Ils n'ont pu, sans frémir de rage et d'indignation, se voir, par une insigne trahison, enlever la récompense la plus douce de leurs travaux, le prix le plus flatteur de leurs exploits : la satisfaction de rendre à la patrie de braves défenseurs, la liberté à leurs frères, et des parents à leurs familles éplorées.

Dugommier a soutenu devant l'Espagnol toute la dignité du grade qu'il occupe, et toute la fierté qui convient au général en chef d'une armée de républicains. Il vous fait passer les lettres de La Union, avec ses remarques et ses réponses aux différentes invectives d'un des premiers valets du tyran de Madrid. Il a cru devoir ces explications à la

Convention nationale et à ses frères d'armes. Quant au chef des esclaves, il n'a d'autre messenger à lui envoyer que la mort.

Le général a, dans le temps, conformément à votre arrêté, réclamé le retour réciproque des deux payeurs chargés de solder les prisonniers. La Union répondit d'abord qu'il ne savait où était le nôtre. Dans une autre lettre, il dit qu'il se trouvait par hasard à Mayorque. Vous jugerez quelle idée on doit avoir de ce prétendu hasard dans un pareil gouvernement. Il a proposé aujourd'hui, dans les dernières dépêches, l'échange des deux payeurs, si on l'en avisait trois jours d'avance. Nous avons pensé que l'honneur du Peuple français ne pouvait désormais admettre aucune correspondance avec un gouvernement qui, par l'accumulation des forfaits, mérite de figurer avec le fourbe Anglais dans la coalition des brigands couronnés.

.....
Salut et fraternité.

SOUBRANI, MILHAUD.

P. S. — Au moment où le courrier était prêt à partir, le général en chef a reçu une lettre du général de division Pérignon, commandant à la Jonquière, qui, n'ayant pas encore connaissance de l'ordre de ne plus recevoir aucun parlementaire, lui annonce qu'il vient d'en arriver un qui se rend ici. Nous avons chargé le général d'envoyer un officier pour ordonner à cet esclave de retourner sur-le-champ vers son maître, et lui ajouter verbalement que les avant-postes allaient recevoir l'ordre de tirer sur tout trompette d'une nation sans honneur et sans foi, à moins qu'en exécution de la capitulation, il ne ramenât avec lui nos frères prisonniers de guerre ou arrachés à leurs familles. La nouvelle lettre de l'infâme La Union ne peut être qu'une suite de sa première insolence, ou l'effet de la terreur que lui a inspirée la manière dont le général reçut son envoyé. Nous croyons beaucoup à cette dernière présomption. L'impertinence et la lâcheté sont l'apanage des valets de cours; dans l'un ou l'autre cas, notre réponse nous a paru, ainsi qu'au général, la seule qui convint à la circonstance.

Deux déserteurs arrivés de Bellegarde, il y a deux jours,

un autre venu le lendemain matin, s'accordent à dire que la garnison était réduite au quart de ration; que le scorbut y faisait de grands ravages, et que près de quatre cents hommes en étaient atteints.

SOUBRANI, MILHAUD.

.....

Le général en chef de l'armée de Catalogne, au général en chef Dugommier.

« J'ai rempli exactement tout ce que je me suis cru obligé de remplir de l'absurde capitulation de Collioure, c'est-à-dire, en ce que Novarro a pu promettre comme étant à mes ordres. »

Mes observations à quelques articles de cette lettre.

La capitulation de Collioure est honorable aux Républicains : ils l'ont proposée, elle a été utile à ceux qui l'ont consentie; il n'y a d'absurdité que dans les têtes auxquelles elle déplaît, et le brave Novarro peut faire de justes reproches à La Union de ne l'avoir pas secouru pendant vingt-quatre jours qu'il a été en proie à nos batteries, et de s'aviser, aujourd'hui, de disputer l'exécution du traité qui seul pouvait préserver la garnison de Collioure des dangers imminents dont elle allait devenir la victime.

« Les soldats et les officiers ne porteront point les armes dans cette guerre contre la nation française, à moins qu'ils ne soient échangés. Je ne réclame rien de tout ce qui était dans Collioure; les soixante et tant de mules ont attendu pendant dix jours à Rabbes, et il fut convenu verbalement que, si elles ne revenaient point, les chevaux resteraient en compensation.

« Je donnai mon assentiment à cet article. Je me crois tant obligé de remplir les autres, comme si on y avait ajouté la remise de Madrid, le Mexique, ou Lima. »

Les officiers, les soldats espagnols, ont fait le serment de ne pas servir de toute la guerre contre la République, et ce n'est qu'à ce serment que nous devons peut-être l'exécution de cet article de la capitulation. Assurément, La Union

n'y est pour rien. *Il veut bien, dit-il, ne rien réclamer de ce qui était dans Collioure.....* Certes, il est bien généreux de nous laisser ce que nos armes nous ont donné : il eût été plus digne, je crois, d'un grand général, de réclamer lorsque Collioure était cerné par l'armée républicaine. Veut-il bien nous laisser aussi ses équipages qu'il a oubliés à Céret?

Il est faux qu'il y ait jamais eu une compensation proposée entre les chevaux de la cavalerie qui nous revenaient de droit et les mulets prêtés pour porter les bagages des prisonniers de guerre.

Novarro m'avait promis solennellement de me les renvoyer du premier village espagnol; pas un mulet n'est revenu, et il est très vraisemblable que l'assentiment de La Union est un leurre.

Quand nos armes, quand la victoire nous aura donné sur Madrid des droits aussi incontestables que sur Collioure, il faudra bien qu'on nous le livre, et certes, La Union n'y sera jamais un grand obstacle.

« Dans tout accord, il est de première nécessité que les parties contractantes aient pouvoir et autorité sur l'objet dont elles traitent, ou que ce pouvoir leur soit accordé par ceux qui l'ont légitimement; encore, dans ce cas, faut-il que l'accord soit ratifié pour qu'il soit valide.

« Faites-moi connaître une loi, ou quelque auteur de quelque pays qu'il soit, qui dise le contraire sur des principes aussi incontestables. »

Il n'y a aucun article dans la capitulation qui offre les difficultés dont La Union cherche à couvrir sa mauvaise foi, ou plutôt celle du gouvernement dont il est le digne champion.

Il est inutile de feuilleter aucun auteur, pour savoir que la probité doit régler les délibérations d'un gouvernement juste, autant que les actions d'un particulier qui veut être honnête.

« Quelle est la capitulation dans laquelle un gouverneur qui promet une chose qu'il n'est point en son pouvoir de tenir, quelle est, dis-je, cette capitulation qui ait été valable, sans qu'elle ait été ratifiée par le général en chef? »

La capitulation de Collioure donnait la liberté et la vie à

six mille hommes; si le gouvernement espagnol en faisait quelque cas, qu'aurait-il pu refuser pour les racheter?

« Pour quel motif ne me l'a-t-on pas communiquée pour obtenir mon approbation, quoique ce soit l'usage en pareil cas, et que Novarro lui-même l'ait demandé? Pour ne pas nous embarrasser, je vais donner d'avance la réponse. »

Quels sont donc les grands obstacles qui peuvent justifier La Union aux yeux de l'univers, puisqu'il paraît prendre sur lui tout l'odieux de la non-exécution du traité? Il prétend que son approbation pouvait seule lui imprimer le sceau de la légitimité; prétention absurde autant qu'extraordinaire. La légitimité était dans l'intérêt de ceux qui capitulaient; la nature, la nécessité, les circonstances, tout leur donnait le droit de stipuler pour eux. A entendre La Union, on croirait qu'il est question d'un traité général de paix, où la sanction du gouvernement est d'une nécessité absolue, et il se plaît à confondre avec un pareil traité une convention partielle de quelques hommes qui se délivrent par des conditions qui leur sont propres, qui n'enchaînent personne hors du cercle périlleux où ils se trouvent resserrés, et qui enfin ont été modelées sur mille capitulations semblables, dont l'exécution a toujours été respectée. Rien enfin ne peut pallier la scélératesse de La Union et de son infâme gouvernement.

« Parce que je ne pouvais point contracter avec la prétendue République française, au nom de laquelle la capitulation a été faite; parce que je ne pouvais pas approuver l'absurdité, que ce soit une trahison qui nous avait livré les forts occupés par la valeur de nos troupes, et défendus par les vôtres; parce qu'il faudrait ne pas y voir clair pour recevoir plus de six mille prisonniers desquels je ne puis me servir, et qui consomment également des vivres, et vous en rendre un pareil nombre qui iraient servir contre les alliés, et qui seraient remplacés par d'autres qui viendraient dans cette armée, et cela sans aucun dédommagement des dépenses considérables qu'a occasionnées leur entretien pendant leur long séjour en Espagne; parce que je ne pouvais pas consentir à rendre les contrebandistes, les voleurs, les assassins et les espions, les seules personnes du Roussillon que je retiens de force, si ce n'est pour que vous les châtiez

exemplairement, ce qui a répugné à mon humanité; parce que ce serait passer pour imbécile que d'approuver l'article V de la capitulation, le plus inhumain et le plus contraire au droit des gens, de tous ceux qui se sont jamais faits. »

Prétendue République!... Quoi! c'est au moment que les victoires la couronnent de toutes parts; c'est au moment où La Union lui-même a été forcé de fuir devant une de ses armées, qu'il a le délire de la méconnaître! Ce blasphème est plus digne de pitié que de tout autre sentiment. Quoi qu'il en soit, nous prouverons bientôt que notre nouveau gouvernement, fondé sur les seuls principes dignes de l'homme, consenti par tous nos concitoyens, porte un caractère respectable que le vil satellite d'un despote n'aura pas insulté impunément; et si la vengeance que nous en tirerons immole quelques innocents, leur sang retombera sur le coupable.

Oui, Saint-Elme a été livré par la trahison : rien ne le prouve mieux que la longue résistance qu'il a faite à nos armes, et que le vrai républicain n'aurait pas manqué de surpasser. Cependant Saint-Elme se rendit sans coup férir, et ce poste essentiel, qui ne nous a été donné qu'après plus de vingt jours de siège, livra alors honteusement, et dans un seul instant, à l'armée ennemie, Collioure et les autres forteresses environnantes. La trahison n'est-elle pas démontrée ?

Si les sept mille prisonniers que nous avons renvoyés en Espagne, consomment des vivres, certainement cette consommation est compensée par le soulagement que le gouvernement aurait reçu en nous rendant sept mille de nos frères, selon le vœu de la capitulation. Quant aux dépenses qu'ils ont occasionnées aux Espagnols, elles sont bien balancées par celles de leurs prisonniers en France. Non, La Union n'a pas fait une excellente logique; cela est excusable; mais on ne peut lui pardonner de se déclarer le protecteur des voleurs et des assassins qu'il ne veut pas nous rendre. La Union garde les voleurs et les assassins, ils sont bien en Espagne, mais rends-nous nos vertueux frères, qui ont tant souffert pour se conserver à la liberté; ce sont ceux-là que vous avez indignement traités, que

nous avons réclamés dans la capitulation, et que nous aurons, en dépit de toute l'Espagne.

Nous les aurons aussi, ces lâches émigrés, ces rebelles, objet de l'article V de la capitulation; et c'est en les atteignant que nous te ferons connaître que cet article était fondé sur la justice qu'exerce toute nation envers ceux qui l'ont trahie et qui portent les armes contre elle.

« On ne peut donc plus insister dans l'accomplissement d'une capitulation qui fut dictée avec connaissance de sa nullité. Que peut perdre de plus une garnison, que la place, les armes, les munitions, les équipages, les vivres et la liberté? Quel avantage lui offrait-on pour lui faire donner plus qu'elle n'avait? Était-ce de la passer au fil de l'épée? Elle se serait défendue contre cette action inhumaine. La retenir prisonnière? Nous aurions épargné sa dépense; elle se serait plus défendue, et elle aurait reçu des secours. Cette même lettre prouve assez combien il était douteux que je donnasse dans une absurdité semblable : réjouissez-vous qu'une telle capitulation vous ait rendus maîtres de tous ses postes, et pour votre réputation et celle de la France, n'exigez point autre chose. »

Au quartier général de Figuières, le 16 juillet 1794.

Signé : Le comte de LA UNION.

Pour copie conforme à l'original, signé : PONTET, interprète général de l'armée; DUGOMMIER, général en chef.

Nous insisterons donc jusqu'à la mort sur l'exécution d'une convention sacrée par tous les peuples, excepté l'Espagnol. Si on la refuse à la justice, nous l'obtiendrons par la force.

Ne dirait-on pas, à entendre La Union, que nous ne devons qu'à la capitulation Collioure et ses postes environnants?

Apprends que la brave garnison qui les a défendus pendant vingt-quatre jours, a mieux mérité dans l'opinion publique que l'armée que nous avons mise en déroute au Boulou dans vingt-quatre heures. La ruine de Saint-Elme, qui allait s'érouler sur ses défenseurs, réduisait tous les autres postes aux dangers les plus évidents. La capitulation

seule a préservé leur garnison d'une destruction générale et inévitable. Cesse donc de vanter le bonheur que nous avons eu de recouvrer cette partie de notre territoire : c'est la bravoure, c'est l'intrépidité républicaine qui l'ont arrachée de vos mains, et sa reprise nous a plus coûté que Larroque, Palan, Villelongue, Montesquiou, le Boulou, Céret, Moreillas, Saint-Jean-de-Pagès, le fort des Bains, Arles, le Pratz-de-Mollo, Saint-Laurent-de-la-Cerda, Argelès, et douze lieues de terrain, que nous t'avons forcé d'évacuer dans deux jours.

Signé : DUGOMMIER, général en chef.

(Gazette nationale, n° 327.)

27 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible (14 août 1794).

Suite des lettres lues dans la séance du 24 thermidor.

Le comte de La Union, général en chef de l'armée de Sa Majesté catholique, au général en chef Dugommier de l'armée française.

Les officiers, chargés de mes réponses à vos dépêches, sont revenus après vingt-quatre heures de promenade d'un côté ou d'autre, sans avoir pu obtenir de vous voir. Cette conduite est aussi impropre que différente aux attentions, à la considération et distinction que j'ai toujours faites de vos commissionnés, en leur donnant l'entrée jusque dans mes bureaux les plus retirés. J'espère que vous ne donnerez pas lieu à de nouvelles plaintes ; ce qui, dans ce dernier cas, m'obligerait d'agir en conséquence.

Mes observations à quelques articles de cette lettre.

« Les premiers officiers parlementaires envoyés par La Union sont arrivés dans nos postes, et n'ont jamais voulu remettre leurs dépêches qu'entre les mains du général en chef ; ce qui était impossible, puisqu'il était encore en convalescence, à douze lieues du quartier général. Les seconds ont suivi les mêmes errements ; ils ont refusé de m'at-

tendre ; j'avais été retardé de quelques heures dans une tournée essentielle. »

Une de ces réponses, que je vous envoie derechef, est bien catégorique, et fondée sur la capitulation de Collioure. Je dis et je répète : pourquoi n'avez-vous pas consenti à ce qu'elle fût confirmée par moi ? Pourquoi voudriez-vous avoir en apparence le droit de réclamer l'exécution d'une chose que je n'ai pas sanctionnée ?

« Il n'a jamais été question de faire confirmer la capitulation par le général en chef espagnol, et c'est une absurdité politique de prétendre qu'elle ne pouvait être valide que par sa sanction. Ceux qui capitulent sont à même de connaître mieux que personne leur propre situation ; elle seule peut leur donner tout pouvoir de stipuler pour leur délivrance. Le gouvernement qui rejette les mesures qu'ils ont consenties, est atroce ; et le général qui, hors de leur cercle, s'arroge le droit de les juger, est un sot injuste. »

Vos deux dernières lettres, que j'ai reçues le 24 du courant, se réduisent à des menaces, et à inculper ma conduite sans fondement.

Je ne croyais pas que, dans un siècle illustre, d'après vous, on pût faire usage de la fierté et des rodomontades. Pour tant que vous me le disiez, je ne croirai qu'après l'avoir vu, que vous vous déterminiez à faire la guerre cruelle des barbares, oubliant tous les principes de l'humanité, et surtout étant bien sûr de ne pas vous en avoir donné le motif. Cependant si vous l'exécutiez ainsi, soyez bien sûr de la plus juste et exacte représaille, et que vos gens seront traités de la même manière que vous traiterez les nôtres.

« Un grand empire affranchi par nous, les droits de l'homme recouverts et établis, le despotisme terrassé, le fanatisme dissipé, enfin le peuple vengé, ne sont-ce pas là des titres suffisants pour illustrer un siècle ? Ils nous appartiennent, et nous en sommes fiers. Nous nous réservons donc la fierté qui convient si bien à des hommes libres, mais nous laissons la rodomontade à La Union ; elle est indigène à l'Espagne.

« Si j'avais dit à La Union, quelques jours avant le 11 et le 12 floréal : Sors de notre territoire, ou nous t'en chasserons honteusement ; cette menace aurait-elle été une rodo-

montade ? Eh bien ! l'armée républicaine, dont je suis l'organe, lui prouvera qu'il n'y en a pas davantage dans mes dernières dépêches. Les otages sont les garants de l'exécution de la capitulation. Ce n'est point oublier les principes de l'humanité que de les en rendre responsables ; et si La Union se livre à des représailles, certes, nous avons plus beau jeu que lui. »

Les habitants de Roussillon vous auront informés de notre équité, douceur et humanité. Quels sont les villages que nous avons brûlés ? Quels sont ceux que nous avons saccagés ? Quelle contribution forcée avons-nous faite ? Combien votre conduite est éloignée de la nôtre !

Qu'on examine Camani, Terrade, Escaulas, Ribas, Ripouil, etc., etc. Campredon, Saint-Jean-de-Las-Abadassas ; vos troupes ne sont portées qu'à l'incendie !

D'un autre côté, si, dans une armée, on ne peut, malgré la plus vigoureuse discipline, éviter quelque délit ou atrocité parmi les individus qui la composent, comment pouvoir éviter qu'il ne s'en commette quelqu'un à l'égard des ennemis ! Pour pouvoir se le persuader, il faut penser que c'est permis ou toléré, comme le fit un de vos généraux, lorsqu'il se retira de Campredon : il donna l'ordre de brûler deux de nos miliciens, parce qu'un de vos soldats qui fut tué eut son habit brûlé par le coup de feu qui l'avait atteint ; et encore ce qui est arrivé plusieurs fois, c'est de mettre en avant, lors de votre retraite, vos prisonniers, ainsi que le beau et faible sexe que vous avez habitué d'enlever avec turpitude.

« Le premier exemple de l'incendie a été donné par l'ennemi : le village de Trassere le témoigne encore. Partout, dans le Roussillon, les habitants patriotes ont été vexés, ruinés et détruits : les scélérats, amis de la perfide coalition, ont seuls été protégés. Je ne citerai pas toutes les exactions commises envers nos frères ; *mais je vais prier la petite commune de Prades d'envoyer à La Union un certificat d'équité, de la douceur et de l'humanité des Espagnols, lorsqu'ils exigèrent avec violence, de ses malheureux habitants, une contribution de 84.000 livres.* Je ne citerai pas mille traits de barbarie, dignes des cannibales les plus enragés, et qu'on peut reprocher aux ennemis. Si, dans leur juste indignation, quelques Républicains se

sont livrés à la représaille, ils n'ont jamais donné, comme l'Espagnol, le spectacle horrible d'un cadavre à la broche. *Le beau et faible sexe n'a pas plus été épargné*, et nous ignorons ce que sont devenues les femmes qu'ils ont eu la turpitude d'enlever à Thuir, à Elme et à Argelès.

« Enfin, c'est une calomnie insigne de dire que nous mettons nos prisonniers en avant, pour couvrir notre retraite : nos baïonnettes ont toujours suffi à notre sûreté. »

Autre vaine inculpation de vos prisonniers. Si plusieurs d'eux ne jouissent pas de la liberté qu'ils désirent, la cause dérive de leur pétulance et de leur indiscretion : les nôtres, avec une telle conduite, auraient été conduits à la guillotine.

« Je sais qu'on appelle en Espagne pétulance et indiscretion l'énergie avec laquelle nos malheureux frères ont repoussé les odieuses propositions qu'on leur a faites dans leur prison. L'amour de la liberté est le plus grand crime pour les auteurs de l'esclavage. »

Signé : DUGOMMIER, général en chef.

Faisons un échange général, et sortons mutuellement de ces embarras, ce qui ne dépend que de vous.

Avisez-moi trois jours avant de ce que vous désirez pour le mutuel passage de nos payeurs, qui s'effectuera sur le chemin royal de la Jonquièrre à Figuières.

Au quartier général de Figuières, le 27 juillet 1794.

Signé : Le comte de LA UNION.

P.-S. — Je ne fais que recevoir votre dernière lettre ; et comme elle est relative aux faits auxquels j'ai répondu par ma précédente, par ce que je vous dis, il ne me reste rien à y répondre.

Certifié conforme à l'original, signé : PONTET, interprète général de l'armée.

Pour copie conforme, signé : DUGOMMIER, général en chef.

Le général en chef de l'armée de Catalogne, au général en chef de l'armée française Dugommier.

D'après la copie que j'ai reçue du traité passé entre les commissaires des deux nations, relatif aux payeurs, je vois

que dans votre armée on n'a point exécuté ce qu'on avait promis, puisqu'on a obligé le payeur espagnol à déposer le numéraire, en lui donnant le papier pour les paiements.

Il résulte de là que, quoiqu'il y ait une loi qui mette le papier au niveau de l'argent, le public, et plus encore l'étranger, ne l'apprécie qu'à moitié de valeur; ce qui donne à la France au moins cinquante pour cent de bénéfice; avantage qui n'est point en faveur de ce caractère dont on veut faire parade, et qui est contraire à l'art. IV du traité.

*Mes observations à quelques articles de la lettre
ci-dessus.*

« Je ne peux mieux répondre à l'absurde plainte de La Union, qu'en copiant ici la déclaration du payeur espagnol, dont je garde l'original :

« En conséquence de la demande qui m'a été faite par l'interprète de l'armée française Pontet, relativement à la détention de l'argent que j'apportai d'Espagne à Montpellier pour payer les prisonniers, je dois dire que, dès mon arrivée en la dite ville, l'administration de ce district m'obligea à déposer le dit argent dans sa trésorerie; d'où il en est résulté que je n'ai pu payer les prisonniers espagnols, et que la Nation française a continué à leur administrer le paiement, comme elle le pratiquait avant que les payeurs fussent nommés : lorsque je partis de Montpellier, pour me rendre en cette ville, le même argent me fut remis par la dite administration.

« Perpignan, 1^{er} août 1794. Signé : MANUEL DE CIA.

« Certifié conforme à l'original : PONTET, interprète général. »

Il est certain que le droit des gens a été aussi violé, lorsque la communication fut interrompue, et que vos postes avancés firent feu sur ceux qui allaient en parlementaires.

Quand même il eût été de nécessité, dans quelques cas particuliers, de rompre toute communication, on aurait dû en prévenir avant.

Si je suivais un pareil exemple, j'aurais pu recevoir vos

commissaires et trompettes, chargés des dépêches, à coups de carabine et d'épée. Vous dites que vous n'avez pas besoin de vous justifier sur ce fait, et cependant vous essayez de le faire : je ne crois pas que tous vos orateurs puissent en venir à bout.

« Il fut utile à nos intérêts de rompre, à une certaine époque, toute communication avec l'ennemi ; on en avertit les premiers parlementaires qui se présentèrent ; ils persistèrent à s'avancer, et nos sentinelles se virent alors forcées de faire feu ; ce qu'elles feraient même sur nos frères d'armes, s'ils violaient une consigne importante. Nous n'avons pas besoin d'orateurs pour justifier un pareil fait, et l'éloquence de La Union ne saurait l'aggraver aux yeux des militaires. »

Nos prisonniers nous ont envoyé plusieurs lettres, dans lesquelles ils disaient n'avoir point reçu les secours que nous leur envoyions par les trompettes. Il sera facile de s'en convaincre. On me le fait, ce qui est contraire à la bonne foi dont on se targue.

« Je n'ai aucune connaissance des plaintes des prisonniers espagnols, dont fait mention le paragraphe ci-dessus, et il est tout aussi de soupçonner la fidélité des trompettes dans la remise de leurs dépôts, que celle de ceux par les mains desquels ils doivent être transmis. »

Je crains seulement les actions honteuses et inhumaines de mes ennemis, et non leurs menaces et leurs rodomontades.

Je vous remercie du bon traitement que vous m'assurez que reçoivent les prisonniers espagnols, bien certain que leur conduite ne leur en aura pas attiré d'autres. Si le libre témoignage de Méchain prouve qu'il a été retenu par le gouvernement ou par moi, je passerai pour imposteur en face de l'univers. Du contraire, après tant de déclamations mal fondées, voyez quelle épithète vous convient.

Il recevra la somme de 5.000 livres que vous lui envoyez. Il n'en a pas besoin, ayant donné des ordres pour qu'il ne manque de rien.

« Je ne me défierai à l'avenir que de la mauvaise foi et de la félonie de mes ennemis, car je ne crains pas plus leurs menaces et leurs rodomontades, que leurs actions honteuses et inhumaines ; je saurai m'en préserver.

« Je n'ai fait que répéter des récits à l'égard de Méchain ; je n'attends pour juger quelle épithète de plus convient à La Union. »

J'insiste derechef sur ce que l'humanité et le droit des gens et de la guerre exigent que nous formions un accord sur l'échange et manutention des prisonniers.

J'ai reçu par un trompette une lettre, en date du 4 du courant, et signée *Lamer*, qui, en votre nom, propose un échange particulier ; je suis disposé à tous ceux qui seront raisonnables, si nous les traitons tous deux.

« Point d'accord avec des traîtres ; point de pourparlers avec un homme qui se joue des traités, et plus de prisonniers. »

Signé : DUGOMMIER, général en chef.

XX

L'ordonnateur en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales certifie que ce jourd'hui, 29 brumaire an III^{me} de la République, à onze heures du matin, le cadavre de Jacques Coquille Dugommier, général en chef de la dite armée (Pyrénées-Orientales), mort dans la glorieuse journée du 27 de ce mois, à huit heures du matin, aux avant-postes de la redoute sur la Montagne-Noire, a été enterré au pied de l'arbre de la liberté dans un des bastions du fort de Sud-Libre (Bellegarde), en présence de plusieurs officiers généraux, du citoyen Hurand, capitaine au 70^e régiment d'infanterie, commandant le fort, et des troupes des différents détachements de l'armée, commandés savoir : celui de l'artillerie par le citoyen Méline, celui de la division n^o 1 par le citoyen Batul, celui de la division n^o 2 par le citoyen Brun, capitaine au 3^{me} bataillon de la Haute-Loire, et celui de la division n^o 3 par le citoyen Garnier, sous-lieutenant au 2^{me} bataillon de l'artillerie, qui ont assisté au convoi funèbre.

Dont acte, qui a été dressé par l'ordonnateur en chef, en défaut d'officier public civil, signé : Delai, du citoyen Lamer, général de division, chef de l'état-major de la dite armée,

et du dit citoyen commandant Hurand, assistants, le dit jour 29 brumaire, 3^{me} année de la République. Signé : Probst, Hurand, le général chef de l'état-major général Lamer.

Liberté

XXI

Egalité

Eloge funèbre de Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, prononcé le décadi 30 frimaire (20 x^{bre} 1794), à la Société populaire régénérée de la commune d'Aix, par le citoyen Antoine Esprit Gibelin, peintre d'histoire, et président de la dite Société.

Français Républicains,

Mourir en combattant vaillamment, soit pour l'intérêt d'un seul, soit pour l'intérêt de tous, fut regardé de tous les temps et chez tous les peuples comme la fin la plus glorieuse de l'homme magnanime. S'exposer à la mort pour un roi, chez les nations esclaves, fut un délire décoré du beau titre d'honneur ; chez les Républicains, mourir pour conquérir, pour défendre, pour maintenir la Liberté de son pays, c'est le plus haut degré de bonheur et de gloire.

Aussi Horace, né du fils d'un esclave affranchi, conservant l'âme libre et républicaine sous le despotisme naissant d'Auguste, et philosophe autant qu'il était grand poète, s'écriait-il lui-même avec un saint enthousiasme : Il est doux, il est glorieux de mourir pour la patrie.

Telle est l'heureuse destinée du héros dont je viens vous entretenir. Favorisé de la nature et de la fortune, il n'usa de ses richesses que tant que le sacrifice n'en fut pas nécessaire au bien général ; il cultiva avec soin les talents dont il était doué, prévoyant qu'ils pourraient devenir utiles, et lorsque le temps fut arrivé, il employa généreusement jusqu'au dernier instant de sa vie, tous ses moyens physiques et moraux au succès de la sublime Révolution française ; il concourut à l'établissement de la Liberté, il la défendit avec courage, il la soutint avec habileté, avec intré-

pidité. Sa récompense fut la mort d'un Républicain : le trépas le plus désirable a terminé sa course. Son dernier regard a vu fuir les ennemis de son pays, poursuivis de toute part par les valeureuses légions françaises qu'il conduisait.

La Victoire, sa fidèle compagne, a dans sa course rapide recueilli son dernier soupir, et aussitôt la Renommée a porté le nom de Dugommier tout resplendissant de gloire, pour être inscrit en caractères ineffaçables sur la colonne éternelle du Panthéon français.

Mais c'est à nous surtout qu'il appartient de couvrir sa tombe de lauriers et de fleurs ; nous, habitants de cette commune, nous qu'il préserva des désastres les plus affreux, en écartant loin des murs livrés par la plus lâche des trahisons, en chassant de Toulon deux ennemis également féroces et cruels, prêts à fondre, le fer et la flamme à la main, sur nos enfants, sur nos propriétés.

Et vous, ses dignes coopérateurs, je vous rendrai aussi le juste hommage qui vous est dû, je vous répartirai avec reconnaissance la louange méritée par votre patience et par vos exploits. Guerriers infatigables, qui supportâtes avec un courage héroïque tous les travaux d'un siège extrêmement pénible, qui, dépourvus de vêtements, souffrites l'âpreté de la saison rigoureuse, qui, pendant plusieurs mois, combattant vigoureusement les traîtres, ne preniez votre repos que sur la terre imbibée de l'eau du ciel, et qui terminâtes enfin votre carrière glorieuse dans ces assauts meurtriers, où la mort impitoyable n'ose que trop souvent frapper le mérite et la valeur : les lauriers et les fleurs ne vous seront pas épargnés. Vous vivrez dans nos cœurs et dans notre mémoire.

L'éloge de votre général rejaillira sur vous tous, et vous partagerez son triomphe funèbre comme vous avez partagé son zèle, ses périls et son sort.

Je m'attacherai moins à rappeler les détails de la vie privée de Dugommier, qu'à démontrer, dans ce discours, que cet homme à jamais célèbre dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, n'hésita dans aucune occasion de sa vie publique de préférer le bien général à son intérêt particulier ; et je croirai avoir rempli encore une partie de la tâche

qui m'est imposée, comme bon citoyen, si, en rappelant son exemple avec quelque énergie, je peux réussir à obtenir, sinon de tous, au moins de quelques-uns, le sacrifice de leurs passions particulières et de leur égoïsme à l'intérêt sacré de la République.

C'est dans cette partie du monde, d'où surgirent les premiers élans de la Liberté, de cette liberté toujours désirée, précieux attribut de la dignité de l'homme, de cette liberté qui doit enfin se propager et s'établir parmi tous les êtres raisonnables, et qui doit faire de ce siècle de lumières l'époque la plus mémorable de l'histoire du genre humain ; c'est dans l'Amérique, dans cette terre pour ainsi dire nouvelle, déjà si féconde en hommes célèbres, que Coquille Dugommier vint au monde. L'île de la Guadeloupe se glorifiera bientôt d'avoir été son berceau. C'est là qu'il forma son cœur à toutes les vertus ; c'est là que ses premiers talents se développèrent ; c'est là qu'il avait été déjà décoré de cette récompense militaire, à la vérité jadis si prodiguée à l'intrigue et à la faveur, si souvent refusée au vrai mérite, et sans doute elle fut nécessitée par l'importance, par la continuité de ses services. C'est là enfin qu'échauffé par de longs exemples de magnanimité, de patience, de courage, de générosité, de toutes les vertus que donna le peuple anglo-américain, lorsque, honteux de son esclavage, il se leva fièrement et brisa pour toujours ses chaînes flétrissantes ; c'est là, dis-je, qu'embrasé de l'amour de la Patrie, il disposa sa grande âme à tous les sacrifices.

Déjà le génie de la Liberté a franchi l'espace des mers, il a passé rapidement sur la Hollande, il a dédaigné l'Angleterre, il plane avec complaisance sur la terre française ; aux accents mâles de sa voix, l'Hercule français se réveille, il rougit des liens dont ses membres robustes sont souillés plutôt qu'enchaînés, il les secoue avec indignation, il saisit la terrible massue, il a frappé : le despotisme expire, la tyrannie tombe, l'autel de la superstition est brisé ; l'hydre énorme et hideuse de l'aristocratie, atteinte du coup mortel, est terrassée, mais ses têtes horribles, écumantes de rage, divisées par la secousse, et éparses sur la surface de la terre, vomissent au loin son fiel empoisonné ; elles communiquent à tout ce qu'elles approchent les convulsions dont elles sont agitées.

Dugommier attentif, moins étonné que transporté de joie, en apprenant les premiers succès du peuple français, brûle déjà de seconder cette Révolution sublime ; il n'hésite point de dévouer entièrement toute son existence à une si belle cause ; l'occasion s'en présente avec promptitude, il la saisit avec avidité.

C'est surtout dans les extrémités, soit du corps physique, soit du corps politique, que les mouvements se font sentir avec plus de violence. L'aristocratie expirante à Paris était plus redoutable à Saint-Pierre de la Martinique ; elle opprimait, elle persécutait, elle exterminait les patriotes de cette contrée. A la première nouvelle qu'il en reçoit, Dugommier se détermine en héros. Il abandonne entre les mains de son épouse tous ses intérêts, il lui remet ses deux fabriques à sucre, riches possessions dont l'exploitation et le produit auraient pu attacher et retenir à leur surveillance tout autre citoyen ordinaire, même patriote. Lui, il ne consulte ni son âge déjà avancé, ni sa position, et il se hâte de quitter ses foyers, pour voler au secours des patriotes ses voisins et ses frères.

Il part accompagné de ses deux fils, que leur éducation, leur dévouement et leurs exploits rendront, n'en doutons point, célèbres comme lui ; il porte dans ses mains sa décoration militaire, il la dépose sur l'autel de la Patrie, et il offre en même temps dans sa personne, et dans celle de ses deux fils bien-aimés, trois défenseurs à la bonne cause, en qualité de simples fusiliers volontaires.

Son mérite, ses sentiments étaient déjà trop connus, pour qu'il ne fût point appelé à les rendre utiles dans un poste plus éminent ; il fut élu général par les patriotes, et sous un tel chef ils soutinrent, pendant sept mois entiers, tous les efforts de la rage aristocratique.

Cependant les émissaires perfides d'une cour hypocrite, fausse, astucieuse, autant qu'elle avait été insolente et corrompue ; les complices d'une cour coupable et désespérée, commandés par le traître Béhague, arrivent des bords de la France, et plus encore par leurs trames secrètes que par leur nombre, ils réussissent à accabler les défenseurs zélés des droits sacrés de l'humanité.

La séduction a pénétré partout. Dugommier fugitif ne

trouve même plus dans son pays natal la Guadeloupe un asile contre les attaques du monstre aristocratique ; il y est persécuté par les siens, il est forcé de chercher dans l'île de la Dominique une retraite respectée par ses ennemis.

Mais la vénération, l'estime, l'espoir des bons citoyens l'y ont suivi, il ne tarde point d'y recevoir les témoignages flatteurs de la confiance de ceux qu'il a si bien défendus, et la voix unanime des hommes probes des colonies franco-américaines le nomme député à la Convention nationale, pour y exposer l'état de cette partie intéressante de l'empire français.

Vous le suivrez, citoyens républicains, avec un intérêt bien plus vif dans la nouvelle carrière qu'il va parcourir ; il n'est aucun de vous qui n'y prenne une part active ; ce sera le sujet de la seconde partie de mon discours : reprenons haleine un moment pour que vous me prêtiez ensuite l'attention non interrompue, que des Républicains doivent à ceux qui osent avec courage leur dire la vérité.

Les efforts réitérés et opiniâtres de l'aristocratie avaient enfin réussi à répandre le trouble et la discorde parmi les patriotes français ; l'ambition, toujours active, avait établi sur ces divisions intestines les fondements de ses projets coupables ; une coalition de tyrans entourait de toutes parts les frontières de la République, l'esclave même avait osé, les armes à la main, s'avancer sur la terre de la Liberté. Ici des scélérats, ou poussés par une aveugle fureur, ou stimulés par l'avarice, ou peut-être stipendiés par ceux-là même qui provoquèrent ensuite la vengeance publique contre eux, avaient, par des meurtres nocturnes, par des contributions arbitraires, jeté l'alarme dans cette classe d'hommes paisibles que les attentats imprévus et malheureusement trop fréquents dans une grande Révolution, frappent ordinairement d'effroi. L'indignation avait été excitée et fomentée par des agents aussi adroits qu'ils étaient vigilants contre-révolutionnaires. Le citoyen vertueux, mais imprudent, d'abord effrayé, puis indigné, et bientôt furibond, se laissa aveuglément entraîner à la rébellion ouverte contre la Convention nationale. Les décrets des législateurs furent méconnus, l'audace fut portée jusqu'à nommer d'autres représentants du peuple, et pour comble

d'infamie, le boulevard du midi, la ville de Toulon, fut livrée à l'Anglais, ennemi irréconciliable de la prospérité de la Nation française.

Telle était la situation déplorable des départements des Bouches-du-Rhône et du Var, lorsque Dugommier, après avoir servi efficacement ses compatriotes dans la Convention, libre d'y rester, crut mieux faire encore pour la Patrie. Il accepta le commandement de l'armée des Républicains qui, bouillants de dépit et d'ardeur, entouraient déjà l'infâme ville de Toulon. Cette armée de héros n'attendait, pour voler à la victoire, que le signal donné par un tel chef.

C'est dans ce siège étonnant, dont le succès fut si merveilleux et si mémorable, que Dugommier déploya les plus grands talents militaires. Il y donna l'exemple de toutes les vertus. Affable, juste, humain, épargnant le sang des hommes, il se montra plutôt le compagnon que le général des guerriers qui combattaient sous lui, et il prouva bien son attachement et son estime pour eux, lorsqu'à son retour, couvert de gloire, il accepta des mains de l'orateur de la Société populaire des anti-politiques d'Aix un immense laurier, qui lui fut présenté comme l'emblème de la grande victoire qu'il venait de remporter.

Je le reçois, répondit-il, avec autant de sentiment que de grâce. Je l'accepte avec empressement, parce que j'en pourrai faire part à tous mes braves frères d'armes.

Ce laurier fut véritablement dans ses mains le symbole et le présage des victoires qui l'illustrèrent encore en Espagne.

Vous vous rappelez tous, citoyens mes frères, l'attaque savamment combinée et les brillants succès qui signalèrent la prise du camp du Boulou; vous vous rappelez avec quelle habileté il tempéra la rapidité de ses conquêtes, et pour les assurer mieux, et pour éviter une trop grande effusion du sang humain. Il sacrifia ainsi à la prudence, à l'humanité cette espèce de gloire trop chèrement achetée, que des assauts exterminateurs auraient pu ajouter à sa valeur.

Vous vous rappelez avec quelle dignité il traita les Espagnols, en les forçant de restituer à la République le port la Victoire, Collioure et Bellegarde.

Vous vous rappelez que chaque bataille qu'il gagna valut

à la République une quantité immense de munitions de guerre et de subsistances, qu'il entra triomphant sur le territoire espagnol, qu'il s'empara non seulement des châteaux, des armes, des esclaves, de leurs nombreux canons, mais encore des principaux ateliers où ils les fabriquaient.

Vous vous rappelez toujours, enfin, que la victoire et la vertu l'ont constamment suivi jusqu'aux fatales redoutes, termes de sa glorieuse carrière.

Il a prouvé partout que dans son cœur magnanime l'intérêt particulier ne balançait jamais l'intérêt sacré de la Patrie ; il en donna les preuves les plus remarquables à Saint-Pierre de la Martinique, à Toulon, à Bellegarde.

Partout il se montra l'émule des plus grands capitaines. Partout il pratiqua la vertu douce et attrayante de l'affabilité. Partout il manifesta son véritable amour pour l'Égalité, et partout l'attachement, l'estime et le respect furent le prix de sa loyauté et de ses talents. Il était digne de mourir comme le vertueux Epaminondas, qui, après avoir, de concert avec ses intrépides compagnons, affranchi Thèbes de l'esclavage des Lacédémoniens, eut le bonheur de mourir en les combattant, et ne rendit le dernier soupir qu'après avoir vu les siens couronnés de lauriers par la Victoire.

Mais quel spectacle attendrissant vient frapper en ce moment mon imagination !

Je vous vois arriver, vierges affligées, que la jeunesse, la variété, la grâce, la perfection des traits, et plus encore l'éclat de toutes les vertus, embellissent à l'envi. L'expression touchante de votre douleur ajoute un nouveau charme à vos attraits ; vous remplirez un pieux devoir en offrant à la valeur les couronnes tricolores que vos mains adroites viennent de former avec des bluets, des jasmins et des roses ; accourez, décorez-en le cénotaphe des héros : et déposez aussi sur les tombeaux de vos jeunes amoureux les guirlandes que vous aviez tissées ensemble avec délices, et dont les fleurs, toutes fraîches encore, attestent votre fidélité.

La mort seule pouvait rompre les nœuds qui vous attachaient aux amants bien-aimés choisis par votre cœur. Ah ! retenez vos sanglots, gémissantes colombes, consolez-vous : la Patrie, cette mère tendre, vous destine d'autres époux dignes d'eux et de vous, parmi les guerriers vigoureux et

intrépides qui leur ont survécu. Vos généreux amants leur ont cédé leurs droits en mourant. Il ne vous est permis de donner qu'un instant à la tristesse : une seule larme suffit à la cendre des héros. Ne vous rappelez désormais la mémoire de leurs sacrifices que pour en propager l'exemple à vos enfants, et joignez-vous à nous pour entonner les hymnes triomphales.

La mort du héros Dugommier, la mort des héros qui, comme lui, versèrent leur sang pour la Patrie, fut bien heureuse. Elle fut utile par l'exemple qu'elle donna à leurs successeurs. Elle fut si glorieuse, que tout Républicain combattant pour la Liberté de son pays doit désirer un semblable bonheur pour que son nom vole à l'immortalité.

Voulez-vous, citoyens Républicains, honorer leur cendre d'une manière digne d'eux ? Imitiez le mouvement d'une armée bien disciplinée. Quelques vaillants champions de la Liberté ont-ils succombé, serrez vos rangs, réunissez-vous sans tarder, afin que la résistance que vous opposerez à vos ennemis soit insurmontable, et que vous fassiez triompher la République.

Eh ! qui pourra se refuser à cette réunion si désirable, sans laquelle il n'est point de repos à espérer ; sera-ce vous, citoyens séduits par l'apparence, fédéralistes par faiblesse qui, pour venger quelques assassinats, contraignîtes à allumer la guerre civile, à faire couler le sang de cinquante mille citoyens ?

Votre erreur fut plus meurtrière que la scélératesse des assassins ; vous l'avez expiée, elle vous est pardonnée ; nous l'oublions ; mais vous, ne l'oubliez jamais. Craignez pour l'avenir que de nouvelles suggestions ne vous fassent confondre le patriote pur et sans tache avec le scélérat, et ne vous entraînent dans un autre précipice. Les cris des pères désolés, des veuves éplorées, des orphelins enfants des braves guerriers malheureuses victimes de votre rébellion, ces cris, concentrés aujourd'hui dans le sein des familles, étouffés même par la grandeur d'âme républicaine, éclateraient alors avec véhémence.

Ils redemanderaient à vos cœurs sensibles et justes le sang que votre faute fit verser. Ah ! laissez aux aristocrates obstinés le désir d'assimiler et de confondre le vrai Répu-

blicain avec le scélérat, pour pouvoir les frapper et les anéantir d'un seul coup.

Repoussez loin de vous leurs perfides combinaisons, leurs fausses prédictions qui vous séduisent et vous égarent.

Pour vous, aristocrates irréconciliables, tour à tour royalistes, fédéralistes ou patriotes de rapine et de sang, et, sous quelque masque que vous vous déguisiez, toujours ennemis opiniâtres de la Révolution, qui auriez conçu des espérances aussi coupables que frivoles sur le mouvement qui s'opère aujourd'hui, ne vous abusez point. La Convention, organe du peuple français, ne veut que la République une et indivisible, que l'empire de la justice.

Et si par un retour, peut-être aussi impossible qu'il est inattendu, et qu'il aurait été désirable, vous consentez jamais à vous rendre dignes d'être Républicains, commencez par réprimer votre orgueil, renoncez à vos projets homicides, étouffez vos haines, respectez tous les hommes vos semblables, et, vous élevant à la hauteur du vrai patriotisme, dites de bonne foi et de concert avec nous : Vive la Liberté, vive l'Egalité, vive la Convention, vive la République !

(Archives personnelles.)

XXII

DUGOMMIER

Première Guadeloupéenne. — Dithyrambe.

Paulum sepultæ distat inertia
Celala virtus.

Horace, liv. IV, ode 1x.

Salut à la rive héroïque,
Berceau d'un illustre guerrier !
Salut à l'enfant du tropique,
Salut au nom de Dugommier !...
Mais du Léthé les froides ondes
De ces solitudes profondes
Ont-elles glacé les échos ?
Et l'ingratitude et l'envie,
Jusques au sein de sa patrie,
Ont-elles suivi ce héros ?

J'ai passé dans ces champs, le superbe palmiste
Balançait dans les airs son panache ondoyant,
J'ai passé dans ces champs, ô souvenir bien triste,

A mes pieds je l'ai vu gisant :

La liane couvrait de son jet trop fertile

Son front découronné,

Et mon œil consterné,

Avec effroi, suivait la trace indélébile,

Dont par le ver impur son tronc fut sillonné.

Sous cette trop fertile image

Aurai-je donc vu son destin ?

Et sur ce tranquille rivage

L'appellerai-je donc en vain ?

Rives du Var, Monts de Pyrène,

Ah ! vengez ce nouveau Turenne,

Sauvez ce beau nom de l'oubli,

A l'hommage de nos familles

Offrez la palme des Antilles ;

Le libérateur du midi,

De ses concitoyens organe pacifique,

Crût-il en défendant leurs droits

Venir du sein de l'Atlantique

Pour préluder à de nouveaux exploits ?

Hélas ! il regagnait ces campagnes fertiles

Où la paix fixa son séjour ;

Le cœur encor froissé des discordes civiles,

Il disait : Sous nos cieus l'ouragan n'a qu'un jour.

Anglais ! que n'avez-vous, sur les plaines humides,

Ouvert un chemin à ses vœux ?

Vers les champs paternels guidez ses pas heureux,

Prêtez-lui vos voiles rapides.

Que dis-je ? Epargnez-vous des soins bien superflus,

Dans ses mains sont vos destinées,

Jamais, jamais pour lui des îles fortunées

Les palmes ne fleuriront plus.

De stupides Brutus ordonnent la victoire,

Bientôt nous le voyons, trop docile à leur voix,

Couvrir leurs fronts sanglants des rayons d'une gloire
Que l'on refuse encore à ses nobles exploits.

Toi, sa belle patrie, Antille trop heureuse,
Prends part à son bonheur ;
Il ennoblit ton nom, sa course glorieuse
Imprime sur ce nom un éternel honneur.

Qui ! de la France le génie
Dans les rangs de tes défenseurs
Choisit celui qui de ses oppresseurs
Doit rompre l'harmonie,
Celui qui, d'Albion
Arrêtant la fortune,
Doit ravir à la trahison
Ces pavillons de Mars, ces palais de Neptune ;
La gloire de nos bords
Sourit à ses nobles efforts.

Sous la foudre meurtrière
Le perfide insulaire
Succombe et délivre nos ports.
O Toulon, ville infortunée,
Que de fléaux de toutes parts !...
Quelle effroyable destinée !...
La mort plane partout du rivage aux remparts ;
Partout le feu, la flamme dévorante,
Toulon n'est plus, c'est un volcan
Qui vomit sa lave brûlante,
Mais que la foudre étincelante
Refole dans son flanc.

Voyez-vous sur les bords du Gange
Les plus fastueux potentats
Rassembler l'immense phalange
De l'élite de leurs soldats :
Quel est le puissant adversaire
Qui de cette ardeur guerrière
Doit éprouver l'explosion ?
Qui donc inspire tant de crainte ?
Quel ennemi dans cette enceinte !
Un bien terrible !... un seul lion.

L'Anglais est repoussé, mais l'Ibère s'avance,
Mais le Sarde en courroux
Ose nous parler de vengeance :
Pars, et que leur orgueil expire sous tes coups.
Arrête, arrête encor ! Déjà dans sa balance
De tes hauts faits le sort trouve le poids immense,
Il t'attend sur cet affreux mont !
Quoi ! superbes sommets, qui bravez tous les âges,
Faut-il, pour vous laisser un nom,
Que vous soyez l'écueil des plus nobles courages ?
Gelboë vit tomber les lions d'Israël ;
Ici d'un triste nom vous confirmez le gage ;
Un jour le mont Saint-Jean !... mais d'un jour trop cruel
Devrais-je montrer le présage ?
C'est assez de nos maux présents !...
Le héros est tombé !... que le plus digne hommage
Honore ses restes fumants !...

Rompons, il en est temps, un injuste silence,
Rendons justice à ses hauts faits,
Redisons ses vertus, célébrons sa vaillance,
De son humanité rappelons les effets,
Et tremblons de revoir ces jours où l'on compense
Par l'échafaud les plus beaux traits.

Ah ! que ma faible voix, superbe colonie,
Fixe enfin tes regards sur lui,
Honore tes enfants, honore le génie.
Répare un outrageant oubli ;
Que par un pompeux mausolée
Je voie son ombre consolée !...

Puissé-je, en y portant ma branche de laurier,
Trouver au monument de ce nouveau Maurice,
Aux guerriers si propice,
L'intrépide colon retrem pant son acier !

Pointe-à-Pitre, novembre 1836.

(N^o 95 du *Journal commercial* de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, du 26 novembre 1836. — Ces vers, qui ne sont pas fameux et qui n'ont pas été signés, sont de Monthauban, auteur de diverses poésies aussi peu inspirées.)

XXIII

Paris, le 29 avril 1868.

Monsieur le gouverneur,

S. M. l'Impératrice, dans sa sollicitude pour toutes les classes de la population, et désireuse d'y développer le sentiment du patriotisme et du devoir, m'a exprimé l'intention de voir honorer, par des témoignages durables, le nom des hommes qui, si modeste qu'ait été leur condition, ont, sur les champs de bataille, ou au milieu des épreuves du travail et de la vie civile, laissé de nobles exemples à suivre. Sa Majesté voudrait qu'on évoquât partout, dans les villages, dans les hameaux comme dans les villes de nos colonies, le souvenir de ces hommes; qu'une place ou une rue reçût leur nom; qu'une inscription commémorative, placée dans la salle d'école, rappelât leurs titres à la reconnaissance publique, et qu'ainsi l'émulation et les aspirations vers le bien fussent constamment stimulées chez les adultes comme parmi les jeunes générations.

Un puissant intérêt de moralisation s'attache à cette généreuse pensée dont je confie la réalisation à votre intelligent empressement; je vous prie de me rendre compte des mesures que vous aurez prises dans ce but.

Recevez, etc.

L'amiral, ministre etc.,

RIGAULT DE GENOUILLY.

(Archives du ministère de la marine et des colonies.)

